Ontario

Secrétariat du Conseil du Trésor

COMPTES PUBLICS DE L'ONTARIO

États financiers des organismes du gouvernement

2014-2015

VOLUME 2B

Ontario

Secrétariat du Conseil du Trésor

COMPTES PUBLICS DE L'ONTARIO

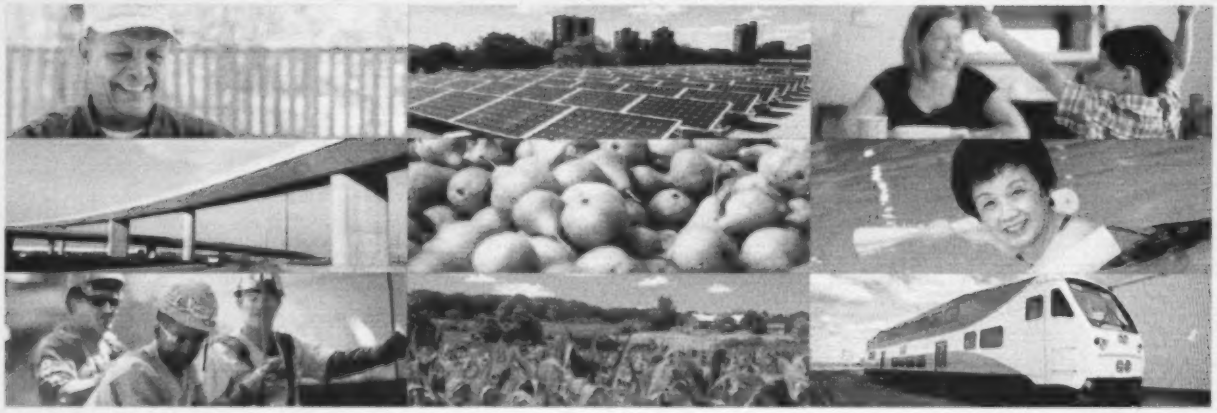

États financiers des organismes du gouvernement

2014-2015

VOLUME 2B

TABLE DES MATIÈRES

Volume 2b

		Page
Généralités		
Ministère responsable pour les agences gouvernementales		ii
Guide d'interprétation des comptes publics		iv

ÉTATS FINANCIERS

Section 1 – Organismes du gouvernement – suite

Ornge	31 mars 2015	1-1
Portefeuille immobilier général	31 mars 2015	1-27
Réseau local d'intégration des services de santé – Centre	31 mars 2015	1-43
Réseau local d'intégration des services de santé – Centre-Est	31 mars 2015	1-57
Réseau local d'intégration des services de santé – Centre-Ouest	31 mars 2015	1-75
Réseau local d'intégration des services de santé – Champlain	31 mars 2015	1-91
Réseau local d'intégration des services de santé – Érié St-Clair	31 mars 2015	1-109
Réseau local d'intégration des services de santé – Hamilton Niagara Haldimand Brant	31 mars 2015	1-125
Réseau local d'intégration des services de santé – Mississauga Halton	31 mars 2015	1-141
Réseau local d'intégration des services de santé – Nord-Est	31 mars 2015	1-157
Réseau local d'intégration des services de santé – Nord-Ouest	31 mars 2015	1-173
Réseau local d'intégration des services de santé – Simcoe Nord Muskoka	31 mars 2015	1-189
Réseau local d'intégration des services de santé – Sud-Est	31 mars 2015	1-203
Réseau local d'intégration des services de santé – Sud-Ouest	31 mars 2015	1-221
Réseau local d'intégration des services de santé – Toronto-Centre	31 mars 2015	1-237
Réseau local d'intégration des services de santé – Waterloo Wellington	31 mars 2015	1-259
Société d'exploitation de la Place de l'Ontario	31 décembre 2014	1-275
Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario	31 mars 2015	1-291
Société de revitalisation du secteur riverain de Toronto (Toronto Waterfront Revitalization Corporation)	31 mars 2015	1-305
Société du Centre des Congrès d'Ottawa	31 mars 2015	1-323
Société du palais des congrès de la communauté urbaine de Toronto	31 mars 2015	1-339
Société du Partenariat ontarien de marketing touristique	31 mars 2015	1-361
Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario	31 mars 2015	1-375
Société ontarienne d'hypothèques et de logement	31 mars 2015	1-393
Société ontarienne de financement de la croissance	31 mars 2015	1-405
Société ontarienne de gestion des fonds des investisseurs immigrants	31 mars 2015	1-425
Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier (Infrastructure Ontario)	31 mars 2015	1-435

MINISTÈRE RESPONSABLE POUR LES ENTREPRISES PUBLIQUES, ORGANISMES DE SERVICES DU GOUVERNEMENT ET FIDUCIES ET AUTRES ÉTATS FINANCIERS

Ministère des Affaires municipales et du Logement
- Société ontarienne d'hypothèques et de logement

Ministère de l'Agriculture et Alimentation/Affaires rurales
- AgriCorp
- Commission des courses de l'Ontario
- Institut de recherche agricole de l'Ontario

Ministère du Développement du Nord et des Mines
- Commission de transport Ontario Northland
- Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario

Ministère du Développement économique, Commerce et Emploi/Recherche et Innovation
- Société ontarienne de financement de la croissance
- Société ontarienne de gestion des fonds des investisseurs immigrants

Ministère de l'Éducation
- Office de la qualité et de la responsabilité en éducation
- Office de la télécommunication éducative de l'Ontario (TV Ontario)
- Office des télécommunications éducatives de langue française de l'Ontario

Ministère de l'Énergie
- Commission de l'énergie de l'Ontario
- Gestionnaire indépendant du réseau électrique
- Hydro One Inc.
- Office de l'électricité de l'Ontario
- Ontario Power Génération Inc.

Ministère de l'Environnement
- Agence ontarienne des eaux

Ministère des Finances
- Caisse de retraite des juges provinciaux
- Commission des valeurs mobilières de l'Ontario
- Fonds de garantie des prestations de retraite
- Fonds d'indemnisation des victimes d'accidents de véhicules automobiles
- Office ontarien de financement
- Pertes radiées des comptes
- Régie des alcools de l'Ontario
- Remises de revenus
- Société des loteries et des jeux de l'Ontario
- Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario
- Société ontarienne d'assurance-dépôts

Ministère de l'Infrastructure
- Portefeuille immobilier général
- Société de revitalisation du secteur riverain de Toronto (Toronto Waterfront Revitalization Corporation)
- Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier (Infrastructure Ontario)

MINISTÈRE RESPONSABLE POUR LES ENTREPRISES PUBLIQUES, ORGANISMES DE SERVICES DU GOUVERNEMENT ET FIDUCIES ET AUTRES ÉTATS FINANCIERS

Ministère du Procureur général
- Aide juridique Ontario
- Le Tuteur et curateur public de l'Ontario

Ministère des Richesses naturelles
- Agence de foresterie du parc Algonquin
- Fonds de reboisement

Ministère de la Santé et des Soins de longue durée
- Action Cancer Ontario
- Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé (Santé publique Ontario)
- cyberSanté Ontario
- Ornge
- Réseau local d'intégration des services de santé – Centre
- Réseau local d'intégration des services de santé – Centre-Est
- Réseau local d'intégration des services de santé – Centre-Ouest
- Réseau local d'intégration des services de santé – Champlain
- Réseau local d'intégration des services de santé – Érié St-Clair
- Réseau local d'intégration des services de santé – Hamilton Niagara Haldimand Brant
- Réseau local d'intégration des services de santé – Mississauga Halton
- Réseau local d'intégration des services de santé – Nord-Est
- Réseau local d'intégration des services de santé – Nord-Ouest
- Réseau local d'intégration des services de santé – Simcoe Nord Muskoka
- Réseau local d'intégration des services de santé – Sud-Est
- Réseau local d'intégration des services de santé – Sud-Ouest
- Réseau local d'intégration des services de santé – Toronto-Centre
- Réseau local d'intégration des services de santé – Waterloo Wellington

Ministère des Services gouvernementaux
- Commission du Régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario

Ministère du Tourisme, de la Culture et du Sport
- Le Centre Centennial des sciences et de la technologie (Centre des sciences de l'Ontario)
- Comité organisateur de Toronto des Jeux panaméricains et parapanaméricains de 2015 (Toronto 2015)
- Commission des parcs du Niagara
- Conseil des arts de la province de l'Ontario (Conseil des arts de l'Ontario)
- La Fondation Trillium de l'Ontario
- Musée royal de l'Ontario
- Société d'exploitation de la Place Ontario
- Société du Centre des Congrès d'Ottawa
- Société du palais des congrès de la communauté urbaine de Toronto
- Société du Partenariat ontarien de marketing touristique

Ministère des Transports
- Metrolinx

Ministère du Travail
- Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail

GUIDE D'INTERPRÉTATION DES COMPTES PUBLICS

1. PRÉSENTATION DES COMPTES PUBLICS

Les *Comptes publics* de la province de l'Ontario pour 2014-2015 comprennent le Rapport annuel et états financiers consolidés et sont présentés en trois volumes :

Le volume 1 contient les états des ministères et des annexes détaillées sur la dette et d'autres éléments. Les états des ministères portent sur les activités financières de chaque ministère. Ils sont établis selon la méthode de la comptabilité d'exercice et comparent les crédits autorisés aux dépenses réelles. Les charges des ministères comprennent toutes les charges autorisées par l'Assemblée législative, mais excluent les redressements découlant de la consolidation des organismes publics dont les charges ne sont pas autorisées.

Le volume 2 contient les états financiers des organismes de services du gouvernement et des entreprises publiques qui font partie du périmètre comptable, ainsi que certains autres états financiers.

Le volume 3 contient les détails de paiements effectués par les ministères aux fournisseurs (y compris la taxe de vente) et aux bénéficiaires de paiements de transfert, si cette divulgation n'est pas réputée être interdite en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*.

GUIDE D'INTERPRÉTATION DU VOLUME 2 DES COMPTES PUBLICS

Les états financiers des sociétés de la Couronne, des conseils et des commissions qui ont été retenues, ont été établis pour des périodes se terminant dans les limites de l'exercice financier de la province allant du 1er avril 2014 au 31 mars 2015. Ces états financiers sont publiés ici de manière aussi détaillée et, autant que possible, suivant la même présentation que les états financiers approuvés après vérification. On trouvera la liste de ces états financiers dans la table des matières. On trouvera de plus, dans ce volume, une liste des sociétés de la Couronne, des conseils et des commissions par domaine de responsabilité ministérielle.

ORGANISMES DU GOUVERNEMENT (SUITE)

ornge

Ornge
25 juin 2015

Les états financiers consolidés ci-joints d'Ornge relèvent de la responsabilité de la direction et ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public. La préparation d'états financiers requiert l'utilisation d'estimations et d'hypothèses fondées sur le bon jugement de la direction, et celles-ci ont des répercussions sur les montants d'actifs et de passifs inscrits, sur les montants d'actifs et de passifs constatés en date du bilan, et sur les montants de revenus et de dépenses constatés pour la période couverte par le bilan. Les états financiers ont été préparés adéquatement, selon l'importance relative et les données disponibles couvrant la période jusqu'au 25 juin 2015.

La direction est responsable de la préparation et de la présentation juste de ces états financiers, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, et des vérifications internes que la direction juge nécessaires dans le cadre de la préparation de ces états financiers pour garantir qu'ils sont exempts d'inexactitudes importantes peu importe la raison, que ce soit une fraude ou une erreur.

Il incombe au Conseil d'administration d'Ornge de garantir que la direction assume ses responsabilités en matière d'états financiers et de vérifications internes. Le Conseil d'administration rencontre périodiquement la direction pour vérifier que ses responsabilités ont été assumées.

La société Ernst & Young LLP (« EY ») a vérifié les états financiers consolidés de l'exercice qui prend fin le 31 mars 2015. La responsabilité d'EY est de présenter une opinion sur l'exactitude des états financiers, à tous égards importants, sur leur représentation de la situation financière d'Ornge en date du 31 mars 2015, et sur les résultats de ses activités et ses mouvements de fonds pour l'exercice écoulé, à savoir si ceux-ci sont conformes aux normes comptables canadiennes pour le secteur public. Le rapport des vérificateurs daté du 25 juin 2015 décrit l'étendue de la vérification d'EY et son opinion sur les états financiers consolidés.

Au nom de la direction,

Andrew L. McCallum, MD FRCPC
Président directeur général

Dan Wright
Directeur financier

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Au conseil d'administration de
Ortega

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints d'Ortega, qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 mars 2015 et les états consolidés des résultats et des variations du déficit net, des gains et pertes de réévaluation et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de notre audit sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière d'Omega au 31 mars 2012, ainsi que de ses résultats d'exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Toronto, Ontario
Le 29 juin 2012

Comptables agréés
Experts-comptables autorisés

ORANGE
ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE
(en milliers de dollars canadiens)

Au 31 mars

	2015	2014
ACTIF		
Actif à court terme		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6 106 $	10 382 $
Débiteurs	4 855	2 987
Charges payées d'avance et dépôts	1 950	1 775
Stocks (note 4)	4 488	3 104
Actifs destinés à la vente (note 6)	5 585	-
Instruments financiers dérivés (note 12)	-	258
	22 984	18 506
Trésorerie et équivalents de trésorerie soumis à restrictions (note 5)	520	360
Immobilisations, montant net (note 8)	187 879	201 013
	211 383	219 879
PASSIF ET DÉFICIT NET		
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer (notes 11 et 12)	17 094	19 767
Avantages sociaux futurs (note 9)	1 123	850
Apports reportés (note 10)	27	91
Instruments financiers dérivés (note 12)	979	20
Tranche à moins d'un an des obligations à remboursement (note 11)	7 607	7 157
	26 830	27 885
Obligations à remboursement (note 11)	271 585	278 987
Apports reportés (note 10)	78	97
Apports reportés relatifs aux immobilisations (note 10)	283	320
	298 676	307 289
Engagements et éventualités (notes 14 et 15)		
DÉFICIT NET		
Déficit net non affecté	(86 568)	(87 647)
Gains et pertes de réévaluation cumulés	(725)	237
	(87 293)	(87 410)
	211 383	219 879

Voir les notes ci-jointes.

Au nom du conseil,

Ian W. Delaney

Patricia Vollur

ORENGE
ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS ET DES VARIATIONS DU DÉFICIT NET
(en milliers de dollars canadiens)

Exercices clos les 31 mars	2015	2014
Produits		
Ministère de la Santé et des Soins de longue durée de l'Ontario	162 584 $	141 484 $
Programme de transport médical	13 820	13 815
Programmes spécialement financés (note 13)	4 837	4 660
Autres produits	128	493
Comptabilisation des apports reportés relatifs aux immobilisations *(note 10)*		
	181 369	160 452
Charges		
Salaires, charges de personnel et autres coûts de main-d'œuvre *(notes 8 b) et 16)*	67 151	62 870
Charges liées au transporteur et à la flotte	53 673	50 180
Fournitures, installations et autres	14 506	12 944
Amortissement des immobilisations	10 183	11 664
Programmes spécialement financés (note 13)	13 820	13 815
Perte sur sortie d'immobilisations	385	668
Intérêts	16 510	17 616
Perte de valeur des immobilisations *(note 5)*	3 985	3 484
	180 213	173 241
Excédent (déficit) des produits sur les charges	1 156	(12 789)
Provision pour impôts (recouvrement)	15	(177)
Excédent (déficit) des produits sur les charges	1 141	(12 612)
Déficit net non affecté au début de l'exercice	(87 647)	(75 035)
Déficit net non affecté à la fin de l'exercice	(86 506)	(87 647)

Voir les notes ci-jointes.

ORNGE
ÉTAT CONSOLIDÉ DES GAINS ET PERTES DE RÉÉVALUATION
(en milliers de dollars canadiens)

Exercices clos les 31 mars

	2015	2014
Gains de réévaluation cumulés au début de l'exercice	**237 $**	610 $
Gains (pertes) non réalisé(e)s attribuables aux :		
Dérivés *(note 12)*	**(1 930)**	403
Montants reclassés à l'état des résultats :		
Dérivés *(note 12)*	**713**	(354)
Change	**-**	(422)
Pertes de réévaluation cumulées, montant net, de l'exercice	**(1 217)**	(373)
(Pertes) et gains de réévaluation cumulé(e)s à la fin de l'exercice	**(980) $**	237 $

Voir les notes ci-jointes.

ORNGE
ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE
(en milliers de dollars canadiens)

Exercices clos les 31 mars

	2015	2014
Activités d'exploitation		
Excédent (déficit) des produits sur les charges	**1 141 $**	(12 612) $
Ajouter (déduire) les éléments sans incidence sur la trésorerie		
Amortissement – immobilisations	**10 183**	11 664
Amortissement – coût de transaction	**155**	153
Comptabilisation des apports reportés relatifs aux immobilisations *(note 10)*	**(128)**	(493)
Perte sur sortie d'immobilisations	**385**	668
Perte de valeur des immobilisations *(note 5)*	**3 985**	3 484
Radiation des intérêts capitalisés	**-**	728
	15 721	3 592
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement liés aux activités d'exploitation *(note 17)*	**(5 289)**	(423)
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie soumis à restrictions	**32**	119
Trésorerie liée aux activités d'exploitation	**10 464**	3 288
Activités d'investissement		
Produit de la vente d'immobilisations	**692**	20 233
Paiement de résiliation net du contrat de location de Hamilton	**-**	(600)
Acquisition d'immobilisations	**(8 319)**	(3 777)
Trésorerie liée aux activités d'investissement	**(7 627)**	15 856
Activités de financement		
Remboursement du prêt à court terme	**-**	(18 941)
Remboursement sur l'obligation au titre d'un contrat de location-acquisition	**-**	(273)
Remboursement sur le capital d'une obligation	**(7 157)**	(6 764)
Réception de l'apport reporté relatif aux immobilisations	**44**	104
Trésorerie liée aux activités de financement	**(7 113)**	(25 874)
Diminution nette de la trésorerie au cours de l'exercice	**(4 276)**	(6 730)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	**10 382**	17 112
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	**6 106 $**	10 382 $

Voir les notes ci-jointes.

ORNGE

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

[En milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire]

31 mars 2015

1. BUT DE L'ORGANISATION

Ornge, y compris ses filiales en propriété exclusive consolidées [l'« organisation »], mène ses activités à partir de plusieurs bases situées en Ontario. Elle coordonne, à l'échelle de la province, tous les aspects du système de transport médical aérien, du programme de transport terrestre de soins critiques et de l'autorisation des transferts entre installations des patients dans la province. Les filiales en propriété exclusive de l'organisation sont Ornge Issuer Trust [la « fiducie »], Ornge Global Air Inc. [« Ornge Air »], 7506406 Canada Inc., Ornge Corporate Services Inc., Ornge Foundation, Ornge Global Real Estate Inc. et Ornge Real Estate Inc.

Ornge a été constituée en société en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* et a été prorogée en vertu de la *Loi canadienne sur les organismes à but non lucratif*. Ornge est un organisme de bienfaisance enregistré en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada [la « Loi »] et, à ce titre, bénéficie d'une exonération d'impôt conformément à l'article 149 de la Loi.

Le 12 février 2009, la fiducie a été constituée en entité ad hoc en vertu du régime des lois de l'Ontario aux termes d'une déclaration de fiducie. L'organisation est l'unique bénéficiaire de la fiducie. Conformément à la Loi et au Règlement de l'impôt sur le revenu, la fiducie est assujettie à l'impôt sur le revenu. 4495128 Canada Inc. est le nu-fiduciaire de la fiducie.

Ornge Air est une entité à but lucratif constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. L'entité a fourni des services de transport par aéronef à voilure tournante et à voilure fixe pour le compte de l'organisation depuis 2009. Conformément à la Loi et au Règlement de l'impôt sur le revenu, Ornge Air est assujettie à l'impôt sur le revenu.

7506406 Canada Inc. est une filiale en propriété exclusive d'Ornge Air et détient le certificat d'exploitation des services de transport par aéronef à voilure tournante dans la province d'Ontario. Conformément à la Loi et au Règlement de l'impôt sur le revenu, 7506406 Canada Inc. est assujettie à l'impôt sur le revenu.

Ornge Corporate Services Inc. est une entité à but lucratif constituée en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions* de l'Ontario. L'entité est présentement inactive.

Ornge Foundation est un organisme de bienfaisance enregistré, actuellement inactif.

Ornge Global Real Estate Inc. [« OGRE »] est une entité à but lucratif constituée en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions* de l'Ontario. L'entité est le propriétaire inscrit du bâtiment du siège social de l'organisation. Conformément à la Loi et au Règlement de l'impôt sur le revenu, OGRE est assujettie à l'impôt sur le revenu.

Ornge Real Estate Inc. [« ORE »] est une entité à but lucratif constituée en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions* de l'Ontario. L'entité loue le bâtiment du siège social auprès d'OGRE et le sous-loue à Ornge. Conformément à la Loi et au Règlement de l'impôt sur le revenu, ORE est assujettie à l'impôt sur le revenu.

ORNGE

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

[En milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire]

31 mars 2015

L'organisation est financée principalement par la province d'Ontario conformément à l'entente de performance établie par le ministère de la Santé et des Soins de longue durée [« MSSLD »]. Cette entente décrit les droits et obligations des deux parties à l'égard du financement fourni par le MSSLD. Elle décrit également certaines normes et obligations de performance qui établissent les résultats acceptables quant à la performance de l'organisation dans un certain nombre de domaines.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les présents états financiers consolidés ont été préparés conformément au *Manuel de comptabilité des Comptables Professionnels Agréés du Canada pour le secteur public* qui décrit les principes comptables généralement reconnus pour les organismes à but non lucratif du secteur public au Canada. L'organisation a choisi d'utiliser les normes relatives aux organismes à but non lucratif qui comprennent les chapitres SP 4200 à SP 4270. Les états financiers consolidés ont été préparés selon les principales conventions comptables résumées ci-dessous :

a] Adoption de nouvelles normes comptables

Les présents états financiers consolidés sont les premiers états financiers pour lesquels l'organisation a appliqué le chapitre SP 3260, *Passif au titre des sites contaminés*, des normes comptables canadiennes pour le secteur public. Ce chapitre établit des normes sur la façon de comptabiliser et de présenter un passif au titre de l'assainissement de sites contaminés. L'adoption de cette norme le 1er avril 2015 n'a pas eu d'incidence importante sur les états financiers consolidés de l'organisation.

b] Périmètre de consolidation

Tous les organismes à but non lucratif et à but lucratif contrôlés sont consolidés dans l'organisation. Les états financiers consolidés comprennent les actifs, les passifs et les activités des filiales en propriété exclusive *[note 1]*. Les transactions et les soldes entre les entités ont été éliminés pour l'établissement des états financiers consolidés.

c] Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en banque et les placements dans des titres très liquides qui sont facilement convertibles en des montants connus de trésorerie et dont la durée initiale jusqu'à l'échéance est de moins de 90 jours.

ORNGE

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

[En milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire]

31 mars 2015

d] Instruments financiers autres que des instruments dérivés

Les instruments financiers sont classés dans l'une des catégories suivantes : i) juste valeur ou ii) coût après amortissement. L'entité détermine le classement de ses instruments financiers au moment de la comptabilisation initiale.

Actif/passif	Catégorie d'évaluation
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Juste valeur
Trésorerie et équivalents de trésorerie soumis à restrictions	Juste valeur
Débiteurs	Coût après amortissement
Créditeurs et charges à payer	Coût après amortissement
Obligations à rembourser	Coût après amortissement

Les instruments financiers qui sont évalués au coût après amortissement sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Ces montants sont comptabilisés initialement à leur juste valeur et évalués par la suite au coût après amortissement. Les coûts de transaction liés aux instruments financiers comptabilisés à la juste valeur sont passés en charges au fur et à mesure qu'ils sont engagés. Les coûts de transaction liés aux éléments classés dans la catégorie coût après amortissement sont ajoutés à la valeur comptable de l'actif ou déduits de la valeur comptable du passif, puis sont comptabilisés sur la durée de vie prévue de l'instrument au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.

La juste valeur représente le montant qui pourrait être échangé dans le cadre d'une transaction conclue dans des conditions de concurrence normale entre des parties consentantes, ce montant reposant sur le cours du marché, lorsqu'il est disponible. Les justes valeurs de l'organisation sont les estimations de la direction et sont généralement déterminées selon la conjoncture du marché à un moment déterminé. Les déterminations sont de nature subjective, comportant des incertitudes et la formulation de jugements importants.

e] Stocks

Les stocks de l'organisation comprennent les fournitures médicales et les pièces d'aéronef. Ils sont tous consommés dans le cours normal des activités et ne sont pas destinés à la vente. Les fournitures médicales et les pièces d'aéronef sont évaluées au moindre du coût et du coût de remplacement.

ORNGE

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

[En milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire]

31 mars 2015

f] Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût, moins l'amortissement cumulé. Elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire, en tenant compte de leur valeur résiduelle estimée, sur les durées de vie utile estimatives suivantes :

Bâtiments	10 à 40 ans
Matériel et véhicules	3 à 5 ans
Matériel informatique et logiciels	3 ans
Cellules d'aéronefs	10 à 30 ans
Moteurs d'aéronefs	10 à 20 ans
Produits avioniques	5 à 10 ans
Pièces de rechange d'aéronefs	10 à 30 ans
Améliorations locatives	Durée du bail

Les immobilisations en cours de construction se composent des paiements proportionnels pour les immobilisations construites pour le compte de l'organisation. L'amortissement n'est comptabilisé que lorsque les travaux de construction sont pratiquement achevés et que les actifs sont prêts pour l'usage auquel ils sont destinés.

Lors de la sortie ou de la mise hors service d'un actif, la valeur comptable et l'amortissement cumulé de l'actif sont supprimés des comptes d'immobilisations. Toutes les pertes subies au moment de la mise hors service ou de l'abandon sont comptabilisées à titre de charges à l'exercice au cours duquel l'actif a été sorti ou abandonné.

Lorsqu'une immobilisation n'a plus de potentiel de service à long terme pour l'organisation, l'excédent de sa valeur comptable nette sur sa valeur résiduelle est comptabilisé à titre de charge à l'état consolidé des résultats et des variations du déficit net.

Les actifs sont classés comme destinés à la vente lorsque tous les critères énoncés au paragraphe SP 1201.055 sont remplis. L'organisation évalue les actifs destinés à la vente à leur valeur comptable ou à leur juste valeur diminuée des frais de vente, selon la moins élevée des deux. Les gains ou les pertes sont comptabilisés à l'état consolidé des résultats et des variations du déficit net.

g] Intérêts capitalisés

Les intérêts sur les fonds utilisés pour financer l'acquisition d'immobilisations sont capitalisés pendant les périodes précédant les dates auxquelles les actifs sont disponibles. Les intérêts attribués aux paiements proportionnels et aux écarts de change connexes sur les montants en monnaie étrangère versés en acompte pour les aéronefs et d'autres immobilisations importantes en cours de construction sont capitalisés et ajoutés au coût de l'actif connexe.

ORNGE

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

[En milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire]

31 mars 2015

h] Entretien et réparations

L'organisation a conclu un contrat fondé sur la facturation à l'heure de vol pour l'entretien des moteurs d'aéronef à voilure fixe. Les coûts d'entretien sont passés en charges sur la base du taux horaire contractuel, multiplié par les heures de vol réelles.

L'organisation a aussi conclu un contrat pluriannuel fondé sur la facturation à l'heure de vol pour l'entretien des pièces d'avion. En vertu de ce plan, un montant fixe annuel est exigé et passé en charges par l'organisation pour les aéronefs à voilure fixe. Pour les aéronefs à voilure tournante, les coûts d'entretien sont passés en charges d'après les tarifs horaires contractuels, multipliés par les heures de vol réelles, sous réserve d'un nombre minimal d'heures requises.

Les autres coûts d'entretien non visés par les contrats fondés sur la facturation à l'heure de vol sont passés en charges au fur et à mesure qu'ils sont engagés.

i] Instruments financiers dérivés

De temps à autre, l'organisation conclut des contrats de couverture du carburant pour gérer son risque lié au prix des produits de base à des fins de planification et de gestion des risques. L'organisation n'utilise pas d'instruments financiers dérivés à des fins de négociation ou de spéculation. Ces dérivés sont comptabilisés à l'état consolidé de la situation financière à leur juste valeur et les variations de la juste valeur sont comptabilisées à titre de perte (gain) sur dérivés à l'état consolidé des gains et pertes de réévaluation. Les estimations de la juste valeur sont effectuées à un moment précis, en fonction de l'information pertinente sur le marché concernant les instruments financiers.

Dans la période considérée où ces instruments dérivés sont décomptabilisés, le gain ou la perte de réévaluation cumulé associé aux dérivés fait l'objet d'une écriture de contrepassation et est reclassé à l'état consolidé des résultats et des variations du déficit net.

j] Comptabilisation des produits

L'organisation applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. La majeure partie des produits de l'organisation provient du gouvernement de l'Ontario aux termes de son contrat de service avec l'organisation.

Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir pourvu que le montant à recevoir puisse être estimé de façon raisonnable et que le recouvrement soit raisonnablement assuré.

Les apports affectés d'origine externe sont reportés et comptabilisés à titre de produits à l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

Les dons non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus et les dons affectés sont comptabilisés à titre de produits à l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

ORNGE

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

[En milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire]

31 mars 2015

Les autres produits proviennent des transferts d'organes et des facturations pour services non assurés, qui sont comptabilisés à titre de produits lorsque les services sont fournis et lorsque les montants peuvent être estimés de manière raisonnable et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

k] Conversion de devises

Les actifs et les passifs monétaires de l'organisation libellés en devises sont convertis en dollars canadiens aux taux de change à la date de l'état consolidé de la situation financière. Les produits et les charges sont convertis au taux de change mensuel moyen.

Les gains ou pertes de change survenant avant le règlement sont comptabilisés à l'état consolidé des gains et pertes de réévaluation. Dans la période de règlement, le montant cumulé des gains et pertes de réévaluation fait l'objet d'une écriture de contrepassation à l'état consolidé des gains et pertes de réévaluation, et les gains ou pertes de change évalués par rapport au taux de change à la date de comptabilisation initiale de l'élément sont comptabilisés à l'état consolidé des résultats et des variations du déficit net.

l] Régimes de retraite

Certains employés à temps plein de l'organisation sont membres du Régime de rentes des hôpitaux de l'Ontario [le « régime »], qui est un régime de retraite intercentreprises à prestations déterminées. La comptabilisation des cotisations déterminées est appliquée au régime, selon les normes relatives aux régimes intercentreprises. Les charges de retraite sont passées en charges en fonction des besoins de capitalisation prévus au régime *[note 16]*.

Pour le régime de retraite à cotisations déterminées, les cotisations requises par l'organisation sont comptabilisées au fur et à mesure.

m] Autres avantages sociaux futurs

L'organisation offre des programmes de congés de maladie acquis aux groupes d'employés affectés aux aéronefs à voilure tournante, aux aéronefs à voilure fixe, au personnel paramédical et au centre de contrôle des opérations. L'organisation comptabilise un passif et une charge pour ces programmes de congés de maladie qui s'acquièrent ou s'accumulent dans la période au cours de laquelle les employés rendent des services à l'organisation en échange d'indemnités. La période de service correspond à la période allant de la date à laquelle l'employé est admissible aux indemnités [généralement la date d'embauche] à la date prévue du versement des indemnités.

De plus, il existe un programme de congés de maladie pour les employés non syndiqués. Toutefois, ces congés ne s'acquièrent pas ni ne s'accumulent, ou ne peuvent être reportés au-delà de 12 mois après leur acquisition. Ainsi, l'organisation comptabilise une charge lorsque l'obligation [le congé de maladie] de l'organisation se produit.

ORNGE

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

[En milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire]

31 mars 2015

e] Imputation des charges

L'organisation participe au programme de services d'ambulance terrestre de soins critiques. Les coûts de ce programme comprennent les charges de personnel, les frais de locaux et d'autres charges liées directement à la gestion du programme. L'organisation assume également certains frais de soutien généraux partagés qui concernent l'administration de l'organisation et du programme.

L'organisation impute certains de ses frais de soutien généraux en établissant une base appropriée d'imputation des charges pour chaque poste et applique cette base de manière uniforme à chaque exercice.

e] Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers nécessite que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants constatés des actifs et des passifs et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels en date des états financiers consolidés et des montants constatés des produits et des charges au cours de la période considérée. Il est nécessaire de faire des estimations importantes quant aux durées de vie utile des immobilisations, au choix d'une méthode appropriée d'amortissement des immobilisations, à l'existence potentielle d'une dépréciation des actifs, à l'évaluation des dérivés et aux hypothèses actuarielles relatives au régime de congés de maladie qui ne s'acquièrent pas. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Le montant des produits provenant du MSSLD requiert diverses estimations. D'après l'entente de performance conclue entre Orngе et le MSSLD, si l'organisation ne respecte pas ses normes ou obligations de performance, le MSSLD est en droit d'ajuster le financement qui lui est versé. Le MSSLD n'est pas tenu de communiquer certains ajustements de financement tant que les données de fin d'exercice ne lui ont pas été soumises. Comme ces données ne sont soumises qu'une fois les états financiers consolidés dressés, le montant du financement accordé par le MSSLD pour l'exercice peut être augmenté ou diminué après la fin de l'exercice. Le montant des produits comptabilisé dans les présents états financiers consolidés repose sur les meilleures estimations par la direction des sommes gagnées au cours de l'exercice.

3. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE SOUMIS À RESTRICTIONS

La trésorerie et les équivalents de trésorerie soumis à restrictions comprennent les éléments suivants :

	2015 $	2014 $
Réservé pour :		
Dépôt auprès de BNY Trust Company of Canada [le « fiduciaire »] pour une obligation hypothécaire de premier rang, série A, de 23 877 $	226	172
Achat d'immobilisations défini par les donateurs extérieurs *[note 9]*	102	168
	328	340

ORNGE

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(En milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

31 mars 2015

4. STOCKS

Les stocks comprennent les éléments suivants :

	2015 $	2014 $
Fournitures médicales	763	1 022
Pièces d'aéronef consommables	3 729	2 082
	[illegible]	3 104

5. IMMOBILISATIONS

Les immobilisations se présentent comme suit :

	2015		
	Coût $	Amortissement cumulé $	Valeur comptable nette $
Terrains	3 243	—	3 243
Bâtiments	21 351	6 232	15 119
Matériel et véhicules	12 002	9 872	2 130
Matériel informatique et logiciels	5 860	3 594	1 566
Cellules d'aéronefs	144 995	20 284	124 711
Moteurs d'aéronefs	29 902	7 272	22 630
Produits avioniques	4 954	3 984	970
Pièces de rechange d'aéronefs	4 231	295	3 936
Améliorations locatives	1 471	907	564
Immobilisations en cours de construction	2 129	—	2 129
	[illegible]	[illegible]	[illegible]

ORNGE

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

[En milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire]

31 mars 2015

	2014		
	Coût $	Amortissement cumulé $	Valeur comptable nette $
Terrains	5 265	—	5 265
Bâtiments	25 385	9 252	16 133
Matériel et véhicules	12 205	9 107	3 098
Matériel informatique et logiciels	4 138	2 830	1 308
Cellules d'aéronefs	156 306	19 655	136 651
Moteurs d'aéronefs	41 963	6 768	35 195
Produits avioniques	5 445	3 539	1 906
Pièces de rechange d'aéronefs	1 486	151	1 335
Améliorations locatives	660	595	65
Immobilisations en cours de construction	2 105	—	2 105
	254 958	57 997	201 061

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2015, l'organisation a comptabilisé, en réduction du coût, une perte de valeur de 3 987 $ [7 484 $ en 2014], dont des montants de 3 935 $ [7 474 $ en 2014] pour les cellules d'aéronefs, les moteurs d'aéronefs et les produits avioniques, de 52 $ [néant en 2014] pour les logiciels et de néant [50 $ en 2014] pour le matériel et les véhicules.

6. ACTIFS DESTINÉS À LA VENTE

Les actifs destinés à la vente se composent comme suit :

	2015 $	2014 $
Cellules d'aéronefs	4 077	—
Moteurs d'aéronefs	1 500	—
	5 587	—

Un certain nombre de Pilatus [PC-12] réputés être des avions excédentaires non requis pour le transport de patients ont été mis en vente. Au 31 mars 2015, ces aéronefs ont donc été classés comme actifs destinés à la vente.

[illegible]

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
(En milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

31 mars 2017

7. PRÊT À COURT TERME

Le 17 décembre 2010, l'organisation a conclu une facilité de crédit à court terme non garantie pour financer ses besoins généraux. [illegible] le 17 décembre 2017.

Au 31 mars 2017, le solde de l'encours [illegible] (néant en 2016).

8. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

L'organisation accorde aux employés de certains groupes un nombre donné de jours par année qu'ils peuvent utiliser comme congés rémunérés en cas de maladie ou de blessure. [illegible]

Tous les calculs et autres informations à fournir se fondent sur le 31 mars 2017 comme date d'évaluation aux fins comptables.

a) Passif au titre des avantages sociaux futurs

	2017	2016
	$	$
Obligations au titre des prestations futures constituées	[illegible]	[illegible]
Perte actuarielle non amortie à la fin de l'exercice	[illegible]	[illegible]
Passif au titre des avantages sociaux futurs	[illegible]	[illegible]

b) Charges au titre des avantages sociaux futurs

	2017	2016
	$	$
Coût des prestations pour l'exercice considéré	[illegible]	[illegible]
Intérêts sur l'obligation au titre des prestations constituées	[illegible]	[illegible]
Charges au titre des avantages sociaux futurs	[illegible]	[illegible]

Pour l'exercice clos le 31 mars 2017, des prestations d'un montant de [illegible] $ ([illegible] $ en 2016) ont été versées.

ORNGE

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

[En milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire]

31 mars 2015

Les principales hypothèses actuarielles adoptées pour évaluer les obligations au titre des prestations constituées relatives aux congés de maladie qui ne s'acquièrent pas sont présentées ci-dessous :

	31 mars 2015 %	31 mars 2014 %
Taux d'actualisation	2,50	3,50

Les principales hypothèses actuarielles adoptées pour évaluer les charges de l'organisation relatives aux congés de maladie qui ne s'acquièrent pas sont présentées ci-dessous :

	31 mars 2015 %	31 mars 2014 %
Taux d'actualisation	3,50	3,25
Augmentation des salaires	3,50	3,50

9. APPORTS REPORTÉS

Les apports reportés comprennent les fonds affectés d'origine externe reçus pour diverses fins. Les apports reportés seront comptabilisés à titre de produits à l'état consolidé des résultats et des variations du déficit net lorsque les charges applicables auront été engagées.

	2015 $	2014 $
Solde au début de l'exercice	188	306
Plus les apports relatifs aux services d'ambulance terrestre de soins critiques *[note 13]*	13 801	13 801
	22	-
Moins les apports remboursés	13 865	13 919
Moins le montant réalisé	102	188
Solde à la fin de l'exercice	27	91
Moins la tranche à moins d'un an	75	97
Solde : tranche à long terme		

ORNGE

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

[En milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire]

31 mars 2015

10. APPORTS REPORTÉS RELATIFS AUX IMMOBILISATIONS

Les apports reportés relatifs aux immobilisations représentent le montant non amorti des apports reçus pour l'achat d'immobilisations. Les apports sont amortis sur les durées de vie des actifs connexes. Les variations du solde des apports reportés relatifs aux immobilisations pour l'exercice clos le 31 mars 2015 se présentent comme suit :

	2015 $	2014 $
Apports reportés relatifs aux immobilisations au début de l'exercice	320	709
Plus les apports reçus pour l'achat d'immobilisations	44	104
Moins l'amortissement des apports reportés relatifs aux immobilisations	128	493
Apports reportés relatifs aux immobilisations à la fin de l'exercice	236	320

11. OBLIGATIONS À REMBOURSER

	2015 $	2014 $
Débenture non garantie, série A a]	258 074	265 133
Obligation hypothécaire de premier rang, série A b]	23 500	23 598
	281 574	288 731
Moins les coûts de transaction non amortis	2 432	2 587
	279 142	286 144
Moins la tranche à moins d'un an des obligations à rembourser	7 607	7 157
Tranche à long terme des obligations à rembourser	271 535	278 987

Les remboursements sur le capital au cours de chacun des cinq prochains exercices et par la suite se présentent comme suit :

	$
2016	7 607
2017	8 230
2018	8 707
2019	9 213
2020	9 747
Par la suite	238 070
	281 574

ORNGE

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

[En milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire]

31 mars 2015

Au 31 mars 2015, des intérêts courus de 4 474 $ [4 589 $ en 2014] étaient inclus dans les créditeurs et charges à payer.

a] Le 11 juin 2009, l'organisation a émis une débenture non garantie de série A [la « débenture »] d'un montant de 275 000 $ pour financer l'acquisition de certains aéronefs à voilure fixe et à voilure tournante et de l'infrastructure connexe, et pour ses besoins généraux. L'intérêt sur la débenture, au taux de 5,727 % par année, est calculé annuellement et payable deux fois par année. Jusqu'au 11 juin 2012, l'organisation a versé des intérêts seulement sur la débenture en circulation. Du 11 décembre 2012 jusqu'à l'échéance, l'organisation versera les intérêts et remboursera le capital deux fois par année. La débenture arrive à échéance le 11 juin 2034.

Les coûts de transaction liés à l'émission de la débenture, y compris les honoraires professionnels, se sont établis à 2 549 $. Ces coûts ont été inscrits en réduction du montant de la débenture et sont amortis sur la durée de vie de la débenture selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La juste valeur marchande de la débenture au 31 mars 2015 était de 315 714 $ [289 146 $ en 2014]. Le rendement sur un placement privé similaire serait de 3,33 % [4,71 % en 2014]. Puisqu'il n'y a pas de marché secondaire actif pour cette émission, le prix indiqué représente la valeur théorique de la débenture.

L'organisation est soumise à certaines clauses restrictives associées à la débenture.

b] Le 31 janvier 2011, l'organisation a émis une obligation de premier rang, série A [l'« obligation »] d'un montant de 23 877 $ aux fins du financement du bâtiment du siège social. L'intérêt sur l'obligation, au taux de 5,60 % par année, est calculé deux fois par année, et les remboursements du capital et paiements d'intérêts doivent être faits en versements égaux tous les mois. La date d'échéance de l'obligation est le 31 janvier 2036. Une hypothèque et une sûreté réelle couvrant le bâtiment du siège social de l'organisation, les terrains et aménagements connexes d'une valeur comptable de 17 257 $ et tous les avantages qui seront tirés de ces actifs, y compris de leur location, servent de garantie à l'obligation.

Les coûts de transaction liés à l'émission de l'obligation, y compris les honoraires professionnels, se sont établis à 684 $. Ces coûts ont été inscrits en réduction du montant de l'obligation et sont amortis sur la durée de vie de l'obligation selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

L'organisation peut rembourser une partie ou la totalité de l'obligation en tout temps, avant son échéance, à un prix fondé sur le montant du capital en cours, plus une prime complémentaire, ainsi que les intérêts courus et impayés.

La juste valeur marchande de l'obligation au 31 mars 2015 était de 27 567 $ [25 239 $ en 2014]. Le rendement sur un placement privé similaire serait de 3,89 % [4,86 % en 2014]. Puisqu'il n'y a pas de marché secondaire actif pour cette émission, le prix indiqué représente la valeur théorique de l'obligation.

ORNGE

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

[En milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire]

31 mars 2015

L'organisation est soumise à certaines clauses restrictives associées à l'obligation. L'une des clauses que l'organisation doit satisfaire est la préparation d'états financiers consolidés audités de l'organisation et d'états financiers distincts d'OGRE, à soumettre au fiduciaire et à la Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie [« Canada Vie »], détenteur de l'obligation. Canada Vie a convenu par écrit de renoncer à la conformité à l'obligation de soumettre les états financiers audités d'OGRE pour l'exercice 2012 et les exercices ultérieurs.

12. INSTRUMENTS FINANCIERS

a] Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de perte financière que court l'organisation si une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas ses obligations contractuelles. Il est lié principalement à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie, à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie soumis à restrictions et aux contrats de couverture du carburant de l'organisation.

Exposition au risque de crédit

La valeur comptable des actifs financiers représente l'exposition maximum au risque de crédit. L'exposition maximum au risque de crédit au 31 mars 2015 était comme suit :

	2015 $	2014 $
Trésorerie et équivalents de trésorerie	**6 106**	10 382
Trésorerie et équivalents de trésorerie soumis à restrictions	**328**	360
Débiteurs	**4 855**	2 987
Instruments financiers dérivés, montant net	-	238
	11 289	13 967

L'organisation minimise son exposition au risque lié aux actifs financiers en investissant seulement dans des produits qui sont très liquides et en concluant des ententes uniquement avec de grandes institutions financières et des agences gouvernementales ayant une bonne cote de crédit.

b] Risque d'illiquidité

L'organisation reçoit une partie importante de ses produits d'exploitation du gouvernement de l'Ontario. L'organisation est liée par l'entente de performance conclue avec le MSSLD. Le MSSLD fournit des fonds à l'organisation pour la prestation de services, comme le stipule l'entente de performance. L'organisation est exposée au risque lié à la disponibilité des liquidités nécessaires pour pouvoir continuer à fournir les services décrits dans son mandat, en vertu de l'entente de performance.

ORNGE

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

[En milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire]

31 mars 2015

Pour gérer le risque d'illiquidité, l'organisation assure une solide gestion des liquidités disponibles. L'organisation dispose d'une facilité de crédit à court terme non garantie *[note 7]* qu'elle utilise lorsque le financement gouvernemental ne suffit pas à couvrir ses dépenses d'exploitation. Sous la surveillance de la direction, l'organisation assure un suivi rigoureux de ses besoins en liquidités compte tenu des prévisions financières et des flux de trésorerie prévus.

c] Risque de change

L'organisation est exposée au risque de change du fait de ses achats et de ses garanties libellés en dollars américains. Les variations du taux de change applicable peuvent avoir une incidence sur le bénéfice et sur les créditeurs et charges à payer.

Au 31 mars 2015, l'organisation avait les soldes suivants libellés dans une monnaie étrangère :

	2015 $ US	2014 $ US
Créditeurs et charges à payer	**1 449**	2 304

Une variation de 1 % du taux de change du dollar américain aurait une incidence de 14 $ sur le déficit net non affecté et les gains et pertes de réévaluation cumulés.

d] Risque de taux d'intérêt

L'organisation gère son risque de taux d'intérêt afin de le maintenir à l'intérieur de paramètres acceptables.

Une variation du taux d'intérêt sur la dette à long terme de l'organisation aurait une incidence sur la juste valeur de la dette, mais aucune incidence sur les états financiers consolidés étant donné que la dette est évaluée au coût après amortissement et a un taux d'intérêt fixe.

e] Risque lié aux prix des produits de base

L'organisation a besoin d'importantes quantités de carburant aviation pour l'exploitation de sa flotte d'aéronefs. Elle est donc exposée aux risques liés aux prix des produits de base associés aux variations du prix du marché du carburant aviation. Le prix du carburant aviation est sensible, notamment, au prix du pétrole brut, aux coûts de raffinage et aux coûts de livraison. Afin de limiter l'incidence de ces risques, l'organisation a conclu des contrats à terme à prix fixe jusqu'en août 2015.

Au 31 mars 2015, l'organisation avait cinq contrats à terme [onze en 2014] à prix fixe sur carburant diesel à très faible teneur en soufre auprès de grandes banques canadiennes afin de contrebalancer son exposition au risque de prix associé aux achats prévus de carburant aviation au cours des cinq prochains mois. La quantité notionnelle de carburant diesel à très faible teneur en soufre couverte est de 3 950 117 litres [7 952 705 litres en 2014] à un prix d'exercice allant de 0,8142 $ à 0,8425 $ par litre [0,7985 $ à 0,8714 $ par litre en 2014]. Les contrats à terme à prix fixe n'entraînent pas la livraison effective du carburant diesel à très faible teneur en soufre, mais sont réglés en espèces afin de compenser l'incidence des variations de prix. Au 31 mars 2015, la

ORNGE

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

[En milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire]

31 mars 2015

juste valeur des contrats à terme à prix fixe représentait un actif (passif) de (979 $) [238 $ en 2014]. Pour l'exercice clos le 31 mars 2015, un(e) (perte) gain réalisé(e) de (713 $) [une perte réalisée de 354 $ en 2014] sur des contrats réglés est inclus dans les charges liées au transporteur et à la flotte.

f] Hiérarchie des évaluations à la juste valeur

Les instruments financiers évalués à la juste valeur sont classés selon une hiérarchie des évaluations à la juste valeur qui reflète l'importance des données utilisées pour effectuer chaque évaluation. Cette hiérarchie se compose des niveaux suivants :

Niveau 1 – les prix [non rajustés] cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques;

Niveau 2 – les données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, directement ou indirectement;

Niveau 3 – les données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables [données non observables].

La hiérarchie des évaluations à la juste valeur nécessite l'utilisation de données observables sur le marché chaque fois que de telles données existent. Un instrument financier est classé au niveau le plus bas de la hiérarchie pour lequel d'importantes données ont été prises en compte dans l'évaluation à la juste valeur.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie et la trésorerie et les équivalents de trésorerie soumis à restrictions que l'organisation détenait au 31 mars 2015 se classent dans le niveau 1 de la hiérarchie.

Les instruments financiers dérivés que l'organisation détenait au 31 mars 2015 se classent dans le niveau 2 de la hiérarchie.

13. IMPUTATION DES CHARGES

Les charges des programmes spécialement financés se composent des coûts directs des programmes et de la part des frais de soutien généraux, comme suit :

	2015 $	2014 $
Coûts directs du programme – services d'ambulance terrestre de soins critiques	**12 190**	12 169
Part des frais d'administration – services d'ambulance terrestre de soins critiques	**1 611**	1 632
Divers	**19**	14
Charges des programmes spécialement financés	**13 820**	13 815

ORNGE

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

[En milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire]

31 mars 2015

14. ENGAGEMENTS

a] Engagements d'exploitation

L'organisation a conclu divers engagements d'exploitation portant sur la fourniture de services dans le cadre de l'exploitation de son système de transport médical. L'organisation est également liée par des baux à long terme pour des locaux situés dans diverses bases en Ontario.

	$ CA
Moins de un an	9 998
De un an à cinq ans	1 764
Plus de cinq ans	883

b] Lettre de crédit

Au 31 mars 2015, l'organisation n'avait aucune lettre de crédit en cours [lettre de crédit de 272 $ en 2014].

15. ÉVENTUALITÉS

L'organisation fait l'objet de diverses réclamations réelles et potentielles. Dans les cas où la responsabilité potentielle peut être établie, la direction estime que le règlement final des actions ne dépassera pas de beaucoup les montants inscrits dans les comptes. Dans d'autres cas, l'issue finale des réclamations ne peut être déterminée pour le moment. Toute perte additionnelle liée aux réclamations sera comptabilisée à l'exercice durant lequel la responsabilité sera établie ou un redressement du montant comptabilisé sera jugé nécessaire.

Une action en justice contre l'ancien chef de la direction de l'organisation pour le remboursement d'un prêt de 500 $ a été intentée au cours de 2012, et l'ancien chef de la direction a déposé une demande reconventionnelle d'un montant de 3 000 $. L'organisation estime avoir des motifs de défense valables face aux allégations du demandeur dans cette action et entend se défendre vigoureusement. Pour le moment, comme cette procédure judiciaire est toujours en cours, il est impossible d'en prévoir l'issue.

L'ancien chef de la direction a intenté une action contre l'organisation de 12 200 $ en rapport avec sa fin d'emploi. L'organisation est défenderesse dans cette cause et a déposé une demande reconventionnelle. Pour le moment, comme cette procédure judiciaire est toujours en cours, il est impossible d'en prévoir l'issue.

L'organisation a indemnisé ses anciens et actuels administrateurs et dirigeants pour les réclamations et les frais juridiques connexes relatifs à l'exercice de leurs fonctions au sein de l'organisation.

L'organisation a été désignée défenderesse dans le cadre de poursuites intentées en vertu du Code canadien du travail résultant d'un accident aérien d'un hélicoptère ambulance survenu en 2014. Pour le moment, il est impossible de parvenir à un ensemble de conclusions ou à une estimation raisonnable des obligations que pourrait devoir assumer Ornge en rapport avec ces poursuites.

ORNGE

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

[En milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire]

31 mars 2015

L'organisation participe au Healthcare Insurance Reciprocal of Canada [« HIROC »]. Le HIROC assure collectivement les risques d'assurance responsabilité civile de ses membres. Tous les membres paient une prime annuelle établie par calculs actuariels. Tous les membres peuvent devoir payer une prime pour les pertes subies, le cas échéant, par le groupe pendant les années au cours desquelles ils ont été membres. Il y a d'autres poursuites couvertes par le HIROC. La direction est d'avis que leur couverture est adéquate pour couvrir tous les montants à payer en rapport avec ces poursuites.

16. RÉGIMES DE RETRAITE

Certains employés à temps plein de l'organisation sont admissibles au Régime de rentes des hôpitaux de l'Ontario [le «régime»], qui est un régime de retraite contributif interentreprises à prestations déterminées, fondées sur le salaire moyen de fin de carrière. Le régime est considéré comme un régime à cotisations déterminées selon les normes comptables relatives aux régimes interentreprises. La cotisation de l'organisation au régime au cours de l'exercice a été de 3 304 $ et est comprise dans les salaires et charges de personnel et les programmes spécialement financés à l'état consolidé des résultats et des variations du déficit net. Les cotisations faites par l'organisation correspondent aux besoins de capitalisation du régime. La plus récente évaluation aux fins de la présentation de l'information financière effectuée par le régime, en date du 31 décembre 2014, a présenté des actifs nets disponibles pour des prestations de 60 848 millions de dollars avec des obligations de retraite de 46 923 millions de dollars, entraînant un excédent de 13 925 millions de dollars.

L'organisation offre également un régime de retraite à cotisations déterminées aux employés de certains groupes. Au cours de 2015, l'organisation a versé à ce régime un montant global de 1 516 $ [625 $ en 2014] qui a été passé en charges.

17. VARIATION NETTE DES ÉLÉMENTS HORS CAISSE DU FONDS DE ROULEMENT LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION

	2015 $	2014 $
Augmentation des débiteurs	**(1 868)**	(1 101)
(Augmentation) diminution des charges payées d'avance et dépôts	**(175)**	1 039
Augmentation des stocks	**(1 384)**	(777)
Augmentation (diminution) des créditeurs et charges à payer	**(2 049)**	450
Augmentation des avantages sociaux futurs	**273**	84
Diminution des apports reportés	**(86)**	(118)
	(5 289)	(423)

pwc

MINISTÈRE DE L'INFRASTRUCTURE
PORTEFEUILLE IMMOBILIER GÉNÉRAL

Le 26 juin 2015

Rapport de l'auditeur indépendant

Au Ministre du Développement économique, de l'Emploi et de l'Infrastructure

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du portefeuille immobilier général du ministère du Développement économique, de l'Emploi et de l'Infrastructure, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2015 ainsi que l'état des résultats et de l'excédent accumulé, l'état de la variation des actifs financiers nets et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes constituées d'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers
La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables pour le secteur public du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur
Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l.
Pwc Tower, 18 York Street, Suite 2000, Toronto, Ontario, Canada M5J 0B2
Tél. : +1 416 863 1133, Téléc. : +1 416 365 8215, www.pwc.com/ca/fr

« PwC » s'entend de PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l., une société à responsabilité limitée de l'Ontario.

pwc

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion
À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du portefeuille immobilier général du ministère du Développement économique, de l'Emploi et de l'Infrastructure au 31 mars 2015, ainsi que de ses résultats, de la variation de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables pour le secteur public du Canada.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, DE L'EMPLOI ET DE L'INFRASTRUCTURE
PORTEFEUILLE IMMOBILIER GÉNÉRAL
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
31 mars 2015 et 2014
(en milliers de dollars)

	2015	2014 Retraité (note 2)
Actifs financiers		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 3)	[illegible] $	[illegible] $
Créances clients et autres créances (note 4)	[illegible]	[illegible]
Montant à recevoir d'Humber River Hospital	–	[illegible]
Créances DMFA	[illegible]	[illegible]
Montant à recevoir sur des contrats de location-acquisition (note 7)	[illegible]	[illegible]
Montants à recevoir d'apparentés (note 6)	[illegible]	[illegible]
Créances liées à des projets (note 7)	[illegible]	[illegible]
Actifs destinés à la vente (note 8)	[illegible]	[illegible]
	[illegible]	[illegible]
Passifs		
Dettes d'exploitation et autres charges à payer	[illegible]	[illegible]
Passif au titre des sites contaminés (note 9)	[illegible]	[illegible]
Passifs DMFA	[illegible]	[illegible]
Acomptes des clients	[illegible]	[illegible]
Obligations en vertu de contrats de location-acquisition (note 7)	[illegible]	[illegible]
	[illegible]	[illegible]
Actifs financiers nets	[illegible]	[illegible]
Actifs non financiers		
Immobilisations corporelles (note 10)	[illegible]	[illegible]
Frais payés d'avance, acomptes et autres actifs	[illegible]	[illegible]
	[illegible]	[illegible]
Excédent accumulé	[illegible] $	[illegible] $

Passifs éventuels (note 11)
Engagements (note 12)

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, DE L'EMPLOI ET DE L'INFRASTRUCTURE
PORTEFEUILLE IMMOBILIER GÉNÉRAL
ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE L'EXCÉDENT ACCUMULÉ
Exercices clos les 31 mars 2017 et 2016
(en milliers de dollars)

	Exercices clos les 31 mars		
	Prévisions 2017	Réel 2017	Réel 2016 Retraité (note 3)
Produits			
Loyers (note 6)	[illegible] $	[illegible] $	[illegible] $
Recouvrements de coûts (note 6)	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Produit d'intérêts	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Charges d'exploitation			
Installations (note 6)	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Coûts recouvrables (note 6)	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Coûts de gestion des biens immobiliers	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Frais généraux et administratifs	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Charges d'intérêts	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Gain sur la cession d'immobilisations corporelles (note 10)	-	[illegible]	[illegible]
Gain sur la cession d'actifs destinés à la vente (note 9)	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Excédent (déficit) d'exploitation avant l'amortissement et la réduction de valeur des immobilisations corporelles	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Amortissement des immobilisations corporelles	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Réduction de valeur des immobilisations corporelles	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Déficit	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Excédent accumulé à l'ouverture de l'exercice, selon la présentation antérieure		[illegible]	[illegible]
Ajustement touchant aux périodes antérieures (note 3)		[illegible]	[illegible]
Adoption d'une nouvelle norme comptable concernant le passif au titre des sites contaminés (note 3)		[illegible]	[illegible]
Excédent accumulé à l'ouverture de l'exercice, montant retraité		[illegible]	[illegible]
Apports des ministères		[illegible]	[illegible]
Apports de Humber River Hospital		-	[illegible]
Apports d'autres organismes gouvernementaux		[illegible]	[illegible]
Distributions à la province d'Ontario		[illegible]	[illegible]
Apports nets		[illegible]	[illegible]
Excédent accumulé à la clôture de la période		[illegible] $	[illegible] $

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

[illegible]
[illegible]
[illegible]
Exercices clos les 31 mars 2017 et 2016
(en milliers de dollars)

	2017	2016 Retraité (note 3)
Déficit de la période	(489 612) $	(391 909) $
Acquisition d'immobilisations corporelles	(273 489)	(784 113)
Virement d'immobilisations corporelles dans (depuis) les actifs destinés à la vente	6 284	(11 106)
Amortissement des immobilisations corporelles	339 672	303 645
Gain sur la cession d'immobilisations corporelles	(20 346)	(20 533)
Produit de la cession d'immobilisations corporelles	20 474	27 126
Virement d'immobilisations corporelles	(5 109)	13 675
Réduction de valeur d'immobilisations corporelles	3 481	2 467
	(116 129)	(446 703)
Diminution (augmentation) des frais payés d'avance, acomptes et autres actifs	5 474	(347)
Passif au titre de l'avantissement des sites contaminés	-	(100 987)
Apports des ministères	175 000	400 000
Apports d'autres organismes gouvernementaux	6 000	1 000
Apports de Hamilton Street Hospital	-	31 780
Versements à la province d'Ontario	(75 000)	(10 000)
Rentrées (sorties) de actifs financiers nets	(3 655)	(119 456)
Actifs financiers nets à l'ouverture de la période	37 933	33 731
Actifs financiers nets à la clôture de la période	34 278 $	(77 725) $

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, DE L'EMPLOI ET DE L'INFRASTRUCTURE
PORTEFEUILLE IMMOBILIER GÉNÉRAL
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
Exercices clos les 31 mars 2015 et 2014
(en milliers de dollars)

	2015	2014 Retraité (note 2)
Activités d'exploitation		
Déficit de la période	(180 012) $	(181 969) $
Variation des éléments hors trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	219 472	205 043
Gain sur la cession d'immobilisations corporelles	(25 320)	(20 924)
Gain sur la cession d'actifs destinés à la vente	(11 305)	(32 230)
Réduction de valeur d'immobilisations corporelles	3 401	2 987
Variation des soldes des éléments hors trésorerie du fonds de roulement		
Diminution (augmentation) des créances clients et autres créances	21 664	(30 347)
(Augmentation) des créances clients et autres créances-IIRH	-	(2 700)
Diminution des montants à recevoir d'apparentés	6 305	38 532
Diminution des créances DMFA	380 832	27 975
Diminution (augmentation) des créances liées à des projets	3 217	(15 225)
(Diminution) augmentation des dettes d'exploitation et autres charges à payer	(26 959)	15 447
Diminution des passifs DMFA	(386 120)	(19 496)
Augmentation (diminution) des acomptes des clients	14 521	(783)
Diminution des montants à verser à des apparentés	-	(24 309)
Diminution (augmentation) des frais payés d'avance, acomptes et autres actifs	1 474	(997)
	21 250	(38 996)
Activités d'investissement en immobilisations		
Produit de la cession d'immobilisations corporelles	25 371	27 239
Acquisition d'immobilisations corporelles	(49 032)	(163 764)
	(23 661)	(136 525)
Activités d'investissement		
Produit de la cession d'actifs destinés à la vente	12 467	34 252
Activités de financement		
Apports des ministères	75 983	241 036
Apports de Humber River Hospital	-	8 089
Distributions à la province d'Ontario	(58 574)	(82 511)
	17 409	166 614
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	27 465	25 345
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice	197 907	172 562
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de la période	225 372 $	197 907 $

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, DE L'EMPLOI ET DE L'INFRASTRUCTURE
PORTEFEUILLE IMMOBILIER GÉNÉRAL
NOTES ANNEXES
31 mars 2015 et 2014
(en milliers de dollars)

1. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Nature de l'organisme
Le portefeuille immobilier général du ministère du Développement économique, de l'Emploi et de l'Infrastructure consiste en certains actifs immobiliers détenus en propriété ou loués par Sa Majesté la Reine, par son droit de substitution de l'Ontario, représentée par le ministre du Développement économique, de l'Emploi et de l'Infrastructure, et gérés par la Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier (« Infrastructure Ontario »). Les autres actifs et passifs immobiliers du portefeuille du ministère du Développement économique, de l'Emploi et de l'Infrastructure ne sont pas pris en compte dans les présents états financiers.

Référentiel comptable
Les états financiers ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour les gouvernements établis par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public des Comptables professionnels agréés du Canada (les « normes comptables pour le secteur public du Canada »).

Équivalents de trésorerie
Les équivalents de trésorerie sont constitués de bons du Trésor assortis d'échéances inférieures à 180 jours. Ils sont détenus en vue de satisfaire aux engagements en trésorerie à court terme et ne sont pas affectés aux activités d'investissement. Le risque imputable aux variations de la valeur de marché est négligeable.

Immobilisations corporelles
Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût diminué de l'amortissement cumulé. Le coût comprend les coûts directement liés à l'acquisition, à la conception, à la construction, à l'aménagement, à l'amélioration ou à la mise en valeur des immobilisations corporelles, notamment les matériaux, la main-d'œuvre et les intérêts capitalisés.

La capitalisation du coût lié aux immobilisations en cours prend fin lorsque le bien immobilier est prêt à être utilisé comme prévu ou occupé.

Les terrains comprennent les terres acquises pour les infrastructures de transport, les parcs, les immeubles et d'autres fins liées aux programmes, outre les aménagements de terrains qui sont assortis d'une durée de vie indéfinie et ne sont pas amortis. Les terrains excluent les terres de la Couronne acquises de droit.

Les immeubles comprennent des structures administratives et de services. Les locaux loués sont exclus. Les immeubles liés à la diversification des modes de financement et de l'approvisionnement (« DMFA ») correspondent à la valeur des projets DMFA achevés et transférés des ministères commanditaires.

Les immobilisations en cours comprennent les nouveaux immeubles en cours de construction et les modifications aux immeubles existants.

Toutes les immobilisations corporelles, à l'exception des immobilisations en cours, des terrains et des aménagements de terrains, sont amorties selon la méthode linéaire sur leur durée de vie utile estimative. Les durées de vie utile des immobilisations corporelles du portefeuille immobilier général sont estimées comme suit :

Immeubles, immeubles DMFA et actifs DMFA visés par des contrats de location-acquisition	de 20 à 40 ans
Travaux extérieurs, y compris les pistes d'aéroport, les terrains de stationnement et un barrage	de 12 à 40 ans

La valeur comptable des immobilisations corporelles est ramenée à leur valeur résiduelle si celles-ci ne peuvent plus contribuer au niveau prévu de prestations de services offerts par la province et que la perte de valeur est permanente, ou encore si la valeur de l'avantage économique futur de l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable. Les réductions de valeur sont comptabilisées dans l'état des résultats et ne font l'objet d'aucune reprise.

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, DE L'EMPLOI ET DE L'INFRASTRUCTURE
PORTEFEUILLE IMMOBILIER GÉNÉRAL
NOTES ANNEXES
31 mars 2015 et 2014
(en milliers de dollars)

Capitalisation des intérêts
Le coût des immobilisations corporelles construites ou aménagées par la province comprend les frais d'intérêts engagés pendant la période d'aménagement ou de construction.

Tous les intérêts versés par la province en vue de financer les projets d'immobilisations pendant la période de construction sont capitalisés dans les immobilisations corporelles. Il n'y a aucun seuil de capitalisation.

Pour un exercice donné, le taux d'intérêt utilisé pour calculer la charge d'intérêts engagée pendant la construction correspond au coût moyen pondéré du capital (le « CMPC ») de la province. L'Office ontarien de financement (l'« OOF ») fournit le CMPC pertinent. Pour l'exercice 2015, le CMPC est de 4,36 % (3,8 % en 2014).

Les intérêts cessent d'être capitalisés lorsque l'actif est prêt pour l'utilisation, même s'il est possible qu'il ne soit utilisé qu'à une date ultérieure. Si la construction d'une immobilisation corporelle est arrêtée ou reportée indéfiniment avant d'être terminée, les coûts capitalisés à ce jour sont comptabilisés en charges, à moins qu'une autre utilisation de l'immobilisation corporelle puisse être envisagée.

Actifs et passifs DMFA
Les créances DMFA représentent les sommes à recevoir des ministères commanditaires pour les coûts de construction et les autres coûts engagés par le consortium dans le cadre des projets achevés et des projets en cours de construction à la date de clôture. Le portefeuille immobilier général facture les montants aux ministères et les recouvre à mesure que les paiements sont versés au consortium aux termes des ententes visant les projets concernés.

Les passifs DMFA représentent les sommes à payer au consortium de construction pour la valeur des projets DMFA achevés et en cours de construction à la date de clôture. Ces sommes sont payées au consortium aux termes des ententes visant les projets concernés qui prévoient le versement d'un acompte lorsque le projet est quasi achevé et des paiements de service mensuels pour le reliquat.

Les coûts de construction des projets DMFA en cours de construction sont comptabilisés dans les comptes des ministères commanditaires.

Actifs destinés à la vente
Les actifs qui satisfont aux critères ci-après appartiennent à la catégorie des actifs destinés à la vente. L'actif fait l'objet d'une autorisation ou d'un engagement de vente, il est dans un état propice à la vente, il est perçu par le public comme destiné à la vente, il est assorti d'un marché actif et d'un plan de vente et on s'attend raisonnablement à ce qu'il soit vendu à un acquéreur non lié à la province dans les 12 mois suivant la date de clôture.

Les actifs destinés à la vente sont comptabilisés à la valeur comptable ou à la valeur de réalisation nette si cette valeur est inférieure. Le coût comprend tous les coûts d'acquisition et les améliorations capitalisées à l'égard de l'actif, déduction faite de la charge d'amortissement.

Actifs DMFA visés par des contrats de location-acquisition
Le ministère du Développement économique, de l'Emploi et de l'Infrastructure a conclu des ententes contractuelles avec des tiers afin de financer, de concevoir, de construire et de gérer certains actifs au nom des ministères commanditaires. Ces projets correspondent aux critères utilisés pour la définition des contrats de location-acquisition. La valeur des actifs acquis en vertu de contrats de location-acquisition est comptabilisée à titre d'immobilisations corporelles et les passifs liés aux contrats sont inscrits à titre d'obligations en vertu de contrats de location-acquisition à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location. Des paiements de location sont à recevoir des ministères commanditaires et sont inscrits à titre de montant à recevoir sur des contrats de location-acquisition. Les modalités des montants à recevoir des ministères commanditaires sur des contrats de location-acquisition sont identiques à celles régissant les obligations en vertu de contrats de location-acquisition à l'égard du consortium de construction.

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, DE L'EMPLOI ET DE L'INFRASTRUCTURE
PORTEFEUILLE IMMOBILIER GÉNÉRAL
NOTES ANNEXES
31 mars 2015 et 2014
(en milliers de dollars)

Passif au titre des sites contaminés
Les sites contaminés sont le résultat d'une contamination par la présence dans l'air, le sol, l'eau ou les sédiments d'une substance chimique, organique ou radioactive ou d'un organisme vivant qui dépasse une norme environnementale. Le passif est comptabilisé déduction faite de tout recouvrement prévu.

Pour la première fois dans les états financiers de l'exercice clos le 31 mars 2015, un passif au titre de l'assainissement des sites contaminés est inscrit lorsque tous les critères suivants sont remplis : i) il existe une norme environnementale; ii) la contamination dépasse la norme environnementale; iii) le portefeuille immobilier général soit est directement responsable, soit accepte la responsabilité; iv) il est prévu que des avantages économiques futurs seront abandonnés; et v) il est possible de procéder à une estimation raisonnable du montant en cause.

L'estimation du passif comprend les coûts directement attribuables aux activités d'assainissement, de confinement ou d'atténuation ainsi que le coût de la maintenance et de la surveillance après assainissement en vue de ramener le site à la norme minimale actuelle applicable à la même utilisation que celle antérieure à la contamination. Le coût de l'assainissement est calculé d'après les meilleures informations disponibles et il est examiné et révisé chaque année.

Comptabilisation des produits
Les produits sont comptabilisés dans la période au cours de laquelle survient l'événement générateur connexe.

Les loyers se composent des produits tirés de la location, à des ministères et à des locataires du secteur privé, de biens immobiliers détenus en propriété par le portefeuille immobilier général et de biens immobiliers loués auprès de tiers bailleurs, ainsi que de la majeure partie des fonds affectés à l'exploitation provenant du ministère du Développement économique, de l'Emploi et de l'Infrastructure. Les produits de location comprennent le loyer de base, les recouvrements de coûts au titre des charges d'exploitation, les impôts fonciers et les produits tirés des terrains de stationnement. Les exonérations et augmentations de loyer ainsi que les allocations au titre des agencements sont comptabilisées pour la période au cours de laquelle elles surviennent. Les loyers comprennent les coûts au titre des contrats de location-acquisition et les paiements de service mensuels pour les biens immobiliers DMFA, lesquels sont recouvrés auprès des ministères. Les loyers comprennent également les recouvrements de coûts perçus auprès des ministères à l'égard des besoins particuliers des locataires en sus des services établis aux termes des contrats de location concernés.

Les recouvrements de coûts comprennent les coûts recouvrés auprès des ministères pour les projets de construction, d'amélioration ou d'autres projets immobiliers entrepris à la demande des ministères. Les produits tirés des recouvrements de coûts sont comptabilisés à mesure que sont fournis les services. Les recouvrements de coûts comprennent également les allocations de fonds affectés à l'exploitation de la part du ministère du Développement économique, de l'Emploi et de l'Infrastructure, lesquelles sont comptabilisées à mesure qu'elles sont facturées.

Le produit d'intérêts correspond aux intérêts gagnés sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie et il est comptabilisé en fonction du temps écoulé.

Charges d'exploitation
Les charges d'exploitation sont comptabilisées à mesure qu'elles sont engagées selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Les charges d'exploitation liées aux installations comprennent les charges engagées au titre de l'exploitation et de l'entretien de biens immobiliers détenus en propriété, notamment les impôts fonciers ainsi que les honoraires de gestion d'installations versés à Infrastructure Ontario, ainsi que les frais de réparation et d'entretien non recouvrables au titre des biens immobiliers détenus en propriété et les charges de location recouvrables payées à des tiers bailleurs.

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, DE L'EMPLOI ET DE L'INFRASTRUCTURE
PORTEFEUILLE IMMOBILIER GÉNÉRAL
NOTES ANNEXES
31 mars 2015 et 2014
(en milliers de dollars)

Les coûts recouvrables comprennent les coûts engagés dans le cadre de projets de construction ou d'amélioration des actifs, ou d'autres projets immobiliers entrepris à la demande des ministères. Tous les coûts sont recouvrables auprès des ministères concernés. Les coûts recouvrables sont comptabilisés à mesure qu'ils sont engagés en fonction de la valeur des travaux achevés.

Les coûts de cession des biens immobiliers sont les coûts engagés en vue de rendre vendables des biens immobiliers. Ils sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont engagés. Ces coûts comprennent les frais liés notamment à la planification immobilière, à la commercialisation, aux évaluations environnementales, au zonage, aux permis et aux règlements.

La charge d'intérêts a trait aux intérêts sur l'encours des passifs DMFA, notamment les actifs DMFA visés par des contrats de location-acquisition, lesquels sont recouvrés intégralement auprès des ministères commanditaires.

Apports des ministères
Les apports des ministères correspondent aux fonds reçus au titre a) des allocations de fonds affectés aux immobilisations du ministère du Développement économique, de l'Emploi et de l'Infrastructure et b) de la valeur des actifs, des améliorations et des mises en valeur d'actifs financés par d'autres ministères, lesquels sont capitalisés dans les immobilisations corporelles du portefeuille immobilier général. Ces montants sont comptabilisés à titre d'ajout à l'excédent accumulé.

Apports d'autres organismes gouvernementaux
Les apports d'autres organismes gouvernementaux comprennent la valeur des actifs ainsi que des améliorations et des mises en valeur d'actifs capitalisés dans le coût du bien immobilier inscrit au portefeuille immobilier général et financés par des organismes gouvernementaux autres que les ministères. Les montants sont inscrits à titre d'apport ou d'ajout à l'excédent accumulé.

Distributions à la province d'Ontario
Les distributions correspondent au paiement de fonds recouvrés par le portefeuille immobilier général qui proviennent du secteur privé et de sources non gouvernementales et qui sont versés au Trésor conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Utilisation d'estimations
Les présentes méthodes exigent que la direction effectue des estimations et formule des hypothèses qui influent sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs, sur la présentation des actifs et passifs éventuels à la date de l'état de la situation financière et sur les montants présentés au titre des produits et des charges au cours de la période visée. Les principaux domaines exigeant que la direction effectue des estimations subjectives concernent notamment la durée de vie utile des immobilisations corporelles, les ajustements liés à la valeur de l'achèvement des travaux au titre de projets assortis de coûts recouvrables et des projets de réparations d'immobilisations des ministères, les provisions pour créances douteuses, les passifs au titre des sites contaminés et les charges à payer. Par conséquent, les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

2. AJUSTEMENTS TOUCHANT UNE PÉRIODE ANTÉRIEURE

Pendant l'exercice, le portefeuille immobilier général a déterminé qu'il aurait dû comptabiliser la perte prévue à la vente de deux terrains dans le secteur West Donlands au cours d'un exercice précédent. Une convention d'achat et de vente a été conclue avec un promoteur à un prix fixe relativement à ces deux terrains au cours d'un exercice précédent, et la transaction sera menée à bien dans un exercice ultérieur. Après l'exécution de la convention d'achat et de vente, le portefeuille immobilier général a réalisé d'importants travaux d'aménagement des terrains du secteur West Donlands, comme l'exigeait la convention d'achat et de vente. Il a été établi que, avant le 1er avril 2013, le coût des deux terrains, y compris les coûts supplémentaires associés aux travaux susmentionnés, dépassait leur valeur recouvrable d'après la convention d'achat et de vente.

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, DE L'EMPLOI ET DE L'INFRASTRUCTURE
PORTEFEUILLE IMMOBILIER GÉNÉRAL
NOTES ANNEXES
31 mars 2015 et 2014
(en milliers de dollars)

En conséquence, le portefeuille immobilier général a inscrit un ajustement dans ses états financiers publiés antérieurement afin de ramener la valeur des terrains à leur valeur recouvrable nette.

L'ajustement a été comptabilisé de manière rétroactive au moyen d'un ajustement touchant une période antérieure. Ainsi, le portefeuille immobilier général a diminué la valeur de l'actif de 14 637 $ au 1er avril 2013, ce qui représente l'estimation de la perte sur la vente des actifs visés, et l'excédent accumulé a été réduit d'un montant correspondant. En conséquence, l'excédent accumulé de 5 511 726 $ comptabilisé initialement au 1er avril 2013 s'établit à 5 497 089 $ après retraitement et la valeur comptable nette des actifs de 5 796 384 $ comptabilisée initialement s'établit à 5 781 747 $ après retraitement.

3. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent des bons du Trésor à court terme d'une valeur de 110 677 $ (75 722 $ au 31 mars 2014) échéant à moins de 180 jours émis par l'OOF et assortis d'un taux d'intérêt effectif moyen pondéré de 0,71 % (0,96 % au 31 mars 2014).

4. CRÉANCES CLIENTS ET AUTRES CRÉANCES

Les créances clients et autres créances comprennent les sommes à recevoir de locataires du secteur public et du secteur privé au titre des frais d'aménagement, les paiements de service mensuels DMFA, les montants à recevoir pour des services liés aux projets se rapportant aux recouvrements de coûts des ministères, les remboursements de la TVH et d'autres sommes à recevoir, y compris de la part de locataires du secteur privé. Des provisions pour créances douteuses sont comptabilisées à l'égard de soldes auprès de tiers jugés irrécouvrables afin de ramener leur valeur au montant jugé recouvrable. Le solde se ventile comme suit :

	31 mars 2015	31 mars 2014
Frais d'aménagement à recevoir	**38 153 $**	45 286 $
Paiements de service mensuels DMFA à recevoir	**20 702**	13 272
Montant à recevoir pour des services liés aux projets	**21 179**	26 319
TVH à recevoir	**13 880**	23 633
Autres créances	**5 789**	10 143
Provision pour créances douteuses	**(911)**	(897)
	98 792 $	117 756 $

5. MONTANT À RECEVOIR SUR DES CONTRATS DE LOCATION-ACQUISITION ET OBLIGATIONS EN VERTU DE CONTRATS DE LOCATION-ACQUISITION

	31 mars 2015	31 mars 2014
Échéance en mars 2040, remboursable par versements mensuels de principal et d'intérêts de 1 026 $, portant intérêt au taux de 5,19 % et garanti par les immobilisations corporelles du projet DMFA.	**171 972 $**	175 253 $
Échéance en novembre 2039, remboursable par versements mensuels de principal et d'intérêts de 1 244 $, portant intérêt au taux de 5,11 % et garanti par les immobilisations corporelles du projet DMFA.	**209 012**	213 138
	380 984 $	388 391 $

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, DE L'EMPLOI ET DE L'INFRASTRUCTURE
PORTEFEUILLE IMMOBILIER GÉNÉRAL
NOTES ANNEXES
31 mars 2015 et 2014
(en milliers de dollars)

Les paiements minimaux au titre de la location futurs aux termes de contrats de location-acquisition s'établissent comme suit :

	Montant
2016	27 233 $
2017	27 233
2018	27 233
2019	27 233
2020	27 233
Par la suite	539 260
Total des paiements minimaux au titre de la location	675 425
Moins les intérêts théoriques	(294 441)
	380 984 $

6. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Le portefeuille immobilier général tire des produits de la prestation de services de gestion de projets et d'aménagements immobiliers à des ministères, à des organismes de la Couronne et à d'autres organismes gouvernementaux en fonction des besoins des programmes de ces derniers. Ces services sont fournis au moyen de biens immobiliers qui sont soit détenus en propriété par le ministère du Développement économique, de l'Emploi et de l'Infrastructure, soit loués auprès de tiers bailleurs. Infrastructure Ontario gère le portefeuille immobilier et fournit des services de gestion de projets en contrepartie d'honoraires de gestion. Les deux apparentés sont le ministère du Développement économique, de l'Emploi et de l'Infrastructure et Infrastructure Ontario.

Le ministère du Développement économique, de l'Emploi et de l'Infrastructure finance les besoins en matière d'exploitation et d'immobilisations du portefeuille immobilier général que celui-ci ne peut financer à même les produits que génèrent ses activités. Le financement obtenu comprend les fonds affectés aux honoraires de conseils stratégiques et aux frais de gestion de projet, les fonds affectés à l'exploitation et à l'entretien des locaux de tiers inoccupés, les locaux de sociétés, le paiement tenant lieu d'impôt pour les terrains ne pouvant être loués, etc. Pour l'exercice clos le 31 mars 2015, le portefeuille immobilier général a reçu des fonds affectés à l'exploitation s'établissant à 45 244 $ (45 583 $ au 31 mars 2014) qui ont été comptabilisés dans les produits aux postes « Loyers » et « Recouvrements de coûts ».

Les fonds affectés aux immobilisations comprennent le financement de divers programmes immobiliers comme le programme de réparations d'immobilisations et la planification et l'aménagement immobiliers et le programme d'aménagement de Toronto. Pour l'exercice clos le 31 mars 2015, le portefeuille immobilier général a reçu du ministère du Développement économique, de l'Emploi et de l'Infrastructure des fonds affectés aux immobilisations de 88 336 $ (104 670 $ au 31 mars 2014) qui ont été comptabilisés aux postes « Apports des ministères » ou « Recouvrements de coûts ».

Les montants à recevoir d'apparentés se composent d'un montant de 21 735 $ (27 832 $ au 31 mars 2014) à recevoir du ministère du Développement économique, de l'Emploi et de l'Infrastructure relativement à des frais d'aménagement, à des services liés aux projets et aux allocations de fonds affectés à l'exploitation et aux immobilisations, déduction faite des remises de produits du secteur privé et d'un montant de 4 336 $ (9 761 $ au 31 mars 2014) à recevoir d'Infrastructure Ontario. Les sommes sont exigibles à vue, ne sont pas garanties et ne portent pas intérêt.

Infrastructure Ontario gère le portefeuille immobilier et fournit des services d'administration et de gestion de projets en contrepartie d'honoraires de gestion. Les honoraires versés à Infrastructure Ontario pour l'exercice comprennent des honoraires de gestion immobilière qui correspondent à 15 % du budget d'exploitation et d'entretien du portefeuille de biens immobiliers détenus en propriété et totalisent 29 720 $ (29 450 $ en 2014),

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, DE L'EMPLOI ET DE L'INFRASTRUCTURE
PORTEFEUILLE IMMOBILIER GÉNÉRAL
NOTES ANNEXES
31 mars 2015 et 2014
(en milliers de dollars)

des frais de gestion d'exploitation de projets DMFA de 1 082 $ (965 $ en 2014), et des frais d'administration et de gestion de projets de 8 761 $ (8 489 $ en 2014), tous comptabilisés à titre de charges d'exploitation des installations ainsi que des honoraires de gestion d'actifs stratégiques de 9 983 $ (10 583 $ en 2014) calculés en fonction de la valeur comptable nette des actifs sous gestion et comptabilisés à titre de coûts recouvrables.

7. CRÉANCES LIÉES À DES PROJETS

Les créances liées à des projets totalisent 34 583 $ (37 800 $ au 31 mars 2014) et se composent des coûts recouvrables relativement à des projets de ministères et à des travaux mineurs qui ont été engagés jusqu'au 31 mars 2015 mais n'ont pas encore été facturés. Tous les montants ont été facturés aux ministères après la clôture de la période.

8. ACTIFS DESTINÉS À LA VENTE

Les actifs destinés à la vente sont les actifs immobiliers qui ont été déclarés excédentaires en regard des besoins de la province et dont la vente a été approuvée par décret. Il est raisonnable de prévoir que l'entité publiante vendra à une entité non liée les actifs destinés à la vente dans les 12 mois suivant la date de clôture. Les actifs destinés à la vente sont résumés ci-après :

	31 mars 2015	31 mars 2014
Terrains	**2 202 $**	1 156 $
Immeubles	**923**	3 202
	3 125	4 358
Amortissement cumulé	**(824)**	(2 185)
Valeur comptable nette	**2 301 $**	2 173 $

Seize biens immobiliers (25 biens immobiliers au 31 mars 2014) d'une valeur comptable de 1 162 $ (2 022 $ au 31 mars 2014) ont été vendus pour un produit net de 12 467 $ (34 252 $ au 31 mars 2014), ce qui a donné lieu à un gain net sur la cession de 11 305 $ (32 230 $ au 31 mars 2014).

9. PASSIF AU TITRE DE L'ASSAINISSEMENT DES SITES CONTAMINÉS

Comme il est désormais tenu de le faire, le portefeuille immobilier général a adopté le chapitre SP 3260, *Passif au titre des sites contaminés*, du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public avec effet le 1er avril 2014. Conformément aux dispositions transitoires de la norme, le portefeuille immobilier général a adopté la norme de façon rétroactive avec retraitement des périodes antérieures. Par suite de l'adoption de cette nouvelle norme, le portefeuille immobilier général a comptabilisé un passif de 140 987 $ au 1er avril 2013 et un ajustement correspondant de l'excédent accumulé à la même date.

Un passif au titre de l'assainissement d'un site contaminé doit être inscrit lorsqu'il est connu que la contamination d'un bien du portefeuille immobilier général ou d'un bien dont le portefeuille immobilier général assume la responsabilité dépasse une norme environnementale, lorsqu'une norme environnementale existe, lorsqu'il est prévu que des avantages économiques futurs seront abandonnés et lorsqu'il est possible d'estimer les coûts d'assainissement connexes.

Les sources de contamination des sites pris individuellement peuvent comprendre des hydrocarbures pétroliers, des composés organiques volatils, des métaux, des substances inorganiques, des herbicides, des pesticides, des déchets industriels, des débris de construction, etc. La contamination a été évaluée principalement d'après des évaluations environnementales de sites de phase I et de phase II en vertu de la réglementation de l'Ontario. De plus, le portefeuille immobilier général a pris en compte un éventail de facteurs de risque clés pour chaque site, notamment l'habitation ou l'activité humaine passée ou potentielle, la possibilité d'une contamination hors du site, les milieux touchés, les activités potentiellement contaminantes, les secteurs risquant de soulever des préoccupations environnementales et les contaminants à surveiller.

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, DE L'EMPLOI ET DE L'INFRASTRUCTURE
PORTEFEUILLE IMMOBILIER GÉNÉRAL
NOTES ANNEXES
31 mars 2015 et 2014
(en milliers de dollars)

L'assainissement s'entend des améliorations apportées à un site contaminé dans le but de prévenir, de réduire au minimum ou d'atténuer les dommages pour la santé humaine ou l'environnement. L'assainissement comporte l'élaboration et la mise en application d'une approche planifiée visant à éliminer, à détruire, à confiner les contaminants ou à réduire de toute autre façon leur disponibilité pour les récepteurs menacés.

Le portefeuille immobilier général gère une base de données de sites contaminés ou susceptibles de l'être et il actualise la base de données pour tenir compte des nouvelles informations et des faits nouveaux. La base de données a été élaborée au cours de l'exercice considéré à l'aide des informations historiques colligées par le portefeuille immobilier général à l'égard de ses biens lors d'enquêtes et d'aménagements passés. À la lumière des informations disponibles, 82 sites contaminés ou susceptibles de l'être ont été détectés, dont 40 sites qui satisfont aux critères de comptabilisation selon la nouvelle norme.

Des 40 sites détectés, 5 sites contaminés n'appartiennent pas au ministère du Développement économique, de l'Emploi et de l'Infrastructure, mais la responsabilité de leur assainissement incombe au ministère puisqu'ils ont été cédés à la Couronne. Le ministère du Développement économique, de l'Emploi et de l'Infrastructure a ordonné au portefeuille immobilier général d'assumer la responsabilité de l'assainissement de ces sites. En conséquence, le portefeuille immobilier général a comptabilisé le calcul initial du passif dans ses comptes à la clôture de l'exercice.

Les hypothèses ayant servi à estimer le passif au titre de l'assainissement comprennent des scénarios d'utilisation des terrains, l'incidence écologique et le risque pour la santé humaine. Le passif s'appuie sur les coûts estimatifs minimaux requis afin de ramener le site à la norme environnementale minimale acceptable pour la même utilisation que celle antérieure à la contamination, en plus de la surveillance et de la gestion continues du site. Selon la meilleure estimation de la direction, le montant requis pour régler ou autrement éteindre le passif non actualisé s'élève à 140 987 $ au 31 mars 2015.

Des estimations et des jugements significatifs ont été nécessaires pour déterminer si les biens remplissaient les critères de comptabilisation selon cette norme, notamment le point de vue de la direction sur l'exception de la question de savoir si des avantages économiques seront abandonnés. Pour évaluer les biens en fonction des critères, la direction a pris en compte plusieurs facteurs dont la nature, l'étendue et l'emplacement de la contamination. De plus, la direction a fait des estimations et posé des jugements significatifs pour déterminer le montant du passif lié aux biens qui remplissaient les critères de comptabilisation selon la norme, notamment le type de travaux d'assainissement requis et les coûts connexes.

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, DE L'EMPLOI ET DE L'INFRASTRUCTURE
PORTEFEUILLE IMMOBILIER GÉNÉRAL
NOTES ANNEXES
31 mars 2015 et 2014
(en milliers de dollars)

10. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Terrains	Travaux extérieurs	Immeubles	Immobilisations en cours	Immeubles DMFA	Actifs DMFA visés par des contrats de location-acquisition	Total
Coût							
Solde au 1er avril 2014	592 577 $	42 498	3 944 808	457 312	2 022 097	502 690	7 560 982 $
Ajouts	764	4 295	158 625	144 574	-	-	308 168
Virement depuis les immobilisations en cours	-	-	-	(135 359)	-	-	(135 359)
Cessions	(19)	-	(2 958)	-	-	-	(2 977)
Mises hors service, réductions de valeur et virements	(2 213)	-	(44 388)	-	-	-	(46 601)
Virement vers/depuis les actifs destinés à la vente	(1 451)	-	(68)	-	-	-	(1 519)
Solde au 31 mars 2015	589 658	46 793	4 055 719	466 527	2 022 097	502 690	7 682 794
Amortissement cumulé							
Solde au 1er avril 2014	-	7 476	1 658 427	-	54 754	58 578	1 779 235
Ajouts	-	2 401	153 473	-	51 012	12 586	219 472
Cessions	-	-	(2 926)	-	-	-	(2 926)
Mises hors service, réductions de valeur et virements	-	-	(30 850)	-	-	-	(30 850)
Virement vers/depuis les actifs destinés à la vente	-	-	(228)	-	-	-	(228)
Solde au 31 mars 2015	-	9 877	1 777 896	-	105 766	71 164	1 964 803
Valeur comptable nette au 31 mars 2015	589 658 $	36 826	2 277 723	466 527	1 916 331	430 926	5 717 991 $

	Terrains	Travaux extérieurs	Immeubles	Immobilisations en cours	Immeubles DMFA	Actifs DMFA visés par des contrats de location-acquisition	Total retraité (note 2)
Coût							
Solde au 1er avril 2013	577 345 $	39 555	3 917 306	468 123	1 381 291	501 807	6 885 427 $
Ajouts	15 830	2 943	71 001	139 528	640 806	283	870 391
Virement depuis les immobilisations en cours	-	-	-	(89 276)	-	-	(89 276)
Cessions	(775)	-	(6 040)	-	-	-	(6 815)
Mises hors service, réductions de valeur et virements	(4 137)		(52 129)	(61 063)	-	-	(117 329)
Virement vers/depuis les actifs destinés à la vente	4 314	-	14 270	-	-	-	18 584
Solde au 31 mars 2014	592 577	42 498	3 944 808	457 312	2 022 097	502 690	7 560 982
Amortissement cumulé							
Solde au 1er avril 2013	-	5 528	1 542 677	-	14 809	45 992	1 608 506
Ajouts	-	1 948	150 064	-	40 445	12 586	205 043
Cessions	-	-	(500)	-	-	-	(500)
Mises hors service, réductions de valeur et virements			(40 467)				(40 467)
Virement vers/depuis les actifs destinés à la vente	-	-	6 653	-	-	-	6 653
Solde au 31 mars 2014	-	7 476	1 658 427	-	54 754	58 578	1 779 235
Valeur comptable nette au 31 mars 2014	592 577 $	35 022	2 285 981	457 312	1 967 343	443 512	5 781 747 $

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, DE L'EMPLOI ET DE L'INFRASTRUCTURE
PORTEFEUILLE IMMOBILIER GÉNÉRAL
NOTES ANNEXES
31 mars 2015 et 2014
(en milliers de dollars)

Trois biens immobiliers (six biens immobiliers en 2014) d'une valeur comptable de 51 $ (6 315 $ en 2014) et huit servitudes (10 servitudes en 2014) ont été cédés, pour un produit net de 25 371 $ (27 239 $ en 2014), ce qui a donné lieu à un gain net sur la cession de 25 320 $ (20 924 $ en 2014).

11. PASSIFS ÉVENTUELS

Avant la fusion de Stadium Corporation of Ontario Limited (« STADCO ») avec Infrastructure Ontario et la Société immobilière de l'Ontario, laquelle a eu lieu le 6 juin 2011, l'ensemble des actifs, passifs et activités de STADCO ont été transférés au portefeuille immobilier général, y compris les baux fonciers conclus en date du 3 juin 1989 avec la Société immobilière du Canada pour les terrains occupés par le SkyDome et le contrat de sous-location conclu avec Rogers Stadium Limited Partnership (sous-locataire). Aux termes du bail foncier, le portefeuille immobilier général est responsable du loyer de base, des impôts fonciers, des frais de services publics et de certains coûts d'exploitation, qui sont pris en charge par le sous-locataire aux termes du contrat de sous-location. En cas de défaut de la part du sous-locataire, il est estimé que l'incidence financière potentielle pour le portefeuille immobilier général correspond au loyer de base, soit entre 300 $ et 400 $ par an, en sus des impôts fonciers, des frais de services publics et de certains coûts d'exploitation.

En lien avec l'adoption du chapitre SP 3260, *Passif au titre des sites contaminés*, du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public, la direction a fait des estimations et posé des jugements significatifs pour déterminer les sites qui satisfont aux critères de comptabilisation et estimer les coûts associés à l'assainissement. Certains sites contaminés qui appartiennent au portefeuille immobilier général ou certains sites détectés par celui-ci comme étant contaminés au-delà d'une norme environnementale peuvent aussi présenter une contamination qui dépasse les limites du bien appartenant au portefeuille immobilier général (contamination hors du site). Aucun passif n'a été comptabilisé dans les présents états financiers au titre de ces sites, puisque la direction ne dispose pas d'informations suffisantes pour établir si les critères de comptabilisation sont remplis selon la nouvelle norme et qu'elle ne peut pas estimer le montant du passif, le cas échéant, à ce moment.

La direction continuera de surveiller étroitement ces sites et d'améliorer la connaissance qu'elle a de ceux-ci, et elle comptabilisera un passif lorsqu'elle disposera d'informations supplémentaires à l'égard de la contamination, les critères de comptabilisation seront alors remplis et une estimation raisonnable pourra être effectuée.

12. ENGAGEMENTS

Le portefeuille immobilier général contracte contractuellement des obligations contractuelles pour la location d'immeubles, les contrats de construction et les paiements de service annuels à l'égard des biens immobiliers DMFA. Les contrats de location d'immeubles sont des contrats de location conclus avec des tiers bailleurs pour répondre aux besoins des ministères et des organismes gouvernementaux. Les engagements relatifs à des contrats de construction sont déterminés à partir de l'estimation faite par la direction des frais qui seront engagés durant la période de construction. Les obligations contractuelles à l'égard des paiements de service annuels DMFA comprennent les intérêts sur le solde impayé, les coûts d'exploitation et d'entretien ainsi que les coûts liés au cycle de vie. Au 31 mars 2015, les obligations contractuelles s'établissaient comme suit :

	Contrats de location d'immeubles	Contrats de construction	Paiements de service annuels DMFA
2016	264 828 $	302 745	135 398
2017	237 193	115 938	134 639
2018	201 855	37 317	136 712
2019	164 846	4 394	136 854
2020	130 780	-	138 143
2021 et par la suite	992 578	-	2 884 433
	1 992 080 $	460 374	3 566 179

[illegible]
Markham, ON [illegible]
Tel: [illegible] Fax: [illegible]
TTY/Fax: [illegible]
www.centralhin.on.ca

RLISS du Centre

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

Le 26 mai 2015

L'intégrité et l'objectivité des états financiers et des notes afférentes incombent à la direction du Réseau local d'intégration des services de santé du Centre. La direction estime que les états financiers présentent fidèlement la situation financière du Réseau local d'intégration des services de santé du Centre en date du 31 mars 2015 de même que les états des résultats financiers, les variations de la dette nette et les flux monétaires actualisés pour l'exercice terminé à cette date.

La direction a préparé les états financiers conformément à la loi, aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) et aux normes du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP).

Pour s'acquitter de ses responsabilités et reconnaissant les limites inhérentes à tous les systèmes, la direction a élaboré et tient à jour un système de mécanismes de contrôle interne pour donner une assurance raisonnable que les éléments d'actif du Réseau local d'intégration des services de santé du Centre sont protégés et que les livres comptables constituent un fondement fiable pour la préparation des états financiers.

Le conseil d'administration s'acquitte de sa responsabilité de passer en revue les états financiers par le truchement de son comité de vérification. Ce comité rencontre la direction et les vérificateurs externes pour discuter des résultats des vérifications et des questions se rapportant à l'information financière. Les vérificateurs externes ont plein accès au comité de vérification, en présence et en l'absence de la direction. Le conseil d'administration du Réseau local d'intégration des services de santé du Centre a approuvé les états financiers.

Les états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2015 ont été vérifiés et communiqués par Deloitte & Touche LLP, vérificateurs externes indépendants nommés par le conseil d'administration.

Karin Dschankilic
Directrice principale, Rendement, contrats et chef des finances

Kim Baker
Directrice Générale

Ontario
Local Health Integration Network

[illegible]

Deloitte.

Rapport de l'auditeur indépendant

À l'attention des membres du conseil d'administration du Réseau local d'intégration des services de santé du Centre

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-jointe du Réseau local d'intégration des services de santé du Centre (le « RLISS »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2015 et les états des activités financières, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du RUISS au 31 mars 2019, ainsi que de ses résultats de fonctionnement, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés, comptables agréés
Experts-comptables autorisés
Le 28 mai 2019

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre

État de la situation financière
au 31 mars 2015

	2015	2014
	$	$
Actifs financiers		
Trésorerie	264 073	368 311
Montant à recevoir du ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère »)	11 373 653	7 308 787
Débiteurs	94 063	87 215
	11 732 589	7 764 313
Passifs		
Créditeurs et charges à payer		
Montant à verser aux fournisseurs de services de santé	372 232	393 418
Montant à verser au ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère ») (note 3)	11 373 653	7 308 787
Montant à verser au RLISS du Centre-Ouest (note 4)	26 648	135 038
Montant à verser au Bureau des services partagés des RLISS (note 4)	10 852	1 884
Apports de capital reportés (note 5)	2 169	1 363
	110 470	154 164
	11 907 953	7 994 642
Dette nette	(175 364)	(230 329)
Engagements (note 6)		
Actifs non financiers		
Charges payées d'avance	50 694	56 165
Immobilisations corporelles (note 7)	110 470	154 164
	175 364	210 329
Surplus accumulés	-	-

Approuvé par le Conseil

Warren Jestin, Président du conseil d'administration

Judy Cameron, Administrateur

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre

État des résultats
pour l'exercice clos le 31 mars 2015

	Budget (note 8)	2015 Montant réel	2014 Montant réel
	$	$	$
Produits			
Financement fourni par le Ministère			
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 9)	1 886 294 000	1 940 997 048	1 886 989 082
Activités et initiatives du RLISS			
Frais généraux et administratifs	4 100 100	4 177 981	4 188 182
Financement du projet Interventions d'urgence – Autre niveau de soins (« Urgences – ANS »)	-	98 477	100 000
Chef des soins primaires	-	72 000	75 000
Initiative autochtone	10 000	3 598	10 000
Chef de service des urgences	-	72 000	72 000
Services de santé en français	106 000	91 695	102 769
Chef des soins aux malades en phase critique	-	72 000	72 000
Bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration	-	389 110	392 193
Stratégie de lutte contre le diabète (note 10)	900 900	904 713	818 228
Amortissement des apports de capital reportés (note 5)	-	52 733	62 007
Total des activités et initiatives du RLISS	5 215 000	5 934 295	5 892 379
	1 891 509 000	1 946 931 343	1 892 881 461
Charges			
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 9)	1 886 294 000	1 940 997 048	1 886 989 082
Exploitation			
Frais généraux et administratifs (note 11)	4 100 100	4 177 981	4 188 182
Financement d'Urgences – ANS (note 10)	-	98 477	100 000
Chef des soins primaires (note 10)	-	72 000	75 000
Initiative autochtone (note 10)	10 000	3 598	10 000
Chef de service des urgences (note 10)	-	72 000	72 000
Services de santé en français (note 10)	106 000	91 695	102 769
Chef des soins aux malades en phase critique (note 10)	-	72 000	72 000
Bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration (note 10)	-	389 110	392 193
Stratégie de lutte contre le diabète (note 10)	900 900	904 713	818 228
Amortissement des immobilisations corporelles (note 9)	-	52 733	62 007
	1 891 509 000	1 946 931 343	1 892 881 461
Surplus de l'exercice	-	-	-
Surplus accumulé au début de l'exercice	-	-	-
Surplus accumulé à la fin de l'exercice	-	-	-

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre

État de la variation de la dette nette
pour l'exercice clos le 31 mars 2015

	2015 Montant réel $	2014 Montant réel $
Surplus de l'exercice	-	-
Acquisition d'immobilisations corporelles	**15 039**	27 999
Amortissement des immobilisations corporelles	**(52 733)**	(62 007)
Variation des autres actifs non financiers	**2 729**	23 157
Diminution de la dette nette	**(34 965)**	(10 851)
Dette nette au début de l'exercice	**210 329**	221 180
Dette nette à la fin de l'exercice	**175 364**	210 329

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers .

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre

État des flux de trésorerie
pour l'exercice clos le 31 mars 2015

	2015	2014
	$	$
Activités de fonctionnement		
Surplus de l'exercice	-	-
Moins : éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations	**(52 733)**	(62 007)
Amortissement des apports de capital reportés (note 5)	**52 733**	62 007
	-	-
Variation des éléments hors trésorerie liés à l'exploitation		
Augmentation du montant à recevoir du Ministère	**(4 064 866)**	(3 561 984)
(Augmentation) diminution des débiteurs	**(6 848)**	66 954
Diminution des créditeurs et charges à payer	**(21 186)**	(31 624)
Augmentation du montant à verser au RLISS du Centre-Ouest	**14 998**	1 884
Diminution du montant à verser au Ministère	**(108 458)**	(454 602)
Augmentation du montant à verser aux fournisseurs de services de santé	**4 064 866**	3 561 984
Augmentation du montant à verser au Bureau des services partagés des RLISS	**785**	1 383
Augmentation des charges payées d'avance	**(2 729)**	(23 157)
	(123 438)	(439 162)
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations corporelles	**(15 039)**	(27 999)
Activités de financement		
Apports de capital reportés reçus (note 5)	**15 039**	27 999
Diminution nette de la trésorerie	**(123 438)**	(439 162)
Trésorerie au début de l'exercice	**388 311**	827 473
Trésorerie à la fin de l'exercice	**264 873**	388 311

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers .

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre

Notes complémentaires
31 mars 2015

1. Description des activités

Le Réseau local d'intégration des services de santé du Centre a été constitué par lettres patentes le 2 juin 2005 à titre de société sans capital-actions. Par suite de la sanction royale du projet de loi 36, le 28 mars 2006, il a poursuivi ses activités en vertu de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* (la « Loi »), sous l'appellation Réseau local d'intégration des services de santé du Centre (le « RLISS »), et ses lettres patentes ont été dissoutes. À titre de mandataire de l'État, le RLISS n'est pas imposé.

Le RLISS est mandataire de l'État et agit à ce titre uniquement. Les restrictions imposées au RLISS en ce qui a trait à certaines activités sont énoncées dans la Loi.

Le RLISS a pour mandat de planifier, de financer et d'intégrer le système de santé local dans une région géographique précise. Le RLISS couvre une région géographique clairement définie et permet aux collectivités locales et aux fournisseurs de services de santé de cette région de collaborer en vue de cibler les priorités locales, de planifier les services de santé et de les assurer de façon plus coordonnée. Le RLISS comprend la majeure partie de North York, la région de York et le sud de Simcoe. Le RLISS conclut des ententes de responsabilisation avec des fournisseurs de services de santé.

Le RLISS a également conclu une entente de responsabilisation avec le ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère ») établissant le cadre des responsabilités et des activités du RLISS.

Avec prise d'effet le 1er avril 2007, tous les versements aux fournisseurs de services de santé desservis par le RLISS ont été imputés aux états financiers du RLISS. Au cours des différents exercices, les versements aux fournisseurs de services de santé autorisés par le RLISS sont comptabilisés dans les états financiers de celui-ci à titre de produits provenant du Ministère et de charges au titre des paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé.

2. Principales méthodes comptables

Les états financiers du RLISS constituent des déclarations de la direction et sont dressés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les principales méthodes comptables adoptées par le RLISS sont les suivantes :

Méthode de comptabilité

Les produits et les charges sont présentés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Selon cette méthode, les produits et les charges sont constatés dans l'exercice au cours duquel les événements ayant donné lieu aux produits ou aux charges surviennent et lorsque ceux-ci sont gagnés ou engagés et peuvent être déterminés. En vertu de la comptabilité d'exercice, les charges incluent les éléments sans effet sur la trésorerie comme l'amortissement des immobilisations corporelles.

Financement du ministère de la Santé et des Soins de longue durée

Le RLISS est financé par la province de l'Ontario, en vertu d'une entente de rendement des RLISS (l'« entente de rendement ») conclue avec le Ministère décrivant des arrangements budgétaires pris par le Ministère. Les états financiers reflètent les arrangements budgétaires approuvés par le Ministère, et le RLISS ne peut approuver de paiements excédant le budget consenti par le Ministère. En raison de la nature de l'entente de rendement, le RLISS est dépendant, sur le plan économique, du Ministère.

Les montants des paiements de transfert à verser aux fournisseurs de services de santé sont fondés sur les modalités prévues aux ententes de responsabilisation conclues entre les fournisseurs de services de santé et le RLISS, incluant les modifications apportées en cours d'exercice. Au cours de l'exercice, le RLISS autorise le transfert d'argent directement aux fournisseurs de services de santé. Les espèces liées au paiement de transfert sont versées directement par le Ministère et ne transitent pas par le compte bancaire du RLISS.

Les montants des paiements de transfert qui ne sont pas prévus dans l'entente de rendement conclue entre le Ministère et le RLISS ne sont pas inclus dans les états financiers du RLISS.

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre

Notes complémentaires
31 mars 2015

2. Principales méthodes comptables (suite)

Transferts gouvernementaux

Les paiements de transfert gouvernementaux versés par le Ministère sont comptabilisés dans les états financiers de l'exercice au cours duquel le transfert est autorisé et tous les critères d'admissibilité sont respectés.

Les paiements de transfert versés par le Ministère sont reçus conformément à des lois, à des règlements ou à des conventions, et peuvent uniquement être utilisés aux fins de l'administration de certains programmes ou aux fins de l'achèvement de projets précis.

Apports de capital reportés

Les sommes reçues et utilisées pour financer l'achat d'immobilisations sont constatées à titre d'apports de capital reportés et amorties à titre de produits sur la durée de vie utile de l'actif. Le montant comptabilisé à titre de produits à l'état des résultats est conforme à la charge d'amortissement relative aux immobilisations connexes.

Immobilisations corporelles

Les charges supérieures à 3 000 $ dont la durée de vie utile dépasse un an seront inscrites à l'actif et amorties. La valeur de l'actif est déterminée sur une base individuelle, par exemple pour chaque licence d'utilisation d'un logiciel, et non pas en fonction de la valeur totale de la facture. Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, qui comprend le prix d'acquisition de l'actif, ainsi que d'autres coûts d'acquisition comme ceux liés à la conception, à la construction et aux taxes. Les frais d'entretien et de réparation sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés, tandis que les améliorations permettant de prolonger la durée de vie utile ou d'augmenter la capacité d'une immobilisation corporelle de façon considérable sont immobilisées.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé. Les immobilisations corporelles sont amorties sur leur durée de vie utile estimative comme suit :

Matériel et développement informatique	3 ans (méthode linéaire)
Améliorations locatives	Durée du bail (méthode linéaire)
Mobilier et agencements de bureau	5 ans (méthode linéaire)

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public exige que la direction effectue des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs et des passifs, sur l'information relative aux actifs et aux passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants déclarés des produits et des charges au cours de la période. Les éléments importants assujettis à ces estimations et hypothèses comprennent l'évaluation des charges à payer et de la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Les résultats réels pourraient différer des estimations.

Informations sectorielles

Un secteur est défini comme une activité distincte ou un groupe d'activités distinct, à l'égard de laquelle ou duquel il est approprié de présenter l'information financière séparément. La direction a établi que les informations déjà présentées dans l'état des résultats et les notes complémentaires de l'exercice considéré et de l'exercice précédent sont adéquates en ce qui a trait aux secteurs pertinents et que, par conséquent, elle n'avait pas à présenter d'information additionnelle.

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre

Notes complémentaires
31 mars 2015

3. Financement remboursable au Ministère

En vertu de l'entente de rendement, le RLISS doit afficher un bilan équilibré à la fin de chaque exercice. Les produits sont uniquement comptabilisés lorsque des charges admissibles ont été engagées. Par conséquent, toute somme reçue à titre de financement excédant les charges engagées doit être remboursée au Ministère.

Le financement remboursable au Ministère s'établit comme suit :

				2015	2014
	Financement reçu	Montant transféré aux apports de capital reportés	Produits comptabilisés	Montant remboursable	Montant remboursable
	$	$	$	$	$
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé	1 949 997 048	-	1 949 997 048	-	-
Activités du RLISS	4 189 122	10 527	4 177 961	634	285
Financement des programmes spéciaux	1 344 908	4 511	1 314 483	25 914	130 912
Autres recouvrements	-	-	-	-	3 809
	1 955 531 078	15 038	1 955 489 492	26 548	135 006

4. Opérations entre apparentés

Bureau des services partagés des RLISS et Partenariat des RLISS

En vertu du protocole d'entente entre les RLISS et le Ministère, les RLISS doivent centraliser et partager les services juridiques, les services d'audit, les services de ressources humaines, les services de gestion et de développement des infrastructures de GI et de TI, et les services de gestion des données enregistrées. Les RLISS ont par conséquent fondé le Bureau des services partagés des RLISS (le « BSPR »), une division du RLISS de Toronto-Centre. Les coûts liés à la prestation de ces services sont répartis entre les RLISS et facturés à ceux-ci. Toute tranche des charges d'exploitation du BSPR impayée en partie par les RLISS en fin d'exercice est comptabilisée à titre de montant à verser au BSPR.

Le Partenariat des RLISS (le « PRLISS ») a été créé au cours de l'exercice 2010 afin de renforcer les liens entre les fournisseurs de services de santé, les associations et les RLISS, et de favoriser un alignement entre les différents systèmes. Les coûts liés à la prestation de ces services sont répartis entre les RLISS et facturés à ceux-ci. Toute tranche des charges d'exploitation du BSPR payée en trop (ou impayée en partie) par les RLISS en fin d'exercice est comptabilisée à titre de montant à recevoir du Ministère (à verser au Ministère).

Au cours de l'exercice, le RLISS a effectué des paiements totalisant 400 872 $ au BSPR et au PRLISS (436 018 $ en 2014).

Bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration

En date du 1er février 2012, le RLISS a conclu une entente avec les RLISS du Centre-Ouest, du Centre-Est, de Toronto-Centre, de Mississauga Halton et de Simcoe Nord Muskoka (le « groupement ») afin d'assurer une mise en œuvre efficace et efficiente des programmes et des initiatives de cybersanté sur le territoire du groupement. En vertu de cette entente, les décisions relatives aux activités financières et aux activités d'exploitation du bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration sont prises en commun. Aucun RLISS n'est en mesure d'exercer un contrôle unilatéral.

Les états financiers du RLISS reflètent la partie qui lui revient du financement fourni par le Ministère au groupement en ce qui a trait au bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration et aux dépenses connexes. Au cours de l'exercice, le RLISS a reçu du RLISS du Centre-Ouest un financement de 389 118 $ (392 193 $ en 2014).

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre

Notes complémentaires
31 mars 2015

5. Apports de capital reportés

	2015	2014
	$	$
Solde au début de l'exercice	**154 164**	188 172
Apports de capital reçus au cours de l'exercice	**15 039**	27 999
Amortissement pour l'exercice	**(52 733)**	(62 007)
	116 470	154 164

6. Engagements

Le RLISS a des engagements en vertu de divers contrats de location-exploitation comme suit :

	Locaux pour bureaux	Matériel	Total
	$	$ $	
2016	324 076	5 928	330 004
2017	307 960	5 928	313 888
2018	317 327	988	318 315
2019	355 985	-	355 985
2020 et par la suite	27 539	-	27 539

Le RLISS conclut également des ententes de responsabilisation avec les fournisseurs de soins de santé, qui comprennent des objectifs de financement planifiés. Le financement réel fourni par le RLISS est conditionnel à la réception du financement du Ministère.

7. Immobilisations corporelles

			2015	2014
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	$	$	$	$
Mobilier et agencements de bureau	**457 042**	**361 500**	**95 542**	131 665
Matériel informatique	**23 126**	**20 547**	**2 579**	-
Améliorations locatives	**70 753**	**52 404**	**18 349**	22 499
	550 921	**434 451**	**116 470**	154 164

8. Chiffres du budget

Les chiffres du budget ont été présentés à l'état des activités financières afin de respecter les exigences de communication d'information du CCSP et ils reflètent le budget initial au 1er avril 2014. Les budgets ont été approuvés par le gouvernement de l'Ontario.

	2015	2014
	$	$
Budget total du RLISS	**1 891 509 000**	1 807 659 100
Moins : budget des fournisseurs de services de santé a)	**(1 886 294 000)**	(1 802 164 100)
Budget d'exploitation du RLISS b)	**5 215 000**	5 495 000

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre

Notes complémentaires
31 mars 2015

8. Chiffres du budget (suite)

a) Budget des fournisseurs de services de santé

	$
Budget de financement initial des fournisseurs de services de santé	1 886 294 000
Ajustements en vertu d'annonces faites au cours de l'exercice	63 068 300
	1 949 362 300
Le budget total par secteur se détaille comme suit :	
Gestion d'hôpitaux	1 151 284 500
Centres de soins de longue durée	336 819 300
Centres d'accès aux soins communautaires	282 209 900
Services de soutien communautaires	84 875 600
Centres de soins de santé communautaires	12 153 200
Programmes communautaires de soins de santé mentale et de toxicomanie	82 019 800
Budget total	1 949 362 300

b) Budget d'exploitation du RLISS

	$
Budget initial présenté à l'état des résultats	5 215 000
Financement additionnel reçu au cours de l'exercice :	725 000
Financement relatif aux immobilisations acquises transféré aux apports de capital reportés	(15 038)
Budget à la fin	5 924 962

9. Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé

Le RLISS a approuvé des paiements de transfert totalisant 1 949 997 048 $ (1 886 989 082 $ en 2014) aux secteurs suivants :

	2015	2014
	$	$
Gestion d'hôpitaux	1 151 604 778	1 128 142 640
Centres de soins de longue durée	338 701 021	330 282 084
Centres d'accès aux soins communautaires	282 089 932	258 379 710
Services de soutien communautaires	84 591 275	80 252 415
Programmes communautaires de soins de santé mentale et de toxicomanie	81 011 874	78 343 289
Centres de soins de santé communautaires	11 998 168	11 588 944
	1 949 997 048	1 886 989 082

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre

Notes complémentaires
31 mars 2015

10. Activités du RLISS – Financement des projets

Le RLISS a reçu du financement aux fins de diverses initiatives énumérées dans l'état des résultats. Le tableau suivant présente les charges relatives aux initiatives par objet :

	2015	2014
	$	$
Salaires et charges sociales	1 235 052	1 102 269
Services professionnels	252 000	294 000
Services partagés	104 910	112 490
Charges locatives	71 193	53 179
Relations publiques et engagement auprès de la communauté	1 800	11 377
Fournitures	22 004	10 126
Frais de poste, de messagerie et de télécommunications	2 298	1 349
Autres	14 344	57 400
	1 703 601	1 642 190

Les charges d'exploitation relatives à la stratégie de lutte contre le diabète qui sont comprises dans les charges liées au financement des projets présentées ci-dessus s'établissent comme suit :

	Budget 2015	Montant réel 2015	Montant réel 2014
	$	$	$
Salaires et charges sociales	707 140	736 458	635 702
Autres	202 760	168 256	182 526
	909 900	904 714	818 228

11. Frais généraux et administratifs

Alors que l'état des activités financières présente les charges selon leur fonction, le tableau suivant présente les frais généraux et administratifs par objet :

	2015	2014
	$	$
Salaires et charges sociales	3 197 171	2 940 484
Services partagés	295 962	413 218
Charges locatives	215 961	230 484
Fournitures	118 015	118 140
Charges du Conseil (se reporter à la note ci-après)	64 560	91 180
Relations publiques et engagement auprès de la communauté	58 971	77 933
Services professionnels	82 913	61 897
Services-conseils	-	43 325
Frais de poste, de messagerie et de télécommunications	33 968	33 656
Autres	112 440	177 865
	4 177 961	4 188 182

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre

Notes complémentaires
31 mars 2015

11. Frais généraux et administratifs (suite)

Les charges du Conseil incluses dans les charges d'exploitation générales ci-dessus comprennent les charges au titre des indemnités quotidiennes et les autres charges du Conseil comme suit :

	Budget 2015	Montant réel 2015	Montant réel 2014
	$	$	$
Charge au titre des indemnités quotidiennes du président du Conseil	42 000	12 100	31 500
Charge au titre des indemnités quotidiennes des autres membres du Conseil	32 000	25 279	22 700
Frais de gouvernance et de déplacement	15 000	27 185	36 980
	89 000	64 560	91 180

12. Conventions de prestations de retraite

Le RLISS verse des cotisations au Healthcare of Ontario Pension Plan (le « HOOPP »), un régime multiemployeurs, pour le compte d'environ 29 membres de son personnel. Il s'agit d'un régime à prestations déterminées qui précise le montant des avantages de retraite devant être reçu par les employés en fonction de leur ancienneté et de leur salaire. Le montant des cotisations versées au HOOPP relativement au coût des services rendus au cours de l'exercice 2015 a totalisé 345 197 $ (313 872 $ en 2014), et ce montant a été passé en charges dans l'état des résultats de 2014. La dernière évaluation actuarielle du régime a été effectuée au 31 décembre 2014. À ce moment, le régime était entièrement capitalisé.

13. Garanties

Le RLISS est assujetti aux dispositions de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Par conséquent, dans le cours normal de ses activités, le RLISS ne peut conclure d'entente prévoyant l'indemnisation de tiers, sauf conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à la ligne directrice connexe sur l'indemnisation.

Le directeur général a bénéficié d'une indemnisation fournie directement par le RLISS conformément aux dispositions de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* et conformément au chapitre 28 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

14. Chiffres correspondants

Certains chiffres correspondants ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.

RLISS du Centre-Est

Le 31 mars 2015

Responsabilité de la direction relativement aux états financiers

La responsabilité de l'intégrité et de l'objectivité de ces états financiers incombe à la direction du Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Est. Ces états financiers ont été dressés conformément à la législation, aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) au Canada et, le cas échéant, aux prévisions fondées sur le jugement de la direction.

La direction est également responsable de tenir un système de contrôles internes conçu pour offrir une garantie raisonnable selon laquelle l'actif est protégé, que les opérations sont autorisées et comptabilisées et que des renseignements d'ordre financier fiables sont disponibles afin de permettre de dresser des états financiers. Ces systèmes sont contrôlés et évalués par la direction, par le comité de la vérification et par le conseil d'administration.

La direction a rencontré les vérificateurs externes et le conseil d'administration afin d'étudier les états financiers et de discuter des questions importantes de présentation des données financières ou de contrôle interne avant l'approbation des états financiers.

Les états financiers ont été vérifiés par Deloitte s.r.l. vérificateurs externes indépendants nommés par le conseil d'administration.

Deborah Hammons,
Chef de la direction

Marco Aguila CHRP, CHRL
Directeur, Services Corporatifs/Contrôleur

Ontario
Local Health Integration Network
Réseau local d'intégration des services de santé

Deloitte.

[illegible]

Rapport de l'auditeur indépendant

À l'attention des membres du conseil d'administration du Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Est

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Est (le « RLISS »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2015 et les états des résultats, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du BUSB au 31 mars 2017, ainsi que de ses résultats de fonctionnement et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés, comptables agréés
Experts-comptables autorisés
Le 29 juin 2017

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Est

État de la situation financière
au 31 mars 2015

	2015 $	2014 $
Actifs financiers		
Trésorerie	483,831	672,385
Montant à recevoir du ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère ») (note 9)	5,111,730	14,644,300
Débiteurs	54,928	46,133
Montant à recevoir du Bureau des services partagés des RLISS (le « BSPR ») (note 4)	-	7,266
	5,620,109	15,370,084
Passifs		
Créditeurs et charges à payer	438,373	533,612
Montant à verser au BSPR (note 4)	5,116	1,464
Montant à verser aux fournisseurs de services de santé (note 9)	5,111,730	14,644,300
Montant à verser au Ministère (note 3b)	81,715	44,335
Montant à verser au RLISS du Centre-Ouest (notes 3c et 4)	25,892	172,238
Apports de capital reportés (note 5)	169,513	211,679
	5,829,339	15,607,628
Dette nette	(209,190)	(237,544)
Engagements (note 6)		
Actifs non financiers		
Charges payées d'avance	39,637	25,865
Immobilisations corporelles (note 7)	169,513	211,679
	209,150	237,544
Surplus accumulé	-	-

Approuvé par le Conseil

_____, administrateur

_____, administrateur

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Est

État des résultats
pour l'exercice clos le 31 mars 2015

	Budget (note 8)	2015 Montant réel	2014 Montant réel
	$	$	$
Produits			
Financement fourni par le ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère »)			
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 9)	2,171,798,277	2,211,843,510	2,207,469,168
Activités du RLISS	4,534,130	4,510,790	4,472,532
Projets			
Chef de service des urgences (note 10a)	-	75,000	75,000
Interventions d'urgence – Autre niveau de soins Urgences – ANS (note 10a)	-	100,000	100,000
Planification autochtone (note 10a)	-	20,000	20,000
Technologies habilitantes (note 10a)	-	644,000	802,027
Soins aux malades en phase critique (note 10a)	-	75,000	75,000
Services en français (note 10a)	-	106,000	106,000
Diabète et santé cardiovasculaire (note 10b)	-	823,706	779,061
Financement non récurrent lié au diabète et à la santé cardiovasculaire (note 10b)	-	-	30,000
Financement au titre de la physiothérapie (note 10a)	-	-	27,344
Soins primaires (note 10a)	-	75,000	75,000
Amortissement des apports de capital reportés (note 5)	-	83,101	124,356
	2,176,332,407	2,218,356,107	2,214,155,488
Financement remboursable au Ministère (note 3a)	-	(107,607)	(216,573)
	2,176,332,407	2,218,248,500	2,213,938,915
Charges			
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 9)	2,171,798,277	2,211,843,510	2,207,469,168
Frais généraux et administratifs (note 11)	4,534,130	4,584,508	4,586,844
Projets			
Chef de service des urgences (note 10a)	-	73,706	72,000
Urgences – ANS (note 10a)	-	100,000	91,753
Planification autochtone (note 10a)	-	20,000	11,489
Technologies habilitantes (note 10a)	-	618,108	629,789
Soins aux malades en phase critique (note 10a)	-	72,000	72,000
Services en français (note 10a)	-	106,000	106,000
Diabète et santé cardiovasculaire (note 10b)	-	823,706	767,528
Financement non récurrent lié au diabète et à la santé cardiovasculaire (note 10b)	-	-	30,000
Financement au titre de la physiothérapie (note 10a)	-	-	27,344
Soins primaires (note 10a)	-	6,962	75,000
	2,176,332,407	2,218,248,500	2,213,938,915
Surplus de l'exercice et surplus accumulé à la fin de l'exercice	-	-	-

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Est

État de la variation de la dette nette pour l'exercice clos le 31 mars 2015

	Budget	2015 Montant réel	2014 Montant réel
	$	$	$
Surplus de l'exercice	-	-	-
Acquisition d'immobilisations corporelles	-	**(40,938)**	(123,833)
Amortissement des immobilisations corporelles	-	**83,101**	124,356
Variation des autres actifs non financiers	-	**(13,772)**	6,015
Diminution de la dette nette	-	**28,394**	6,538
Dette nette au début de l'exercice	-	**(237,544)**	(244,082)
Dette nette à la fin de l'exercice	-	**(209,150)**	(237,544)

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Est

État des flux de trésorerie
pour l'exercice clos le 31 mars 2015

	2015	2014
	$	$
Activités d'exploitation		
Surplus de l'exercice	-	-
Moins : éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	83,101	124,356
Amortissement des apports de capital reportés (note 5)	(83,101)	(124,356)
	-	-
Variation des éléments hors trésorerie liés à l'exploitation		
Montant à recevoir du Ministère	9,532,570	(10,136,870)
Débiteurs	(8,795)	(453)
Montant à recevoir du Bureau des services partagés des RLISS (le « BSPR »)	7,266	33,001
Créditeurs et charges à payer	(98,239)	(7,541)
Montant à verser au BSPR	3,652	1,464
Montant à verser aux fournisseurs de services de santé	(9,532,570)	10,136,870
Montant à verser au Ministère	37,380	(224,653)
Montant à verser au RLISS du Centre-Ouest	(146,346)	172,238
Charges payées d'avance	(13,772)	6,015
	(218,854)	(19,929)
Dépenses en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(40,935)	(123,833)
Activités de financement		
Apports de capital reçus (note 5)	40,935	123,833
(Diminution) augmentation nette de la trésorerie	(218,854)	(19,929)
Trésorerie au début de l'exercice	672,385	692,314
Trésorerie à la fin de l'exercice	453,531	672,385

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Est

Notes complémentaires
31 mars 2015

1. Description des activités

Le Réseau local d'intégration des services de santé a été constitué par lettres patentes le 2 juin 2005 à titre de société sans capital-actions. Par suite de la sanction royale du projet de loi 36, le 28 mars 2006, il a poursuivi ses activités en vertu de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* (la « Loi »), sous l'appellation Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Est (le « RLISS »), et ses lettres patentes ont été dissoutes. À titre de mandataire de l'État, le RLISS n'est pas imposé.

Le RLISS est mandataire de l'État et agit à ce titre uniquement. Les restrictions imposées au RLISS en ce qui a trait à certaines activités sont énoncées dans la Loi.

Le RLISS a pour mandat de planifier, de financer et d'intégrer le système de santé local dans une région géographique précise. Le RLISS couvre une région géographique clairement définie et permet aux collectivités locales et aux fournisseurs de services de santé de cette région de collaborer en vue de cibler les priorités locales, de planifier les services de santé et de les assurer de façon plus coordonnée. Le RLISS du Centre-Est, qui comprend des régions rurales et urbaines, est le sixième plus grand RLISS en Ontario pour ce qui est du territoire (16 673 km^2). Présent dans des villes densément peuplées, dans des banlieues, dans des régions rurales agricoles, dans des régions de chalets et dans des régions plus éloignées, le RLISS du Centre-Est s'étend du parc Victoria au parc Algonquin. La population de nos zones de planification est riche en différentes valeurs communautaires, origines ethniques, langues et caractéristiques sociodémographiques. Le RLISS a également conclu une entente de responsabilisation avec le ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère ») établissant le cadre des responsabilités et des activités du RLISS.

Le RLISS est financé par la province de l'Ontario, en vertu d'une entente de rendement des RLISS (l'« entente de rendement ») conclue avec le Ministère décrivant des arrangements budgétaires pris par le Ministère. Ces états financiers reflètent les arrangements budgétaires convenus approuvés par le Ministère. Le RLISS ne peut approuver un montant excédant le budget consenti par le Ministère. Le RLISS a pris en charge la responsabilité d'autoriser des paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé, avec prise d'effet le 1er avril 2007. Les montants des paiements de transfert sont fondés sur les modalités prévues aux ententes de responsabilisation conclues entre les divers fournisseurs et le RLISS. Au cours de l'exercice, le RLISS autorise le montant du paiement de transfert et en informe le Ministère qui, pour sa part, transfère le montant directement au fournisseur de services de santé. Les espèces liées au paiement de transfert ne transitent pas par le compte bancaire du RLISS.

Les états financiers du RLISS n'incluent aucun programme géré par le Ministère.

Le RLISS du Centre-Est est également financé par cyberSanté Ontario, en vertu d'une entente de paiement de transfert des RLISS (l'« entente de paiement de transfert ») conclue avec cyberSanté Ontario décrivant des arrangements budgétaires pris par cyberSanté Ontario. Ces états financiers reflètent les arrangements budgétaires convenus approuvés par cyberSanté Ontario. Le RLISS du Centre-Est ne peut approuver un montant excédant le budget consenti par cyberSanté Ontario.

Avec prise d'effet le 1er avril 2007, tous les versements aux fournisseurs de services de santé de la région géographique desservie par le RLISS sont imputés aux états financiers de celui-ci. Le financement attribué par le Ministère est comptabilisé à titre de produits, et un montant équivalent est passé en charges à titre de paiement de transfert aux fournisseurs de services de santé autorisés dans les états financiers du RLISS.

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Est

Notes complémentaires
31 mars 2015

2. Principales méthodes comptables

Les états financiers du RLISS constituent des déclarations de la direction et sont dressés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les principales méthodes comptables adoptées par le RLISS sont les suivantes :

Méthode de comptabilité

Les produits et les charges sont présentés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Selon cette méthode, les produits sont constatés dans l'exercice au cours duquel les événements ayant donné lieu aux produits surviennent et lorsque ceux-ci sont gagnés et peuvent être déterminés. Quant aux charges, elles sont constatées dans l'exercice au cours duquel les événements ayant donné lieu aux charges surviennent, lorsque les charges sont engagées, que les ressources sont consommées et qu'elles peuvent être mesurées.

En vertu de la comptabilité d'exercice, les charges incluent les éléments sans effet sur la trésorerie, comme l'amortissement des immobilisations corporelles.

Paiements de transfert gouvernementaux

Les paiements de transfert gouvernementaux versés par le Ministère sont comptabilisés dans les états financiers de l'exercice au cours duquel ils sont autorisés, lorsque les faits ayant donné lieu à leur versement sont survenus, que les critères de rendement sont respectés et que des estimations raisonnables des montants peuvent être faites.

Certaines sommes, incluant les paiements de transfert versés par le Ministère, sont reçues conformément à des lois, à des règlements ou à des conventions, et peuvent uniquement être utilisées aux fins de l'administration de certains programmes ou aux fins de l'achèvement de projets précis. Le financement est uniquement constaté à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les dépenses connexes sont engagées ou les services connexes sont fournis. Certaines sommes reçues servent en outre à payer des dépenses relatives à des services n'ayant pas encore été fournis. Ces sommes sont comptabilisées à la clôture de la période au titre des montants à verser au Ministère.

Les paiements de financement octroyés aux fournisseurs de services de santé situés dans la zone géographique du RLISS sont comptabilisés dans les états financiers du RLISS. Le financement octroyé par le Ministère est reflété à titre de produits, et un montant équivalent au titre des paiements de transfert versés aux fournisseurs de services de sante autorisés est passé en charges dans les états financiers du RLISS pour l'exercice clos le 31 mars 2015.

Apports de capital reportés

Toute somme reçue et utilisée aux fins du financement de dépenses comptabilisées à titre d'immobilisations corporelles est constatée à titre d'apports de capital reportés et amortie à titre de produits sur la durée de vie utile de l'actif reflétant la prestation des services connexes. Le montant comptabilisé à titre de produits à l'état des résultats est conforme à la politique d'amortissement s'appliquant aux immobilisations corporelles.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique, qui comprend les coûts directement liés à l'acquisition, à la conception, à la construction, au développement, à la mise en valeur ou à l'amélioration d'immobilisations corporelles. Les apports sous forme d'immobilisations corporelles sont comptabilisés à leur juste valeur estimative en date de l'apport. La juste valeur des apports sous forme d'immobilisations corporelles est estimée selon leur coût, leur valeur de marché ou leur valeur d'expertise, en fonction de celle qui convient le mieux. Lorsqu'il est impossible d'estimer la juste valeur des immobilisations corporelles, celles-ci sont comptabilisées à une valeur symbolique.

Les frais d'entretien et de réparation sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés, tandis que les améliorations permettant de prolonger la durée de vie utile ou d'augmenter la capacité d'immobilisations de façon considérable sont immobilisées. Les coûts liés aux logiciels sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés.

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Est

Notes complémentaires
31 mars 2015

2. Principales méthodes comptables (suite)

Immobilisations corporelles (suite)

Les immobilisations sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé et elles sont amorties sur leur durée de vie utile estimative comme suit :

Matériel informatique	3 ans (méthode linéaire)
Améliorations locatives	Durée du bail (méthode linéaire)
Mobilier et agencements de bureau	5 ans (méthode linéaire)
Développement Web	3 ans (méthode linéaire)

L'amortissement des immobilisations qui sont acquises ou qui commencent à être utilisées en cours d'exercice est comptabilisé pour un exercice complet.

Informations sectorielles

Un secteur est défini comme une activité distincte ou un groupe d'activités distinct, à l'égard de laquelle ou duquel il est approprié de présenter l'information financière séparément. La direction a établi que les informations déjà présentées dans l'état des résultats et les notes complémentaires de l'exercice considéré et de l'exercice précédent sont adéquates en ce qui a trait aux secteurs pertinents et que, par conséquent, elle n'avait pas à présenter d'information additionnelle.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public exige que la direction effectue des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs et des passifs, sur l'information relative aux actifs et aux passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants déclarés des produits et des charges au cours de la période. Les éléments importants assujettis à ces estimations et hypothèses comprennent l'évaluation des charges à payer et de la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Les résultats réels pourraient différer des estimations.

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Est

Notes complémentaires
31 mars 2015

3. Financement remboursable au Ministère

En vertu de l'entente de paiement de transfert, le RLISS du Centre-Est doit afficher un bilan équilibré à la fin de chaque exercice. Par conséquent, toute somme reçue à titre de financement excédant les charges engagées doit être remboursée au Ministère ou à cyberSanté Ontario, respectivement.

a) Le montant remboursable au Ministère relativement aux activités de l'exercice visé se compose des éléments suivants :

			2015	2014
	Financement	Charges admissibles	Excédent	Excédent
	$	$	$	$
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé	2 211 843 510	2 211 843 510	–	–
Activités du RLISS	4 593 891	4 584 508	9 383	10 044
Urgences – ANS	100 000	100 000	–	8 247
Chef de service des urgences	75 000	73 706	1 294	3 000
Soins aux malades en phase critique	75 000	72 000	3 000	3 000
Planification autochtone	20 000	20 000	–	8 511
Services en français	106 000	106 000	–	–
Chef des soins primaires	75 000	6 962	68 038	–
Montant directement remboursable au Ministère	2 216 888 401	2 216 806 686	81 715	32 802
Montant au titre des technologies habilitantes à rembourser au Ministère par l'entremise du RLISS du Centre-Ouest	644 000	618 108	25 892	172 238
	2 217 532 401	2 217 424 794	107 607	205 040

b) Le montant à verser au Ministère aux 31 mars se compose des éléments suivants :

	2015	2014
	$	$
Montant à verser au Ministère au début de l'exercice	44 335	268 988
Recouvrement auprès du Ministère au cours de l'exercice	(44 335)	(268 988)
Financement remboursable au Ministère relativement aux activités de l'exercice visé (note 3a)	81 715	44 335
Montant à verser au Ministère à la fin de l'exercice	81 715	44 335

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Est

Notes complémentaires
31 mars 2015

3. Financement remboursable au Ministère (suite)

c) Les états financiers du RLISS reflètent la partie qui lui revient du financement fourni par le Ministère au groupement en ce qui a trait au bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration et aux dépenses connexes.

Le tableau suivant présente de l'information financière résumée :

	2015	2014
	$	$
Produits	**644 000**	802 027
Charges	**618 108**	629 789
Surplus accumulé à verser au RLISS du Centre-Ouest	**25 892**	172 238

4. Opérations entre apparentés

Bureau des services partagés des RLISS et Partenariat des Réseaux locaux d'intégration des services de santé

Le Bureau des services partagés des RLISS (le « BSPR ») et le Partenariat des Réseaux locaux d'intégration des services de santé (le « PRLISS ») sont des divisions du RLISS de Toronto-Centre et sont assujettis aux mêmes politiques, lignes directrices et directives que le RLISS de Toronto-Centre. Le BSPR et le PRLISS sont responsables, au nom des RLISS, de la prestation de services à tous les RLISS. Le coût lié à la prestation de ces services est facturé à tous les RLISS. Toute tranche des charges d'exploitation du BSPR payée en trop (ou impayée) par les RLISS en fin d'exercice est comptabilisée à titre de montant à recevoir du BSPR (à verser au BSPR). Ces modalités sont toutes prévues aux termes de la convention de services partagés que le BSPR a conclue avec tous les RLISS.

Bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration

En date du 1er février 2012, le RLISS a conclu une entente avec les RLISS du Centre, du Centre-Ouest, du Centre-Est, de Toronto-Centre, de Mississauga Halton et de Simcoe Nord Muskoka (le « groupement ») afin d'assurer une mise en œuvre efficace et efficiente des programmes et des initiatives de cybersanté sur le territoire du groupement. En vertu de cette entente, les décisions relatives aux activités financières et aux activités d'exploitation du bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration sont prises en commun. Aucun RLISS n'est en mesure d'exercer un contrôle unilatéral.

Les états financiers du RLISS reflètent la partie qui lui revient du financement fourni par le Ministère au groupement en ce qui a trait au bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration et aux dépenses connexes. Au cours de l'exercice, le RLISS a reçu du RLISS du Centre-Ouest un financement de 644 000 $ (802 027 $ en 2014).

5. Apports de capital reportés

	2015	2014
	$	$
Solde au début de l'exercice	**211 679**	212 202
Apports de capital reçus	**40 935**	123 833
Amortissement	**(83 101)**	(124 356)
Solde à la fin de l'exercice	**169 513**	211 679

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Est

Notes complémentaires
31 mars 2015

6. Engagements

Le RLISS a des engagements en vertu de divers contrats de location-exploitation visant des locaux et du matériel. Les contrats seront également très probablement renouvelés. Les paiements minimaux exigibles au titre de la location le 31 octobre 2020 s'établissent comme suit :

	$
2016	251 511
2017	254 721
2018	257 948
2019 et par la suite	677 433
	1 441 613

Le RLISS a également des engagements de financement envers des fournisseurs de services de santé liés par des ententes de responsabilisation. Les cibles en matière de planification des paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé en vertu des ententes de responsabilisation actuellement en vigueur s'établissent comme suit :

	$
2015	2 184 338 418
2016	2 183 122 618

Les montants réels qui seront ultimement versés dépendent du financement réel du RLISS par le Ministère.

7. Immobilisations corporelles

	Coût	Amortissement cumulé	2015 Valeur comptable nette	2014 Valeur comptable nette
	$	$	$	$
Mobilier et agencements de bureau	748 928	621 485	127 443	184 740
Matériel informatique	330 939	313 507	17 432	17 522
Développement Web	36 100	36 100	–	7 593
Améliorations locatives	688 283	663 645	24 638	1 824
	1 804 250	1 634 737	169 513	211 679

8. Chiffres du budget

Les budgets ont été approuvés par le gouvernement de l'Ontario. Les chiffres du budget présentés à l'état des résultats reflètent le budget initial au 1er avril 2014. Ces chiffres ont été présentés pour que ces états financiers soient conformes aux exigences de communication d'information du CCSP. Le gouvernement a approuvé des ajustements budgétaires au cours de l'exercice. Les tableaux suivants présentent les ajustements apportés au budget du RLISS au cours de l'exercice.

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Est

Notes complémentaires
31 mars 2015

8. Chiffres du budget (positifs)

Le budget de financement total des fournisseurs de services de santé de 2 211 843 $ se compose des éléments suivants :

	$
Budget de financement initial des fournisseurs de services de santé	2 171 798 277
Financement supplémentaire par suite d'annonces faites au cours de l'exercice	40 045 233
Budget de financement total des fournisseurs de services de santé	2 211 843 510

Le budget d'exploitation total révisé de 6 470 431 $ se compose des éléments suivants :

	$
Budget initial présenté à l'état des résultats	4 534 130
Financement additionnel reçu relativement à des initiatives non récurrentes :	
Urgences – ANS	100 000
Chef de service des urgences	75 000
Soins aux malades en phase critique	75 000
Technologies habilitantes	644 000
Planification autochtone	20 000
Services en français	106 000
Diabète et santé cardiovasculaire	841 301
Soins primaires	75 000
Budget total	6 470 431

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Est

Notes complémentaires
31 mars 2015

9. Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé

Le RLISS a l'autorisation d'accorder un financement total de 2 211 843 510 $ (2 207 469 168 $ en 2014) aux divers fournisseurs de services de santé situés dans la région géographique qu'il dessert. Les paiements de transfert accordés par le RLISS à divers secteurs s'établissent comme suit pour 2015 :

	2015	2014
	$	$
Gestion d'hôpitaux	1 231 018 066	1 260 843 365
Subventions compensatoires à l'égard des taxes municipales – Hôpitaux publics	280 275	279 675
Centres de soins de longue durée	437 367 196	428 323 700
Centres d'accès aux soins communautaires	274 137 192	252 697 822
Services de soutien communautaires	47 871 178	41 483 398
Soins à domicile dans des logements avec services de soutien	15 224 388	14 634 683
Centres de soins de santé communautaires	28 772 419	29 231 688
Programmes communautaires de soins de santé mentale et de toxicomanie	69 796 096	64 683 560
Hôpitaux psychiatriques spécialisés	116 062 017	113 654 937
Lésion cérébrale acquise	1 632 344	1 610 915
Subventions compensatoires à l'égard des taxes municipales – Hôpitaux psychiatriques	25 425	25 425
	2 211 843 510	2 207 469 168

Le RLISS reçoit du Ministère de l'argent qu'il répartit à son tour entre les fournisseurs de services de santé. Au 31 mars 2015, un montant de 5 111 730 $ (14 644 300 $ en 2014) devait être reçu du Ministère et versé aux fournisseurs de services de santé. Ces montants ont été comptabilisés à titre de produits et de charges dans l'état des résultats du RLISS et sont présentés dans le tableau précédent.

10. Projets

Le RLISS a reçu du financement aux fins de divers projets énumérés dans l'état des résultats. Le tableau suivant présente les charges relatives aux initiatives engagées par objet :

a) Charges relatives aux initiatives

	2015	2014
	$	$
Services-conseils	182 668	252 054
Salaires et charges sociales	410 583	493 448
Relations publiques et engagement auprès de la communauté	4 600	1 337
Frais liés aux réunions	1 548	1 297
Fournitures et autres	418 686	316 674
Frais de poste, de messagerie et de télécommunications	1 260	826
Autres	7 261	19 540
	996 776	1 085 376

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Est

Notes complémentaires
31 mars 2015

k) Diabète et santé cardiovasculaire

La RLISS a reçu un financement de 641 301 $ (financement de base de 641 301 $ et financement non récurrent de 30 000 $ en 2014). Une tranche de 623 706 $ de ce montant est comprise dans l'état des résultats et une autre tranche de 17 595 $ est incluse dans le poste Apports de capital reportés de l'état de la situation financière. Les charges engagées de 623 706 $ se présentent comme suit :

	Budget 2015	Montant réel 2015	Montant réel 2014
	$	$	$
Salaires et charges sociales	641 301	492 582	539 126
Autres	–	131 124	258 402
	641 301	623 706	797 528

De plus, des achats d'immobilisations d'un montant de 17 595 $ sont compris dans les immobilisations corporelles dans l'état de la situation financière.

11. Frais généraux et administratifs

Alors que l'état des résultats présente les charges selon leur fonction, le tableau suivant présente ces mêmes charges par objet :

	2015	2014
	$	$
Salaires et charges sociales	3 486 796	3 431 592
Charges locatives	320 610	254 138
Amortissement	83 101	124 398
Services partagés	444 449	408 019
Engagement auprès de la communauté	16 005	12 040
Services-conseils	80 129	29 702
Fournitures	62 362	131 616
Charges des membres du Conseil	106 627	90 405
Frais de poste, de messagerie et de télécommunications	962	1 922
Autres	108 177	105 046
	4 594 500	4 588 878

Les charges des membres du Conseil incluent les indemnités quotidiennes et les charges liées au Conseil suivantes :

	2015 Budget	2015	2014
	$	$	$
Charge au titre des indemnités quotidiennes du président du Conseil	60 000	38 750	30 100
Charge au titre des indemnités quotidiennes des autres membres du Conseil	74 000	49 550	36 525
Frais de gouvernance et de déplacement	40 000	18 327	23 780
Charges totales	174 000	106 627	90 405

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Est

Notes complémentaires
31 mars 2015

15. Conventions de prestations de retraite

Le RLISS verse des cotisations au Healthcare of Ontario Pension Plan (le « HOOPP »), un régime multiemployeurs, pour le compte d'environ 62 membres de son personnel. Il s'agit d'un régime à prestations déterminées qui précise le montant des avantages de retraite devant être reçu par les employés en fonction de leur ancienneté et de leur salaire. Le montant des cotisations versées au HOOPP relativement au coût des services rendus au cours de l'exercice 2015 s'est élevé à 353 604 $ (329 175 $ en 2014), et ce montant a été passé en charges dans l'état des résultats. La dernière évaluation actuarielle du régime a été effectuée au 31 décembre 2014. À ce moment, le régime était entièrement capitalisé.

16. Garanties

Le RLISS est soumis aux dispositions de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Par conséquent, dans le cours normal de ses activités, le RLISS ne peut conclure d'entente prévoyant l'indemnisation de tiers, sauf conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à la ligne directrice connexe sur l'indemnisation.

Le directeur général a bénéficié d'une indemnisation fournie directement par le RLISS conformément aux dispositions de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* et conformément au chapitre 28 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

17. Chiffres correspondants

Certains chiffres correspondants ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.

8 Nelson Street West, Suite 300
Brampton, ON L6X 4J2
Tel: 905 455-1281
Fax: 905 455-0427
Toll Free: 1 866 370-5446
www.centreouest.on.ca

8, rue Nelson Ouest, bureau 300
Brampton, (Ontario) L6X 4J2
Téléphone : 905 455-1281
Sans frais : 1 866 370-5446
Télécopieur : 905 455-0427
www.rlissouest.on.ca

RLISS du Centre-Ouest

Responsabilité de la direction en matière d'information financière

La direction et le conseil d'administration sont responsables des états financiers présentés dans le rapport annuel. Les états financiers ont été rédigés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, et, le cas échéant, présentent des sommes estimées par les membres de la direction au meilleur de leurs connaissances et de leur jugement. La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité de ces états financiers. L'information financière contenue par les autres parties de ce rapport annuel est en accord avec les états financiers dans tous leurs aspects significatifs.

Le Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Ouest respecte des normes d'intégrité des plus sévères dans ses activités. Pour protéger ses actifs et garantir la fiabilité de l'information financière, le RLISS du Centre-Ouest applique des méthodes et des procédures de gestion saines, et utilise des systèmes d'information et des contrôles financiers internes adaptés.

Le conseil d'administration veille à ce que la direction respecte ses obligations en matière d'information financière et de contrôle interne. Les états financiers ont été examinés par le comité de vérification du RLISS du Centre-Ouest et approuvés par le conseil d'administration.

La firme de vérificateurs indépendants Deloitte & Touche s.r.l. a été engagée par le conseil d'administration pour procéder à l'examen des états financiers en conformité avec les normes de vérification canadiennes généralement reconnues, et a émis son avis sur ces états. Au cours de la vérification, la firme Deloitte & Touche s.r.l. a examiné les mécanismes de contrôle interne du RLISS aux seuls fins de donner son opinion sur les états financiers. Le rapport des vérificateurs précise la portée de l'examen et donne l'avis du vérificateur.

Scott McLeod
Le directeur general

Brock Hovey
Directeur principal – performance du système de santé
Le 27 mai 2015

Ontario
Local Health Integration Network
Réseau local d'intégration des services de santé

Deloitte.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.
5140 Yonge Street
Suite 1700
Toronto (Ontario) M2N 6L7
Canada

Tél. : 416-601-6150
Téléc. : 416-601-6151
www.deloitte.ca

Rapport de l'auditeur indépendant

À l'intention des membres du conseil d'administration du Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Ouest

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Ouest, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2015 et les états des résultats, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Ouest au 31 mars 2015, ainsi que de ses résultats de fonctionnement, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Deloitte S.E.N.C.R.L/s.r.l

Comptables professionnels agréés, comptables agréés
Experts-comptables autorisés
Le 28 mai 2015

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Ouest

État de la situation financière
au 31 mars 2015

	2015	2014
	$	$
Actifs financiers		
Trésorerie	**706,145**	545,357
Débiteurs		
Ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère ») – Fournisseurs de services de santé	**6,781,259**	2,807,196
Montant à recevoir d'autres RLISS – Technologies habilitantes aux fins de l'intégration (note 3b)	**89,518**	230,414
Autres	**78,356**	89,027
	7,655,278	3,671,994
Passifs		
Créditeurs et charges à payer	**671,920**	496,537
Montant à verser au Ministère (note 3c)	**214,830**	412,446
Montant à verser aux fournisseurs de services de santé	**6,781,259**	2,807,196
Montant à verser au Bureau des services partagés des RLISS (note 4)	**1,426**	958
Apports de capital reportés (note 5)	**38,348**	60,909
	7,707,783	3,778,046
Dette nette	**(52,505)**	(106,052)
Engagements (note 6)		
Actifs non financiers		
Charges payées d'avance	**14,157**	45,143
Immobilisations corporelles (note 7)	**38,348**	60,909
	52,505	106,052
Surplus accumulé	**-**	-

Approuvé par le Conseil

_____, administrateur

_____, administrateur

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Ouest

État des résultats
pour l'exercice clos le 31 mars 2015

	Budget (note 8)	Montant réel 2015	Montant réel 2014
	$	$	$
Produits			
Financement fourni par le Ministère			
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 9)	**836,265,858**	**870,843,813**	844,700,998
Activités du RLISS	**4,181,828**	**4,130,791**	4,172,928
Projets			
Bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration	-	**3,060,000**	3,416,000
Services en français	**106,000**	**106,000**	106,000
Chef de la performance du projet Urgences – ANS	-	**100,000**	100,000
Chef de service des urgences	-	**72,766**	75,000
Soins de santé aux autochtones	**7,500**	**7,500**	7,500
Chef des soins primaires	-	**73,031**	75,000
Chef des soins aux malades en phase critique	-	**72,750**	75,000
Centres régionaux de coordination de la lutte contre le diabète	**856,301**	**781,301**	568,728
Financement pour la planification au titre de la physiothérapie	-	-	27,344
Amortissement des apports de capital reportés (note 5)	-	**73,598**	56,585
	841,417,487	**879,321,550**	853,381,083
Montant affecté aux RLISS au titre des services de cybersanté – Technologies habilitantes aux fins de l'intégration (note 3b)	-	**(2,189,367)**	(2,788,185)
Financement remboursable au Ministère (note 3a)	-	**(214,830)**	(412,446)
	841,417,487	**876,917,353**	850,180,452
Charges			
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 9)	**836,265,858**	**870,843,813**	844,700,998
Frais généraux et administratifs (note 11)	**4,181,828**	**4,157,711**	4,159,057
Projets (note 10)			
Bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration	-	**759,535**	357,262
Services en français	**106,000**	**104,870**	78,367
Chef de la performance du projet Urgences – ANS	-	**100,000**	100,000
Chef de service des urgences	-	**72,016**	72,367
Soins de santé aux autochtones	**7,500**	**6,610**	1,718
Chef des soins primaires	-	**72,281**	72,295
Chef des soins aux malades en phase critique	-	**72,000**	72,000
Centres régionaux de coordination de la lutte contre le diabète	**856,301**	**728,517**	544,750
Financement pour la planification au titre de la physiothérapie	-	-	21,638
	841,417,487	**876,917,353**	850,180,452
Surplus de l'exercice	-	-	-
Surplus accumulé au début de l'exercice	-	-	-
Surplus accumulé à la fin de l'exercice	-	-	-

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Ouest

État de la variation de la dette nette
pour l'exercice clos le 31 mars 2015

	2015	2014
	$	$
Surplus de l'exercice	-	-
Acquisition d'immobilisations corporelles	**(51,037)**	(8,899)
Amortissement des immobilisations corporelles	**73,598**	56,585
Variation des autres actifs non financiers	**30,986**	(32,786)
Diminution de la dette nette	**53,547**	14,900
Dette nette au début de l'exercice	**(106,052)**	(120,952)
Dette nette à la fin de l'exercice	**(52,505)**	(106,052)

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Ouest

État des flux de trésorerie
pour l'exercice clos le 31 mars 2015

	2015	2014
	$	$
Activités de fonctionnement		
Surplus de l'exercice	-	-
Moins : éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations	(73,598)	(56,585)
Amortissement des apports de capital reportés (note 5)	73,598	56,585
Variation des éléments hors trésorerie liés à l'exploitation		
Débiteurs – Ministère	(3,974,063)	2,118,812
Montant à verser au Ministère	(197,616)	(112,276)
Montant à verser aux fournisseurs de services de santé	3,974,063	(2,118,812)
Montant à recevoir d'autres RLISS	140,896	(16,063)
Débiteurs – Autres	10,671	27,993
Charges payées d'avance	30,986	(32,786)
Créditeurs	175,383	(22,373)
Montant à verser au Bureau des services partagés des RLISS	468	(12,318)
	160,788	(167,823)
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations	51,037	8,899
Activités de financement		
Apports de capital reportés (note 5)	(51,037)	(8,899)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie	160,788	(167,823)
Trésorerie au début de l'exercice	545,357	713,180
Trésorerie à la fin de l'exercice	706,145	545,357

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Ouest

Notes complémentaires
31 mars 2015

1. Description des activités

Le Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Ouest a été constitué par lettres patentes le 9 juin 2005 à titre de société sans capital-actions. Par suite de la sanction royale du projet de loi 36, le 28 mars 2006, il a poursuivi ses activités en vertu de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* (la « Loi »), sous l'appellation Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Ouest (le « RLISS »), et ses lettres patentes ont été dissoutes. À titre de mandataire de l'État, le RLISS n'est pas imposé.

Le RLISS est mandataire de l'État et agit à ce titre uniquement. Les restrictions imposées au RLISS en ce qui a trait à certaines activités sont énoncées dans la Loi.

Le RLISS a pour mandat de planifier, de financer et d'intégrer le système de santé local dans une région géographique précise. Le RLISS couvre une région géographique clairement définie et permet aux collectivités locales et aux fournisseurs de services de santé de cette région de collaborer en vue de cibler les priorités locales, de planifier les services de santé et de les assurer de façon plus coordonnée. Le RLISS comprend le comté de Dufferin, la zone nord de la région de Peel, une partie de la région de York et une petite partie de la ville de Toronto. Le RLISS conclut des ententes de responsabilisation avec des fournisseurs de services.

Le RLISS est financé par la province de l'Ontario, en vertu d'une entente de rendement des RLISS (l'« entente de rendement ») conclue avec le ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère ») décrivant des arrangements budgétaires pris par le Ministère et établissant le cadre des responsabilités et des activités du RLISS. Ces états financiers reflètent les arrangements budgétaires convenus approuvés par le Ministère. Le RLISS ne peut approuver un montant excédant le budget consenti par le Ministère.

Le RLISS a pris en charge la responsabilité d'autoriser des paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé avec prise d'effet le 1er avril 2007. Les montants des paiements de transfert sont fondés sur les modalités prévues aux ententes de responsabilisation conclues entre les divers fournisseurs et le RLISS. Au cours de l'exercice, le RLISS autorise le montant du paiement de transfert et en informe le Ministère qui, pour sa part, transfère le montant directement au fournisseur de services de santé. Les espèces liées au paiement de transfert ne transitent pas par le compte bancaire du RLISS. Avec prise d'effet le 1er avril 2007, tous les versements aux fournisseurs de services de santé de la région géographique desservie par le RLISS ont été imputés aux états financiers de celui-ci. Le financement attribué par le Ministère est comptabilisé à titre de produits, et un montant équivalent est passé en charges à titre de paiement de transfert aux fournisseurs de services de santé autorisés dans les états financiers du RLISS pour l'exercice clos le 31 mars 2015.

Les états financiers du RLISS n'incluent aucun programme géré par le Ministère.

2. Principales méthodes comptables

Les états financiers du RLISS constituent des déclarations de la direction et sont dressés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les principales méthodes comptables adoptées par le RLISS sont les suivantes :

Méthode de comptabilité

Les produits et les charges sont présentés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Selon cette méthode, les produits sont constatés dans l'exercice au cours duquel les événements ayant donné lieu aux produits surviennent et lorsque ceux-ci sont gagnés et peuvent être déterminés. Quant aux charges, elles sont constatées dans l'exercice au cours duquel les événements ayant donné lieu aux charges surviennent, que les charges sont engagées et qu'elles peuvent être mesurées. En vertu de la comptabilité d'exercice, les charges incluent les éléments sans effet sur la trésorerie, comme l'amortissement des immobilisations corporelles.

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Ouest

Notes complémentaires
31 mars 2015

2. Principales méthodes comptables (suite)

Paiements de transfert gouvernementaux

Les paiements de transfert gouvernementaux versés par le Ministère sont comptabilisés dans les états financiers de l'exercice au cours duquel ils sont autorisés, lorsque les faits ayant donné lieu à leur versement sont survenus, que les critères de rendement sont respectés et que des estimations raisonnables des montants peuvent être faites.

Certaines sommes, incluant les paiements de transfert versés par le Ministère, sont reçues conformément à des lois, à des règlements ou à des conventions, et peuvent uniquement être utilisées aux fins de l'administration de certains programmes ou aux fins de l'achèvement de projets précis. Le financement est uniquement constaté à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les dépenses connexes sont engagées ou les services connexes sont fournis. Certaines sommes reçues servent en outre à payer des dépenses relatives à des services n'ayant pas encore été fournis. Ces sommes sont comptabilisées à la clôture de la période au titre des montants à verser au Ministère.

Tous les versements aux fournisseurs de services de santé de la région géographique desservie par le RLISS ont été imputés aux états financiers de celui-ci. Le financement attribué par le Ministère est comptabilisé à titre de produits, et un montant équivalent est passé en charges à titre de paiement de transfert aux fournisseurs de services de santé autorisés dans les états financiers du RLISS pour l'exercice clos le 31 mars 2015.

Apports de capital reportés

Toute somme reçue et utilisée aux fins du financement de dépenses comptabilisées à titre d'immobilisations corporelles est constatée à titre d'apports de capital reportés et amortie à titre de produits sur la durée de vie utile de l'actif reflétant la prestation des services connexes. Le montant comptabilisé à titre de produits à l'état des résultats est conforme à la politique d'amortissement s'appliquant aux immobilisations corporelles.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique, qui comprend les coûts directement liés à l'acquisition, à la conception, à la construction, au développement, à la mise en valeur ou à l'amélioration d'immobilisations corporelles. Les apports sous forme d'immobilisations corporelles sont comptabilisés à leur juste valeur estimative en date de l'apport. La juste valeur des apports sous forme d'immobilisations corporelles est estimée selon leur coût, leur valeur de marché ou leur valeur d'expertise, en fonction de celle qui convient le mieux. Lorsqu'il est impossible d'estimer la juste valeur des immobilisations corporelles, celles-ci sont comptabilisées à une valeur symbolique.

Les frais d'entretien et de réparation sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés, tandis que les améliorations permettant de prolonger la durée de vie utile ou d'augmenter la capacité d'une immobilisation corporelle de façon considérable sont immobilisées. Les coûts liés aux logiciels sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé. Les immobilisations corporelles sont amorties sur leur durée de vie utile estimative comme suit :

Mobilier et agencements de bureau	5 ans (méthode linéaire)
Matériel informatique	3 ans (méthode linéaire)
Améliorations locatives	Durée du bail (méthode linéaire)

L'amortissement des immobilisations qui sont acquises ou qui commencent à être utilisées en cours d'exercice est comptabilisé pour un exercice complet.

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Ouest

Notes complémentaires
31 mars 2015

2. Principales méthodes comptables (suite)

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public exige que la direction effectue des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs et des passifs, sur l'information relative aux actifs et aux passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants déclarés des produits et des charges au cours de la période. Les éléments importants assujettis à ces estimations et hypothèses comprennent l'évaluation des charges à payer et de la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Les résultats réels pourraient différer des estimations.

Informations sectorielles

Un secteur est défini comme une activité distincte ou un groupe d'activités distinct, à l'égard de laquelle ou duquel il est approprié de présenter l'information financière séparément. La direction a établi que les informations déjà présentées dans l'état des résultats et les notes complémentaires de l'exercice considéré et de l'exercice précédent sont adéquates en ce qui a trait aux secteurs perhents et que, par conséquent, elle n'avait pas à présenter d'information additionnelle.

3. Financement remboursable au Ministère et à cyberSanté Ontario

En vertu de l'entente de rendement et de l'entente de paiement de transfert, le RLISS oit afficher un bilan équilibré à la fin de chaque exercice. Par conséquent, toute somme reçue à titre e financement excédant les charges engagées doit être remboursée au Ministère.

a) Le montant remboursable au Ministère relativement aux activités de l'exercice visée compose des éléments suivants :

			2015	2014
	Financement reçu	Charges admissibles	Surplus	Surplus
	$	$	$	$
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé	870 843 813	870 843 813	-	-
Activités du RLISS (note 11)	4 204 389	4 197 711	6 678	70 456
Apports de capital (note 11)	91 037	91 037	-	-
Services de cybersanté – Technologies habilitantes aux fins de l'intégration (note 10)	3 060 000	2 949 902	11 098	
Services en français (note 10)	106 000	104 870	1 130	27 633
Chef de la performance du projet Urgences – ANS (note 10)	100 000	100 000	-	-
Chef de service des urgences (note 10)	72 766	72 016	750	2 633
Soins de santé aux autochtones (note 10)	7 500	6 610	890	5 782
Chef des soins primaires (note 10)	73 031	72 281	750	2 705
Chef des soins aux malades en phase critique (note 10)	72 750	72 000	750	3 000
Centre régional de coordination de la lutte contre le diabète (note 10)	781 301	729 517	1 784	23 978
Financement pour la planification au titre de la physiothérapie (note 10)	-	-	-	5 706
	879 372 987	879 157 757	21 830	412 446

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Ouest

Notes complémentaires
31 mars 2015

3. Financement remboursable au Ministère et à cyberSanté Ontario (suite)

b) Bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration

En date du 1er avril 2013, le RLISS a conclu une entente avec les RLISS du Centre, du Centre-Est, de Toronto-Centre, de Mississauga Halton et de Simcoe Nord Muskoka (le « groupement ») afin d'assurer une mise en œuvre efficace et efficiente des programmes et des initiatives de cybersanté sur le territoire du groupement. En vertu de cette entente, les décisions relatives aux activités financières et aux activités d'exploitation du bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration sont prises en commun. Aucun RLISS n'est en mesure d'exercer un contrôle unilatéral.

Le RLISS du Centre-Ouest a été désigné comme RLISS responsable des projets aux termes de cette entente et, par conséquent, il est responsable de la distribution des fonds et doit assurer la direction du bureau de gestion des projets partagé. Dans l'éventualité où le groupement enregistre un surplus, il incombe au RLISS responsable des projets de remettre ces fonds au Ministère. Le montant total du financement reçu par le groupement pour l'exercice clos le 31 mars 2015 s'est chiffré à 3 060 000 $ (3 416 000 $ en 2014).

Un financement de 2 278 885 $ (3 018 599 $ en 2014) a été accordé à d'autres RLISS au sein du groupement, qui ont engagé des charges admissibles de 2 189 367 $ (2 788 185 $ en 2014). Le tableau ci-après présente un sommaire du financement et des charges du groupement au titre des services de cybersanté – technologies habilitantes aux fins de l'intégration.

Le surplus provenant des autres RLISS s'établit comme suit :

			2015	2014
	Financement accordé	Charges admissibles	Surplus	Surplus
	$	$	$	$
RLISS du Centre	406 000	399 118	16 882	1 854
RLISS du Centre-Est	644 000	619 000	25 000	172 237
RLISS de Toronto-Centre	510 000	510 000	-	-
RLISS de Mississauga Halton	312 885	265 249	47 636	56 293
RLISS de Simcoe Nord Muskoka	406 000	406 000	-	-
Total pour les autres RLISS	2 278 885	2 189 367	89 518	230 414
Total pour l'ensemble des RLISS	3 060 000	2 948 982	111 018	279 103

c) Le montant à verser au Ministère aux 31 mars se compose des éléments suivants :

	2015	2014
	$	$
Montant à verser au Ministère au début de l'exercice	412 446	524 722
Montant du financement remboursé au Ministère au cours de l'exercice précédent	(412 446)	(524 722)
Financement remboursable au Ministère relativement aux activités de l'exercice visé (note 3a)	214 830	
Montant à verser au Ministère à la fin de l'exercice	214 830	412 446

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Ouest

Notes complémentaires
31 mars 2015

4. Opérations entre apparentés

Le Bureau des services partagés des RLISS (le « BSPR ») et le Partenariat des Réseaux locaux d'intégration des services de santé (le « PRLISS ») sont des divisions du RLISS de Toronto-Centre et sont assujettis aux mêmes politiques, lignes directrices et directives que le RLISS de Toronto-Centre. Le BSPR et le PRLISS sont responsables, au nom des RLISS, de la prestation de services à tous les RLISS. Le coût lié à la prestation de ces services est facturé à tous les RLISS. Toute tranche des charges d'exploitation du BSPR payée en trop (ou impayée) par les RLISS en fin d'exercice est comptabilisée à titre de montant à recevoir du BSPR (à verser au BSPR). Ces modalités sont toutes prévues aux termes de la convention de services partagés que le BSPR a conclue avec tous les RLISS.

5. Apports de capital reportés

	2015	2014
	$	$
Solde au début de l'exercice	60 909	109 595
Apports de capital reçus au cours de l'exercice	91 657	8 009
Amortissement pour l'exercice	(73 568)	(56 695)
Solde à la fin de l'exercice	99 348	61 909

6. Engagements

Le RLISS a des engagements en vertu de divers contrats de location-exploitation visant des locaux et du matériel et venant à échéance en 2017. Les contrats seront également très probablement renouvelés. Les paiements minimaux exigibles au titre de la location pour chacun des deux prochains exercices s'établissent comme suit :

	$
2016	240 191
2017	240 518

Le RLISS a également des engagements de financement envers des fournisseurs de services de santé liés par des ententes de responsabilisation pour l'exercice 2015. Les engagements minimaux envers les fournisseurs de services de santé pour les deux prochains exercices en vertu des ententes de responsabilisation en vigueur pour l'exercice 2015 s'établissent comme suit :

	$
2016	849 784 722
2017	849 784 722

Les montants réels qui seront ultimement versés dépendent du financement réel du RLISS par le Ministère.

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Ouest

Notes complémentaires
31 mars 2015

7. Immobilisations corporelles

	Coût	Amortissement cumulé	2015 Valeur comptable nette	2014 Valeur comptable nette
	$	$	$	$
Mobilier et agencements de bureau	394 229	394 229	-	9 610
Matériel informatique	111 216	77 169	34 047	8 583
Améliorations locatives	712 466	708 140	4 326	42 308
	1 187 911	1 179 538	38 373	60 501

8. Chiffres du budget

Les budgets ont été approuvés par le gouvernement de l'Ontario. Les chiffres du budget présentés à l'état des résultats reflètent le budget final au 30 avril 2014. Ces chiffres ont été présentés pour que ces états financiers soient conformes aux principes de communication d'information du CCSP. Le gouvernement a approuvé des ajustements budgétaires au cours de l'exercice. Les tableaux suivants présentent les ajustements apportés au budget du RLISS au cours de l'exercice.

Le budget de financement total des fournisseurs de services de santé de 871 881 228 $ se compose des éléments suivants :

	$
Budget de financement initial des fournisseurs de services de santé	838 382 548
Ajustements en vertu d'annonces faites au cours de l'exercice	33 798 967
Budget de financement total des fournisseurs de services de santé	871 881 228

Le budget final d'exploitation, excluant le financement des fournisseurs de services de santé, se compose des éléments suivants :

	$
Budget initial	
Activités du RLISS	6 181 820
Financement des soins de santé aux autochtones	7 000
Services en français	108 000
Centres régionaux de coordination de la lutte contre le diabète	832 331
Surplus de l'exercice remis au Ministère	(72 000)
Ajustements en vertu d'annonces faites au cours de l'exercice	
Chef de la performance du projet Urgences – ANS	100 000
Chef de service des urgences du RLISS	70 000
Chef des soins aux malades en phase critique	70 000
Services de cybersanté – Technologies habilitantes aux fins de l'intégration	3 000 000
Surplus de l'exercice remis au Ministère	(6 453)
Chef des soins primaires	70 000
Montant considéré comme des apports de capital au cours de l'exercice	71 938
Budget total	4 326 776

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Ouest

Notes complémentaires
31 mars 2015

9. Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé

Les paiements de transfert accordés par le RLISS à divers secteurs s'établissent comme suit pour 2015 :

	2015	2014
	$	$
Gestion d'hôpitaux	534 196 463	525 342 510
Subventions compensatoires à l'égard des taxes municipales – Hôpitaux publics	98 975	96 975
Centres de soins de longue durée	154 298 662	150 094 501
Centres d'accès aux soins communautaires	111 366 340	104 175 929
Services de soutien communautaires	13 956 703	12 383 568
Soins à domicile dans des logements avec services de soutien	9 852 612	8 182 096
Centres de soins de santé communautaires	12 349 275	12 099 866
Programmes communautaires de soins de santé mentale et de toxicomanie	34 726 783	32 325 553
	870 843 813	844 700 998

10. Projets

Le RLISS du Centre-Ouest a reçu du financement aux fins de divers projets énumérés dans l'état des résultats. Le tableau suivant présente les charges relatives aux projets par objet :

	2015	2014
	$	$
Salaires et charges sociales	1 355 470	812 396
Services professionnels	366 008	409 668
Services partagés	94 468	10 150
Charges locatives	35 354	35 959
Relations publiques et engagement auprès de la communauté	36 988	23 932
Fournitures	9 832	6 328
Autres	17 709	21 963
	1 915 829	1 320 396

Les charges d'exploitation relatives à la stratégie de lutte contre le diabète qui sont comprises dans les charges liées au financement des projets présentées ci-dessus s'établissent comme suit :

	Montant réel 2015	Montant réel 2014
	$	$
Salaires et charges sociales	590 443	462 494
Autres	138 074	82 256
	728 517	544 750

Les charges relatives au bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration qui sont comprises dans les montants ci-dessus comprennent les charges liées au bureau de gestion de projets et les charges liées au RLISS du Centre-Ouest, comme on le voit ci-après.

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Ouest

Notes complémentaires
31 mars 2015

10. Projets (suite)

Les charges liées au bureau de gestion de projets se présentent comme suit :

	Montant réel 2015	Montant réel 2014*
	$	$
Salaires et charges sociales	478 371	-
Autres	66 862	-
	545 233	-

* Les coûts liés au bureau de gestion de projets pour l'exercice précédent ont été affectés aux RLISS qui fournissaient un apport.

Le tableau suivant présente les charges liées au projet de services de cybersanté – technologies habilitantes du RLISS du Centre-Ouest :

	Montant réel 2015	Montant réel 2014
	$	$
Salaires et charges sociales	148 104	223 988
Autres	66 198	133 274
	214 302	357 262
Total des charges au titre des services de cybersanté – technologies habilitantes pour le RLISS du Centre-Ouest	759 535	357 262

11. Frais généraux et administratifs

Alors que l'état des résultats présente les charges selon leur fonction, le tableau suivant présente ces mêmes charges par objet :

	2015	2014
	$	$
Salaires et charges sociales	2 908 190	2 703 485
Charges locatives	234 811	239 782
Amortissement	73 598	56 585
Services partagés	328 153	434 607
Partenariat des RLISS	39 018	47 500
Services-conseils	75 143	171 375
Honoraires	25 716	26 286
Fournitures	119 509	66 829
Rémunération du président du Conseil	48 300	66 850
Rémunération des membres du Conseil	57 600	67 225
Charges du Conseil	50 353	59 014
Frais de poste, de messagerie et de télécommunications	41 032	65 222
Autres	156 288	154 297
	4 157 711	4 159 057

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Ouest

Notes complémentaires
31 mars 2015

12. Conventions de prestations de retraite

Le RLISS verse des cotisations au Healthcare of Ontario Pension Plan (le « HOOPP »), un régime multiemployeurs, pour le compte d'environ 25 membres de son personnel. Il s'agit d'un régime à prestations déterminées qui précise le montant des avantages de retraite devant être reçu par les employés en fonction de leur ancienneté et de leur salaire. Le montant des cotisations versées au HOOPP relativement au coût des services rendus au cours de l'exercice 2015 s'est établi à 341 754 $ (306 497 $ en 2014), et ce montant a été passé en charges dans l'état des résultats. La dernière évaluation actuarielle du régime a été effectuée au 31 décembre 2014. À ce moment, le régime était entièrement capitalisé.

13. Garanties

Le RLISS est assujetti aux dispositions de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Par conséquent, dans le cours normal de ses activités, le RLISS ne peut conclure d'entente prévoyant l'indemnisation de tiers, sauf conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à la ligne directrice connexe sur l'indemnisation.

Le directeur général a bénéficié d'une indemnisation fournie directement par le RLISS conformément aux dispositions de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* et conformément au chapitre 28 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

14. Chiffres correspondants

Certains chiffres correspondants ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.

RLISS de Champlain
Rapport de la direction

La direction du Réseau local d'intégration des services de santé (RLISS) de Champlain est responsable de la préparation et de la présentation des états financiers ci-joints conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public. Lors de la préparation de ces états financiers, la direction choisit les politiques comptables appropriées et a recours à son jugement et à ses meilleures estimations pour s'assurer que les états financiers sont présentés de façon acceptable, à tous égards importants.

Le RLISS maintient un système de contrôle comptable interne conçu pour fournir une garantie raisonnable, à un coût raisonnable, que les actifs sont protégés et que les opérations sont effectuées et enregistrées conformément aux politiques d'exploitation du RLISS. Ce système est appuyé par des politiques et procédures écrites pour les principales activités économiques ; et par l'embauche de personnel qualifié et compétent ainsi que par un programme continu de planification et de contrôle.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., l'auditeur indépendant nommé par le conseil d'administration, a été embauché pour effectuer l'audit des états financiers en fonction des normes d'audit généralement reconnues du Canada, et a exprimé son opinion au sujet de ces états financiers. Au cours de son audit, Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.. a examiné le système de contrôle interne des RLISS dans la mesure nécessaire pour avancer son opinion sur les états financiers.

Le conseil d'administration est responsable de veiller à ce que la direction exerce ses responsabilités en matière de communication de l'information financière et de contrôle interne, et a également la responsabilité ultime d'examiner et d'approuver les états financiers. Le conseil assume cette responsabilité principalement par l'entremise de son Comité de finances et de la vérification. Ce comité se réunit au moins quatre fois par année pour examiner l'information financière vérifiée et non vérifiée. Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.. a librement et entièrement accès au Comité de finances et de la vérification.

La direction reconnaît sa responsabilité de fournir de l'information financière représentative des opérations des RLISS, cohérente et fiable, et pertinente à l'évaluation éclairée des activités des RLISS.

Chantale LeClerc
Chef de la direction

Eric Partington
Directeur principal
de la performance du système de santé

Le 30 mai 2015

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.
5140 Yonge Street
Suite 1700
Toronto (Ontario) M2N 6L7
Canada

Tél. : 416-601-6150
Téléc. : 416-601-6151
www.deloitte.ca

Deloitte

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres du conseil d'administration du
Réseau local d'intégration des services de santé de Champlain

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Réseau local d'intégration des services de santé de Champlain (le « RLISS »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2015 et les états des résultats, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du RLISS au 31 mars 2015, ainsi que de ses résultats de fonctionnement, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Deloitte S.E.N.C.R.L/s.r.l

Comptables professionnels agréés, comptables agréés
Experts-comptables autorisés
Le 27 mai 2015

Réseau local d'intégration des services de santé de Champlain

État de la situation financière
au 31 mars 2015

	2015	2014
	$	$
Actifs financiers		
Trésorerie	**562 581**	387 222
Débiteurs		
Paiements de transfert du Ministère aux fournisseurs de services de soins de santé	**17 026 323**	8 769 918
Autres	**77 066**	243 290
	17 665 970	9 400 430
Passifs		
Créditeurs et charges à payer	**587 964**	497 777
Montant à verser aux fournisseurs de services de santé	**17 026 323**	8 769 918
Montant à verser au Ministère (note 3b)	**97 071**	184 880
Montant à verser au Bureau des services partagés des RLISS (note 4)	**10 521**	4 532
Apports de capital reportés (note 5)	**167 733**	187 690
	17 889 612	9 644 797
Dette nette	**(223 642)**	(244 367)
Engagements (note 15)		
Actifs non financiers		
Charges payées d'avance	**55 909**	56 677
Immobilisations corporelles (note 6)	**167 733**	187 690
	223 642	244 367
Surplus accumulé	-	-

Approuvé par le Conseil

Jean-Pierre Boisclair, président du conseil d'administration

Marie Biron, présidente du comité de vérification

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

Réseau local d'intégration des services de santé de Champlain

État des résultats
pour l'exercice clos le 31 mars 2015

		2015	2014
	Budget (note 7)	Montant réel	Montant réel
	$	$	$
Produits			
Financement fourni par le Ministère			
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 8)	2 512 183 700	2 560 729 622	2 540 467 597
Activités du RLISS	5 004 290	4 970 797	5 125 843
Technologies habilitantes (note 10)	2 040 000	2 040 000	2 313 856
Technologies habilitantes – Autre niveau de soins/Harmonisation des ressources et aiguillage (note 10)	-	-	232 000
Centre régional de coordination de la lutte contre le diabète (note 11)	798 301	763 230	435 143
Projets			
Médecin chef de service des urgences (note 12)	75 000	75 000	65 000
Engagement autochtone (note 12)	35 000	35 000	35 000
Projet Interventions d'urgence – Autre niveau de soins (note 12)	100 000	100 000	100 000
Services en français (note 12)	106 000	106 000	106 000
Réseau des services de santé en français (note 12)	993 837	993 837	993 837
Chef des soins primaires du RLISS (note 12)	75 000	75 000	75 000
Chef des soins aux malades en phase critique du RLISS (note 12)	75 000	75 000	75 000
Physiothérapie (note 12)	-	-	27 333
Amortissement des apports de capital reportés (note 5)	-	78 522	124 245
	2 521 456 128	2 570 041 906	2 550 175 854
Financement au titre des technologies habilitantes d'intégration accordé à d'autres RLISS	(1 530 000)	(1 530 000)	(1 740 000)
Financement remboursable au Ministère (notes 3b et 3c)	-	(97 071)	(81 006)
	2 519 926 128	2 568 414 837	2 548 354 848
Charges			
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 8)	2 512 183 700	2 560 729 622	2 540 467 597
Activités du RLISS (note 9)	5 004 290	4 906 740	5 119 575
Technologies habilitantes (note 10)	510 000	492 749	560 410
Technologies habilitantes – Autre niveau de soins/Harmonisation des ressources et aiguillage (note 10)	-	-	223 608
Centre régional de coordination de la lutte contre le diabète (note 11)	798 301	696 888	401 341
Projets			
Médecin chef de service des urgences (note 12)	75 000	75 000	61 629
Engagement autochtone (note 12)	35 000	30 940	30 131
Projet Interventions d'urgence – Autre niveau de soins (note 12)	100 000	100 000	100 000
Services en français (note 12)	106 000	106 000	106 000
Réseau des services de santé en français (note 12)	993 837	993 302	987 608
Chef des soins primaires du RLISS (note 12)	75 000	72 028	72 117
Chef des soins aux malades en phase critique du RLISS (note 12)	75 000	73 746	73 255
Physiothérapie (note 12)	-	-	27 333
Amortissement	-	78 522	124 245
	2 519 926 128	2 568 414 837	2 548 354 848
Surplus de l'exercice et surplus accumulé à la fin de l'exercice	-	-	-

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

Réseau local d'intégration des services de santé de Champlain

État de la variation de la dette nette
pour l'exercice clos le 31 mars 2015

	2015 Montant réel	2014 Montant réel
	$	$
Surplus de l'exercice	-	-
Acquisition d'immobilisations corporelles	**(58 965)**	(58 249)
Amortissement des immobilisations corporelles	**78 522**	124 245
Augmentation des charges payées d'avance, montant net	**768**	(36 295)
Diminution de la dette nette	**20 725**	29 701
Dette nette au début de l'exercice	**(244 367)**	(274 068)
Dette nette à la fin de l'exercice	**(223 642)**	(244 367)

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

Réseau local d'intégration des services de santé de Champlain

Etat des flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 mars 2015

	2015 $	2014 $
Activités de fonctionnement		
Surplus de l'exercice	-	-
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	78 522	124 245
Amortissement des apports de capital reportés (note 5)	(78 522)	(124 245)
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement		
Montant à recevoir du Ministère relativement aux fournisseurs de services de santé	(8 256 405)	(6 610 906)
Débiteurs – Autres	166 224	(173 610)
Créditeurs et charges à payer	90 187	(218 724)
Montant à verser aux fournisseurs de services de santé	8 256 405	6 610 906
Montant à verser au Ministère	(87 609)	66 699
Montant à verser au Bureau des services partagés des RLISS	5 909	(6 376)
Charges payées d'avance	768	(36 295)
	175 359	(368 306)
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(58 965)	(207 304)
Activités de financement		
Apports de capital reçus (note 5)	58 965	58 249
Variation nette de la trésorerie	175 359	(517 361)
Trésorerie au début de l'exercice	387 222	904 583
Trésorerie à la fin de l'exercice	562 581	387 222

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

Réseau local d'intégration des services de santé de Champlain

Notes complémentaires
31 mars 2015

1. Description des activités

Le Réseau local d'intégration des services de santé de Champlain a été constitué par lettres patentes le 2 juin 2005 à titre de société sans capital-actions. Par suite de la sanction royale du projet de loi 36, le 28 mars 2006, il a poursuivi ses activités en vertu de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* (la « Loi »), sous l'appellation Réseau local d'intégration des services de santé de Champlain (le « RLISS »), et ses lettres patentes ont été dissoutes.

Le RLISS est mandataire de l'État et agit à ce titre uniquement. À titre de mandataire de l'État, le RLISS n'est pas imposé. Les restrictions imposées au RLISS en ce qui a trait à certaines activités sont énoncées à la fois dans la Loi et dans le protocole d'entente entre le RLISS et le ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère »).

Le RLISS a pour mandat de planifier, de financer et d'intégrer le système de santé local dans une région géographique précise. Le RLISS couvre une région géographique clairement définie et permet aux collectivités locales et aux fournisseurs de services de santé de cette région de collaborer en vue de cibler les priorités locales, de planifier les services de santé et de les assurer de façon plus coordonnée. Le RLISS comprend le comté de Renfrew, la ville d'Ottawa, Prescott et Russell, Stormont, Dundas et Glengarry, North Grenville et quatre secteurs de North Lanark. La plupart des patients du RLISS vivent dans la région d'Ottawa. Les communautés de Cornwall, de Clarence-Rockland et de Pembroke/Petawawa sont également importantes. Pour obtenir plus d'information, veuillez visiter notre site Web à l'adresse suivante : www.champlainlhin.on.ca.

Le RLISS a également conclu une entente de responsabilisation avec le Ministère établissant le cadre des responsabilités et activités du RLISS.

Le RLISS est financé par la province de l'Ontario en vertu d'une entente de rendement des RLISS (l'« entente de rendement ») conclue avec le Ministère décrivant des arrangements budgétaires pris par le Ministère. Ces états financiers reflètent les arrangements budgétaires convenus approuvés par le Ministère.

Le RLISS a pris en charge la responsabilité d'autoriser des paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé avec prise d'effet le 1er avril 2007.

Les montants des paiements de transfert sont fondés sur les modalités prévues aux ententes de responsabilisation conclues entre les divers fournisseurs et le RLISS. Le RLISS ne peut approuver un montant excédant le budget consenti par le Ministère. Au cours de l'exercice, le RLISS autorise le montant du paiement de transfert et en informe le Ministère, qui, pour sa part, transfère le montant directement au fournisseur de services de santé. Les espèces liées au paiement de transfert ne transitent pas par le compte bancaire du RLISS. Avec prise d'effet le 1er avril 2007, tous les versements aux fournisseurs de services de santé de la région géographique desservie par le RLISS ont été imputés aux états financiers de celui-ci. Le financement attribué par le Ministère est comptabilisé à titre de produits, et un montant équivalent est passé en charges à titre de paiement de transfert aux fournisseurs de services de santé autorisés dans les états financiers du RLISS.

Les états financiers du RLISS n'incluent aucun programme géré par le Ministère.

2. Principales méthodes comptables

Les états financiers du RLISS constituent des déclarations de la direction et sont dressés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les principales méthodes comptables adoptées par le RLISS sont les suivantes :

Méthode de comptabilité

Les produits et les charges sont présentés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Selon cette méthode, les produits sont constatés dans l'exercice au cours duquel les événements ayant donné lieu aux produits surviennent et lorsque ceux-ci sont gagnés et peuvent être déterminés. Quant aux charges, elles sont constatées dans l'exercice au cours duquel les événements ayant donné lieu aux charges surviennent, lorsque les charges sont engagées, que les ressources sont consommées et qu'elles peuvent être mesurées.

Réseau local d'intégration des services de santé de Champlain

Notes complémentaires
31 mars 2015

3. Principales méthodes comptables (suite)

Méthode de comptabilité (suite)

En vertu de la comptabilité d'exercice, les charges incluent les éléments sans effet sur la trésorerie comme l'amortissement des immobilisations corporelles.

Paiements de transfert gouvernementaux

Les paiements de transfert gouvernementaux versés par le Ministère sont comptabilisés dans les états financiers de l'exercice au cours duquel ils sont autorisés, lorsque les faits ayant donné lieu à leur versement sont survenus, que les critères de versement sont respectés et que des estimations raisonnables des montants peuvent être faites.

Certaines sommes, incluant les paiements de transfert versés par le Ministère, sont reçues conformément à des lois, à des règlements ou à des conventions, et peuvent uniquement être utilisées aux fins de l'administration de certains programmes ou aux fins de l'achèvement de projets précis. Le financement est uniquement constaté à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les dépenses connexes sont engagées ou les services connexes sont fournis. Certaines sommes reçues servent en outre à payer des dépenses relatives à des services n'ayant pas encore été fournis. Ces sommes sont comptabilisées à la clôture de l'exercice au titre des montants à verser au Ministère.

Apports de capital reportés

Toute somme reçue et utilisée aux fins du financement de charges comptabilisées à titre d'immobilisations corporelles est également constatée à titre d'apports de capital reportés et de produits sur la durée de vie utile estimative de l'actif reflétant la prestation des services connexes. La constatation de l'amortissement de ces produits est conforme à la politique d'amortissement s'appliquant aux immobilisations corporelles.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, qui comprend les coûts directement liés à l'acquisition, à la conception, à la construction, au développement, à la mise en valeur ou à l'amélioration d'immobilisations corporelles. Les apports sous forme d'immobilisations corporelles sont comptabilisés à leur juste valeur estimée en date de l'apport. La juste valeur des apports sous forme d'immobilisations corporelles est estimée selon leur coût, leur valeur de marché ou leur valeur d'expertise, en fonction de ce qui convient le mieux. Lorsqu'il est impossible d'estimer la juste valeur des apports sous forme d'immobilisations corporelles, celles-ci sont comptabilisées à une valeur symbolique.

Les améliorations permettant de prolonger la durée de vie utile ou d'augmenter la capacité d'immobilisations de façon considérable sont immobilisées, tandis que les achats de logiciels et les frais d'entretien et de réparation sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé. Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur leur durée de vie utile estimative comme suit :

Matériel informatique	3 ans
Logiciels	3 ans
Mobilier et agencements de bureau	5 ans
Améliorations locatives	Durée du bail

L'amortissement des immobilisations qui sont acquises ou qui commencent à être utilisées en cours d'exercice est comptabilisé pour un exercice complet.

Réseau local d'intégration des services de santé de Champlain

Notes complémentaires
31 mars 2015

4. Principales méthodes comptables (suite)

Information sectorielle

Un secteur est défini comme une activité distincte ou un groupe d'activités distinct à l'égard de laquelle ou duquel il est approprié de présenter l'information financière séparément. La direction a établi que les informations déjà présentées dans l'état des résultats et les notes complémentaires de l'exercice considéré et de l'exercice précédent sont adéquates en ce qui a trait aux secteurs pertinents et que, par conséquent, elle n'avait pas à présenter d'information additionnelle.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux Normes comptables du secteur public exige que la direction effectue des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs et des passifs, sur l'information relative aux actifs et aux passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants déclarés des produits et des charges au cours de la période. Les éléments importants assujettis à ces estimations et hypothèses comprennent l'évaluation des charges à payer et la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Les résultats réels pourraient différer des estimations.

5. Financement remboursable au Ministère

En vertu de l'entente de rendement, le RLISS doit affecter un bilan équilibré à la fin de chaque exercice. Par conséquent, toute somme reçue à titre de financement excédant les charges engagées doit être remboursée au Ministère.

a) Le montant remboursable au Ministère en rapport aux activités de l'exercice visé pour les programmes suivants :

	Financement reçu	Charges admissibles	Surplus
	$	$	$
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé	[illegible]	[illegible]	–
Activités du RLISS	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Amortissement	[illegible]	[illegible]	–
Technologies habilitantes	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Médecin chef de service des urgences	[illegible]	[illegible]	–
Engagement autochtone	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Projet interventions d'urgence – Autre niveau de soins	[illegible]	[illegible]	–
Services en français	[illegible]	[illegible]	–
Réseau des services de santé en français	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Chef des soins primaires du RLISS	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Chef des soins aux malades en phase critique du RLISS	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Centre régional de coordination de la lutte contre la diabète	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	[illegible]	[illegible]	[illegible]

Réseau local d'intégration des services de santé de Champlain

Notes complémentaires

31 mars 2015

Réseau local d'intégration des services de santé de Champlain

Notes complémentaires
31 mars 2015

6. Immobilisations corporelles

	Coût	Amortissement cumulé	2015 Valeur comptable nette	2014 Valeur comptable nette
	$	$	$	$
Matériel informatique	128 202	128 202	–	2 338
Logiciels	58 832	42 119	16 713	–
Matériel de bureau	259 183	200 756	58 427	49 051
Mobilier et agencements	426 056	406 401	19 655	24 602
Améliorations locatives	1 351 908	1 278 970	72 938	111 699
	2 224 181	2 056 448	167 733	187 690

7. Budget

Les chiffres du budget présentés dans l'état des résultats sont conformes aux exigences de communication d'information du CCSP et reflètent le budget initial approuvé par le gouvernement de l'Ontario.

Le gouvernement approuve des ajustements budgétaires au cours de l'exercice. Le budget de financement total se compose des éléments suivants :

	Budget initial	Annonces	2015 Total	2014 Total
	$	$	$	$
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé	2 512 163 700	48 565 822	2 560 729 522	2 540 467 597
Activités du RLISS	5 004 290	–	5 004 290	5 131 790
Programmes liés aux technologies habilitantes	510 000	–	510 000	560 000
Centre régional de coordination de la lutte contre le diabète	788 000	301	788 301	481 301
Autres programmes	1 459 837	–	1 459 837	1 709 170
	2 519 925 827	48 566 123	2 568 491 950	2 548 369 858

Réseau local d'intégration des services de santé de Champlain

Notes complémentaires
31 mars 2015

8. Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé

Le RLISS a l'autorisation d'accorder un financement aux divers fournisseurs de services de santé situés dans la région géographique qu'il dessert. Les paiements de transfert accordés par le RLISS à divers secteurs s'établissent comme suit pour les exercices 2015 et 2014 :

	2015	2014
	$	$
Gestion d'hôpitaux	1 665 580 074	1 680 502 054
Subventions compensatoires à l'égard des taxes municipales – hôpitaux publics	355 650	355 650
Centres de soins de longue durée	343 116 927	331 778 452
Centres d'accès aux soins communautaires	229 244 648	220 375 673
Services de soutien communautaires	41 621 596	38 265 548
Lésion cérébrale acquise	2 543 148	2 321 035
Soins à domicile dans des logements avec services de soutien	22 299 732	19 257 280
Centres de soins de santé communautaires	61 983 526	59 780 127
Programmes communautaires de soins de santé mentale et de toxicomanie	66 920 045	64 235 201
Programmes de toxicomanie	23 782 533	23 064 339
Hôpitaux psychiatriques spécialisés	100 801 345	98 973 012
Subventions compensatoires à l'égard des taxes municipales – hôpitaux psychiatriques	28 425	28 425
	2 558 247 649	2 538 936 796
Règlements de l'exercice précédent relativement aux centres de soins de longue durée	2 481 873	1 530 801
	2 560 729 522	2 540 467 597

9. Activités du RLISS

Le Ministère fournit du financement au RLISS pour couvrir les frais de personnel et les frais liés aux projets et aux programmes ainsi qu'aux baux et aux bureaux. Les fonds servent aussi à subventionner le Bureau des services partagés des RLISS et le Partenariat des RLISS (se reporter à la note 4). Les charges engagées se présentent comme suit :

	2015	2014
	$	$
Éléments liés aux programmes		
Salaires et charges sociales	3 776 683	3 987 898
Consultation et projets relatifs au RLISS	27 624	17 771
Coûts des autres programmes	232 866	215 351
	4 037 173	4 221 020
Charges locatives	400 874	330 055
Bureau des services partagés des RLISS	305 244	276 266
Partenariat des RLISS	44 641	42 703
Indemnités quotidiennes liées à la gouvernance	67 793	99 188
Matériel et fournitures de bureau	86 111	108 433
Autres	24 904	41 910
	4 966 740	5 119 575
Amortissement	57 956	112 035
	5 024 696	5 231 610

Réseau local d'intégration des services de santé de Champlain

Notes complémentaires
31 mars 2015

9. Activités du RLISS (suite)

Coûts liés à la gouvernance

Les résultats des activités du RLISS ci-dessus incluent les coûts liés au soutien des activités du Conseil d'administration comme les frais de déplacement, les réunions relatives à l'engagement auprès de la communauté et les autres frais généraux. Les charges engagées se présentent comme suit :

	2015	2014
	$	$
Indemnités quotidiennes du président du Conseil	**38 475**	33 863
Indemnités quotidiennes des autres membres du Conseil	**29 318**	65 325
Autres	**21 591**	48 530
	89 384	147 718

10. Bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration et programmes connexes

Technologies habilitantes

Au cours de l'exercice 2015, le RLISS a conclu une entente avec les RLISS du Sud-Est, du Nord-Est et du Nord-Ouest (le « groupement ») afin d'assurer une mise en œuvre efficace et efficiente des programmes et des initiatives de cybersanté sur le territoire du groupement. Les bureaux de gestion de projets du groupement des RLISS ont reçu un financement afin de promouvoir les initiatives liées à la cybersanté, à la gestion de l'information et aux technologies de l'information, comme il est expliqué dans la boîte à outils du dossier de décision du bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration qui a été approuvée par le Ministère.

Le RLISS de Champlain a été désigné comme RLISS responsable des projets aux termes de cette entente et, par conséquent, il est responsable de la distribution des fonds et doit assurer la direction du bureau de gestion des projets partagé. Dans l'éventualité où le groupement enregistre un surplus, il incombe au RLISS responsable des projets de remettre ces fonds au Ministère. Le montant total du financement reçu par le groupement pour l'exercice clos le 31 mars 2015 s'est chiffré à 2 040 000 $ (2 320 000 $ en 2014).

Un financement de 1 530 000 $ (1 746 144 $ en 2014) a été accordé à d'autres RLISS, au sein du groupement, qui ont engagé des charges admissibles de 1 530 000 $ (1 652 270 $ en 2014). Le tableau ci-après présente un sommaire du financement et des charges au titre des technologies habilitantes aux fins de l'intégration.

			2015	2014
	Financement accordé	Charges admissibles	Surplus	Surplus
	$	$	$	$
RLISS de Champlain	**510 000**	**492 749**	**17 251**	13 446
RLISS du Sud-Est	**510 000**	**510 000**	**–**	4 346
RLISS du Nord-Est	**510 000**	**510 000**	**–**	–
RLISS du Nord-Ouest	**510 000**	**510 000**	**–**	99 528
	2 040 000	**2 022 749**	**17 251**	117 320

Réseau local d'intégration des services de santé de Champlain

Notes complémentaires
31 mars 2015

10. Bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration et programmes connexes (suite)

Technologies habilitantes (suite)

Les charges engagées par le RLISS sont les suivantes :

	2015	2014
	$	$
Salaires et charges sociales	**449 614**	472 522
Services-conseils	**–**	–
Autres coûts liés au programme	**43 135**	87 889
	492 749	560 410
Amortissement	**1 313**	1 313
	494 062	561 723

Harmonisation des ressources et aiguillage vers d'autres niveaux de soins

L'harmonisation des ressources et l'aiguillage sont effectués au moyen d'un système d'information électronique et d'aiguillage qui harmonise les patients ou les clients au service le plus rapidement disponible et qui répond le mieux à leurs besoins individuels. L'harmonisation des ressources et l'aiguillage améliorent l'expérience du patient ou du client et sont conçus pour assurer que tous les individus ont un accès équitable à des services sécuritaires et de haute qualité. Le projet d'harmonisation et d'aiguillage était non récurrent et il s'est terminé à la fin de l'exercice 2014. Les charges engagées se présentent comme suit :

	2015	2014
	$	$
Salaires et charges sociales	**–**	204 564
Services-conseils	**–**	(2 300)
Autres coûts liés au programme	**–**	21 344
	–	223 608

11. Centres régionaux de coordination de la lutte contre le diabète

En 2009, le Ministère a créé un centre régional de coordination de la lutte contre le diabète dans chaque RLISS afin de soutenir les objectifs de la Stratégie ontarienne de lutte contre le diabète. Ces objectifs comprennent la détermination des besoins en matière de services à l'échelle locale et régionale, l'engagement de fournisseurs de services de soins primaires et d'autres services liés au diabète dans la région afin de favoriser l'adoption de normes et de meilleures pratiques, ainsi que la coordination des services régionaux offerts aux adultes qui sont diabétiques ou qui risquent de le devenir dans le but de soutenir un système plus intégré. En février 2013, le mandat opérationnel, les responsabilités et le financement liés à la mise en œuvre de ce programme ont été transférés au RLISS. Les charges engagées se présentent comme suit :

	2015	2014
	$	$
Salaires et charges sociales	**499 068**	291 835
Autres coûts liés au programme	**197 820**	109 506
	696 888	401 341
Amortissement	**19 253**	10 896
	716 141	412 237

Réseau local d'intégration des services de santé de Champlain

Notes complémentaires
31 mars 2015

12. Activités du RLISS – projets

Médecin chef de service des urgences

Depuis l'exercice 2008, le Ministère travaille de concert avec les RLISS, les hôpitaux de l'Ontario et les professionnels du secteur des soins de santé afin de mettre en œuvre une stratégie globale pour le service des urgences. En vue de faciliter la mise en place des améliorations nécessaires en vertu de cette stratégie, le Ministère et le RLISS ont décidé de retenir les services d'un médecin chef de service des urgences. Le financement reçu a servi à couvrir la rémunération du médecin chef de service des urgences et les charges liées au programme.

Engagement autochtone

Le Ministère a fourni au RLISS du financement relativement au projet d'engagement autochtone. Le RLISS a utilisé ces fonds pour financer le Aboriginal Health Circle Forum ainsi que les activités liées à l'engagement auprès des communautés afin d'améliorer la santé des autochtones dans la région.

Projet Interventions d'urgence – Autre niveau de soins (« Urgences – ANS »)

La réduction du temps d'attente aux urgences et la réduction de jours d'hospitalisation des patients en attente d'un autre niveau de soins sont des priorités provinciales importantes. Le RLISS a reçu des fonds pour embaucher le personnel nécessaire à la mise en œuvre du projet Urgences – ANS et du plan d'action de rémunération au rendement pour les urgences, ainsi que pour poursuivre la mise en place d'une norme de gestion de la performance.

Programme de services de santé en français

Le programme de services de santé en français vise à améliorer l'accès aux services de santé de qualité pour les francophones de la région de Champlain, ainsi qu'à aider le RLISS à respecter ses obligations juridiques (en vertu de la *Loi sur les services en français* [la LSF] et de la *Loi sur l'intégration du système de santé local* [la LISSL]) et à mettre en œuvre les priorités provinciales à l'égard des services de santé en français à l'échelle régionale et locale.

Réseau des services de santé en français

À la suite de l'adoption de la LISSL en 2006, le Ministère a nommé le Réseau des services de santé en français de l'Est de l'Ontario à titre d'entité de planification des services de santé en français des RLISS de Champlain et du Sud-Est. En mars 2011, une entente de financement et de responsabilisation de cinq ans a été conclue entre le RLISS de Champlain, le RLISS du Sud-Est et le Réseau. Cette entente définit le rôle et les responsabilités des trois parties à l'égard de la prestation de conseils par l'entité au sujet de l'engagement de la communauté francophone en matière de planification et d'intégration de services de santé qui reflètent les besoins et les priorités des communautés francophones en matière de santé.

Chef des soins primaires du RLISS

Le RLISS a reçu un financement relativement à un médecin chef des soins primaires dont le mandat consiste à faciliter la relation entre le secteur des soins primaires et le RLISS et à diriger des initiatives précises visant les soins primaires afin d'améliorer les résultats du système de santé dans la région de Champlain. Ces initiatives permettront de faire progresser l'intégration du système de santé et d'améliorer le rendement du RLISS.

Réseau local d'intégration des services de santé de Champlain

Notes complémentaires
31 mars 2015

12. Activités du RLISS – projets (suite)

Chef des soins aux malades en phase critique du RLISS

L'initiative des soins aux malades en phase critique, qui a été mise en œuvre à l'exercice 2011-2012, comprend l'examen des besoins des programmes ruraux, communautaires et tertiaires de soins de santé aux malades en phase critique de notre région. Cette initiative comprend un examen des processus opérationnels de liaison avec d'autres programmes tels que les services médicaux d'urgence (services paramédicaux) et CritiCall. Jusqu'à maintenant, nous avons mis l'accent sur la planification de la mise à jour de la trousse de prévention de la pneumonie sous ventilation assistée et des infections liées à un cathéter central, la mise à jour du protocole de la capacité de surtension, l'équipe d'intervention en matière de soins aux malades en phase critique extramuros, la politique de vie ou de mort, y compris le rapatriement, les stocks de ventilateurs, les feuilles de pointage et les paramètres de qualité.

Le RLISS a reçu du financement aux fins de divers projets énumérés dans l'état des résultats. Le tableau suivant présente les charges relatives aux initiatives par objet :

	2015	2014
	$	$
Salaires et charges sociales	**202 900**	253 972
Services professionnels	**1 223 100**	1 189 126
Frais de poste, de messagerie et de télécommunications	**675**	1 251
Autres	**23 740**	13 723
	1 450 415	1 458 072

13. Conventions de prestations de retraite

Le RLISS verse des cotisations au Healthcare of Ontario Pension Plan (le « HOOPP »), un régime multiemployeurs, pour le compte d'environ 42 membres de son personnel. Il s'agit d'un régime à prestations déterminées qui précise le montant des avantages de retraite devant être reçu par les employés en fonction de leur ancienneté et de leur salaire. Le montant des cotisations versées au HOOPP par le RLISS relativement au coût des services rendus au cours de l'exercice 2015 a totalisé 382 356 $ (372 528 $ en 2014) et ce montant a été passé en charges dans l'état des résultats. La dernière évaluation actuarielle du régime a été effectuée au 31 décembre 2014. À ce moment, le régime était entièrement capitalisé.

14. Garanties

Le RLISS est assujetti aux dispositions de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Par conséquent, dans le cours normal de ses activités, le RLISS ne peut conclure d'entente prévoyant l'indemnisation de tiers, sauf conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à la ligne directrice connexe sur l'indemnisation.

Le directeur général a bénéficié d'une indemnisation fournie directement par le RLISS conformément aux dispositions de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* et conformément au chapitre 28 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Réseau local d'intégration des services de santé de Champlain

Notes complémentaires
31 mars 2015

15. Engagements

Le RLISS a des engagements en vertu de divers contrats de location-exploitation visant des locaux et arrivant à échéance à diverses dates jusqu'en 2016 et en vertu de divers contrats de location-exploitation visant du matériel et arrivant à échéance à diverses dates jusqu'en 2019. Les contrats seront très probablement renouvelés. Cependant, aucun engagement n'arrive à échéance après 2019 actuellement. Les paiements minimaux exigibles au titre de la location s'établissent comme suit :

	$
2016	242 768
2017	7 288
2018	7 288
2019	4 736

Le RLISS a également des engagements de financement envers des fournisseurs de services de santé liés par des ententes de responsabilisation. L'engagement minimal envers les fournisseurs de services de santé en vertu des ententes de responsabilisation actuellement en vigueur s'établit comme suit :

	$
2016	2 503 659 200
2017	445 488 925

Les montants réels qui seront ultimement versés aux fournisseurs de soins de santé sont conditionnels à l'octroi des niveaux de financement prévus par le Ministère. En date du bilan, le RLISS de Champlain avait conclu des ententes avec des hôpitaux, lesquelles ont été prorogées jusqu'au 31 mars 2016, et des ententes avec des fournisseurs du secteur communautaire arrivant à échéance le 31 mars 2017. Les ententes conclues avec les fournisseurs de soins de longue durée ont été renouvelées jusqu'au 31 mars 2016. Les ententes de responsabilisation devraient être renouvelées. Cependant, aucun engagement n'arrive à échéance après 2017 actuellement.

Réseau local d'intégration des services de santé d'Erie St. Clair

Déclaration de responsabilité de la direction

Les états financiers ci-joints du RLISS d'Érié St-Clair ont été préparés par la direction en conformité avec les normes comptables canadiennes pour le secteur public. L'intégrité et l'objectivité de ces états relèvent de la responsabilité de la direction.

La direction est également responsable de la mise en œuvre et du maintien d'un système de contrôle interne pour fournir l'assurance raisonnable que des informations fiables sont produites.

Le conseil d'administration est chargé de faire en sorte que la direction s'acquitte de sa responsabilité de produire des rapports financiers et d'assurer le contrôle interne. Le conseil d'administration remplit cette fonction par l'entremise du Comité des finances et de la vérification du conseil. Le comité de vérification se réunit avec les vérificateurs externes et la direction au moins deux fois par année.

Les vérificateurs externes, Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., ont entrepris un examen indépendant de façon conforme aux principes comptables généralement reconnus au Canada, et ont émis leur opinion concernant les états financiers. Cet examen comprend une analyse et une évaluation du système hospitalier de contrôle interne, ainsi que des tests et des procédures nécessaires pour fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont présentés fidèlement et de façon conforme aux normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les vérificateurs externes ont libre accès au Comité des finances et de la vérification du conseil d'administration et se réunissent avec les membres régulièrement.

Au nom du RLISS d'Érié St-Clair

Gary Switzer
Directeur général

Brady Birkin
Gestionnaire du soutien opérationnel

Le 26 mai 2015

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.
5140 Yonge Street
Suite 1700
Toronto (Ontario) M2N 6L7
Canada

Tél. : 416-601-6150
Téléc. : 416-601-6151
www.deloitte.ca

Deloitte.

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres du conseil d'administration du
Réseau local d'intégration des services de santé d'Érié St-Clair

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Réseau local d'intégration des services de santé d'Érié St-Clair (le « RLISS »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2015 et les états des résultats, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de notre audit sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Réseau local d'intégration des services de santé d'Érié St-Clair au 31 mars 2015, ainsi que de ses résultats de fonctionnement, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés, comptables agréés
Experts-comptables autorisés
Le 26 mai 2015

Réseau local d'intégration des services de santé d'Érié St-Clair

État de la situation financière
au 31 mars 2015

	2015	2014
	$	$
Actifs financiers		
Trésorerie	693,831	835,963
Montant à recevoir du ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère ») (note 7)	5,870,500	240,400
Débiteurs	68,209	71,105
	6,332,540	1,147,468
Passifs		
Créditeurs et charges à payer	730,689	786,005
Montant à verser au Ministère (note 10b)	55,978	150,645
Montant à verser aux fournisseurs de services de santé (note 7)	5,870,500	240,400
Montant à verser au Bureau des services partagés des RLISS (note 2)	3,782	291
Apports de capital reportés (note 4)	385,949	518,670
	6,746,788	1,696,011
Dette nette	(414,248)	(548,543)
Engagements (note 13)		
Actifs non financiers		
Charges payées d'avance	28,299	29,873
Immobilisations corporelles (note 5)	385,949	518,670
Surplus accumulé	–	–

Approuvé par le Conseil

_____ administrateur

_____ administrateur

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

Réseau local d'intégration des services de santé d'Érié St-Clair

État des résultats
pour l'exercice clos le 31 mars 2015

	Budget (note 6)	2015 Montant réel	2014 Montant réel
	$	$	$
Produits			
Financement fourni par le Ministère			
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 7)	1,094,356,629	1,142,748,266	1,123,759,065
Projets			
Activités du RLISS	4,347,972	4,325,444	4,200,632
Chef de service des urgences	75,000	75,000	75,000
Chef des soins aux malades en phase critique	75,000	75,000	75,000
Chef des soins primaires	75,000	75,000	75,000
Fonds pour les entités de planification des services de santé en français	425,000	425,933	425,933
Bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration	910,000	910,000	952,000
Centres régionaux de coordination de la lutte contre le diabète	868,328	868,328	1,013,219
Amortissement des apports de capital reportés (note 4)	–	163,270	157,161
	1,098,783,329	1,149,266,861	1,130,832,040
Financement remboursable au Ministère (note 10)	–	(68,978)	(130,645)
	1,098,783,329	1,149,229,883	1,130,691,935
Charges			
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 7)	1,094,356,629	1,142,748,266	1,123,759,065
Frais généraux et administratifs (note 8)	4,347,972	4,473,320	4,393,850
Projets (note 9)			
Chef de service des urgences	75,000	74,066	74,433
Chef des soins aux malades en phase critique	75,000	75,000	75,000
Chef des soins primaires	75,000	75,000	75,000
Fonds pour les entités de planification des services de santé en français	425,000	425,933	425,933
Centres régionaux de coordination de la lutte contre le diabète	868,328	840,678	867,054
Bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration	910,000	910,000	952,000
	1,098,783,329	1,149,229,883	1,130,691,935
Surplus de l'exercice et surplus accumulé à la fin de l'exercice	–	–	–

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

Réseau local d'intégration des services de santé d'Érié St-Clair

État de la variation de la dette nette
pour l'exercice clos le 31 mars 2015

	Budget (note 8)	2015 Montant réel	2014 Montant réel
	$	$	$
Surplus de l'exercice	–	–	–
Charges payées d'avance engagées	–	[illegible]	[illegible]
Utilisation de charges payées d'avance	–	[illegible]	[illegible]
Acquisition d'immobilisations corporelles	–	[illegible]	[illegible]
Amortissement des immobilisations corporelles	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Augmentation de la dette nette	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Dette nette au début de l'exercice	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Dette nette à la fin de l'exercice	[illegible]	[illegible]	[illegible]

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

Réseau local d'intégration des services de santé d'Érié St-Clair

État des flux de trésorerie
pour l'exercice clos le 31 mars 2015

	2015	2014
	$	$
Activités de fonctionnement		
Surplus de l'exercice	–	–
Moins : éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	163,270	127,101
Amortissement des apports de capital reportés (note 5)	(163,270)	(127,101)
Variation des éléments hors trésorerie liés à l'exploitation		
Montant à recevoir du Ministère	(6,3[illegible])	(211,800)
Débiteurs	3,990	(17,789)
Créditeurs et charges à payer	(55,349)	113,339
Montant à verser au Ministère	(84,887)	166,390
Montant à verser aux fournisseurs de services de santé	6,3[illegible]	211,800
Montant à verser au Bureau des services partagés des RLISS	5,911	(3,107)
Charges payées d'avance	1,279	(29,891)
	(165,102)	210,888
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations corporelles	35,549	330,827
Activités de financement		
Apports de capital reportés reçus (note 5)	(35,549)	(330,827)
(Diminution) augmentation nette de la trésorerie	(165,102)	210,888
Trésorerie au début de l'exercice	[illegible]	[illegible]
Trésorerie à la fin de l'exercice	[illegible]	[illegible]

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

Réseau local d'intégration des services de santé d'Érié St-Clair

Notes complémentaires
31 mars 2015

1. Description des activités

Le Réseau local d'intégration des services de santé d'Érié St-Clair a été constitué par lettres patentes le 2 juin 2005 à titre de société sans capital-actions. Par suite de la sanction royale du projet de loi 36, le 28 mars 2006, il a poursuivi ses activités en vertu de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* (la « Loi »), sous l'appellation Réseau local d'intégration des services de santé d'Érié St-Clair (le « RLISS »), et ses lettres patentes ont été dissoutes. À titre de mandataire de l'État, le RLISS n'est pas imposé.

Le RLISS est mandataire de l'État et agit à ce titre uniquement. Les restrictions imposées au RLISS en ce qui a trait à certaines activités sont énoncées dans la Loi.

Le RLISS a également conclu une entente de responsabilité avec le ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère ») établissant le cadre des responsabilités et activités du RLISS.

Avec prise d'effet le 1er avril 2007, tous les versements aux fournisseurs de services de santé de la région géographique desservie par le RLISS sont imputés aux états financiers de celui-ci. Le financement octroyé par le Ministère est reflété à titre de produits, et un montant équivalent au titre des paiements de transfert versés aux fournisseurs de services de santé autorisés est passé en charges dans les états financiers du RLISS pour l'exercice clos le 31 mars 2015.

Le RLISS a pour mandat de planifier, de financer et d'intégrer le système de santé local dans une région géographique précise. Le RLISS couvre une région géographique clairement définie et permet aux collectivités locales et aux fournisseurs de services de santé de cette région de collaborer en vue de cibler les priorités locales, de planifier les services de santé et de les assurer de façon plus coordonnée. Le RLISS comprend les municipalités d'Essex, de Lambton et de Chatham-Kent. Le RLISS conclut des ententes de responsabilité avec des fournisseurs de services.

Le RLISS est financé par la province de l'Ontario en vertu d'une entente de rendement des RLISS (l'« entente de rendement ») conclue avec le Ministère décrivant des arrangements budgétaires pris par le Ministère. Ces états financiers reflètent les arrangements budgétaires convenus approuvés par le Ministère. Le RLISS ne peut approuver un montant excédant le budget consenti par le Ministère.

Le RLISS a pris en charge la responsabilité d'autoriser des paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé, avec prise d'effet le 1er avril 2007. Les montants des paiements de transfert sont fondés sur les modalités prévues aux ententes de responsabilisation conclues entre les divers fournisseurs et le RLISS. Au cours de l'exercice, le RLISS autorise le montant du paiement de transfert et en informe le Ministère qui, pour sa part, transfère le montant directement au fournisseur de services de santé. Les espèces liées au paiement de transfert ne transitent pas par le compte bancaire du RLISS.

Les états financiers du RLISS n'incluent aucun programme géré par le Ministère.

2. Principales méthodes comptables

Les états financiers du RLISS constituent des déclarations de la direction et sont dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour les gouvernements, tels qu'ils sont établis par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (le « CCSP ») des Comptables professionnels agréés du Canada (« CPA »). Les principales méthodes comptables adoptées par le RLISS sont les suivantes :

Méthode de comptabilité

Les produits et les charges sont présentés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Selon cette méthode, les produits sont constatés dans l'exercice au cours duquel les événements ayant donné lieu aux produits surviennent et lorsque ceux-ci sont gagnés et peuvent être déterminés. Quant aux charges, elles sont constatées dans l'exercice au cours duquel les événements ayant donné lieu aux charges surviennent, lorsque les charges sont engagées, que les ressources sont consommées et qu'elles peuvent être mesurées. En vertu de la comptabilité d'exercice, les charges incluent les éléments sans effet sur la trésorerie comme l'amortissement des immobilisations corporelles.

Réseau local d'intégration des services de santé d'Érié St-Clair

Notes complémentaires
31 mars 2015

2. Principales méthodes comptables (suite)

Paiements de transfert gouvernementaux

Les paiements de transfert gouvernementaux versés par le Ministère sont comptabilisés dans les états financiers de l'exercice au cours duquel ils sont autorisés, lorsque les faits ayant donné lieu à leur versement sont survenus, que les critères de rendement sont respectés et que des estimations raisonnables des montants peuvent être faites.

Certaines sommes, incluant les paiements de transfert versés par le Ministère, sont reçues conformément à des lois, à des règlements ou à des conventions, et peuvent uniquement être utilisées aux fins de l'administration de certains programmes ou aux fins de l'achèvement de projets précis. Le financement est uniquement constaté à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les dépenses connexes sont engagées ou les services connexes sont fournis. Les sommes non dépensées sont comptabilisées à la fin de la période au titre des montants à verser au Ministère. Certaines sommes reçues servent en outre à payer des dépenses relatives à des services n'ayant pas encore été fournis.

Apports de capital reportés

Toute somme reçue et utilisée aux fins du financement de dépenses comptabilisées à titre d'immobilisations corporelles est constatée à titre d'apports de capital reportés et amortie à titre de produits sur la durée de vie utile de l'actif reflétant la prestation des services connexes. Le montant comptabilisé à titre de produits à l'état des résultats est conforme à la politique d'amortissement s'appliquant aux immobilisations.

Informations sectorielles

Un secteur est défini comme une activité distincte ou un groupe d'activités distinct, à l'égard de laquelle ou duquel il est approprié de présenter l'information financière séparément. La direction a établi que les informations déjà présentées dans l'état des résultats et les notes complémentaires de l'exercice considéré et de l'exercice précédent sont adéquates en ce qui a trait aux secteurs pertinents et que, par conséquent, elle n'avait pas à présenter d'information additionnelle.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public exige que la direction effectue des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs et des passifs, sur l'information relative aux actifs et aux passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants déclarés des produits et des charges au cours de la période. Les éléments importants assujettis à ces estimations et hypothèses comprennent l'évaluation des charges à payer et la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Les résultats réels pourraient différer des estimations.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, qui comprend les coûts directement liés à l'acquisition, à la conception, à la construction, au développement, à la mise en valeur ou à l'amélioration d'immobilisations. Les apports sous forme d'immobilisations sont comptabilisés à leur juste valeur estimée en date de l'apport. La juste valeur des apports sous forme d'immobilisations corporelles est estimée selon leur coût, leur valeur de marché ou leur valeur d'expertise, en fonction de celle qui convient le mieux. Lorsqu'il est impossible d'estimer la juste valeur des immobilisations corporelles, celles-ci sont comptabilisées à une valeur symbolique.

Les frais d'entretien et de réparation sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés, tandis que les améliorations permettant de prolonger la durée de vie utile ou d'augmenter la capacité d'une immobilisation corporelle de façon considérable sont immobilisées. Les coûts liés aux logiciels sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés.

Réseau local d'intégration des services de santé d'Érié St-Clair

Notes complémentaires
31 mars 2015

2. Principales méthodes comptables (suite)

Immobilisations corporelles (suite)

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé. Les immobilisations corporelles sont amorties sur leur durée de vie utile estimative comme suit :

Matériel de bureau	5 ans (méthode linéaire)
Matériel informatique	3 ans (méthode linéaire)
Améliorations locatives	5 ans (méthode linéaire)

L'amortissement des immobilisations qui sont acquises ou qui commencent à être utilisées en cours d'exercice est comptabilisé pour un exercice complet.

3. Opérations entre apparentés

Bureau des services partagés des RLISS et Partenariat des RLISS

Le Bureau des services partagés des RLISS (le « BSPR ») est une division du RLISS de Toronto-Centre et est assujetti aux mêmes politiques, lignes directrices et directives que le RLISS de Toronto-Centre. Le BSPR est responsable, au nom des RLISS, de la prestation de services à tous les RLISS. Le coût lié à la prestation de ces services est facturé à tous les RLISS. Toute tranche des charges d'exploitation du BSPR payée en trop (ou impayée) par les RLISS en fin d'exercice est comptabilisée à titre de montant à recevoir du BSPR (à verser au BSPR). Ces modalités sont toutes prévues aux termes de la convention de services partagés que le BSPR a conclue avec tous les RLISS.

Le partenariat des RLISS (le « PRLISS ») a été créé au cours de l'exercice 2010 afin de renforcer les liens entre les fournisseurs de services de santé, les associations et les RLISS et de favoriser un alignement entre les différents systèmes. Le PRLISS a pour objectif de soutenir les RLISS dans leur démarche visant à obtenir la participation de la communauté des fournisseurs de services de santé afin que ceux-ci soutiennent une intégration efficace et réalisée en coopération avec les systèmes de soin de santé, de les appuyer dans leur rôle de gestionnaire de système et, quand il y a lieu, de favoriser l'implantation harmonieuse des stratégies et initiatives provinciales, ainsi que de permettre la détermination et la communication des pratiques exemplaires. Le PRLISS est un organisme dirigé par les RLISS et est responsable devant ces derniers. Le financement du PRLISS est assuré par les RLISS, avec une participation du Ministère.

Bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration

En date du 1er février 2012, une entente a été conclue entre les RLISS d'Érié St-Clair, du Sud-Ouest, de Waterloo Wellington et de Hamilton Niagara Haldimand Brant (le « groupement ») afin d'assurer une mise en œuvre efficace et efficiente des programmes et des initiatives de cybersanté sur le territoire du groupement. En vertu de cette entente, les décisions relatives aux activités financières et aux activités d'exploitation du bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration sont prises en commun. Aucun RLISS n'est en mesure d'exercer un contrôle unilatéral.

Les états financiers du RLISS reflètent la partie qui lui revient du financement fourni par le Ministère au groupement en ce qui a trait au bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration et aux dépenses connexes. Au cours de l'exercice, le RLISS a reçu du RLISS du Sud-Ouest un financement de 510 000 $ (852 000 $ en 2014). Le RLISS a conclu un contrat en vertu duquel il a retenu les services de la Transform Shared Service Organization (« Transform »). Tous les fonds ont été dépensés.

Réseau local d'intégration des services de santé d'Érié St-Clair

Notes complémentaires
31 mars 2015

4. Apports de capital reportés

	2015	2014
	$	$
Solde au début de l'exercice	**518 670**	336 404
Apports de capital reçus au cours de l'exercice	**30 549**	339 427
Amortissement pour l'exercice	**(163 270)**	(157 161)
Solde à la fin de l'exercice	**385 949**	518 670

5. Immobilisations corporelles

			2015	2014
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	$	$	$	$
Matériel de bureau	**804 021**	**606 141**	**197 880**	238 208
Matériel informatique	**210 259**	**210 056**	**203**	34 090
Améliorations locatives	**908 147**	**720 281**	**187 866**	246 372
	1 922 427	**1 536 477**	**385 949**	518 670

6. Chiffres du budget

Le budget a été approuvé par le gouvernement de l'Ontario. Les chiffres du budget présentés à l'état des résultats reflètent le budget initial au 1er avril 2014. Ces chiffres ont été présentés pour que ces états financiers soient conformes aux exigences de communication d'information du CCSP.
Le gouvernement a approuvé des ajustements budgétaires au cours de l'exercice. Les tableaux suivants présentent les ajustements apportés au budget du RLISS au cours de l'exercice.

Le budget final du financement des fournisseurs de services de santé de 1 142 748 286 $ se compose des éléments suivants :

	$
Budget initial	**1 084 356 528**
Ajustements en vertu d'annonces faites au cours de l'exercice	**58 391 758**
	1 142 748 286

Le budget final du RLISS de 6 374 305 $, excluant le financement des fournisseurs de services de santé, se compose des éléments suivants :

	$
Budget initial	**6 396 800**
Variation du financement reçu du Ministère au cours de l'exercice	**234**
Montant considéré comme des apports de capital au cours de l'exercice	**(22 729)**
	6 374 305

Réseau local d'intégration des services de santé d'Érié St-Clair

Notes complémentaires
31 mars 2015

7. Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé

Le RLISS a l'autorisation d'accorder un financement de 1 142 748 286 $ (1 123 759 065 $ en 2014) à divers fournisseurs de services de santé situés dans la région géographique qu'il dessert. Les paiements de transfert accordés par le RLISS à divers secteurs s'établissent comme suit pour 2015 :

	2015	2014
	$	$
Gestion d'hôpitaux	**681 438 461**	689 900 515
Subventions compensatoires à l'égard des taxes municipales – hôpitaux publics	**172 500**	172 500
Centres de soins de longue durée	**211 414 580**	195 821 372
Centres d'accès aux soins communautaires	**138 215 563**	130 322 363
Services de soutien communautaires	**21 234 346**	20 743 340
Soins à domicile dans des logements avec services de soutien	**11 567 616**	9 460 183
Centres de soins de santé communautaires	**31 402 849**	31 630 431
Programmes communautaires de soins de santé mentale et de toxicomanie	**11 751 851**	11 637 690
Programmes communautaires de soins de santé mentale	**35 550 520**	34 070 671
	1 142 748 286	1 123 759 065

Le RLISS reçoit du Ministère de l'argent qu'il répartit à son tour entre les fournisseurs de services de santé. Au 31 mars 2015, un montant de 5 570 500 $ (240 000 $ en 2014) devait être reçu du Ministère et versé aux fournisseurs de services de santé. Ces montants ont été comptabilisés à titre de produits et de charges dans l'état des résultats du RLISS et sont présentés dans le tableau précédent.

8. Frais généraux et administratifs

Alors que l'état des résultats présente les charges selon leur fonction, le tableau suivant présente les frais généraux et administratifs par objet :

	2015	2014
	$	$
Salaires et charges sociales	**3 124 200**	3 044 200
Charges locatives	**279 828**	307 964
Amortissement	**163 271**	157 161
Services partagés	**320 555**	283 283
Relations publiques	**29 519**	22 522
Services-conseils	**53 954**	56 223
Fournitures	**25 793**	31 516
Indemnités quotidiennes du président du Conseil	**36 575**	15 375
Indemnités quotidiennes des membres du Conseil	**26 850**	47 600
Charges des membres du Conseil	**47 422**	48 346
Comité d'experts en obstétrique	**92 183**	
Frais de poste, de messagerie et de télécommunications	**47 739**	62 253
Partenariat des RLISS	**37 721**	38 264
Autres	**187 710**	239 143
	4 473 320	4 353 850

Réseau local d'intégration des services de santé d'Érié St-Clair

Notes complémentaires
31 mars 2015

9. Projets

Le RLISS a reçu du financement aux fins de divers projets énumérés dans l'état des résultats. Les charges engagées relativement aux centres régionaux de coordination de la lutte contre le diabète se détaillent comme suit :

	Budget	2015	2014
	$	$	$
Salaires et charges sociales	**715 480**	**638 021**	665 210
Charges d'exploitation	**172 848**	**210 657**	201 844
Frais généraux et administratifs	**888 328**	**848 678**	867 054
Charges non récurrentes – achats d'immobilisations	**–**	**–**	121 909
	888 328	**848 678**	988 963

Les fonds inutilisés de 39 650 $ sont remboursables au Ministère (note 10a).

Les charges engagées relativement à l'ensemble des autres projets se composent d'honoraires versés pour des services professionnels.

10. Financement remboursable au Ministère

En vertu de l'entente de rendement, le RLISS doit afficher un bilan équilibré à la fin de chaque exercice. Par conséquent, toute somme reçue à titre de financement excédant les charges engagées doit être remboursée au Ministère.

En vertu de l'entente de paiement de transfert, le RLISS doit afficher un bilan équilibré à la fin de chaque exercice. Par conséquent, toute somme reçue à titre de financement excédant les charges engagées doit être remboursée au Ministère.

Réseau local d'intégration des services de santé d'Érié St-Clair

Notes complémentaires
31 mars 2015

10. Financement remboursable au Ministère (suite)

a) Le montant remboursable au Ministère relativement aux activités de l'exercice visé se compose des éléments suivants :

	Financement reçu	Charges admissibles	2015 Surplus	2014 Surplus
	$	$	$	$
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé	1 142 748 286	1 142 748 286	–	–
Activités du RLISS	4 325 444	4 310 050	15 394	3 913
Projets				
Fonds pour les entités de planification des services de santé en français	425 533	425 533	–	–
Fonds pour le chef des soins aux malades en phase critique	75 000	75 000	–	–
Fonds pour le chef des soins primaires	75 000	75 000	–	–
Chef de service des urgences	75 000	74 066	934	567
Centres régionaux de coordination de la lutte contre le diabète	888 328	848 678	39 650	146 165
Technologies habilitantes	510 000	510 000	–	–
	1 149 122 591	1 149 066 613	55 978	150 645

b) L'historique du montant à verser au Ministère au 31 mars se compose des éléments suivants :

	2015	2014
	$	$
Montant à verser au Ministère au début de l'exercice	150 645	6 305
Financement remboursable au Ministère relativement aux activités de l'exercice visé (note 10a)	55 978	150 645
Montant remboursé au Ministère au cours de l'exercice	(150 645)	(6 305)
Montant à verser au Ministère à la fin de l'exercice	55 978	150 645

11. Conventions de prestations de retraite

Le RLISS verse des cotisations au Healthcare of Ontario Pension Plan (le « HOOPP »), un régime multiemployeurs, pour le compte d'environ 32 membres de son personnel. Il s'agit d'un régime à prestations déterminées qui précise le montant des avantages de retraite devant être reçu par les employés en fonction de leur ancienneté et de leur salaire. Le montant des cotisations versées au HOOPP relativement au coût des services rendus au cours de l'exercice 2015 s'est établi à 272 398 $ (262 561 $ en 2014), et ce montant a été passé en charges dans l'état des résultats. La dernière évaluation actuarielle du régime a été effectuée en décembre 2014. À l'heure actuelle, le régime est entièrement capitalisé.

Réseau local d'intégration des services de santé d'Érié St-Clair

Notes complémentaires
31 mars 2015

12. Garanties

Le RLISS est assujetti aux dispositions de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Par conséquent, dans le cours normal de ses activités, le RLISS ne peut conclure d'entente prévoyant l'indemnisation de tiers, sauf conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à la ligne directrice connexe sur l'indemnisation.

Le directeur général a bénéficié d'une indemnisation fournie directement par le RLISS conformément aux dispositions de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* et conformément au chapitre 28 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

13. Engagements

Le RLISS a des engagements de financement envers des fournisseurs de services de santé liés par des ententes de responsabilisation. Au 31 mars 2015, le RLISS avait les engagements de financement suivants :

	$
2016	382 395 862
2017	207 813 982

Le RLISS a également des engagements en vertu de divers contrats de location-exploitation visant des locaux et du matériel, lesquels seront renouvelés conformément aux modalités habituelles en matière de location. Les paiements minimaux exigibles au titre de la location pour chacun des cinq prochains exercices s'établissent comme suit :

	$
2016	322 541
2017	322 541
2018	322 541
2019	316 241
2010	303 610

Réseau local d'intégration des services de santé de Hamilton Niagara Haldimand Brant

264 Main Street East
Grimsby, ON L3M 1P8
Tel: 905 945-4930
Toll Free: 1 866 363-5440
Fax: 905 945-1962
www.hnhbhin.on.ca

264, rue Main Est
Grimsby, ON L3M 1P8
Téléphone : 905 945-4930
Sans frais : 1 866 363-5440
Télécopieur : 905 945-1962
www.hnhbhin.on.ca

Responsabilité de la direction concernant les états financiers
31 mars 2015

La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers ci-joints du Réseau local d'intégration des services de santé de Hamilton Niagara Haldimand Brant (RLISS de HNHB). Ces états financiers ont été préparés conformément à la loi et aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) et selon les exigences du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP).

La direction est aussi responsable d'assurer un système de contrôles internes visant à fournir une assurance raisonnable que l'actif est protégé, que les transactions sont correctement autorisées et enregistrées, et que des informations financières fiables sont disponibles, en temps opportun, en vue de la préparation des états financiers. Ces systèmes sont suivis et évalués par la direction, le Comité de vérification et le Conseil d'administration.

Les vérificateurs externes rencontrent la direction et le Comité de vérification pour passer en revue les états financiers et discuter de toute question importante concernant la communication de l'information financière ou le contrôle interne. Cette rencontre a lieu avant l'approbation des états financiers par le Conseil d'administration.

Les états financiers ont été vérifiés par Deloitte & Touche LP, vérificateurs externes indépendants nommés par le Conseil d'administration.

Donna Cripps
Directrice générale

Derek Bodden
Directeur des finances

Ontario

Deloitte.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.
5140 Yonge Street
Suite 1700
Toronto (Ontario) M2N 6L7
Canada

Tél. : 416-601-6150
Téléc. : 416-601-6151
www.deloitte.ca

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres du conseil d'administration du
Réseau local d'intégration des services de santé de Hamilton Niagara Haldimand Brant

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Réseau local d'intégration des services de santé de Hamilton Niagara Haldimand Brant, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2015 et les états des résultats, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Réseau local d'intégration des services de santé de Hamilton Niagara Haldimand Brant au 31 mars 2015, ainsi que de ses résultats de fonctionnement, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés, comptables agréés
Experts-comptables autorisés
Le 27 mai 2015

Réseau local d'intégration des services de santé de Hamilton Niagara Haldimand Brant

État de la situation financière
au 31 mars 2019

	2019	2018
	$	$
Actifs financiers		
Trésorerie	[illegible]	[illegible]
Montant à recevoir au titre de la TVH	[illegible]	[illegible]
Débiteurs – fournisseurs	[illegible]	[illegible]
Montant à recevoir du ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère ») relativement aux paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 3)	[illegible]	[illegible]
	[illegible]	[illegible]
Passifs		
Créditeurs et charges à payer	[illegible]	[illegible]
Montant à verser au Ministère (note 3b)	[illegible]	[illegible]
Montant à verser aux fournisseurs de services de santé (note 3)	[illegible]	[illegible]
Montant à verser au Bureau des services partagés des RLISS (note 4)	[illegible]	[illegible]
Apports de capital reportés (note 5)	[illegible]	[illegible]
	[illegible]	[illegible]
Engagements (note 8)		
Dette nette	[illegible]	[illegible]
Actifs non financiers		
Charges payées d'avance	[illegible]	[illegible]
Immobilisations corporelles (note 7)	[illegible]	[illegible]
Surplus accumulé	[illegible]	[illegible]

Approuvé par le Conseil

[illegible], administrateur

[illegible], administrateur

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

Réseau local d'intégration des services de santé de Hamilton Niagara Haldimand Brant

État des résultats
pour l'exercice clos le 31 mars 2015

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

Réseau local d'intégration des services de santé *de Hamilton Niagara Haldimand Brant*

État de la variation de la dette nette
pour l'exercice clos le 31 mars 2015

	Budget (note 6)	2015 Montant réel	2014 Montant réel
	$	$	$
Surplus de l'exercice	-	-	-
Variation des charges payées d'avance	-	(37 277)	27 080
Acquisition d'immobilisations corporelles	-	(18 681)	(90 263)
Amortissement des immobilisations corporelles	-	43 893	40 181
Augmentation de la dette nette	-	(12 065)	(23 002)
Dette nette au début de l'exercice	-	(77 102)	(54 100)
Dette nette à la fin de l'exercice	-	(89 167)	(77 102)

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers

Réseau local d'intégration des services de santé de *Hamilton Niagara Haldimand Brant*

État des flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 mars 2015

	2015	2014
	$	$
Activités de fonctionnement		
Surplus de l'exercice	-	-
Ajouter : éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations	43 893	40 181
Moins : éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des apports de capital reportés	(43 893)	(40 181)
Variation des éléments hors trésorerie liés à l'exploitation		
Débiteurs – Autres	762	15 685
Montant à recevoir au titre de la TVH	6 839	(11 279)
Montant à recevoir du Ministère relativement aux fournisseurs de services de santé	26 996 401	(37 514 245)
Créditeurs et charges à payer	(153 554)	143 742
Montant à verser au Ministère	297 298	67 024
Montant à verser aux fournisseurs de services de santé provenant du Ministère	(26 996 401)	37 514 245
Bureau des services partagés des RLISS	(2 026)	(7 089)
Charges payées d'avance	(37 277)	27 080
	111 960	235 163
Dépenses en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(18 681)	(90 623)
Activités de financement		
Apports de capital reçus	18 681	90 263
Variation nette de la trésorerie	111 960	235 163
Trésorerie au début de l'exercice	756 953	521 790
Trésorerie à la fin de l'exercice	868 913	756 953

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

Réseau local d'intégration des services de santé de Hamilton Niagara Haldimand Brant

Notes complémentaires
31 mars 2015

1. Description des activités

Le Réseau local d'intégration des services de santé de Hamilton Niagara Haldimand Brant a été constitué par lettres patentes le 2 juin 2005 à titre de société sans capital-actions. Par suite de la sanction royale du projet de loi 36, le 28 mars 2006, il a poursuivi ses activités en vertu de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* (la « Loi »), sous l'appellation Réseau local d'intégration des services de santé de Hamilton Niagara Haldimand Brant (le « RLISS »), et ses lettres patentes ont été dissoutes. À titre de mandataire de l'État, le RLISS n'est pas imposé.

Le RLISS est mandataire de l'État et agit à ce titre uniquement. Les restrictions imposées au RLISS en ce qui a trait à certaines activités sont énoncées dans la Loi.

Le RLISS a pour mandat de planifier, de financer et d'intégrer le système de santé local dans une région géographique précise. Le RLISS couvre une région géographique clairement définie et permet aux collectivités locales et aux fournisseurs de services de santé de cette région de collaborer en vue de cibler les priorités locales, de planifier les services de santé et de les assurer de façon plus coordonnée. Le RLISS comprend les comtés de Hamilton, de Niagara, de Haldimand, de Brant, la majeure partie du comté de Norfolk et la ville de Burlington. Le RLISS conclut des ententes de responsabilisation avec des fournisseurs de services.

Le RLISS est financé par la province de l'Ontario, en vertu d'une entente de rendement des RLISS (l'« entente de rendement ») conclue avec le ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère ») décrivant des arrangements budgétaires pris par le Ministère. Ces états financiers reflètent les arrangements budgétaires convenus approuvés par le Ministère. Le RLISS ne peut approuver un montant excédant le budget consenti par le Ministère.

Le RLISS a pris en charge la responsabilité d'autoriser des paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé, avec prise d'effet le 1er avril 2007. Les montants des paiements de transfert sont fondés sur les modalités prévues aux ententes de responsabilisation conclues entre les divers fournisseurs et le RLISS. Au cours de l'exercice, le RLISS autorise le montant du paiement de transfert et en informe le Ministère qui, pour sa part, transfère le montant directement au fournisseur de services de santé. Les espèces liées au paiement de transfert ne transitent pas par le compte bancaire du RLISS. Avec prise d'effet le 1er avril 2007, tous les versements aux fournisseurs de services de santé de la région géographique desservie par le RLISS ont été imputés aux états financiers de ce dernier. Le financement attribué par le Ministère est comptabilisé à titre de produits, et un montant équivalent est passé en charges à titre de paiement de transfert aux fournisseurs de services de santé autorisés dans les états financiers du RLISS pour l'exercice clos le 31 mars 2015.

Le RLISS a également conclu une entente de responsabilisation avec le Ministère établissant le cadre des responsabilités et activités du RLISS.

Les états financiers du RLISS n'incluent aucun programme géré par le Ministère.

2. Principales méthodes comptables

Les états financiers du RLISS constituent des déclarations de la direction et sont dressés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les principales méthodes comptables adoptées par le RLISS sont les suivantes :

Méthode de comptabilité

Les produits et les charges sont présentés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Selon cette méthode, les produits sont constatés dans l'exercice au cours duquel les événements ayant donné lieu aux produits surviennent et lorsque ceux-ci sont gagnés et peuvent être déterminés. Quant aux charges, elles sont constatées dans l'exercice au cours duquel les événements ayant donné lieu aux charges surviennent, lorsque les charges sont engagées, que les ressources sont consommées et qu'elles peuvent être mesurées.

En vertu de la comptabilité d'exercice, les charges incluent les éléments sans effet sur la trésorerie comme l'amortissement des immobilisations corporelles.

Réseau local d'intégration des services de santé de Hamilton Niagara Haldimand Brant

Notes complémentaires
31 mars 2015

2. Principales méthodes comptables (suite)

Paiements de transfert gouvernementaux

Les paiements de transfert gouvernementaux versés par le Ministère sont comptabilisés dans les états financiers de l'exercice au cours duquel ils sont autorisés, lorsque les faits ayant donné lieu à leur versement sont survenus, que les critères de rendement sont respectés et que des estimations raisonnables des montants peuvent être faites.

Certaines sommes, incluant les paiements de transfert versés par le Ministère, sont reçues conformément à des lois, à des règlements ou à des conventions, et peuvent uniquement être utilisées aux fins de l'administration de certains programmes ou aux fins de l'achèvement de projets précis. Le financement est uniquement constaté à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les dépenses connexes sont engagées ou les services connexes sont fournis. Certaines sommes reçues servent en outre à payer des dépenses relatives à des services n'ayant pas encore été fournis. Ces sommes sont comptabilisées à la clôture de la période au titre des montants à verser au Ministère.

Apports de capital reportés

Toute somme reçue et utilisée aux fins du financement de charges comptabilisées à titre d'immobilisations corporelles est constatée à titre d'apports de capital reportés et amortie sur la durée de vie utile de l'actif reflétant la prestation des services connexes. Le montant comptabilisé à titre de produits à l'état des résultats est conforme à la politique d'amortissement s'appliquant aux immobilisations corporelles.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique, qui comprend les coûts directement liés à l'acquisition, à la conception, à la construction, au développement, à la mise en valeur ou à l'amélioration d'immobilisations corporelles. Les apports sous forme d'immobilisations corporelles sont comptabilisés à leur juste valeur estimative en date de l'apport. La juste valeur des apports sous forme d'immobilisations corporelles est estimée selon leur coût, leur valeur de marché ou leur valeur d'expertise, en fonction de ce qui convient le mieux. Lorsqu'il est impossible d'estimer la juste valeur des immobilisations corporelles, celles-ci sont comptabilisées à une valeur symbolique.

Les frais d'entretien et de réparation sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés, tandis que les améliorations permettant de prolonger la durée de vie utile ou d'augmenter la capacité d'une immobilisation corporelle de façon considérable sont immobilisées. Les coûts liés aux logiciels sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé. Les immobilisations corporelles sont amorties sur leur durée de vie utile estimative comme suit :

Matériel informatique	3 ans (méthode linéaire)
Améliorations locatives	Durée du bail (méthode linéaire)
Matériel, mobilier et agencements de bureau	5 ans (méthode linéaire)

L'amortissement des immobilisations qui sont acquises ou qui commencent à être utilisées en cours d'exercice est comptabilisé pour un exercice complet. Les coûts liés au développement de l'infrastructure et au développement Web sont inclus au titre du matériel informatique aux fins de la comptabilité et de la présentation d'information.

Informations sectorielles

Le RLISS devait adopter le chapitre SP 2700, intitulé « Informations sectorielles », pour son exercice ouvert le 1er avril 2007. Un secteur est défini comme une activité distincte ou un groupe d'activités distinct, à l'égard de laquelle ou duquel il est approprié de présenter l'information financière séparément. La direction a établi que les informations déjà présentées dans l'état des résultats et les notes complémentaires de l'exercice considéré et de l'exercice précédent sont adéquates en ce qui a trait aux secteurs pertinents et que, par conséquent, elle n'avait pas à présenter d'information additionnelle.

Réseau local d'intégration des services de santé de Hamilton Niagara Haldimand Brant

Notes complémentaires
31 mars 2015

2. Principales méthodes comptables (suite)

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public exige que la direction effectue des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs et des passifs, sur l'information relative aux actifs et aux passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants déclarés des produits et des charges au cours de la période. Les éléments importants assujettis à ces estimations et hypothèses comprennent l'évaluation des charges à payer et de la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Les résultats réels pourraient différer des estimations.

3. Financement remboursable au Ministère

En vertu de l'entente de rendement, le RLISS doit afficher un bilan équilibré à la fin de chaque exercice. Par conséquent, toute somme reçue à titre de financement excédant les charges engagées doit être remboursée au Ministère.

a) Le montant remboursable au Ministère relativement aux activités de l'exercice visé se compose des éléments suivants :

			2015	2014
	Financement reçu	Charges admissibles	Surplus	Surplus
	$	$	$	$
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé	2 895 775 446	2 895 775 446	–	–
Activités du RLISS	4 941 383	4 228 189	713 194	426 103
Bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration	510 000	510 000	–	–
Entité de planification des services en français	411 693	411 693	–	–
Services en français	106 000	106 000	–	–
Chef de la performance du projet Urgences – ANS	100 000	100 000	–	–
Chef de service des urgences du RLISS	75 000	73 478	1 522	–
Chef des soins aux malades en phase critique du RLISS	75 000	72 599	2 401	2 312
Chef des soins primaires	75 000	75 000	–	–
Planification autochtone	37 500	37 500	–	–
Éducation sur le diabète	841 301	832 787	8 514	–
	2 902 948 323	2 902 222 692	725 631	428 415

Réseau local d'intégration des services de santé de Hamilton Niagara Haldimand Brant

Notes complémentaires
31 mars 2015

3. Financement remboursable au Ministère (suite)

b) Le montant à verser au Ministère aux 31 mars 2015 se compose des éléments suivants :

	2015	2014
	$	$
Montant à verser au Ministère au début de l'exercice	**428 215**	361 391
Fonds accordés lors de l'exercice précédent au Soutien en cas de troubles du comportement en Ontario qui n'ont pas été dépensés	–	–
Montant du financement remboursable au Ministère relativement aux activités de l'exercice visé (note 3a)	**725 631**	428 215
Montant remboursé au Ministère au cours de l'exercice	**(428 215)**	(361 391)
Montant à verser au Ministère à la fin de l'exercice	**725 631**	428 215

4. Opérations entre apparentés

Bureau des services partagés des RLISS et Partenariat des Réseaux locaux d'intégration des services de santé

Le Bureau des services partagés des RLISS (le « BSPR ») et le Partenariat des Réseaux locaux d'intégration des services de santé (le « PRLISS ») sont des divisions du RLISS de Toronto-Centre et sont assujetties aux mêmes politiques, lignes directrices et directives que le RLISS de Toronto-Centre. Le BSPR et le PRLISS sont responsables, au nom des RLISS, de la prestation de services à tous les RLISS. Le coût lié à la prestation de ces services est facturé à tous les RLISS. Toute tranche des charges d'exploitation du BSPR payée en trop (ou impayée) par les RLISS en fin d'exercice est comptabilisée à titre de montant à recevoir du BSPR (à verser au BSPR). Ces modalités sont toutes prévues aux termes de la convention de services partagés que le BSPR a conclue avec tous les RLISS.

Bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration

En date du 31 janvier 2014, le RLISS a conclu une entente avec les RLISS du Sud-Ouest, d'Érié St-Clair et de Waterloo Wellington (le « groupement ») afin d'assurer une mise en œuvre efficace et efficiente des programmes et des initiatives de cybersanté sur le territoire du groupement. En vertu de cette entente, les décisions relatives aux activités financières et aux activités d'exploitation du bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration sont prises en commun. Aucun RLISS n'est en mesure d'exercer un contrôle unilatéral.

Les états financiers du RLISS reflètent la partie qui lui revient du financement fourni par le Ministère au groupement en ce qui a trait au bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration et aux dépenses connexes. Au cours de l'exercice, le RLISS a reçu du RLISS du Sud-Ouest un financement de 510 000 $.

5. Apports de capital reportés

	2015	2014
	$	$
Solde au début de l'exercice	**69 170**	19 088
Apports de capital reçus au cours de l'exercice	**18 681**	90 263
Amortissement pour l'exercice	**(43 893)**	(40 181)
Solde à la fin de l'exercice	**43 958**	69 170

Réseau local d'intégration des services de santé de Hamilton Niagara Haldimand Brant

Notes complémentaires
31 mars 2015

6. Engagements

Le RLISS a des engagements en vertu de divers contrats de location-exploitation visant des locaux et du matériel. Les contrats seront également très probablement renouvelés. Les paiements minimaux exigibles au titre de la location en vertu des contrats de location existants s'établissent comme suit :

	$
2016	172 786
2017	172 786
2018	172 786
2019	71 994

Le RLISS a également des engagements de financement envers des fournisseurs de services de santé liés par des ententes de responsabilisation. Les montants réels qui seront ultimement versés dépendent du financement du RLISS par le Ministère.

7. Immobilisations corporelles

			2015	2014
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	$	$	$	$
Matériel, mobilier et agencements de bureau	482 062	473 563	8 499	3 221
Matériel informatique	245 223	209 764	35 459	65 949
Améliorations locatives	572 444	572 444	–	–
	1 299 729	1 255 771	43 958	69 170

8. Chiffres du budget

Les budgets ont été approuvés par le gouvernement de l'Ontario. Les chiffres du budget présentés à l'état des résultats reflètent le budget initial au 1er avril 2013. Ces chiffres ont été présentés pour que ces états financiers soient conformes aux exigences de communication d'information du CCSP. Le gouvernement a approuvé des ajustements budgétaires au cours de l'exercice. Les tableaux suivants présentent les ajustements apportés au budget du RLISS au cours de l'exercice.

Le budget final du financement des fournisseurs de services de santé de 2 895 775 446 $ se compose des éléments suivants :

	$
Budget initial	2 826 311 100
Ajustements en vertu d'annonces faites au cours de l'exercice	69 464 346
Budget final	2 895 775 446

Réseau local d'intégration des services de santé de Hamilton Niagara Haldimand Brant

Notes complémentaires
31 mars 2015

8. Chiffres du budget (suite)

Le budget des frais généraux et administratifs final du RLISS de 7 147 666 $ est calculé comme suit :

	$
Budget initial	
Activités du RLISS	**4 916 172**
Bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration	**510 000**
Planification autochtone	**37 500**
Financement additionnel reçu au cours de l'exercice pour les éléments suivants :	
Entité de planification des services en français	**411 693**
Coordonnateur des services en français	**106 000**
Chef de la performance du projet Urgences – ANS	**100 000**
Chef de service des urgences du RLISS	**75 000**
Chef des soins aux malades en phase critique du RLISS	**75 000**
Chef des soins primaires	**75 000**
Éducation sur le diabète	**841 301**
Budget final	**7 147 666**

9. Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé

Le RLISS a l'autorisation d'accorder un financement total de 2 895 775 446 $ (2 836 986 207 $ en 2014) aux divers fournisseurs de services de santé situés dans la région géographique qu'il dessert. Les paiements de transfert accordés par le RLISS à divers secteurs s'établissent comme suit pour 2015 :

	2015	2014
	$	$
Gestion d'hôpitaux	**1 914 168 474**	1 892 233 026
Subventions compensatoires à l'égard des taxes municipales – hôpitaux publics	**464 700**	464 025
Centres de soins de longue durée	**478 905 154**	460 634 986
Centres d'accès aux soins communautaires	**307 373 115**	302 761 326
Services de soutien communautaires	**47 447 841**	45 063 756
Lésion cérébrale acquise	**7 619 608**	6 987 746
Soins à domicile dans des logements avec services de soutien	**34 857 366**	30 250 506
Centres de soins de santé communautaires	**28 958 381**	25 416 149
Programmes communautaires de soins de santé mentale et de toxicomanie	**75 980 807**	73 174 687
	2 895 775 446	2 836 986 207

Le RLISS reçoit du Ministère un montant qu'il répartit ensuite entre les fournisseurs de services de santé. Au 31 mars 2015, le RLISS devait verser un montant de 22 453 844 $ (49 450 245 $ en 2014) aux fournisseurs de services de santé. Ce montant a été comptabilisé à titre de produits et de charges dans les résultats du RLISS et est présenté dans le tableau précédent.

Réseau local d'intégration des services de santé de Hamilton Niagara Haldimand Brant

Notes complémentaires
31 mars 2015

10. Projets

Le RLISS a reçu du financement aux fins de divers projets énumérés dans l'état des résultats. Le tableau suivant présente les charges relatives aux initiatives par objet :

	2015	2014
	$	$
Salaires et charges sociales	894 626	986 210
Services professionnels	1 201 529	1 170 613
Services partagés	41 000	51 000
Charges locatives	38 687	30 391
Fournitures	13 079	21 032
Frais de poste, de messagerie et de télécommunications	18 194	28 992
Autres	11 942	8 554
	2 219 057	2 296 792

Les charges d'exploitation relatives à la stratégie de lutte contre le diabète qui sont comprises dans les charges liées aux projets présentées ci-dessus s'établissent comme suit :

	Montant réel 2015	Montant réel 2014
	$	$
Salaires et charges sociales	717 701	700 109
Autres	115 086	171 192
	832 787	871 301

11. Charges classées par objet

Alors que l'état des résultats présente les charges selon leur fonction, le tableau suivant présente les frais généraux et administratifs par objet :

	2015	2014
	$	$
Salaires et charges sociales	3 107 790	3 258 641
Indemnités quotidiennes du président du Conseil	19 425	29 621
Indemnités quotidiennes des membres du Conseil	24 396	30 875
Charges du Conseil	7 913	10 393
Frais de déplacement	19 268	26 087
Services-conseils	78 279	168 140
Consultations publiques et communications	40 281	46 092
Fournitures, matériel, entretien et autres	55 801	88 645
Frais d'hébergement	319 080	244 752
Amortissement	43 893	40 181
Services partagés	512 063	526 559
	4 228 189	4 469 986

Réseau local d'intégration des services de santé de Hamilton Niagara Haldimand Brant

Notes complémentaires
31 mars 2015

12. Conventions de prestations de retraite

Le RLISS verse des cotisations au Healthcare of Ontario Pension Plan (le « HOOPP »), un régime multiemployeurs, pour le compte de 40 membres de son personnel. Il s'agit d'un régime à prestations déterminées qui précise le montant des avantages de retraite devant être reçu par les employés en fonction de leur ancienneté et de leur salaire. Le montant des cotisations versées au HOOPP relativement au coût des services rendus au cours de l'exercice 2015 s'est établi à 282 948 $ (289 995 $ en 2014), et ce montant a été passé en charges dans l'état des résultats. La dernière évaluation actuarielle du régime a été effectuée au 31 décembre 2014. À ce moment, le régime était entièrement capitalisé.

13. Garanties

Le RLISS est assujetti aux dispositions de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Par conséquent, dans le cours normal de ses activités, le RLISS ne peut conclure d'entente prévoyant l'indemnisation de tiers, sauf conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à la ligne directrice connexe sur l'indemnisation.

Le directeur général a bénéficié d'une indemnisation fournie directement par le RLISS conformément aux dispositions de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* et conformément au chapitre 28 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

[redacted]

RLISS de Mississauga Halton

Rapport sur les responsabilités de la direction

Le 31 mars 2015

L'intégrité et l'objectivité des états financiers afférents incombent à la direction du Réseau local d'intégration des services de santé (RLISS) de Mississauga Halton. La direction prépare les états financiers conformément à la loi, aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) et aux normes du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP).

La direction tient à jour un système de mécanismes de contrôle interne pour donner une assurance raisonnable que les éléments d'actif sont protégés, que les transactions sont autorisées et enregistrées comme il se doit et que des données financières fiables sont disponibles en temps opportun pour la préparation des états financiers. La surveillance et l'évaluation de ce système reviennent à la direction, au comité de vérification et au conseil d'administration.

La direction rencontre les vérificateurs externes et le conseil d'administration pour passer en revue les états financiers et discuter des questions importantes se rapportant à l'information financière ou au contrôle interne avant l'approbation des états financiers.

Les états financiers ont été vérifiés par Deloitte & Touche LP, vérificateurs externes indépendants nommés par le conseil d'administration.

William MacLeod
Chef de la Direction

Mirella Semple
Directrice principale intérimaire, Finance et Gestion des risques

Deloitte.

[redacted]

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres du conseil d'administration du
Réseau local d'intégration des services de santé de Mississauga Halton

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Réseau local d'intégration des services de santé de Mississauga Halton, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2019 et les états des résultats, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Réseau local d'intégration des services de santé de Mississauga Halton au 31 mars 2019, ainsi que de ses résultats de fonctionnement, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Deloitte S.E.N.C.R./s.r.l.

Comptables professionnels agréés, comptables agréés
Experts-comptables autorisés
Le 4 juin 2019

Réseau local d'intégration des services de santé de Mississauga Halton

État de la situation financière
au 31 mars 2015

	2015	2014
	$	$
Actifs financiers		
Trésorerie	534 668	735 668
Débiteurs	64 998	43 234
Montant à recevoir du ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère ») relativement aux paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 3)	6 291 980	5 375 200
	6 891 646	6 154 102
Passifs		
Créditeurs et charges à payer	422 417	540 344
Montant à verser relativement aux paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 3)	6 291 980	5 375 200
Montant à verser au Ministère (note 4b)	166 826	211 400
Montant à verser au Bureau des services partagés des RLISS (note 5)	6 126	5 884
Montant à verser aux autres RLISS	47 636	56 284
Apports de capital reportés (note 6)	95 996	99 930
	7 030 999	6 289 042
Dette nette	(139 451)	(134 940)
Engagements (note 7)		
Actifs non financiers		
Charges payées d'avance	33 455	35 000
Immobilisations corporelles (note 8)	95 996	99 930
	129 451	134 930
Surplus accumulé	(10 000)	-

Approuvé par le Conseil

Graeme Gradwell, FCPA, FCA
Président

Ron Haines, FCPA, FCA
Vice-président

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers

Réseau local d'intégration des services de santé de Mississauga Halton

État des résultats
pour l'exercice clos le 31 mars 2015

	Budget (note 9)	2015 Montant réel	2014 Montant réel
	$	$	$
Produits			
Financement fourni par le Ministère			
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 3)			
Activités du RLISS	1 368 069 952	1 406 724 984	1 373 184 623
Projets	4 115 693	4 080 678	4 140 530
Centre régional de coordination de la lutte contre le diabète			
Services de santé en français	1 288 626	1 288 626	1 311 310
Engagement autochtone	106 000	106 000	106 000
Chef de service des urgences	5 000	5 000	5 000
Chef de la performance du projet Urgences – ANS	-	75 000	75 000
Chef des soins aux malades en phase critique	-	100 000	100 000
Chef des soins primaires	-	75 000	75 000
Bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration du RLISS	-	75 000	75 000
Amortissement des apports de capital reportés (note 6)	-	265 249	620 159
	-	36 939	36 314
Financement remboursable au Ministère (note 4a)	1 373 585 271	1 412 834 476	1 379 728 936
	-	(166 825)	(211 400)
	1 373 585 271	1 412 667 651	1 379 517 536
Charges			
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 3)			
Frais généraux et administratifs relatifs aux activités du RLISS (note 10)	1 368 069 952	1 406 724 984	1 373 184 623
Projets (note 11)	4 115 693	4 036 308	4 103 818
Centre régional de coordination de la lutte contre le diabète			
Services de santé en français	1 288 626	1 214 351	1 185 648
Engagement autochtone	106 000	105 871	104 764
Chef de service des urgences	5 000	4 359	1 706
Chef de la performance du projet Urgences – ANS	-	72 135	72 403
Chef des soins aux malades en phase critique	-	99 689	99 817
Chef des soins primaires	-	72 000	72 126
Bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration	-	72 705	72 472
	-	265 249	620 159
	1 373 585 271	1 412 667 651	1 379 517 536
Surplus de l'exercice et surplus accumulé à la fin de l'exercice	-	-	-

Réseau local d'intégration des services de santé de Mississauga Halton

État de la variation de la dette nette
pour l'exercice clos le 31 mars 2015

	Budget (note 9)	2015 Montant réel	2014 Montant réel
	$	$	$
Surplus de l'exercice	-	-	-
Variation des charges payées d'avance	-	(18 455)	(4 819)
Acquisition d'immobilisations corporelles	-	(35 015)	(38 814)
Amortissement des immobilisations corporelles	-	38 939	36 314
Augmentation de la dette nette	-	(14 531)	(7 319)
Dette nette au début de l'exercice	-	(134 920)	(127 601)
Dette nette à la fin de l'exercice	-	(149 451)	(134 920)

Réseau local d'intégration des services de santé de Mississauga Halton

État des flux de trésorerie
pour l'exercice clos le 31 mars 2015

	2015	2014
	$	$
Activités de fonctionnement		
Surplus de l'exercice	-	-
Ajouter : élément sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	38 939	36 314
Moins : éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des apports de capital reportés	(38 939)	(36 314)
Variation des éléments hors trésorerie liés à l'exploitation		
Débiteurs	(21 756)	42 626
Montant à verser aux autres RLISS	(8 659)	56 294
Montant à recevoir du Bureau des services partagés des RLISS	-	59 362
Montant à recevoir du Ministère relativement aux paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé	(916 700)	(2 874 400)
Créditeurs et charges à payer	(117 927)	183 854
Montant à verser relativement aux paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé	916 700	2 874 400
Montant à verser au Ministère	(44 575)	(201 939)
Montant à verser au Bureau des services partagés des RLISS	242	5 884
Charges payées d'avance	(18 455)	(4 819)
	(211 130)	141 262
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(35 015)	(38 814)
Activités de financement		
Apports de capital reçus (note 6)	35 015	38 814
(Diminution) augmentation nette de la trésorerie	(211 130)	141 262
Trésorerie au début de l'exercice	735 688	594 426
Trésorerie à la fin de l'exercice	524 558	735 688

Réseau local d'intégration des services de santé de Mississauga Halton

Notes complémentaires
31 mars 2015

1. Description des activités

Le Réseau local d'intégration des services de santé de Mississauga Halton a été constitué par lettres patentes le 9 juin 2005 à titre de société sans capital-actions. Par suite de la sanction royale du projet de loi 36, le 28 mars 2006, il a poursuivi ses activités en vertu de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* (la « Loi »), sous l'appellation Réseau local d'intégration des services de santé de Mississauga Halton (le « RLISS »), et ses lettres patentes ont été dissoutes. À titre de mandataire de l'État, le RLISS n'est pas imposé.

Le RLISS est mandataire de l'État et agit à ce titre uniquement. Les restrictions imposées au RLISS en ce qui a trait à certaines activités sont énoncées dans la Loi.

Le RLISS a pour mandat de planifier, de financer et d'intégrer le système de santé local dans une région géographique précise. Le RLISS couvre une région géographique clairement définie et permet aux collectivités locales et aux fournisseurs de services de santé de cette région de collaborer en vue de cibler les priorités locales, de planifier les services de santé et de les assurer de façon plus coordonnée. Le RLISS comprend une partie du sud-ouest de la ville de Toronto, la partie sud de la région de Peel et la totalité de la région de Halton, excepté la ville de Burlington. Le RLISS conclut des ententes de responsabilisation avec des fournisseurs de services.

Le RLISS est financé par la province de l'Ontario, en vertu d'une entente de rendement des RLISS (l'« entente de rendement ») conclue avec le ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère ») décrivant des arrangements budgétaires pris par le Ministère et établissant le cadre des responsabilités et activités du RLISS. Ces états financiers reflètent les arrangements budgétaires convenus approuvés par le Ministère. Le RLISS ne peut approuver un montant excédant le budget consenti par le Ministère.

Le RLISS a pris en charge la responsabilité d'autoriser des paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé, avec prise d'effet le 1er avril 2007. Les montants des paiements de transfert sont fondés sur les modalités prévues aux ententes de responsabilisation conclues entre les divers fournisseurs et le RLISS. Au cours de l'exercice, le RLISS autorise le montant du paiement de transfert et en avise le Ministère qui, pour sa part, transfère le montant directement au fournisseur de services de santé. Les espèces liées au paiement de transfert ne transitent pas par le compte bancaire du RLISS. Avec prise d'effet le 1er avril 2007, tous les versements aux fournisseurs de services de santé de la région géographique desservie par le RLISS ont été imputés aux états financiers de ce dernier. Le financement attribué par le Ministère est comptabilisé à titre de produits, et un montant équivalent est passé en charges à titre de paiement de transfert aux fournisseurs de services de santé autorisés dans les états financiers du RLISS pour l'exercice clos le 31 mars 2015.

Le RLISS a également conclu une entente de responsabilisation avec le Ministère établissant le cadre des responsabilités et activités du RLISS.

Les états financiers du RLISS n'incluent aucun programme géré par le Ministère.

2. Principales méthodes comptables

Les états financiers du RLISS constituent des déclarations de la direction et sont dressés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les principales méthodes comptables adoptées par le RLISS sont les suivantes :

Méthode de comptabilité

Les produits et les charges sont présentés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Selon cette méthode, les produits sont constatés dans l'exercice au cours duquel les événements ayant donné lieu aux produits surviennent et lorsque ceux-ci sont gagnés et peuvent être déterminés. Quant aux charges, elles sont constatées dans l'exercice au cours duquel les événements ayant donné lieu aux charges surviennent, lorsque les charges sont engagées, que les ressources sont consommées et qu'elles peuvent être mesurées.

Réseau local d'intégration des services de santé de Mississauga Halton

Notes complémentaires
31 mars 2015

2. Principales méthodes comptables (suite)

Méthode de comptabilité (suite)

En vertu de la comptabilité d'exercice, les charges incluent les éléments sans effet sur la trésorerie comme l'amortissement des immobilisations corporelles.

Paiements de transfert gouvernementaux

Les paiements de transfert gouvernementaux versés par le Ministère sont comptabilisés dans les états financiers de l'exercice au cours duquel ils sont autorisés, lorsque les faits ayant donné lieu à leur versement sont survenus, que les critères de rendement sont respectés et que des estimations raisonnables des montants peuvent être faites.

Certaines sommes, incluant les paiements de transfert versés par le Ministère, sont reçues conformément à des lois, à des règlements ou à des conventions, et peuvent uniquement être utilisées aux fins de l'administration de certains programmes ou aux fins de l'achèvement de projets précis. Le financement est uniquement constaté à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les dépenses connexes sont engagées ou les services connexes sont fournis. Comme le prescrit le Ministère, le financement reçu par le fournisseur de services de santé peut servir, dans certaines circonstances, à payer des dépenses relatives à des services n'ayant pas encore été fournis; elles sont comptabilisées par le fournisseur de services de santé à la fin de la période au titre des montants à verser au Ministère ou au RLISS.

Apports de capital reportés

Toute somme reçue et utilisée aux fins du financement de dépenses comptabilisées à titre d'immobilisations corporelles dans les activités du RLISS est constatée à titre d'apports de capital reportés et amortie à titre de produits sur la durée de vie utile de l'actif reflétant la prestation des services connexes. Le montant comptabilisé à titre de produits à l'état des résultats est conforme à la politique d'amortissement s'appliquant aux immobilisations corporelles.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique, qui comprend les coûts directement liés à l'acquisition, à la conception, à la construction, au développement, à la mise en valeur ou à l'amélioration d'immobilisations corporelles. Les apports sous forme d'immobilisations corporelles sont comptabilisés à leur juste valeur estimative en date de l'apport. La juste valeur des apports sous forme d'immobilisations corporelles est estimée selon leur coût, leur valeur de marché ou leur valeur d'expertise, en fonction de celle qui convient le mieux. Lorsqu'il est impossible d'estimer la juste valeur des immobilisations corporelles, celles-ci sont comptabilisées à leur valeur symbolique.

Les frais d'entretien et de réparation sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés, tandis que les améliorations permettant de prolonger la durée de vie utile ou d'augmenter la capacité d'une immobilisation corporelle de façon considérable sont immobilisées. Les coûts liés aux logiciels sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé. Les immobilisations corporelles sont amorties sur leur durée de vie utile estimative comme suit :

Matériel informatique	3 ans (méthode linéaire)
Développement Web	3 ans (méthode linéaire)
Améliorations locatives	Durée du bail (méthode linéaire)
Matériel, mobilier et agencements de bureau	5 ans (méthode linéaire)

L'amortissement des immobilisations qui sont acquises ou qui commencent à être utilisées en cours d'exercice est comptabilisé pour un exercice complet.

Réseau local d'intégration des services de santé de Mississauga Halton

Notes complémentaires
31 mars 2015

2. Principales méthodes comptables (suite)

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public exige que la direction effectue des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs et des passifs, sur l'information relative aux actifs et aux passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants déclarés des produits et des charges au cours de la période. Les éléments importants assujettis à ces estimations et hypothèses comprennent l'évaluation des charges à payer et la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Les résultats réels pourraient différer des estimations.

3. Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé

Au cours de l'exercice 2015, le RLISS avait l'autorisation d'accorder un financement de 1 406 724 984 $ aux divers fournisseurs de services de santé situés dans la région géographique qu'il dessert. Les paiements de transfert accordés par le RLISS à divers secteurs s'établissent comme suit pour l'exercice 2015 :

	2015	2014
	$	$
Gestion d'hôpitaux	**926 426 138**	918 430 770
Centres de soins de longue durée	**195 611 049**	192 474 886
Centres d'accès aux soins communautaires	**158 431 497**	147 342 163
Services de soutien communautaires	**44 303 753**	40 798 191
Soins à domicile dans des logements avec services de soutien	**36 310 784**	32 360 360
Programmes communautaires de soins de santé mentale	**30 976 433**	29 778 571
Programmes de toxicomanie	**6 375 189**	5 980 716
Lésion cérébrale acquise	**5 968 872**	6 018 966
Centres de soins de santé communautaires	**2 321 269**	-
	1 406 724 984	1 373 184 623

Le RLISS reçoit du Ministère un montant qu'il répartit ensuite entre les fournisseurs de services de santé. Au 31 mars 2015, le montant à recevoir du Ministère s'établissait à 6 291 900 $ (5 375 200 $ en 2014) et le montant à verser aux fournisseurs de services de santé s'établissait à 6 291 900 $ (5 375 200 $ en 2014). Ces montants ont été présentés à titre de produits et de charges dans les activités du RLISS et sont inclus au tableau précédent.

Réseau local d'intégration des services de santé de Mississauga Halton

Notes complémentaires
31 mars 2015

4. Financement remboursable au Ministère

En vertu de l'entente de rendement, le RLISS doit afficher un bilan équilibré à la fin de chaque exercice. Par conséquent, toute somme reçue à titre de financement excédant les charges engagées doit être remboursée au Ministère.

a) Le montant remboursable au Ministère relativement aux activités de l'exercice visé se compose des éléments suivants :

			2015	2014
	Financement reçu	Charges admissibles	Surplus	Surplus
	$	$	$	$
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé	1 406 724 984	1 406 724 984	-	-
Activités du RLISS	4 119 617	4 036 308	83 309	73 026
Financement spécial relatif aux activités du RLISS				
Centre régional de coordination de la lutte contre le diabète	1 288 626	1 214 351	74 275	125 662
Services de santé en français	106 000	105 871	129	1 236
Engagement autochtone	5 000	4 359	641	3 294
Chef de service des urgences	75 000	72 135	2 865	2 597
Chef de la performance du projet Urgences – ANS	100 000	99 689	311	183
Chef des soins aux malades en phase critique	75 000	72 000	3 000	2 874
Chef des soins primaires	75 000	72 705	2 295	2 528
Bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration	265 249	265 249	-	-
	1 989 875	1 906 359	83 516	138 374
	1 412 834 476	1 412 667 651	166 825	211 400

b) Le montant à verser au Ministère aux 31 mars se compose des éléments suivants :

	2015	2014
	$	$
Montant à verser au Ministère au début de l'exercice	211 400	413 339
Montant remboursé au Ministère au cours de l'exercice	(211 400)	(413 339)
Financement remboursable au Ministère relativement aux activités de l'exercice visé (note 4 a)	166 825	211 400
Montant à verser au Ministère à la fin de l'exercice	166 825	211 400

Réseau local d'intégration des services de santé de Mississauga Halton

Notes complémentaires
31 mars 2015

5. Convention des services partagés

Bureau des services partagés des RLISS et Partenariat des RLISS

Le Bureau des services partagés des RLISS (le « BSPR ») est une division du RLISS de Toronto-Centre et est assujetti aux mêmes politiques, lignes directrices et directives que le RLISS de Toronto-Centre. Le BSPR est responsable, au nom des RLISS, de la prestation de services à tous les RLISS. Le coût lié à la prestation de ces services est facturé à tous les RLISS. Toute tranche des charges d'exploitation du BSPR payée en trop (ou impayée) par les RLISS en fin d'exercice est comptabilisée à titre de montant à recevoir du BSPR (à verser au BSPR). Ces modalités sont toutes prévues aux termes de la convention de services partagés que le BSPR a conclue avec tous les RLISS.

Le Partenariat des RLISS (le « PRLISS ») est devenu une division du RLISS de Toronto-Centre au cours de l'exercice 2010. Le PRLISS a été créé afin de favoriser la participation de la communauté des fournisseurs de services de santé des RLISS et pour soutenir une intégration du système de soin de santé menée en collaboration avec tous les RLISS. Le PRLISS est assujetti aux mêmes politiques, lignes directrices et directives que le BSPR et le RLISS de Toronto-Centre.

Bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration

En date du 1er février 2012, une entente a été conclue entre les RLISS du Centre, du Centre-Ouest, du Centre-Est, de Toronto-Centre, de Mississauga Halton et de Simcoe Nord Muskoka (le « groupement ») afin d'assurer une mise en œuvre efficace et efficiente des programmes et des initiatives de cybersanté sur le territoire du groupement. En vertu de cette entente, les décisions relatives aux activités financières et aux activités d'exploitation du bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration sont prises en commun. Aucun RLISS n'est en mesure d'exercer un contrôle unilatéral.

Les états financiers du RLISS reflètent la partie qui lui revient du financement fourni par le Ministère au groupement en ce qui a trait au bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration et aux dépenses connexes. Au cours de l'exercice, le RLISS a reçu du RLISS du Centre-Ouest un financement non récurrent de 265 249 $ (620 159 $ en 2014).

6. Apports de capital reportés

	2015	2014
	$	$
Solde au début de l'exercice	99 920	97 420
Apports de capital reçus au cours de l'exercice	35 015	38 814
Amortissement pour l'exercice	(38 939)	(36 314)
Solde à la fin de l'exercice	95 996	99 920

Réseau local d'intégration des services de santé de Mississauga Halton

Notes complémentaires
31 mars 2015

7. Engagements

Le RLISS a des engagements en vertu de divers contrats de location-exploitation visant des locaux et du matériel. Le contrat de location de locaux en cours du RLISS a été renégocié et reconduit jusqu'au 31 décembre 2020. D'autres contrats seront également probablement renouvelés. Les paiements minimaux exigibles au titre de la location pour chacun des cinq prochains exercices et par la suite s'établissent comme suit :

	$
2016	321 044
2017	257 644
2018	343 819
2019	333 460
2020	330 431
Par la suite	247 824
	1 834 222

Le RLISS a également des engagements de financement envers tous les fournisseurs de services de santé liés par des ententes de responsabilisation prévoyant des objectifs de planification pour les exercices futurs. Les montants réels qui seront ultimement versés dépendent du financement réel du RLISS par le Ministère.

8. Immobilisations corporelles

			2015	2014
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	$	$	$	$
Matériel, mobilier et agencements de bureau	324 659	234 641	90 018	90 836
Améliorations locatives	887 343	883 038	4 308	5 745
Matériel informatique	41 683	40 013	1 670	3 339
Développement Web	68 160	68 160	–	–
	1 321 845	1 225 849	95 996	99 920

Réseau local d'intégration des services de santé de Mississauga Halton

Notes complémentaires
31 mars 2015

9. Chiffres du budget

Fournisseurs de services de santé

Les chiffres du budget de financement initial présentés à l'état des résultats reflètent le budget initial au 1er avril 2014 approuvé par le Conseil du RLISS. Ces chiffres ont été présentés pour que ces états financiers soient conformes aux exigences de communication d'information du CCSP. Le gouvernement a approuvé des ajustements budgétaires au cours de l'exercice. Le tableau suivant présente les ajustements apportés au budget du RLISS au cours de l'exercice.

Le budget final du financement des fournisseurs de services de santé de 1 406 724 984 $ au 31 mars 2015 se compose des éléments suivants :

	$
Budget de financement initial des fournisseurs de services de santé au 1er avril 2014	1 368 049 952
Ajustements en vertu d'annonces faites au cours de l'exercice	38 675 032
Budget de financement final des fournisseurs de services de santé	1 406 724 984

Activités du RLISS

Le budget final d'exploitation du Ministère de 6 105 568 $ au 31 mars 2015 se compose des éléments suivants :

	$
Budget initial au 1er avril 2014	
Activités du RLISS	4 115 693
Centre régional de coordination de la lutte contre le diabète	1 288 626
Services en français	106 000
Engagement autochtone	5 000
Financement additionnel reçu au cours de l'exercice pour les éléments suivants :	
Chef de la performance du projet Urgences – ANS	100 000
Chef de service des urgences	75 000
Chef des soins aux malades en phase critique	75 000
Chef des soins primaires	75 000
Bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration	265 249
Budget final	6 105 568

Réseau local d'intégration des services de santé de Mississauga Halton

Notes complémentaires

31 mars 2015

10. Frais généraux et administratifs

Alors que l'état des résultats présente les charges selon leur fonction, le tableau suivant présente les frais généraux et administratifs par objet :

	2015	2014
	$	$
Salaires et charges sociales	2 879 456	3 070 676
Services partagés	388 464	336 951
Partenariat des RLISS	47 500	47 500
Frais de déplacement du personnel	24 282	23 317
Communications	28 474	30 233
Hébergement	215 096	218 946
Publicité	8 474	2 717
Honoraires et services professionnels médicaux	16 800	22 756
Services-conseils	62 774	5 332
Location de matériel	9 510	20 882
Assurances	7 406	7 209
Autres charges liées aux réunions	24 054	25 277
Indemnités quotidiennes du président du Conseil	38 800	39 025
Indemnités quotidiennes des autres membres du Conseil	80 080	28 796
Autres frais liés à la gouvernance et frais liés au personnel	34 082	40 513
Frais d'impression et de traduction	65 800	8 706
Formation du personnel	16 828	56 637
Matériel de technologies de l'information	24 300	8 183
Autres fournitures et matériel achetés	81 907	40 181
Amortissement	38 930	36 214
Autres services	23 169	33 407
	4 036 308	4 103 818

11. Projets

Le RLISS a reçu du financement aux fins de divers projets énumérés dans l'état des résultats. Le tableau suivant présente les projets du RLISS par objet :

	2015	2014
	$	$
Salaires et charges sociales	1 362 862	1 162 728
Services partagés	12 232	14 711
Frais de déplacement du personnel	3 416	5 363
Communications	827	4 531
Hébergement	103 081	58 569
Publicité	-	2 646
Honoraires et services professionnels médicaux	368 930	463 000
Services-conseils	3 600	107 453
Location de matériel	-	2 911
Autres charges liées aux réunions	8 387	14 247
Formation du personnel	16 174	1 005
Matériel de technologies de l'information	39 196	64 789
Autres fournitures et matériel achetés	4 090	40 935
Autres services	684	280 227
	1 966 359	2 229 085

Réseau local d'intégration des services de santé de Mississauga Halton

Notes complémentaires
31 mars 2015

11. **Projets (suite)**

Les charges d'exploitation relatives à la stratégie de lutte contre le diabète qui sont comprises dans les charges liées au financement spécial relatif aux activités du RLISS présentées ci-dessus s'établissent comme suit :

	Budget 2015	Montant réel 2015	Montant réel 2014
	$	$	$
Salaires et charges sociales	1 017 830	977 418	758 583
Autres	270 790	238 903	420 063
	1 288 620	1 216 321	1 180 646

12. **Conventions de prestations de retraite**

Le RLISS verse des cotisations au Healthcare of Ontario Pension Plan (le « HOOPP »), un régime multiemployeurs, pour le compte d'environ 35 membres de son personnel. Il s'agit d'un régime à prestations déterminées qui précise le montant des avantages de retraite devant être reçu par les employés en fonction de leur ancienneté et de leur salaire. Le montant des cotisations versées au HOOPP relativement au coût des services rendus au cours de l'exercice 2015 s'est établi à 337 283 $ (338 423 $ en 2014), et ce montant a été passé en charges dans l'état des résultats. La dernière évaluation actuarielle du régime a été effectuée au 31 décembre 2014. À ce moment, le régime était entièrement capitalisé.

13. **Garanties**

Le RLISS est assujetti aux dispositions de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Par conséquent, dans le cours normal de ses activités, le RLISS ne peut conclure d'entente prévoyant l'indemnisation de tiers, sauf conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à la ligne directrice connexe sur l'indemnisation.

Le directeur général a bénéficié d'une indemnisation fournie directement par le RLISS conformément aux dispositions de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* et conformément au chapitre 28 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

[illegible]

RLISS du Nord-Est

Rapport sur les responsabilités de la direction

Le 31 mars 2015

L'intégrité et l'objectivité des états financiers ci-joints incombent à la direction du Réseau local d'intégration des services de santé (RLISS) du Nord-Est. La direction prépare les états financiers conformément à la loi, aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) et aux normes du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP).

La direction tient à jour un système de mécanismes de contrôle interne pour donner une assurance raisonnable que les éléments d'actif sont protégés, que les transactions sont autorisées et enregistrées comme il se doit et que des données financières fiables sont disponibles en temps opportun pour la préparation des états financiers. La surveillance et l'évaluation de ce système reviennent à la direction, au comité de vérification et au conseil d'administration.

La direction rencontre les vérificateurs externes et le conseil d'administration pour passer en revue les états financiers et discuter des questions importantes se rapportant à l'information financière ou au contrôle interne avant l'approbation des états financiers.

Les états financiers ont été vérifiés par Deloitte & Touche LLP, vérificateurs externes indépendants nommés par le conseil d'administration.

Louise Paquette
Directrice générale

Kathleen A. Fyfe, CPA, C.A.
Directrice principale, système de responsabilisation et de performance et chef de la direction financière

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.
5140 Yonge Street
Suite 1700
Toronto (Ontario) M2N 6L7
Canada

Tél. : 416-601-6150
Téléc. : 416-601-6151
www.deloitte.ca

Deloitte.

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres du conseil d'administration du
Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Est

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Est (le « RLISS »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2015 et les états des résultats, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du RLISS au 31 mars 2015, ainsi que de ses résultats de fonctionnement, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés, comptables agréés
Experts-comptables autorisés
Le 10 juin 2015

Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Est

État de la situation financière
au 31 mars 2015

	2015	2014
	$	$
Actifs financiers		
Trésorerie	319 024	947 565
Débiteurs	17 158	1 223
Montant à recevoir au titre de la TVH	35 137	63 318
Montant à recevoir du Ministère – fournisseurs de services de santé (note 7)	3 485 239	4 869 191
	3 856 558	5 881 297
Passifs		
Créditeurs et charges à payer	402 456	1 010 911
Montant à verser au Ministère (note 10b)	-	15 090
Montant à verser au Bureau des services partagés des RLISS (note 3)	7 438	4 955
Montant à verser aux fournisseurs de services de santé (note 7)	3 485 239	4 869 191
Apports de capital reportés (note 4)	186 407	304 807
	4 081 540	6 204 954
Dette nette	(224 982)	(323 657)
Engagements (note 13)		
Actifs non financiers		
Charges payées d'avance	38 575	18 850
Immobilisations corporelles (note 5)	186 407	304 807
	224 982	323 657
Surplus accumulé	-	-

Approuvé par le Conseil

administrateur

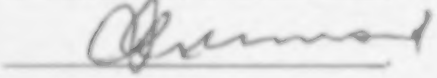

administrateur

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Est

État des résultats
pour l'exercice clos le 31 mars 2015

	Budget (note 6)	2015 Montant réel	2014 Montant réel
	$	$	$
Produits			
Financement fourni par le Ministère			
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 7)	1 427 511 500	1 456 998 541	1 466 699 913
Activités du RLISS	4 752 782	4 735 727	4 539 109
Projets			
Technologies habilitantes	-	510 000	580 000
Services de santé en français	296 800	296 800	296 800
Réseau du mieux-être francophone du Nord de l'Ontario	796 159	796 159	796 159
Chef de service des urgences	-	75 000	75 000
Chef des soins aux malades en phase critique	-	75 000	75 000
Engagement autochtone	100 000	100 000	100 000
Projet Interventions d'urgence – Autre niveau de soins (note 9)	-	100 000	100 000
Chef des soins primaires	-	75 000	75 000
Centre régional de coordination de la lutte contre le diabète	1 087 560	1 087 560	1 097 990
Chefs des RLISS pour la réforme en matière de physiothérapie	-	-	27 344
Amortissement des apports de capital reportés (note 4)	131 691	135 895	130 648
	1 434 676 492	1 464 985 682	1 474 592 963
Financement remboursable au Ministère (note 10)	-	-	(15 090)
	1 434 676 492	1 464 985 682	1 474 577 873
Charges			
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 7)	1 427 511 500	1 456 998 541	1 466 699 913
Frais généraux et administratifs (note 8)	4 752 782	4 735 727	4 534 449
Projets (note 9)			
Technologies habilitantes	-	510 000	580 000
Services de santé en français	296 800	296 800	296 800
Réseau du mieux-être francophone du Nord de l'Ontario	796 159	796 159	796 159
Chef de service des urgences	-	75 000	75 000
Chef des soins aux malades en phase critique	-	75 000	75 000
Engagement autochtone	100 000	100 000	100 000
Projet Interventions d'urgence – Autre niveau de soins	-	100 000	100 000
Chef des soins primaires	-	75 000	75 000
Centre régional de coordination de la lutte contre le diabète	1 087 560	1 087 560	1 087 560
Chefs des RLISS pour la réforme en matière de physiothérapie	-	-	27 344
Amortissement des immobilisations corporelles	131 691	135 895	130 648
	1 434 676 492	1 464 985 682	1 474 577 873
Surplus de l'exercice et surplus accumulé à la fin de l'exercice	-	-	-

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Est

État de la variation de la dette nette
pour l'exercice clos le 31 mars 2015

	Budget	2015	2014
	$	$	$
Surplus de l'exercice	-	-	-
Acquisition d'immobilisations corporelles	-	(17 495)	(203 243)
Amortissement des immobilisations corporelles	131 691	135 895	130 648
(Augmentation) diminution des charges payées d'avance, montant net	-	(19 725)	2 601
Diminution (augmentation) de la dette nette	131 691	98 675	(69 994)
Dette nette au début de l'exercice	(323 657)	(323 657)	(253 663)
Dette nette à la fin de l'exercice	(191 966)	(224 982)	(323 657)

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Est

État des flux de trésorerie
pour l'exercice clos le 31 mars 2015

	2015	2014
	$	$
Activités de fonctionnement		
Surplus de l'exercice	-	-
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	**135 895**	130 648
Amortissement des apports de capital reportés (note 4)	**(135 895)**	(130 648)
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement		
(Augmentation) diminution des débiteurs	**(15 935)**	6 469
Diminution du montant à recevoir au titre de la TVH	**28 181**	7 586
Diminution (augmentation) du montant à recevoir du Ministère – fournisseurs de services de santé	**1 383 952**	(3 331 538)
(Diminution) augmentation des créditeurs et charges à payer	**(409 781)**	221 741
Diminution du montant à verser au Ministère	**(15 090)**	(204 817)
Augmentation (diminution) du montant à verser au Bureau des services partagés des RLISS	**2 483**	(23 200)
(Diminution) augmentation du montant à verser aux fournisseurs de services de santé	**(1 383 952)**	3 331 538
(Augmentation) diminution des charges payées d'avance	**(19 725)**	2 601
	(429 867)	10 380
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations corporelles	**(216 169)**	(157 093)
Activités de financement		
Augmentation des apports de capital reportés (note 4)	**17 495**	203 243
(Diminution) augmentation nette de la trésorerie	**(628 541)**	56 530
Trésorerie au début de l'exercice	**947 565**	891 035
Trésorerie à la fin de l'exercice	**319 024**	947 565

(Se reporter à la note 5 pour plus d'information.)

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Est

Notes complémentaires
31 mars 2015

1. Description des activités

Le Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Est a été constitué par lettres patentes le 2 juin 2005 à titre de société sans capital-actions. Par suite de la sanction royale du projet de loi 36, le 28 mars 2006, il a poursuivi ses activités en vertu de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* (la « Loi »), sous l'appellation Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Est (le « RLISS »), et ses lettres patentes ont été dissoutes. À titre de mandataire de l'État, le RLISS n'est pas imposé.

Le RLISS est mandataire de l'État et agit à ce titre uniquement. Les restrictions imposées au RLISS en ce qui a trait à certaines activités sont énoncées dans la Loi.

Le RLISS a pour mandat de planifier, de financer et d'intégrer le système de santé local dans une région géographique précise. Le RLISS couvre une région géographique clairement définie et permet aux collectivités locales et aux fournisseurs de services de santé de cette région de collaborer en vue de cibler les priorités locales, de planifier les services de santé et de les assurer de façon plus coordonnée. Le RLISS comprend la région du nord-est de l'Ontario. Le RLISS conclut des ententes de responsabilisation avec des fournisseurs de services.

Le RLISS est financé par la province de l'Ontario, en vertu d'une entente de rendement des RLISS (l'« entente de rendement ») conclue avec le ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère ») décrivant des arrangements budgétaires pris par le Ministère et établissant le cadre des responsabilités et activités du RLISS. Ces états financiers reflètent les arrangements budgétaires convenus approuvés par le Ministère. Le RLISS ne peut approuver un montant excédant le budget consenti par le Ministère.

Le RLISS a pris en charge la responsabilité d'autoriser des paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé, avec prise d'effet le 1er avril 2007. Les montants des paiements de transfert sont fondés sur les modalités prévues aux ententes de responsabilisation conclues entre les divers fournisseurs et le RLISS. Au cours de l'exercice, le RLISS autorise le montant du paiement de transfert et en informe le Ministère qui, pour sa part, transfère le montant directement au fournisseur de services de santé. Les espèces liées au paiement de transfert ne transitent pas par le compte bancaire du RLISS. Avec prise d'effet le 1er avril 2007, tous les versements aux fournisseurs de services de santé de la région géographique desservie par le RLISS ont été imputés aux états financiers de celui-ci. Le financement attribué par le Ministère est comptabilisé à titre de produits, et un montant équivalent est passé en charges à titre de paiement de transfert aux fournisseurs de services de santé autorisés dans les états financiers du RLISS pour l'exercice clos le 31 mars 2015.

Les états financiers du RLISS n'incluent aucun programme géré par le Ministère.

2. Principales méthodes comptables

Les états financiers du RLISS constituent des déclarations de la direction et sont dressés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les principales méthodes comptables adoptées par le RLISS sont les suivantes :

Méthode de comptabilité

Les produits et les charges sont présentés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Selon cette méthode, les produits sont constatés dans l'exercice au cours duquel les événements ayant donné lieu aux produits surviennent et lorsque ceux-ci sont gagnés et peuvent être déterminés. Quant aux charges, elles sont constatées dans l'exercice au cours duquel les événements ayant donné lieu aux charges surviennent, lorsque les charges sont engagées, que les ressources sont consommées et qu'elles peuvent être mesurées.

En vertu de la comptabilité d'exercice, les charges incluent les éléments sans effet sur la trésorerie comme l'amortissement des immobilisations corporelles.

Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Est

Notes complémentaires
31 mars 2015

2. Principales méthodes comptables (suite)

Paiements de transfert gouvernementaux

Les paiements de transfert gouvernementaux versés par le Ministère sont comptabilisés dans les états financiers de l'exercice au cours duquel ils sont autorisés, lorsque les faits ayant donné lieu à leur versement sont survenus, que les critères de rendement sont respectés et que des estimations raisonnables des montants peuvent être faites.

Certaines sommes, incluant les paiements de transfert versés par le Ministère, sont reçues conformément à des lois, à des règlements ou à des conventions, et peuvent uniquement être utilisées aux fins de l'administration de certains programmes ou aux fins de l'achèvement de projets précis. Le financement est uniquement constaté à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les dépenses connexes sont engagées ou les services connexes sont fournis. Certaines sommes reçues servent en outre à payer des dépenses relatives à des services n'ayant pas encore été fournis. Ces sommes sont comptabilisées à la clôture de la période au titre des montants à verser au Ministère.

Apports de capital reportés

Toute somme reçue et utilisée aux fins du financement de dépenses comptabilisées à titre d'immobilisations corporelles est constatée à titre d'apports de capital reportés et amortie à titre de produits sur la durée de vie utile de l'actif reflétant la prestation des services connexes. Le montant comptabilisé à titre de produits à l'état des résultats est conforme à la politique d'amortissement s'appliquant aux immobilisations corporelles.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, qui comprend les coûts directement liés à l'acquisition, à la conception, à la construction, au développement, à la mise en valeur ou à l'amélioration d'immobilisations corporelles. Les apports sous forme d'immobilisations corporelles sont comptabilisés à leur juste valeur estimative en date de l'apport. La juste valeur des apports sous forme d'immobilisations corporelles est estimée selon leur coût, leur valeur de marché ou leur valeur d'expertise, en fonction de ce qui convient le mieux. Lorsqu'il est impossible d'estimer la juste valeur des immobilisations corporelles, celles-ci sont comptabilisées à une valeur symbolique.

Les frais d'entretien et de réparation sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés, tandis que les améliorations permettant de prolonger la durée de vie utile ou d'augmenter la capacité d'une immobilisation corporelle de façon considérable sont immobilisées.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé. Les immobilisations corporelles sont amorties sur leur durée de vie utile estimative comme suit :

Mobilier et agencements	5 ans (méthode linéaire)
Matériel informatique	3 ans (méthode linéaire)
Améliorations locatives	Durée du bail (méthode linéaire)

L'amortissement des immobilisations qui sont acquises et qui commencent à être utilisées en cours d'exercice est comptabilisé pour un exercice complet.

Informations sectorielles

Un secteur est défini comme une activité distincte ou un groupe d'activités distinct, à l'égard de laquelle ou duquel il est approprié de présenter l'information financière séparément. La direction a établi que les informations déjà présentées dans l'état des résultats et les notes complémentaires de l'exercice considéré et de l'exercice précédent sont adéquates en ce qui a trait aux secteurs pertinents et que, par conséquent, elle n'avait pas à présenter d'information additionnelle.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public exige que la direction effectue des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs et des passifs, sur l'information relative aux actifs et aux passifs éventuels

Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Est

Notes complémentaires
31 mars 2015

2. Principales méthodes comptables (suite)

Utilisation d'estimations (suite)

à la date des états financiers ainsi que sur les montants déclarés des produits et des charges au cours de la période. Les éléments importants assujettis à ces estimations et hypothèses comprennent l'évaluation des charges à payer et la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Les résultats réels pourraient différer des estimations.

3. Opérations entre apparentés

Bureau des services partagés des RLISS, Partenariat des RLISS

Le Bureau des services partagés des RLISS (le « BSPR ») et le Partenariat des RLISS (le « PRLISS ») sont des divisions du RLISS de Toronto-Centre et sont assujetties aux mêmes politiques, lignes directrices et directives que le RLISS de Toronto-Centre. Le BSPR et le PRLISS sont responsables, au nom des RLISS, de la prestation de services à tous les RLISS. Le coût lié à la prestation de ces services est facturé à tous les RLISS. Toute tranche des charges d'exploitation du BSPR ou du PRLISS payée en trop (ou impayée) par les RLISS en fin d'exercice est comptabilisée à titre de montant à recevoir du BSPR ou du PRLISS (à verser au BSPR ou au PRLISS). Ces modalités sont toutes prévues aux termes de la convention que le BSPR et le PRLISS ont conclue avec tous les RLISS.

Bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration

Au cours de l'exercice 2014, le RLISS a conclu une entente avec les RLISS de Champlain, du Sud-Est et du Nord-Ouest (le « groupement ») afin d'assurer une mise en œuvre efficace et efficiente des programmes et des initiatives de cybersanté sur le territoire du groupement. Les bureaux de gestion de projets du groupement des RLISS ont reçu un financement afin de promouvoir les initiatives liées à la cybersanté, à la gestion de l'information et aux technologies de l'information, comme il est expliqué dans la boîte à outils du dossier de décision du bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration qui a été approuvée par le Ministère.

Les états financiers du RLISS reflètent la partie qui lui revient du financement fourni par le Ministère au groupement en ce qui a trait au bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration et aux dépenses connexes. Au cours de l'exercice, le RLISS a reçu un montant de 510 000 $ (580 000 $ en 2014).

4. Apports de capital reportés

	2015	2014
	$	$
Solde au début de l'exercice	**304 807**	232 212
Apports de capital reçus	**17 495**	203 243
Amortissement	**(135 895)**	(130 648)
Solde à la fin de l'exercice	**186 407**	304 807

Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Est

Notes complémentaires
31 mars 2015

5. Immobilisations corporelles

	Coût	Amortissement cumulé	2015 Valeur comptable nette	2014 Valeur comptable nette
	$	$	$	$
Mobilier et agencements	215 059	170 583	44 476	61 198
Matériel informatique	192 270	173 751	18 519	45 115
Améliorations locatives	1 185 245	1 061 833	123 412	198 494
	1 592 574	1 406 167	186 407	304 807

Transactions sans effet sur la trésorerie

Au cours de l'exercice, des immobilisations corporelles ont été acquises à un coût global de 17 495 $ (203 243 $ en 2014), dont une tranche de néant (198 674 $ en 2014) et une tranche de 17 495 $ (4 569 $ en 2014) ont été payées après la fin de l'exercice et au cours de l'exercice, respectivement.

6. Chiffres du budget

Les budgets ont été approuvés par le gouvernement de l'Ontario. Les chiffres du budget présentés à l'état des résultats reflètent le budget initial au 1er avril 2012. Ces chiffres ont été présentés pour que ces états financiers soient conformes aux principes de communication d'information du CCSP. Le gouvernement a approuvé des ajustements budgétaires au cours de l'exercice. Les tableaux suivants présentent les ajustements apportés au budget du RLISS au cours de l'exercice.

Le budget de financement total des fournisseurs de services de santé de 1 456 998 541 $ se compose des éléments suivants :

	$
Budget du financement initial des fournisseurs de services de santé	1 427 511 500
Ajustements en vertu d'annonces faites au cours de l'exercice	29 487 041
	1 456 998 541

Le budget d'exploitation total de 7 868 301 $ se compose des éléments suivants :

Budget initial	7 033 301
Financement additionnel reçu au cours de l'exercice	835 440
Montant considéré comme un apport en capital	(17 495)
Budget total	7 851 246

Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Est

Notes complémentaires
31 mars 2015

7. Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé

Le RLISS a l'autorisation d'accorder un financement total de 1 456 998 541 $ aux divers fournisseurs de services de santé situés dans la région géographique qu'il dessert. Les paiements de transfert accordés par le RLISS à divers secteurs s'établissent comme suit :

	2015	2014
	$	$
Gestion d'hôpitaux	946 943 719	971 984 798
Subventions compensatoires à l'égard des taxes municipales – hôpitaux publics	211 734	240 300
Centres de soins de longue durée	219 412 432	213 745 487
Centres d'accès aux soins communautaires	132 389 149	132 507 757
Services de soutien communautaires	34 788 660	30 498 707
Lésion cérébrale acquise	2 983 649	2 687 549
Soins à domicile dans des logements avec services de soutien	20 715 119	18 887 538
Centres de soins de santé communautaires	19 382 634	18 718 830
Programmes communautaires de soins de santé mentale	57 799 592	55 364 627
Programmes de lutte à la toxicomanie et au jeu compulsif	22 834 819	22 084 320
	1 456 998 541	1 466 699 913

Le RLISS reçoit du Ministère un financement qu'il verse à son tour aux fournisseurs de services de santé. Au 31 mars 2015, un montant de 3 485 239 $ (4 869 191 $ en 2014) devait être reçu du Ministère et versé aux fournisseurs de services de santé. Ces montants ont été comptabilisés à titre de produits et de charges dans l'état des résultats du RLISS et sont présentés dans le tableau précédent.

Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Est

Notes complémentaires
31 mars 2015

8. Frais généraux et administratifs

Alors que l'état des résultats présente les charges selon leur fonction, le tableau suivant présente ces mêmes charges par objet :

	2015	2014
	$	$
Salaires et charges sociales	2 954 194	2 894 828
RQAP	277 789	253 264
Autres avantages sociaux	366 980	335 962
Frais de déplacement du personnel	141 368	149 568
Frais de déplacement des membres du Conseil	11 646	10 629
Communications	144 631	83 962
Hébergement	259 396	237 377
Publicité	6 939	8 460
Services-conseils	80 364	150 611
Location de matériel	9 876	10 895
Indemnités quotidiennes du président du Conseil	9 575	26 625
Indemnités quotidiennes des autres membres du Conseil	23 922	8 350
Assurances	6 762	6 137
Bureau des services partagés des RLISS	226 091	138 886
Partenariat des RLISS	47 500	47 500
Autres charges liées aux réunions	27 686	22 234
Autres charges liées au Conseil	4 733	8 615
Frais d'impression et de traduction	44 849	61 439
Formation du personnel	38 630	21 334
Matériel de technologies de l'information	26 162	29 458
Fournitures et matériel de bureau	23 804	24 462
Autres	4 061	4 853
	4 735 727	4 534 449

9. Initiatives liées aux programmes

Le RLISS a reçu du financement aux fins de divers projets énumérés dans l'état des résultats. Le tableau suivant présente les charges relatives aux initiatives par objet :

	2015	2014
	$	$
Salaires et charges sociales	1 814 434	1 939 744
Services professionnels	220 680	279 000
Services partagés	130 000	87 776
Charges locatives	73 500	82 393
Relations publiques et engagement auprès de la communauté	38 671	45 895
Fournitures	9 042	41 917
Frais de poste, de messagerie et de télécommunications	13 480	13 884
Autres charges d'exploitation	816 342	852 254
	3 115 519	3 212 863

Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Est

Notes complémentaires
31 mars 2015

9. Initiatives liées aux programmes (suite)

Les charges d'exploitation relatives à la stratégie de lutte contre le diabète qui sont comprises dans les charges liées aux projets présentées ci-dessus s'établissent comme suit :

	Budget 2015	Montant réel 2015	Montant réel 2014
	$	$	$
Salaires et charges sociales	877 620	877 620	877 620
Autres charges d'exploitation	209 940	209 940	209 940
	1 087 560	1 087 560	1 087 560

10. Financement remboursable au Ministère

En vertu de l'entente de rendement, le RLISS doit afficher un bilan équilibré à la fin de chaque exercice. Par conséquent, toute somme reçue à titre de financement excédant les charges engagées doit être remboursée au Ministère.

a) Le montant remboursable au Ministère se compose des éléments suivants :

			2015	2014
	Financement reçu	Charges admissibles	Surplus	Surplus
	$	$	$	$
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé	1 438 990 941	1 438 990 941	–	–
Activités du RLISS	4 736 727	4 736 727	–	6 000
Amortissement des immobilisations	135 995	135 995	–	–
Technologies habilitantes	910 000	910 000	–	–
Services de santé en français	296 000	296 000	–	–
Réseau du mieux-être francophone du Nord de l'Ontario	796 159	796 159	–	–
Chef de service des urgences	75 000	75 000	–	–
Chef des soins aux malades en phase critique	75 000	75 000	–	–
Engagement autochtone	100 000	100 000	–	–
Projet Interventions d'urgence – Autre niveau de soins	100 000	100 000	–	–
Chef des soins primaires	75 000	75 000	–	–
Centre régional de coordination de la lutte contre le diabète	1 087 560	1 087 560	–	10 430
Réforme en matière de physiothérapie	–	–	–	–
	1 444 985 682	1 444 985 682	–	16 430

Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Est

Notes complémentaires
31 mars 2015

13. Financement remboursable au Ministère (suite)

b) Le montant à verser au Ministère se compose des éléments suivants :

	2015	2014
	$	$
Solde d'ouverture	10 000	210 957
Montant du financement remboursé au Ministère	(10 000)	(210 957)
Financement remboursable au Ministère (note 10a)	–	10 000
Solde de clôture	–	10 000

14. Conventions de prestations de retraite

Le RLISS verse des cotisations au Healthcare of Ontario Pension Plan (le « HOOPP »), un régime multiemployeurs, pour le compte d'environ 49 membres de son personnel. Il s'agit d'un régime à prestations déterminées qui précise le montant des avantages de retraite devant être reçus par les employés en fonction de leur ancienneté et de leur salaire. La montant des cotisations versées au HOOPP relativement au coût des services rendus au cours de l'exercice 2015 s'est élevé à 618 382 $ (599 580 $ en 2014), et ce montant a été passé en charges dans l'état des résultats. La dernière évaluation actuarielle du régime a été effectuée au 31 décembre 2014. À ce moment, le régime était entièrement capitalisé.

15. Garanties

Le RLISS est soumis aux dispositions de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Par conséquent, dans le cours normal de ses activités, le RLISS ne peut conclure d'entente prévoyant l'indemnisation de tiers, sauf conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à la ligne directrice connexe sur l'indemnisation.

Le directeur général a bénéficié d'une indemnisation fournie directement par le RLISS conformément aux dispositions de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* et conformément au chapitre 28 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

16. Engagements

Le RLISS a des engagements en vertu de divers contrats de location-exploitation visant des locaux et du matériel. Les paiements minimaux exigibles en vertu de ces contrats s'établissent comme suit :

	$
2016	192 171
2017	89 000
2018	83 417
2019	68 000
2020	68 000
Par la suite	204 000
	704 588

Le RLISS a également des engagements de financement envers des fournisseurs de services de santé liés par des ententes de responsabilisation. Au 31 mars 2015, le RLISS avait conclu des ententes de responsabilisation avec tous les hôpitaux, les centres de soins de longue durée et les organismes communautaires. Les montants clés qui seront ultimement versés dépendent du financement cité du RLISS par le Ministère.

[illegible]

RLISS du Nord-Ouest

Rapport sur les responsabilités de la direction

Le 31 mars 2015

L'intégrité et l'objectivité des états financiers afférents incombent à la direction du réseau local d'intégration des services de santé (RLISS) du Nord-Ouest. La direction prépare les états financiers conformément à la loi, aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) et aux normes du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP).

La direction tient à jour un système de mécanismes de contrôle interne pour donner une assurance raisonnable que les éléments d'actif sont protégés, que les transactions sont autorisées et enregistrées comme il se doit et que des données financières fiables sont disponibles en temps opportun pour la préparation des états financiers. La surveillance et l'évaluation de ce système reviennent à la direction, au comité de vérification et au conseil d'administration.

La direction rencontre les vérificateurs externes et le conseil d'administration pour passer en revue les états financiers et discuter des questions importantes se rapportant à l'information financière ou au contrôle interne avant l'approbation des états financiers.

Les états financiers ont été vérifiés par Deloitte LLP, vérificateurs externes indépendants nommés par le conseil d'administration.

Laura Kokocinski
Directrice Générale

Chris Wcislo
Contrôleur

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.
5140 Yonge Street
Suite 1700
Toronto (Ontario) M2N 6L7
Canada

Tél. : 416-601-6150
Téléc. : 416-601-6151
www.deloitte.ca

Deloitte

Rapport de l'auditeur indépendant

À l'intention des membres du conseil d'administration du Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Ouest

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Ouest, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2015 et les états des résultats, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de notre audit sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Ouest au 31 mars 2015, ainsi que de ses résultats de fonctionnement, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Deloitte S.E.N.C.R.L/s.r.l

Comptables professionnels agréés, comptables agréés
Experts-comptables autorisés
Le 26 mai 2015

Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Ouest

État de la situation financière
au 31 mars 2015

	2015	2014
	$	$
Actifs financiers		
Trésorerie	**514 910**	657 412
Montant à recevoir du ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère ») relativement aux paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 9)	**2 405 758**	2 527 739
Débiteurs	**107 274**	54 201
	3 027 942	3 239 352
Passifs		
Créditeurs et charges à payer	**510 863**	413 665
Montant à verser aux fournisseurs de services de santé (note 9)	**2 405 758**	2 527 739
Montant à verser au Ministère (note 3)	**126 790**	291 334
Montant à verser au Bureau des services partagés des RLISS (note 4)	**12 775**	6 614
Apports de capital reportés (note 5)	**170 781**	178 805
	3 226 967	3 418 157
Dette nette	**(199 025)**	(178 805)
Engagements (note 6)		
Actifs non financiers		
Immobilisations corporelles (note 7)	**170 781**	178 805
Charges payées d'avance	**28 244**	-
	199 025	178 805
Surplus accumulé	-	-

Approuvé par le Conseil

, administrateur

, administrateur

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Ouest

État des résultats
pour l'exercice clos le 31 mars 2015

	Budget (note 8)	Montant réel 2015	Montant réel 2014
	$	$	$
Produits			
Financement fourni par le Ministère			
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 9)	**608 976 186**	**652 454 696**	636 139 370
Activités du RLISS	**4 779 592**	**4 625 906**	4 771 864
Projets			
Engagement auprès de la communauté autochtone	**160 000**	**160 000**	160 000
Chef de service des urgences du RLISS	**-**	**75 000**	75 000
Chef des soins aux malades en phase critique du RLISS	**-**	**75 000**	75 000
Chef de la performance du projet Interventions d'urgence – Autre niveau de soins (« Urgences – ANS »)	**-**	**100 000**	100 000
Chef des soins primaires du RLISS	**-**	**75 000**	75 000
Services de santé en français	**106 000**	**106 000**	106 000
Centre régional de coordination de la lutte contre le diabète	**1 063 570**	**1 063 570**	1 063 570
Bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration	**-**	**510 000**	580 000
Amortissement des apports de capital reportés	**-**	**161 710**	127 121
	615 085 348	**659 406 882**	643 272 925
Financement remboursable au Ministère (note 3)	**-**	**(126 790)**	(291 334)
	615 085 348	**659 280 092**	642 981 591
Charges			
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 9)	**608 976 186**	**652 454 696**	636 139 370
Frais généraux et administratifs (note 10)	**4 779 592**	**4 731 846**	4 821 735
Projets (note 11)			
Engagement auprès de la communauté autochtone	**160 000**	**154 770**	143 479
Bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration (note 4)	**-**	**510 000**	480 742
Chef de service des urgences du RLISS	**-**	**74 721**	75 000
Chef des soins aux malades en phase critique du RLISS	**-**	**75 000**	72 425
Chef de la performance du projet Interventions d'urgence – Autre niveau de soins (« Urgences – ANS »)	**-**	**100 000**	100 000
Chef des soins primaires du RLISS	**-**	**73 518**	73 396
Services de santé en français	**106 000**	**106 000**	106 000
Centre régional de coordination de la lutte contre le diabète	**1 063 570**	**999 541**	969 444
	615 085 348	**659 280 092**	642 981 591
Surplus de l'exercice et surplus accumulé à la fin de l'exercice	**-**	**-**	**-**

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Ouest

État de la variation de la dette nette
pour l'exercice clos le 31 mars 2015

	2015	2014
	$	$
Surplus de l'exercice	-	-
Acquisition d'immobilisations corporelles	**(153 686)**	(35 072)
Amortissement des immobilisations corporelles	**161 710**	127 121
Charges payées d'avance engagées	**(28 244)**	-
(Augmentation) diminution de la dette nette	**(20 220)**	92 049
Dette nette au début de l'exercice	**(178 805)**	(270 854)
Dette nette à la fin de l'exercice	**(199 025)**	(178 805)

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Ouest

État des flux de trésorerie
pour l'exercice clos le 31 mars 2015

	2015	2014
	$	$
Activités de fonctionnement		
Surplus de l'exercice	-	-
Moins : éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	**161 710**	127 121
Amortissement des apports de capital reportés (note 5)	**(161 710)**	(127 121)
Variation des éléments hors trésorerie liés à l'exploitation		
Charges payées d'avance	**(28 244)**	-
Montant à recevoir du Ministère relativement aux paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé	**121 981**	3 482 174
Débiteurs	**(53 073)**	1 625
Créditeurs et charges à payer	**97 198**	34 476
Montant à verser aux fournisseurs de services de santé	**(121 981)**	(3 482 174)
Montant à verser au Ministère	**(164 544)**	(49 355)
Montant à verser au Bureau des services partagés des RLISS	**6 161**	(4 934)
	(142 502)	(18 188)
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations corporelles	**(153 686)**	(35 072)
Activités de financement		
Augmentation des apports de capital reportés (note 5)	**153 686**	35 072
Diminution nette de la trésorerie	**(142 502)**	(18 188)
Trésorerie au début de l'exercice	**657 412**	675 600
Trésorerie à la fin de l'exercice	**514 910**	657 412

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Ouest

Notes complémentaires
31 mars 2015

1. Description des activités

Le Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Ouest a été constitué par lettres patentes le 16 juin 2005 à titre de société sans capital-actions. Par suite de la sanction royale du projet de loi 36, le 28 mars 2006, il a poursuivi ses activités en vertu de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* (la « Loi »), sous l'appellation Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Ouest (le « RLISS »), et ses lettres patentes ont été dissoutes. À titre de mandataire de l'État, le RLISS n'est pas imposé.

Le RLISS est mandataire de l'État et agit à ce titre uniquement. Les restrictions imposées au RLISS en ce qui a trait à certaines activités sont énoncées dans la Loi.

Le RLISS a pour mandat de planifier, de financer et d'intégrer le système de santé local dans une région géographique précise. Le RLISS couvre une région géographique clairement définie et permet aux collectivités locales et aux fournisseurs de services de santé de cette région de collaborer en vue de cibler les priorités locales, de planifier les services de santé et de les assurer de façon plus coordonnée. Le RLISS comprend les circonscriptions de Thunder Bay, de Rainy River et la majeure partie de Kenora. Le RLISS conclut des ententes de responsabilité avec des fournisseurs de services.

Le RLISS est financé par la province de l'Ontario, en vertu d'une entente de rendement des RLISS (l'« entente de rendement ») conclue avec le Ministère décrivant des arrangements budgétaires pris par le ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère ») et établissant le cadre des responsabilités et activités du RLISS. Ces états financiers reflètent les arrangements budgétaires convenus approuvés par le Ministère. Le RLISS ne peut approuver un montant excédant le budget consenti par le Ministère.

Le RLISS a pris en charge la responsabilité d'autoriser des paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé, avec prise d'effet le 1er avril 2007. Les montants des paiements de transfert sont fondés sur les modalités prévues aux ententes de responsabilisation conclues entre les divers fournisseurs et le RLISS. Au cours de l'exercice, le RLISS autorise le montant du paiement de transfert et en informe le Ministère qui, pour sa part, transfère le montant directement au fournisseur de services de santé. Les espèces liées au paiement de transfert ne transitent pas par le compte bancaire du RLISS. Avec prise d'effet le 1er avril 2007, tous les versements aux fournisseurs de services de santé de la région géographique desservie par le RLISS ont été imputés aux états financiers de celui-ci. Le financement attribué par le Ministère est comptabilisé à titre de produits, et un montant équivalent est passé en charges à titre de paiement de transfert aux fournisseurs de services de santé autorisés dans les états financiers du RLISS pour l'exercice clos le 31 mars 2015.

Les états financiers du RLISS n'incluent aucun programme géré par le Ministère.

2. Principales méthodes comptables

Les états financiers du RLISS constituent des déclarations de la direction et sont dressés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les principales méthodes comptables adoptées par le RLISS sont les suivantes :

Méthode de comptabilité

Les produits et les charges sont présentés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Selon cette méthode, les produits sont constatés dans l'exercice au cours duquel les événements ayant donné lieu aux produits surviennent et lorsque ceux-ci sont gagnés et peuvent être déterminés. Quant aux charges, elles sont constatées dans l'exercice au cours duquel les événements ayant donné lieu aux charges surviennent, lorsque les charges sont engagées, que les ressources sont consommées et qu'elles peuvent être mesurées. En vertu de la comptabilité d'exercice, les charges incluent les éléments sans effet sur la trésorerie comme l'amortissement des immobilisations corporelles.

Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Ouest

Notes complémentaires
31 mars 2015

2. Principales méthodes comptables (suite)

Paiements de transfert gouvernementaux

Les paiements de transfert gouvernementaux versés par le Ministère sont comptabilisés dans les états financiers de l'exercice au cours duquel ils sont autorisés, lorsque les faits ayant donné lieu à leur versement sont survenus, que les critères de rendement sont respectés et que des estimations raisonnables des montants peuvent être faites.

Certaines sommes, incluant les paiements de transfert versés par le Ministère, sont reçues conformément à des lois, à des règlements ou à des conventions, et peuvent uniquement être utilisées aux fins de l'administration de certains programmes ou aux fins de l'achèvement de projets précis. Le financement est uniquement constaté à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les dépenses connexes sont engagées ou les services connexes sont fournis. Certaines sommes reçues servent en outre à payer des dépenses relatives à des services n'ayant pas encore été fournis. Ces sommes sont comptabilisées à la clôture de la période au titre des montants à verser au Ministère.

Apports de capital reportés

Toute somme reçue et utilisée aux fins du financement de dépenses comptabilisées à titre d'immobilisations corporelles est constatée à titre d'apports de capital reportés et amortie à titre de produits sur la durée de vie utile de l'actif reflétant la prestation des services connexes. Le montant comptabilisé à titre de produits à l'état des résultats est conforme à la politique d'amortissement s'appliquant aux immobilisations corporelles.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique, qui comprend les coûts directement liés à l'acquisition, à la conception, à la construction, au développement, à la mise en valeur ou à l'amélioration d'immobilisations corporelles. Les apports sous forme d'immobilisations corporelles sont comptabilisés à leur juste valeur estimative en date de l'apport. La juste valeur des apports sous forme d'immobilisations corporelles est estimée selon leur coût, leur valeur de marché ou leur valeur d'expertise, en fonction de celle qui convient le mieux. Lorsqu'il est impossible d'estimer la juste valeur des immobilisations corporelles, celles-ci sont comptabilisées à une valeur symbolique.

Les frais d'entretien et de réparation sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés, tandis que les améliorations permettant de prolonger la durée de vie utile ou d'augmenter la capacité d'une immobilisation corporelle de façon considérable sont immobilisées. Les coûts liés aux logiciels sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé. Les immobilisations corporelles sont amorties sur leur durée de vie utile estimative comme suit :

Mobilier et agencements de bureau	5 ans (méthode linéaire)
Matériel informatique	3 ans (méthode linéaire)
Améliorations locatives	Durée du bail (méthode linéaire)
Développement Web	3 ans (méthode linéaire)

L'amortissement des immobilisations qui sont acquises ou qui commencent à être utilisées en cours d'exercice est comptabilisé pour un exercice complet.

Information sectorielle

Un secteur est défini comme une activité distincte ou un groupe d'activités distinct, à l'égard de laquelle ou duquel il est approprié de présenter l'information financière séparément. La direction a établi que les informations déjà présentées dans l'état des résultats et les notes complémentaires de l'exercice considéré et de l'exercice précédent sont adéquates en ce qui a trait aux secteurs pertinents et que, par conséquent, elle n'avait pas à présenter d'information additionnelle.

Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Ouest

Notes complémentaires
31 mars 2015

2. Principales méthodes comptables (suite)

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public exige que la direction effectue des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs et des passifs, sur l'information relative aux actifs et aux passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants déclarés des produits et des charges au cours de la période. Les éléments importants assujettis à ces estimations et hypothèses comprennent l'évaluation des charges à payer et la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Les résultats réels pourraient différer des estimations.

3. Financement remboursable au Ministère

Bureau des services partagés des RLISS et Partenariat des RLISS

En vertu de l'entente de rendement, le RLISS doit afficher un bilan équilibré à la fin de chaque exercice. Par conséquent, toute somme reçue à titre de financement excédant les charges engagées doit être remboursée au Ministère.

En vertu de l'entente de paiement de transfert, le RLISS doit afficher un bilan équilibré à la fin de chaque exercice. Par conséquent, toute somme reçue à titre de financement excédant les charges engagées doit être remboursée au Ministère.

Le montant remboursable au Ministère relativement aux activités de l'exercice visé se compose des éléments suivants :

			2015	2014
	Financement	Charges admissibles	Excédent	Excédent
	$	$	$	$
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé	652 454 696	652 454 696	–	–
Activités du RLISS	4 787 616	4 731 846	16 769	77 250
Engagement auprès de la communauté autochtone	160 000	154 770	5 231	16 521
Bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes	510 000	510 000	–	99 258
Chef de service des urgences du RLISS	75 000	74 721	279	–
Chef des soins aux malades en phase critique du RLISS	75 000	75 000	–	2 575
Chef de la performance du projet Urgences – ANS	100 000	100 000	–	–
Chef des soins primaires du RLISS	75 000	73 518	1 482	1 604
Services de santé en français	106 000	106 000	–	–
Éducation sur le diabète	1 063 570	999 541	64 029	94 126
	659 406 882	659 280 092	26 790	291 334

Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Ouest

Notes complémentaires
31 mars 2015

2. Financement remboursable au Ministère (suite)

L'historique du montant à verser au Ministère au 31 mars se compose des éléments suivants :

	2015	2014
	$	$
Montant à verser au Ministère au début de l'exercice	291 334	340 689
Montant du financement remboursé au Ministère	(291 334)	(340 689)
Montant du financement remboursable au Ministère relativement aux activités de l'exercice visé	126 790	291 334
Montant à verser au Ministère à la fin de l'exercice	126 790	291 334

4. Opérations entre apparentés

Bureau des services partagés des RLISS et PRLISS

Le Bureau des services partagés des RLISS (le « BSPR ») et le Partenariat des Réseaux locaux d'intégration des services de santé (le « PRLISS ») sont des divisions du RLISS de Toronto-Centre et sont assujettis aux mêmes politiques, lignes directrices et directives que le RLISS de Toronto-Centre. Le BSPR et le PRLISS sont responsables, au nom des RLISS, de la prestation de services à tous les RLISS. Le coût lié à la prestation de ces services est facturé à tous les RLISS. Toute tranche des charges d'exploitation du BSPR payée en trop (ou impayée) par les RLISS en fin d'exercice est comptabilisée à titre de montant à recevoir du BSPR (à verser au BSPR). Ces modalités sont toutes prévues aux termes de la convention de services partagés que le BSPR a conclue avec tous les RLISS.

Bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes

En date du 1er février 2012, le RLISS a conclu une entente avec les RLISS du Sud-Est, du Nord-Est et de Champlain (le « groupement ») afin d'assurer une mise en œuvre efficace et efficiente des programmes et des initiatives de cybersanté sur le territoire du groupement. En vertu de cette entente, les décisions relatives aux activités financières et aux activités d'exploitation du bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration sont prises en commun. Aucun RLISS n'est en mesure d'exercer un contrôle unilatéral.

Les états financiers du RLISS reflètent la partie qui lui revient du financement fourni par le Ministère au groupement en ce qui a trait au bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration et aux dépenses connexes. Au cours de l'exercice, le RLISS a reçu du RLISS de Champlain un financement de 510 000 $ (580 000 $ en 2014).

5. Apports de capital reportés

	2015	2014
	$	$
Solde au début de l'exercice	179 909	270 854
Apports de capital reçus au cours de l'exercice	183 686	36 072
Amortissement pour l'exercice	(161 718)	(127 121)
Solde à la fin de l'exercice	179 791	179 805

Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Ouest

Notes complémentaires
31 mars 2015

6. Engagements

Le RLISS a des engagements allant jusqu'en 2020 en vertu de divers contrats de location-exploitation visant des locaux et du matériel. Les contrats seront également très probablement renouvelés. Les paiements minimaux exigibles au titre de la location pour chacun des cinq prochains exercices s'établissent comme suit :

	$
2016	154 432
2017	75 842
2018	54 813
2019	52 718
2020	48 725
	386 530

Le RLISS a également des engagements de financement envers des fournisseurs de services de santé liés par des ententes de responsabilisation. Les engagements minimaux envers les fournisseurs de services de santé pour chacun des cinq prochains exercices en vertu des ententes de responsabilisation actuellement en vigueur s'établissent comme suit :

	$
2016	628 405 427
2017	130 910 302
	759 315 729

Les montants réels qui seront ultimement versés dépendent du financement réel du RLISS par le Ministère.

7. Immobilisations corporelles

			2015	2014
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	$	$	$	$
Mobilier et agencements de bureau	392 570	330 198	62 372	56 879
Matériel informatique	109 648	90 367	19 281	11 938
Améliorations locatives	835 427	726 279	109 148	109 989
	1 337 645	1 166 854	170 791	178 806

8. Chiffres du budget

Le budget a été approuvé par le gouvernement de l'Ontario. Les chiffres du budget présentés à l'état des résultats reflètent le budget initial. Ces chiffres ont été présentés pour que ces états financiers soient conformes aux principes de communication d'information du CCSP. Le gouvernement a approuvé des ajustements budgétaires au cours de l'exercice. Les tableaux suivants présentent les ajustements apportés au budget du RLISS au cours de l'exercice.

Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Ouest

Notes complémentaires
31 mars 2015

8. Chiffres du budget (suite)

Le budget final du financement des fournisseurs de services de santé de [illegible] $ se compose des éléments suivants :

	$
Budget de financement initial des fournisseurs de services de santé	[illegible]
Ajustements en vertu d'annonces faites au cours de l'exercice	[illegible]
Budget de financement final des fournisseurs de services de santé	[illegible]

Le budget final du RLISS de [illegible] $, excluant le financement des fournisseurs de services de santé, se compose des éléments suivants :

	$
Budget initial	[illegible]
Financement additionnel reçu au cours de l'exercice	
Services de cybersanté	[illegible]
Chef des soins aux malades en phase critique	75 000
Chef du projet Urgences – ARS	[illegible]
Chef de service des urgences du RLISS	75 000
Chef des soins primaires	75 000
Montant considéré comme des apports de capital au cours de l'exercice	(152 000)
Budget final	[illegible]

9. Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé

Le RLISS a l'autorisation d'accorder un financement total de [illegible] $ aux divers fournisseurs de services de santé situés dans la région géographique qu'il dessert. Les paiements de transfert accordés par le RLISS à divers secteurs s'établissent comme suit :

	2015	2014
	$	$
Gestion d'hôpitaux	[illegible]	[illegible]
Subventions compensatoires à l'égard des taxes municipales – Hôpitaux publics	[illegible]	[illegible]
Centres de soins de longue durée	[illegible]	[illegible]
Centres d'accès aux soins communautaires	[illegible]	[illegible]
Services de soutien communautaires	[illegible]	[illegible]
Lésion cérébrale acquise	[illegible]	[illegible]
Soins à domicile dans des logements avec services de soutien	[illegible]	[illegible]
Centres de soins de santé communautaires	[illegible]	[illegible]
Programmes communautaires de soins de santé mentale	[illegible]	[illegible]
Programmes de toxicomanie	[illegible]	[illegible]
	[illegible]	[illegible]

Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Ouest

Notes complémentaires
31 mars 2015

9. Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé (suite)

Le RLISS reçoit du Ministère un financement qu'il verse à son tour aux fournisseurs de services de santé. Au 31 mars 2014, le RLISS devait recevoir du Ministère un montant de 2 405 758 $ (2 527 739 $ en 2014) et verser aux fournisseurs de services de santé un montant de 2 405 758 $ (2 527 739 $ en 2014). Ces montants ont été comptabilisés à titre de produits et de charges dans l'état des résultats du RLISS et sont présentés dans le tableau précédent.

10. Frais généraux et administratifs

Alors que l'état des résultats présente les charges selon leur fonction, le tableau suivant présente les frais généraux et administratifs par objet :

	2015	2014
	$	$
Salaires et charges sociales	3 205 785	3 333 357
Charges locatives	200 071	211 801
Amortissement	161 710	127 121
Matériel et entretien	58 268	51 838
Services partagés	393 662	341 662
Relations et consultations publiques	35 851	46 382
Honoraires	14 800	14 800
Frais de déplacement	136 982	115 017
Perfectionnement et recrutement du personnel	122 757	121 981
Services-conseils	23 764	72 942
Partenariat des RLISS	47 500	47 500
Frais liés aux fournitures et à l'impression et frais de bureau	76 001	81 900
Indemnités quotidiennes des autres membres du Conseil	43 541	61 428
Indemnités quotidiennes du président du Conseil	23 645	23 800
Autres frais de gouvernance et de déplacement	129 381	103 920
Frais de poste, de messagerie et de télécommunications	58 128	66 286
	4 731 846	4 821 735

Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Ouest

Notes complémentaires
31 mars 2015

11. Projets

Alors que l'état des résultats présente les charges liées aux projets en fonction de chaque initiative, le tableau suivant présente ces charges par objet :

	2015	2014
	$	$
Salaires et charges sociales	1 427 709	1 437 117
Services professionnels	337 493	286 821
Frais de déplacement	89 797	71 604
Frais d'hébergement	78 138	75 438
Matériel informatique	40 544	21 201
Réunions et relations publiques	38 980	22 487
Perfectionnement et recrutement du personnel	24 676	47 584
Services de traduction	17 571	23 462
Frais liés aux fournitures et à l'impression et frais de bureau	15 180	17 772
Frais de poste, de messagerie et de télécommunications	13 461	7 000
Services partagés	10 000	10 000
	2 093 549	2 020 486

Les charges d'exploitation relatives à la stratégie de lutte contre le diabète qui sont comprises dans les charges liées aux projets présentées ci-dessus s'établissent comme suit :

	Budget 2015	Montant réel 2015	Montant réel 2014
	$	$	$
Salaires et charges sociales	890 000	840 000	814 487
Autres charges	173 570	159 541	154 957
	1 063 570	999 541	969 444

12. Conventions de prestations de retraite

Le RLISS verse des cotisations au Hospitals of Ontario Pension Plan (le « HOOPP »), un régime multiemployeurs, pour le compte d'environ 44 membres de son personnel. Il s'agit d'un régime à prestations déterminées qui précise le montant des avantages de retraite devant être reçu par les employés en fonction de leur ancienneté et de leur salaire. Le montant des cotisations versées au HOOPP relativement au coût des services rendus au cours de l'exercice 2015 s'est établi à 363 096 $ (356 413 $ en 2014), et ce montant a été passé en charges dans l'état des résultats. La dernière évaluation actuarielle du régime a été effectuée au 31 décembre 2014. À ce moment, le régime était entièrement capitalisé.

13. Garanties

Le RLISS est assujetti aux dispositions de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Par conséquent, dans le cours normal de ses activités, le RLISS ne peut conclure d'entente prévoyant l'indemnisation de tiers, sauf conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à la ligne directrice connexe sur l'indemnisation.

Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Ouest

Notes complémentaires
31 mars 2015

13. Garanties (suite)

Le directeur général a bénéficié d'une indemnisation fournie directement par le RLISS conformément aux dispositions de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* et conformément au chapitre 28 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

14. Chiffres correspondants

Certains chiffres correspondants des exercices antérieurs ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.

210 Memorial Avenue, Suite 128
Orillia, ON L3V 7V1
Tel: 705 326-7750 • Fax: 705 326-1392
Toll Free: 1 866 903-5446
www.nsmlhin.on.ca

210, avenue Memorial,
bureau 128
Orillia, ON L3V 7V1
Téléphone : 705 326-7750
Sans frais : 1 866 903-5446
Télécopieur : 706 326-1392
www.nsmlhin.on.ca

RLISS de Simcoe Nord Muskoka

Responsabilité de la direction relativement aux états financiers
Le 31 mars 2015.

La responsabilité de l'intégrité et de l'objectivité de ces états financiers incombe à la direction du Réseau local d'intégration des services de santé de North Simcoe Muskoka. Ces états financiers ont été dressés conformément à la législation, aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) et par les critères du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP).

La direction est également responsable de tenir un système de contrôles internes conçu pour offrir une garantie raisonnable selon laquelle l'actif est protégé, que les opérations sont autorisées et comptabilisées et que des renseignements d'ordre financier fiables sont disponibles afin de permettre de dresser des états financiers. Ces systèmes sont contrôlés et évalués par la direction, par le comité des finances et de la vérification, et par le conseil d'administration.

La direction a rencontré les vérificateurs externes et le conseil d'administration afin d'étudier les états financiers et de discuter des questions importantes de présentation des données financières ou de contrôle interne avant l'approbation des états financiers.

Les états financiers ont été vérifiés par Deloitte S.E.N.C.R.L/ s.r.l. vérificateurs externes indépendants nommés par le conseil d'administration.

Jill Tettmann,
Chef de la direction

June 29, 2015
Date

Archibald Outar,
Controleur

June-29-15.
Date

Ontario
Local Health Integration Network
Réseau local d'intégration des services de santé

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.
5140 Yonge Street
Suite 1700
Toronto (Ontario) M2N 6L7
Canada

Tél. : 416-601-6150
Téléc. : 416-601-6151
www.deloitte.ca

Deloitte

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres du conseil d'administration du
Réseau local d'intégration des services de santé de Simcoe Nord Muskoka

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Réseau local d'intégration des services de santé de Simcoe Nord Muskoka (le « RLISS »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2015 et les états des résultats, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du RLISS de Simcoe Nord Muskoka au 31 mars 2015, ainsi que de ses résultats de fonctionnement, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Deloitte S.E.N.C.R.L/s.r.l

Comptables professionnels agréés, comptables agréés
Experts-comptables autorisés
Le 25 mai 2015

Réseau local d'intégration des services de santé de Simcoe Nord Muskoka

État de la situation financière
au 31 mars 2015

	2015	2014
	$	$
Actifs financiers		
Trésorerie	472 092	687 163
Montant à recevoir du ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère ») (note 9)	7 009 074	6 648 800
Montant à recevoir au titre de la TVH et autres montants	94 086	107 902
	7 575 252	7 443 865
Passifs		
Créditeurs et charges à payer	583 195	769 141
Montant à verser au Ministère (note 3b)	76 389	89 307
Montant à verser aux fournisseurs de services de santé (note 9)	7 009 074	6 648 800
Produits reportés	6 210	9 960
Apports de capital reportés (note 5)	383 095	441 919
	8 057 963	(7 959 127)
Dette nette	(482 711)	(515 262)
Engagements (note 6)		
Actifs non financiers		
Charges payées d'avance	99 616	73 343
Immobilisations corporelles (note 7)	383 095	441 919
	482 711	515 262
Surplus accumulé	-	-

Approuvé par le Conseil

administrateur

administrateur

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

Réseau local d'intégration des services de santé de Simcoe Nord Muskoka

État des résultats
pour l'exercice clos le 31 mars 2015

	Budget (note 8)	2015 Montant réel	2014 Montant réel
	$	$	$
Produits			
Financement fourni par le Ministère			
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 9)	840 288 389	858 411 071	840 288 389
Activités du RLISS	4 151 700	4 097 670	4 076 657
Projets			
Planification autochtone	30 000	30 000	30 000
Chef des soins aux malades en phase critique	75 000	75 000	75 000
Bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration	501 431	501 431	560 864
Chef de service des urgences du RLISS	75 000	75 000	75 000
Entité de planification des services de santé en français n° 4 Centre Sud-Ouest	654 064	654 064	654 060
Chef de la performance du projet Urgences – Autre niveau de soins	100 000	100 000	100 000
Services de santé en français	104 286	104 286	106 000
Chef des soins primaires du RLISS	75 000	75 000	75 000
Centre régional de coordination de la lutte contre le diabète	833 406	833 406	854 828
Amortissement des apports de capital reportés (note 5)	-	144 514	165 334
	846 888 276	865 101 442	847 061 132
Financement remboursable au Ministère (note 3a)	-	(76 389)	(141 650)
	846 888 276	865 025 053	846 919 482
Charges			
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 9)	840 288 389	858 411 071	840 288 389
Charges d'exploitation générales (note 10)	4 151 700	4 191 549	4 198 861
Projets			
Planification autochtone	30 000	30 000	30 000
Chef des soins aux malades en phase critique	75 000	72 250	54 000
Bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration	501 431	501 431	560 864
Chef de service des urgences du RLISS	75 000	67 168	54 866
Entité de planification des services de santé en français n° 4 Centre Sud-Ouest	654 064	654 064	654 060
Chef de la performance du projet Urgences – Autre niveau de soins	100 000	100 000	100 000
Services de santé en français	104 286	91 361	85 732
Chef des soins primaires du RLISS	75 000	72 753	69 629
Centre régional de coordination de la lutte contre le diabète	833 406	833 406	823 081
	846 888 276	865 025 053	846 919 482
Surplus de l'exercice	-	-	-
Surplus accumulé au début de l'exercice	-	-	-
Surplus accumulé à la fin de l'exercice	-	-	-

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

Réseau local d'intégration des services de santé de Simcoe Nord Muskoka

État de la variation de la dette nette pour l'exercice clos le 31 mars 2015

	Budget (note 8)	2015 Montant réel
	$	$
Surplus de l'exercice	-	-
Acquisition d'immobilisations corporelles	-	(85 690)
Amortissement des immobilisations corporelles	-	144 514
Variation des autres actifs non financiers	-	(26 273)
Augmentation de la dette nette	-	32 551
Dette nette au début de l'exercice	(515 262)	(515 262)
Dette nette à la fin de l'exercice	(515 262)	(482 711)

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

Réseau local d'intégration des services de santé de Simcoe Nord Muskoka

État des flux de trésorerie
pour l'exercice clos le 31 mars 2015

	2015 $	2014 $
Activités de fonctionnement		
Surplus de l'exercice	-	-
Moins : éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	144 514	165 334
Amortissement des apports de capital reportés (note 5)	(144 514)	(165 334)
	-	-
Variation des éléments hors trésorerie liés à l'exploitation		
Charges payées d'avance	(26 273)	(51 202)
Montant à recevoir du Ministère relativement aux fournisseurs de services de santé	(380 274)	(5 838 059)
Montant à recevoir du Bureau des services partagés des RLISS	-	32 613
Montant à recevoir au titre de la TVH	13 818	38 482
Créditeurs et charges à payer	(185 948)	(217 167)
Montant à verser au Ministère	(12 918)	18 918
Montant à verser aux fournisseurs de services de santé	380 274	5 838 059
Produits reportés	(3 750)	(7 031)
	(215 071)	(185 387)
Dépenses en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(85 680)	(304 350)
Activités de financement		
Apports de capital reçus (note 5)	85 680	304 350
Diminution nette de la trésorerie	(215 071)	(185 387)
Trésorerie au début de l'exercice	687 163	872 550
Trésorerie à la fin de l'exercice	472 092	687 163

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

Réseau local d'intégration des services de santé de Simcoe Nord Muskoka

Notes complémentaires
31 mars 2015

1. Description des activités

Le Réseau local d'intégration des services de santé de Simcoe Nord Muskoka a été constitué par lettres patentes le 2 juin 2005 à titre de société sans capital-actions. Par suite de la sanction royale du projet de loi 36, le 29 mars 2006, il a poursuivi ses activités en vertu de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* (la « Loi »), sous l'appellation Réseau local d'intégration des services de santé de Simcoe Nord Muskoka (le « RLISS »), et ses lettres patentes ont été dissoutes. À titre de mandataire de l'État, le RLISS n'est pas imposé.

Le RLISS est mandataire de l'État et agit à ce titre uniquement. Les restrictions imposées au RLISS en ce qui a trait à certaines activités sont énoncées dans la Loi.

Le RLISS a pour mandat de planifier, de financer et d'intégrer le système de santé local dans une région géographique précise. Le RLISS couvre une région géographique clairement définie et permet aux collectivités locales et aux fournisseurs de services de santé de cette région de collaborer en vue de cibler les priorités locales, de planifier les services de santé et de les assurer de façon plus coordonnée. Le RLISS comprend les municipalités de Muskoka, la plus grande partie du comté de Simcoe et une partie du comté de Grey. Le RLISS conclut des ententes de responsabilisation avec des fournisseurs de services.

Le RLISS est financé par la province de l'Ontario, en vertu d'une entente de rendement des RLISS (l'« entente de rendement ») conclue avec le ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère ») découlant des arrangements budgétaires pris par le Ministère et établissant le cadre des responsabilités et activités du RLISS. Ces états financiers reflètent les arrangements budgétaires convenus approuvés par le Ministère. Le RLISS ne peut approuver un montant excédant le budget consenti par le Ministère.

Le RLISS a pris en charge la responsabilité d'autoriser des paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé, avec prise d'effet le 1er avril 2007. Les montants des paiements de transfert sont fondés sur les modalités prévues aux ententes de responsabilisation conclues entre les divers fournisseurs et le RLISS. Au cours de l'exercice, le RLISS autorise le montant du paiement de transfert et en informe le Ministère qui, pour sa part, transfère le montant directement au fournisseur de services de santé. Les espèces liées au paiement de transfert ne transitent pas par le compte bancaire du RLISS. Avec prise d'effet le 1er avril 2007, tous les versements aux fournisseurs de services de santé de la région géographique desservie par le RLISS ont été imputés aux états financiers de ce dernier. Le financement attribué par le Ministère est comptabilisé à titre de produits, et un montant équivalent est passé en charges à titre de paiement de transfert aux fournisseurs de services de santé autorisés dans les états financiers du RLISS pour l'exercice clos le 31 mars 2015.

Les états financiers du RLISS n'incluent aucun programme géré par le Ministère.

2. Principales méthodes comptables

Les états financiers du RLISS constituent des déclarations de la direction et sont dressés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les principales méthodes comptables adoptées par le RLISS sont les suivantes :

Méthode de comptabilité

Les produits et les charges sont présentés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Selon cette méthode, les produits sont constatés dans l'exercice au cours duquel les événements ayant donné lieu aux produits surviennent et lorsque ceux-ci sont gagnés et peuvent être déterminés. Quant aux charges, elles sont constatées dans l'exercice au cours duquel les événements ayant donné lieu aux charges surviennent, que les charges sont engagées et qu'elles peuvent être mesurées. En vertu de la comptabilité d'exercice, les charges incluent les éléments sans effet sur la trésorerie comme l'amortissement des immobilisations corporelles.

Réseau local d'intégration des services de santé de Simcoe Nord Muskoka

Notes complémentaires

31 mars 2015

2. Principales méthodes comptables (suite)

Paiements de transfert gouvernementaux

Les paiements de transfert gouvernementaux versés par le Ministère sont comptabilisés dans les états financiers de l'exercice au cours duquel ils sont autorisés, lorsque les faits ayant donné lieu à leur versement sont survenus, que les critères de rendement sont respectés et que des estimations raisonnables des montants peuvent être faites.

Certaines sommes, incluant les paiements de transfert versés par le Ministère, sont reçues conformément à des lois, à des règlements ou à des conventions, et peuvent uniquement être utilisées aux fins de l'administration de certains programmes ou aux fins de l'achèvement de projets précis. Le financement est uniquement constaté à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les dépenses connexes sont engagées ou les services connexes sont fournis. Certaines sommes reçues servant en outre à payer des dépenses relatives à des services n'ayant pas encore été fournis. Ces sommes sont comptabilisées à la clôture de la période au titre des montants à verser au Ministère.

Apports de capital reportés

Toute somme reçue et utilisée aux fins du financement d'acquisitions d'immobilisations corporelles est constatée à titre d'apports de capital reportés et amortie sur la durée de vie utile de l'actif reflétant la prestation des services connexes. Le montant comptabilisé à titre de produits à l'état des résultats est conforme à la politique d'amortissement s'appliquant aux immobilisations corporelles.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique, qui comprend les coûts directement liés à l'acquisition, à la conception, à la construction, au développement, à la mise en valeur ou à l'amélioration d'immobilisations corporelles. Les apports sous forme d'immobilisations corporelles sont comptabilisés à leur juste valeur estimative en date de l'apport. La juste valeur des apports sous forme d'immobilisations corporelles est estimée selon leur coût, leur valeur de marché ou leur valeur d'expertise, en fonction de ce qui convient le mieux. Lorsqu'il est impossible d'estimer la juste valeur des immobilisations corporelles, celles-ci sont comptabilisées à une valeur symbolique.

Les frais d'entretien et de réparation sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés, tandis que les améliorations permettant de prolonger la durée de vie utile ou d'augmenter la capacité d'une immobilisation corporelle de façon considérable sont immobilisées. Les coûts liés aux logiciels sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé. Les immobilisations corporelles sont amorties sur leur durée de vie utile estimative comme suit :

Matériel et développement informatique	3 ans (méthode linéaire)
Améliorations locatives	Durée du bail (méthode linéaire)
Mobilier et matériel de bureau	5 ans (méthode linéaire)

L'amortissement des immobilisations qui sont acquises ou qui commencent à être utilisées en cours d'exercice est comptabilisé pour un exercice complet.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public exige que la direction effectue des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs et des passifs, sur l'information relative aux actifs et aux passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants déclarés des produits et des charges au cours de la période. Les résultats réels pourraient différer des estimations.

Informations sectorielles

La direction a établi que les informations déjà présentées dans l'état des résultats et les notes complémentaires de l'exercice considéré et de l'exercice précédent sont adéquates en ce qui a trait aux secteurs pertinents et que, par conséquent, elle n'avait pas à présenter d'information additionnelle.

Réseau local d'intégration des services de santé de Simcoe Nord Muskoka

Notes complémentaires
31 mars 2015

8. Financement remboursable au Ministère

En vertu de l'entente de rendement, le RLISS doit afficher un total équilibré à la fin de chaque exercice. Par conséquent, toute somme reçue à titre de financement excédant les charges engagées doit être remboursée au Ministère.

a) Le montant remboursable au Ministère relativement aux activités de l'exercice visé se compose des éléments suivants :

	Financement reçu	Charges admissibles	Surplus	Surplus
	$	$	$	$
Activités générales du RLISS	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Financement spécial relatif aux activités du RLISS				
Planification autochtone	[illegible]	[illegible]	=	=
Centre régional de coordination de la télésanté de Waterloo	[illegible]	[illegible]	=	=
Chef des soins aux malades en phase critique	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Technologies habilitantes	[illegible]	[illegible]	=	=
Chef du service des urgences du RLISS	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Entité de planification des services de santé en français n° 4 (Centre Sud-Ouest	[illegible]	[illegible]	=	=
Chef de la performance du projet Urgences – Tout niveau de soins	[illegible]	[illegible]	=	=
Services de santé en français	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Chef des soins primaires du RLISS	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Total du financement spécial relatif aux activités du RLISS	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

b) Le montant à verser au Ministère aux 31 mars se compose des éléments suivants :

	2015	2014
	$	$
Montant à verser au Ministère au début de l'exercice	[illegible]	[illegible]
Montant du financement remboursé au Ministère au cours de l'exercice visé	[illegible]	[illegible]
Financement remboursable au Ministère relativement aux activités de l'exercice visé (note 8a)	[illegible]	[illegible]
Montant à verser au Ministère à la fin de l'exercice	[illegible]	[illegible]

Réseau local d'intégration des services de santé de Simcoe Nord Muskoka

Notes complémentaires
31 mars 2015

[illegible]. Opérations entre apparentés

Bureau des services partagés des RLISS et Partenariat des RLISS

[illegible]

[illegible]

Bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration

[illegible]

[illegible]

[illegible]. Apports de capital reportés

	2015	2014
	$	$
Solde au début de l'exercice	[illegible]	[illegible]
Apports de capital reçus au cours de l'exercice	[illegible]	[illegible]
Amortissement pour l'exercice	[illegible]	[illegible]
Solde à la fin de l'exercice	[illegible]	[illegible]

[illegible]. Engagements

[illegible]

	$
2016	[illegible]
2017	[illegible]

Réseau local d'intégration des services de santé de Simcoe Nord Muskoka

Notes complémentaires
31 mars 2015

6. Engagements (suite)

Le RLISS a des engagements de financement envers des fournisseurs de services de santé liés par des ententes de responsabilisation. Au 31 mars 2015, le RLISS avait les engagements de financement suivants :

	$
2016	7 009 074

Les montants réels qui seront ultimement versés dépendent du financement du RLISS par le Ministère.

7. Immobilisations corporelles

			2015	2014
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	$	$	$	$
Mobilier et matériel de bureau	883 626	629 046	254 580	254 692
Matériel informatique	151 240	151 240	–	–
Améliorations locatives	1 180 907	1 052 392	128 515	187 227
	2 215 773	1 832 678	383 095	441 919

8. Chiffres du budget

Les budgets ont été approuvés par le gouvernement de l'Ontario. Les chiffres du budget présentés à l'état des résultats reflètent le budget initial au 1er avril 2014. Ces chiffres ont été présentés pour que ces états financiers soient conformes aux exigences de communication d'information du CCSP. Le gouvernement a approuvé des ajustements budgétaires au cours de l'exercice. Les tableaux suivants présentent les ajustements apportés au budget du RLISS au cours de l'exercice.

Le budget de financement total des fournisseurs de services de santé de 859 200 034 $ se compose des éléments suivants :

	$
Budget initial	840 288 389
Ajustements en vertu d'annonces faites au cours de l'exercice	18 911 645
	859 200 034

Le budget d'exploitation total révisé de 6 456 597 $ se compose des éléments suivants :

	$
Budget d'exploitation initial présenté à l'état des résultats	6 631 594
Ajustement lié aux modifications apportées au financement au cours de l'exercice :	
Technologies habilitantes	
Recouvrements par le Ministère au cours de l'exercice	(89 307)
Montant affecté aux dépenses en immobilisations	(85 690)
Budget d'exploitation révisé	6 456 597

Réseau local d'intégration des services de santé de Simcoe Nord Muskoka

Notes complémentaires
31 mars 2015

9. Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé

Le RLISS a l'autorisation d'accorder un financement total de 859 200 034 $ (840 288 389 $ en 2014) aux divers fournisseurs de services de santé situés dans la région géographique qu'il dessert. Les paiements de transfert accordés par le RLISS à divers secteurs s'établissent comme suit pour l'exercice 2015 :

	2015	2014
	$	$
Gestion d'hôpitaux	441 043 734	434 567 460
Subventions compensatoires à l'égard des taxes municipales – hôpitaux publics	77 625	77 625
Centres de soins de longue durée	140 687 279	137 304 554
Centres d'accès aux soins communautaires	99 268 959	94 917 093
Services de soutien communautaires	13 968 654	13 743 709
Soins à domicile dans des logements avec services de soutien	7 526 798	7 210 957
Centres de soins de santé communautaires	11 010 190	10 348 273
Programmes communautaires de soins de santé mentale	26 070 583	24 208 852
Programmes de toxicomanie	5 017 284	4 828 543
Hôpitaux psychiatriques spécialisés	112 554 151	111 895 509
Subventions compensatoires à l'égard des taxes municipales – hôpitaux psychiatriques	23 400	23 400
Lésion cérébrale acquise	1 162 414	1 162 414
	858 411 071	840 288 389

Le RLISS reçoit du Ministère de l'argent qu'il répartit à son tour entre les fournisseurs de services de santé. Au 31 mars 2015, un montant de 7 009 074 $ (6 648 800 $ en 2014) devait être reçu du Ministère et versé aux fournisseurs de services de santé. Ces montants ont été comptabilisés à titre de produits et de charges dans l'état des résultats du RLISS et sont présentés dans le tableau précédent.

10. Charges d'exploitation générales

Alors que l'état des résultats présente les charges d'exploitation générales selon leur fonction, le tableau suivant présente les charges d'exploitation générales par objet :

	2015	2014
	$	$
Salaires et charges sociales	2 986 288	2 814 095
Charges locatives	166 477	209 892
Amortissement	144 514	165 334
Services partagés	277 392	331 864
Publicité et relations publiques	57 252	143 702
Services-conseils	167 392	96 073
Autres services	98 949	134 053
Fournitures, matériel et permis	89 275	37 849
Charge au titre des indemnités quotidiennes du président du Conseil	52 365	57 425
Charge au titre des indemnités quotidiennes des membres du Conseil	42 225	43 875
Charges du Conseil	20 539	31 130
Frais de déplacement	41 810	58 165
Frais de poste, de messagerie et de télécommunications	47 071	75 404
	4 191 549	4 198 861

Réseau local d'intégration des services de santé de Simcoe Nord Muskoka

Notes complémentaires
31 mars 2015

11. Projets

Alors que l'état des résultats présente le total des charges en fonction de chaque projet, le tableau suivant présente les charges relatives aux initiatives par objet :

	2015	2014
	$	$
Salaires et charges sociales	1 059 484	979 821
Charges locatives	91 152	94 669
Services partagés	117 199	173 972
Publicité et relations publiques	3 139	20 082
Services-conseils	7 973	1 400
Autres services	144 428	108 100
Fournitures, matériel et permis	946	56 928
Services médicaux professionnels	315 387	228 516
Frais de déplacement	16 118	16 974
Frais de poste, de messagerie et de télécommunications	12 543	97 710
Dépenses liées à des projets spéciaux	654 064	654 064
	2 422 433	2 432 236

Les charges engagées relativement à la coordination de la lutte contre le diabète se détaillent comme suit :

	2015	2014
	$	$
Salaires et charges sociales	571 082	448 827
Charges d'exploitation	262 324	374 254
Immobilisations corporelles	–	156 800
	833 406	979 881

12. Conventions de prestations de retraite

Le RLISS verse des cotisations au Healthcare of Ontario Pension Plan (le « HOOPP »), un régime multiemployeurs, pour le compte d'environ 26 membres de son personnel. Il s'agit d'un régime à prestations déterminées qui précise le montant des avantages de retraite devant être reçu par les employés en fonction de leur ancienneté et de leur salaire. Le montant des cotisations versées au HOOPP relativement au coût des services rendus au cours de l'exercice 2015 s'est établi à 249 386 $ (241 768 $ en 2014) et ce montant a été passé en charges dans l'état des résultats. La dernière évaluation actuarielle du régime a été effectuée au 31 décembre 2013. À ce moment, le régime était entièrement capitalisé.

13. Garanties

Le RLISS est assujetti aux dispositions de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Par conséquent, dans le cours normal de ses activités, le RLISS ne peut conclure d'entente prévoyant l'indemnisation de tiers, sauf conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à la ligne directrice connexe sur l'indemnisation.

Le directeur général a bénéficié d'une indemnisation fournie directement par le RLISS conformément aux dispositions de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* et conformément au chapitre 28 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

14. Chiffres correspondants des exercices antérieurs

Certains chiffres correspondants des exercices antérieurs ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.

71 Adam Street
Belleville, ON K8N 5K3
Tel: 613 967-0196
Toll Free: 1 866 831-5446
Fax: 613 967-1341
www.southeastlhin.on.ca

71, rue Adam
Belleville, ON K8N 5K3
Téléphone : 613 967-0196
Sans frais : 1 866 831-5446
Télécopieur : 613 967-1341
www.southeastlhin.on.ca

RLISS du Sud-Est

Le 31 Mars 2015

Rapport sur les responsabilités de la direction

L'intégrité et l'objectivité des états financiers afférents incombent à la direction du Réseau local d'intégration des services de santé (RLISS) du Sud-Est. La direction prépare les états financiers conformément à la loi, aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) et aux normes du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP).

La direction tient à jour un système de mécanismes de contrôle interne pour donner une assurance raisonnable que les éléments d'actif sont protégés, que les transactions sont autorisées et enregistrées comme il se doit et que données financières fiables sont disponibles en temps opportun pour la préparation des états financiers. La surveillance et l'évaluation de ce système reviennent à la direction, au comité de vérification et au conseil d'administration.

La direction rencontre les vérificateurs externes et le conseil d'administration pour passer en revue les états financiers et discuter des questions importantes se rapportant à l'information financière ou au contrôle interne avant l'approbation des états financiers.

Les états financiers ont été vérifiés par Deloitte, vérificateurs externes indépendants nommés par le conseil d'administration.

Paul Huras
Chef Officier Professionnel
Réseau Local D'intégration des
Services de Santé

Paula Heinemann
Directeur, Services Corporatifs / Contrôleur
Réseau Local D'intégration des
Services de Santé

Ontario
Local Health Integration Network
Réseau local d'intégration des services de santé

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.
5140 Yonge Street
Suite 1700
Toronto (Ontario) M2N 6L7
Canada

Tél. : 416-601-6150
Téléc. : 416-601-6151
www.deloitte.ca

Deloitte

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres du conseil d'administration du
Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Est

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Est (le « RLISS »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2015 et les états des résultats, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du RLISS au 31 mars 2015, ainsi que de ses résultats de fonctionnement, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Deloitte S.E.N.C.R.L/s.r.l

Comptables professionnels agréés, comptables agréés
Experts-comptables autorisés
Le 25 mai 2015

Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Est

État de la situation financière
au 31 mars 2015

	2015	2014
	$	$
Actifs financiers		
Trésorerie	**848,841**	841,489
Débiteurs (note 3)	**54,955**	48,061
	903,796	889,550
Passifs		
Créditeurs et charges à payer (note 4)	**662,232**	613,718
Montant à verser au ministère de la Santé et des Soins de longue durée (note 5b)	**70,605**	68,929
Montant à verser au Bureau des services partagés des RLISS (note 7)	**11,109**	4,640
Montant à verser au RLISS de Champlain (note 5c)	**-**	4,346
Apports de capital reportés (note 8)	**236,879**	294,971
Obligations aux termes de contrats de location-acquisition (note 16)	**206,836**	236,150
	1,187,661	1,222,754
Dette nette	**(283,865)**	(333,204)
Engagements (note 15)		
Actifs non financiers		
Charges payées d'avance	**46,986**	38,233
Immobilisations corporelles (note 9)	**236,879**	294,971
	283,865	333,204
Surplus accumulé	**-**	-

Approuvé par le Conseil

Donna Segal

Donna Segal, présidente du conseil d'administration

Janet Cosier

Janet Cosier, présidente du comité des finances et d'audit

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Est

État des résultats
pour l'exercice clos le 31 mars 2015

	Budget (note 10)	2015 Montant réel	2014 Montant réel
	$	$	$
Produits			
Financement fourni par le Ministère			
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 11)	1,071,298,964	1,118,513,373	1,114,231,259
Activités des RLISS (note 5)	4,543,169	4,481,243	4,524,204
Projets			
Technologies habilitantes	-	510,000	580,000
Service des urgences	-	75,000	75,000
Initiative autochtone	-	15,000	15,000
Projet Urgences – ANS	-	100,000	100,000
Services de santé en français	-	106,000	106,000
Soins aux malades en phase critique	-	75,000	75,000
Soins primaires	-	75,000	75,000
Gestion des maladies chroniques	-	948,254	948,254
Physiothérapie	-	-	27,344
Amortissement des apports de capital reportés (note 8)	-	120,018	117,046
	1,075,842,133	1,125,018,888	1,120,874,107
Financement remboursable au Ministère (note 5a)	-	(70,605)	(73,275)
	1,075,842,133	1,124,948,283	1,120,800,832
Charges			
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 11)	1,071,298,964	1,118,513,373	1,114,231,259
Frais généraux et administratifs (note 12)	4,543,169	4,596,395	4,627,946
Projets (note 6)			
Technologies habilitantes	-	510,000	575,654
Service des urgences	-	42,000	47,179
Initiative autochtone	-	15,000	15,000
Projet Urgences – ANS	-	100,000	100,000
Services de santé en français	-	106,000	106,000
Soins aux malades en phase critique	-	72,000	72,000
Soins primaires	-	72,631	74,667
Gestion des maladies chroniques	-	920,864	923,783
Physiothérapie	-	-	27,344
	1,075,842,133	1,124,948,283	1,120,800,832
Surplus de l'exercice et surplus accumulé à la fin de l'exercice	-	-	-

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Est

État de la variation de la dette nette
pour l'exercice clos le 31 mars 2015

	2015	2014
	$	$
Surplus de l'exercice	-	-
Acquisition d'immobilisations corporelles	(61,926)	(18,965)
Amortissement des immobilisations corporelles	120,018	117,046
(Augmentation) diminution des charges payées d'avance, montant net	(8,753)	8,221
Diminution de la dette nette	49,339	106,302
Dette nette au début de l'exercice	(333,204)	(439,506)
Dette nette à la fin de l'exercice	(283,865)	(333,204)

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Est

État des flux de trésorerie
pour l'exercice clos le 31 mars 2015

	2015	2014
	$	$
Activités de fonctionnement		
Surplus de l'exercice	-	-
Moins : éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	120,018	117,046
Amortissement des apports de capital reportés (note 8)	(120,018)	(117,046)
Variation des éléments hors trésorerie liés à l'exploitation		
Débiteurs	(6,894)	6,929
Charges payées d'avance	(8,753)	8,221
Créditeurs et charges à payer	48,514	17,011
Montant à verser au Ministère	1,676	(249,283)
Montant à verser au Bureau des services partagés des RLISS	6,469	(5,152)
Montant à verser au RLISS de Champlain	(4,346)	4,346
	36,666	(217,928)
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(61,926)	(18,965)
Activités de financement		
Augmentation des apports de capital reportés (note 8)	61,926	18,965
Remboursement d'obligations aux termes de contrats de location-acquisition	(29,314)	(27,888)
	32,612	(8,923)
Variation nette de la trésorerie	7,352	(245,816)
Trésorerie au début de l'exercice	841,489	1,087,305
Trésorerie à la fin de l'exercice	848,841	841,489

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Est

Notes complémentaires
31 mars 2015

1. Description des activités

Le Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Est a été constitué par lettres patentes le 9 juin 2005 à titre de société sans capital-actions. Par suite de la sanction royale du projet de loi 36, le 28 mars 2006, il a poursuivi ses activités en vertu de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* (la « Loi »), sous l'appellation Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Est (le « RLISS »), et ses lettres patentes ont été dissoutes. À titre de mandataire de l'État, le RLISS n'est pas imposé.

Le RLISS est mandataire de l'État et agit à ce titre uniquement. Les restrictions imposées au RLISS en ce qui a trait à certaines activités sont énoncées dans la Loi.

Le RLISS a également conclu une entente de rendement avec le ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère ») établissant le cadre des responsabilités et des activités du RLISS.

Le RLISS a pour mandat de planifier, de financer et d'intégrer le système de santé local dans une région géographique précise. Le RLISS couvre une région géographique clairement définie en fonction du lieu où les résidents reçoivent principalement des soins (98 % des résidents de la région géographique couverte par le RLISS du Sud-Est reçoivent des soins de la part des fournisseurs de services de santé locaux). Le RLISS permet aux collectivités locales et aux fournisseurs de services de santé de cette région de collaborer en vue de cibler les priorités locales, de planifier les services de santé et de les assurer de façon plus coordonnée.

Le RLISS dessert plus de 500 000 personnes et couvre une région géographique d'une superficie de 19 473 kilomètres carrés. Le RLISS du Sud-Est occupe le quatrième rang en ce qui a trait à la superficie des régions géographiques couvertes. Le RLISS dessert environ 3,8 % des Ontariens qui vivent, en proportions presque égales, dans diverses zones urbaines en bordure de l'autoroute 401 ou dans de petites collectivités rurales de la région. Le RLISS couvre les régions de Hastings, de Prince Edward et de Lennox, les comtés d'Addington, de Frontenac, de Leeds et de Grenville, les villes de Kingston, de Belleville et de Brockville, les municipalités de Smith Falls et de Prescott et une partie des comtés de Lanark et de Northumberland. Le RLISS conclut des ententes de responsabilisation avec des fournisseurs de services.

Le RLISS est financé par la province de l'Ontario, en vertu d'une entente de rendement des RLISS (l'« entente de rendement ») conclue avec le Ministère décrivant des arrangements budgétaires pris par le Ministère. Ces états financiers reflètent les arrangements budgétaires convenus approuvés par le Ministère. Le RLISS ne peut approuver un montant excédant le budget consenti par le Ministère.

Le RLISS a pris en charge la responsabilité d'autoriser des paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé, avec prise d'effet le 1er avril 2007. Les montants des paiements de transfert sont fondés sur les modalités prévues aux ententes de responsabilisation conclues entre les divers fournisseurs et le RLISS. Au cours de l'exercice, le RLISS autorise le montant du paiement de transfert et en informe le Ministère, qui, pour sa part, transfère le montant directement au fournisseur de services de santé. Les espèces liées au paiement de transfert ne transitent pas par le compte bancaire du RLISS. Avec prise d'effet le 1er avril 2007, tous les versements aux fournisseurs de services de santé de la région géographique desservie par le RLISS sont imputés aux états financiers de celui-ci. Le financement attribué par le Ministère est comptabilisé à titre de produits, et un montant équivalent est passé en charges à titre de paiement de transfert aux fournisseurs de services de santé autorisés dans les états financiers du RLISS pour l'exercice clos le 31 mars 2015.

Les états financiers du RLISS n'incluent aucun programme géré par le Ministère.

Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Est

Notes complémentaires
31 mars 2015

2. Principales méthodes comptables

Les états financiers du RLISS constituent des déclarations de la direction et sont dressés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les principales méthodes comptables adoptées par le RLISS sont les suivantes :

Méthode de comptabilité

Les produits et les charges sont présentés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Selon cette méthode, les produits sont constatés dans l'exercice au cours duquel les événements ayant donné lieu aux produits surviennent et lorsque ceux-ci sont gagnés et peuvent être déterminés. Quant aux charges, elles sont constatées dans l'exercice au cours duquel les événements ayant donné lieu aux charges surviennent, lorsque les charges sont engagées, que les ressources sont consommées et qu'elles peuvent être mesurées.

En vertu de la comptabilité d'exercice, les charges incluent les éléments sans effet sur la trésorerie comme l'amortissement des immobilisations corporelles.

Paiements de transfert gouvernementaux

Les paiements de transfert gouvernementaux versés par le Ministère sont comptabilisés dans les états financiers de l'exercice au cours duquel ils sont autorisés, lorsque les faits ayant donné lieu à leur versement sont survenus, que les critères de rendement sont respectés et que des estimations raisonnables des montants peuvent être faites.

Certaines sommes, incluant les paiements de transfert versés par le Ministère, sont reçues conformément à des lois, à des règlements ou à des conventions, et peuvent uniquement être utilisées aux fins de l'administration de certains programmes ou aux fins de l'achèvement de projets précis. Le financement est uniquement constaté à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les dépenses connexes sont engagées ou les services connexes sont fournis. Certaines sommes reçues servent en outre à payer des dépenses relatives à des services n'ayant pas encore été fournis. Ces sommes sont comptabilisées à la clôture de l'exercice au titre des montants à verser au Ministère.

Apports de capital reportés

Toute somme reçue et utilisée aux fins du financement de dépenses comptabilisées à titre d'immobilisations corporelles est constatée à titre d'apports de capital reportés et amortie à titre de produits sur la durée de vie utile de l'actif reflétant la prestation des services connexes. Le montant comptabilisé à titre de produits à l'état des résultats est conforme à la politique d'amortissement s'appliquant aux immobilisations corporelles.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, qui comprend les coûts directement liés à l'acquisition, à la conception, à la construction, au développement, à la mise en valeur ou à l'amélioration d'immobilisations corporelles. Les apports sous forme d'immobilisations corporelles sont comptabilisés à leur juste valeur estimative en date de l'apport. La juste valeur des apports sous forme d'immobilisations corporelles est estimée selon leur coût, leur valeur de marché ou leur valeur d'expertise, en fonction de celle qui convient le mieux. Lorsqu'il est impossible d'estimer la juste valeur des immobilisations corporelles, celles-ci sont comptabilisées à une valeur symbolique.

Les améliorations liées aux activités qui permettent de prolonger la durée de vie utile ou d'augmenter la capacité d'immobilisations corporelles de façon considérable sont immobilisées, tandis que les frais d'entretien et de réparation sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés. Les coûts liés aux logiciels sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés.

Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Est

Notes complémentaires
31 mars 2015

2. Principales méthodes comptables (suite)

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé. Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur leur durée de vie utile estimative comme suit :

Matériel de bureau	5 ans
Matériel informatique	3 ans
Infrastructure/développement Web	3 ans
Améliorations locatives	Durée du bail

Informations sectorielles

Un secteur est défini comme une activité distincte ou un groupe d'activités distinct, à l'égard de laquelle ou duquel il est approprié de présenter l'information financière séparément. La direction a établi que les informations déjà présentées dans l'état des résultats et les notes complémentaires de l'exercice considéré et de l'exercice précédent sont adéquates en ce qui a trait aux secteurs particuliers et que, par conséquent, elle n'avait pas à présenter d'information additionnelle.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public exige que la direction effectue des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs et des passifs, sur l'information relative aux actifs et aux passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants déclarés des produits et des charges au cours de la période. Les éléments importants assujettis à ces estimations et hypothèses comprennent l'évolution des charges à payer et la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Les résultats réels pourraient différer des estimations.

3. Débiteurs

Au 31 mars 2015, le RLISS avait des débiteurs de 58 958 $ (48 861 $ en 2014), qui représentent le TVH à recevoir (52 778 $) pour le dernier trimestre de l'exercice, ainsi que les paiements en trop au RPC (2 177 $).

4. Créditeurs et charges à payer

Au 31 mars 2015, les créditeurs et charges à payer du RLISS s'établissaient à 862 232 $ (813 719 $ en 2014), soit des créditeurs (dettes fournisseurs) de 250 619 $ (218 336 $ en 2014) et des charges à payer de 611 613 $ (595 384 $ en 2014).

5. Financement remboursable au Ministère

En vertu de l'entente de rendement conclue avec le Ministère, le RLISS doit afficher un bilan équilibré à la fin de chaque exercice. Par conséquent, toute somme reçue à titre de financement excédant les charges engagées doit être remboursée au Ministère.

Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Est

Notes complémentaires

31 mars 2015

9. Financement remboursable au Ministère (suite)

Conformément à la méthode comptable visant les apports de capital reportés (note 2), le RLISS a comptabilisé à titre de produits (= financement reçu =) l'amortissement des apports de capital reportés de 120 018 $ (117 388 $ en 2014) et les produits reportés tirés des apports de capital de 2015 de 81 826 $ (18 885 $ en 2014), ce qui a donné lieu à une augmentation de l'ensemble des produits tirés des activités du RLISS, tel qu'il est présenté à la note 5a) ci-après.

	2015	2014
	$	$
Financement de base des activités du RLISS	[illegible]	[illegible]
Moins : produits reportés tirés des apports de capital	[illegible]	[illegible]
Produits d'exploitation du RLISS (état des résultats)	[illegible]	[illegible]
Plus : produits reportés tirés des apports de capital	120 018	[illegible]
Financement des activités du RLISS (note 5a)	[illegible]	[illegible]

a) Le montant remboursable au Ministère se compose des éléments suivants :

	2015			2014
	Financement reçu	Charges admissibles	Surplus	Surplus
	$	$	$	$
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé	[illegible]	[illegible]	–	–
Activités du RLISS	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Projet de service des urgences	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Initiative autochtone	[illegible]	[illegible]	–	–
Projet Urgences – ANS	[illegible]	[illegible]	–	–
Services de santé en français	[illegible]	[illegible]	–	–
Soins aux malades en phase critique	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Soins primaires	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Gestion des maladies chroniques	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Montant directement remboursable au Ministère	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Montant au titre des technologies habilitantes à rembourser au Ministère par l'entremise du RLISS de Champlain	[illegible]	[illegible]	–	[illegible]
	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Est

Notes complémentaires
31 mars 2015

5. Financement remboursable au Ministère (suite)

b) Le montant à verser au Ministère aux 31 mars se compose des éléments suivants :

	2015	2014
	$	$
Solde d'ouverture	68 929	318 212
Montant du financement remboursé au cours de l'exercice	(68 929)	(318 212)
Montant du financement non récurrent à rembourser au Ministère	65 739	55 625
Montant du financement des activités du RLISS à rembourser au Ministère	4 866	13 304
Solde de clôture	70 605	68 929

c) Le montant à verser au RLISS de Champlain aux 31 mars se compose des éléments suivants :

	2015	2014
	$	$
Montant du financement non récurrent à rembourser au RLISS de Champlain	-	4 346

6. Activités du RLISS – projets auxiliaires financés

Le RLISS a reçu du financement aux fins de diverses initiatives énumérées dans l'état des résultats. Le tableau suivant présente les charges relatives aux initiatives par objet :

	2015	2014
	$	$
Salaires et charges sociales	1 372 973	1 451 616
Services professionnels	186 000	189 600
Services partagés	73 736	80 558
Hébergement	69 532	75 826
Relations publiques	20 117	25 144
Fournitures	48 663	35 138
Frais de poste, de messagerie et de télécommunications	5 005	10 781
Autres	62 489	72 964
	1 838 515	1 941 627

Les charges d'exploitation relatives à la stratégie de gestion des maladies chroniques qui sont comprises dans les charges liées au financement des projets présentées ci-dessus s'établissent comme suit :

	Budget 2015	Montant réel 2015	Montant réel 2014
	$	$	$
Salaires et charges sociales	770 052	759 104	777 805
Autres	178 202	161 780	145 978
	948 254	920 884	923 783

Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Est

Notes complémentaires
31 mars 2015

7. Opérations entre apparentés

Bureau des services partagés des RLISS (« BSPR »)

Le BSPR est une division du RLISS de Toronto-Centre et est assujetti à ce titre aux mêmes politiques, lignes directrices et directives que le RLISS de Toronto-Centre. Le BSPR est responsable de la prestation de services à tous les RLISS. Le coût lié à la prestation de ces services est facturé à tous les RLISS. Toute tranche des charges d'exploitation du BSPR payée en trop (ou impayée) par les RLISS en fin d'exercice est comptabilisée à titre de montant à recevoir du BSPR (à verser au BSPR). Ces modalités sont toutes prévues aux termes de la convention de services partagés que le BSPR a conclue avec tous les RLISS.

Partenariat des RLISS (« PRLISS »)

Le PRLISS a été créé au cours de l'exercice 2010 afin de renforcer les liens entre les fournisseurs de services de santé, les associations et les RLISS et de favoriser un alignement entre les différents systèmes. Le PRLISS a pour objectif de soutenir les RLISS :

- dans leur démarche visant à obtenir la participation de la communauté des fournisseurs de services de santé afin que ceux-ci soutiennent une intégration efficace et réalisée en collaboration avec les systèmes de soin de santé;
- dans leur rôle de gestionnaire de système;
- quand il y a lieu, dans l'implantation harmonieuse des stratégies et initiatives provinciales;
- dans la détermination et la communication des pratiques exemplaires.
- Le PRLISS est un organisme dirigé par les RLISS et est responsable devant ces derniers. Le financement du PRLISS est assuré par les RLISS, avec une participation du Ministère.

Le PRLISS est une division du RLISS de Toronto-Centre et est assujetti à ce titre aux mêmes politiques, lignes directrices et directives que le RLISS de Toronto-Centre.

Bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration

Au cours de l'exercice 2014, le RLISS a conclu une entente avec les RLISS de Champlain, du Nord-Est et du Nord-Ouest (le « groupement ») afin d'assurer une mise en œuvre efficace et efficiente des programmes et des initiatives de cybersanté sur le territoire du groupement. En vertu de cette entente, les décisions relatives aux activités financières et aux activités d'exploitation du bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration sont prises en commun. Aucun RLISS n'est en mesure d'exercer un contrôle unilatéral.

Les états financiers du RLISS reflètent la partie qui lui revient du financement fourni par le Ministère au groupement en ce qui a trait au bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration et aux dépenses connexes. Au cours de l'exercice, le RLISS a reçu du RLISS de Champlain un financement de 510 000 $ (580 000 $ en 2014).

8. Apports de capital reportés

	2015	2014
	$	$
Solde au début de l'exercice	294 971	393 052
Apports de capital reçus au cours de l'exercice	61 926	18 965
Amortissement pour l'exercice	(120 018)	(117 046)
Solde à la fin de l'exercice	236 879	294 971

Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Est

Notes complémentaires
31 mars 2015

9. Immobilisations corporelles

	Coût	Amortissement cumulé	2015 Valeur comptable nette	2014 Valeur comptable nette
	$	$	$	$
Matériel de bureau	415 256	409 457	5 799	63 737
Matériel informatique	168 783	148 778	20 005	16 316
Améliorations locatives	393 726	182 651	211 075	214 918
	977 765	740 886	236 879	294 971

10. Chiffres du budget

Le budget a été approuvé par le gouvernement de l'Ontario. Les chiffres du budget présentés à l'état des résultats reflètent le budget initial au 1er avril 2014. Ces chiffres ont été présentés pour que ces états financiers soient conformes aux exigences de communication d'information du CCSP. Le gouvernement approuve des ajustements budgétaires au cours de l'exercice. Les tableaux suivants présentent les ajustements apportés au budget du RLISS au cours de l'exercice.

Le budget de financement total des fournisseurs de services de santé de 1 118 513 373 $ se compose des éléments suivants :

	$
Budget de financement initial des fournisseurs de services de santé	1 071 298 964
Ajustements en vertu d'annonces faites au cours de l'exercice	47 214 409
Budget de financement total des fournisseurs de services de santé	1 118 513 373

Le budget d'exploitation total de 4 543 169 $ se compose des éléments suivants :

	$
Budget initial et budget total	4 543 169

Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Est

Notes complémentaires
31 mars 2015

11. Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé

Le RLISS a l'autorisation d'accorder un financement total de 1 118 513 373 $ aux divers fournisseurs de services de santé situés dans la région géographique qu'il dessert. Les paiements de transfert accordés par le RLISS à divers secteurs s'établissent comme suit :

	2015	2014
	$	$
Gestion d'hôpitaux	**675 888 668**	690 025 790
Subventions compensatoires à l'égard des taxes municipales – hôpitaux publics	**190 725**	190 725
Centres de soins de longue durée	**182 055 536**	176 939 060
Centres d'accès aux soins communautaires	**121 141 263**	117 582 573
Services de soutien communautaires	**35 252 773**	31 604 448
Soins à domicile dans des logements avec services de soutien	**2 179 046**	2 048 566
Centres de soins de santé communautaires	**28 781 915**	28 049 843
Programmes communautaires de soins de santé mentale et de toxicomanie	**73 023 447**	67 790 254
	1 118 513 373	1 114 231 259

12. Frais généraux et administratifs

a) Alors que l'état des résultats présente les charges selon leur fonction, le tableau suivant présente les frais généraux et administratifs par objet :

	2015	2014
	$	$
Éléments liés aux programmes		
Salaires	**3 344 467**	3 306 308
Consultation et projets relatifs au RLISS	**22 500**	28 110
	3 366 967	3 334 418
Services partagés	**277 926**	378 674
Partenariat	**50 929**	54 357
Autres (note 12b)	**222 747**	216 670
Hébergement	**194 052**	192 172
Matériel et fournitures de bureau	**154 224**	136 321
Indemnités quotidiennes des membres du Conseil	**53 125**	69 075
Relations publiques	**106 688**	67 053
Frais de poste, de messagerie et de télécommunications	**49 719**	62 160
	4 476 377	4 510 900
Amortissement	**120 018**	117 046
	4 596 395	4 627 946

Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Est

Notes complémentaires
31 mars 2015

12. Frais généraux et administratifs (suite)

b) Les autres frais généraux et administratifs inclus au poste Autres dans le tableau précédent se composent des éléments suivants :

	2015	2014
	$	$
Formation et développement	**92 551**	83 023
Frais de déplacement	**122 561**	120 852
Recrutement	**595**	5 656
Assurances	**7 040**	6 883
Autres frais divers	**-**	256
	222 747	216 670

c) Les charges totales liées à la gouvernance s'établissent comme suit et sont incluses aux charges présentées au tableau de la note 12a) ci-dessus :

	2015	2014
	$	$
Indemnités quotidiennes du président du Conseil	**19 775**	26 075
Indemnités quotidiennes de tous les autres membres du Conseil	**33 350**	43 000
Total des indemnités quotidiennes	**53 125**	69 075
Autres frais administratifs	**21 425**	57 095
Total des coûts liés à la gouvernance	**74 550**	126 170
Coûts indirects – salaires, charges sociales, aménagements et services partagés	**140 333**	156 688
Charges totales liées à la gouvernance	**214 883**	282 858

d) Les coûts totaux liés aux charges locatives et aux services partagés ont été déduits des charges réelles présentées à la note 12a) en raison du partage partiel des coûts liés à des projets auxiliaires financés relativement au personnel de ces projets utilisant des locaux à bureaux ou ayant recours à des services partagés au cours de l'exercice.

13. Conventions de prestations de retraite

Le RLISS verse des cotisations au Healthcare of Ontario Pension Plan (le « HOOPP »), un régime multiemployeurs, pour le compte de son personnel. Il s'agit d'un régime à prestations déterminées qui précise le montant des avantages de retraite devant être reçu par les employés en fonction de leur ancienneté et de leur salaire. Le montant des cotisations versées au HOOPP relativement au coût des services rendus au cours de l'exercice 2015 s'est établi à 298 188 $ (293 150 $ en 2014), et ce montant a été passé en charges dans l'état des résultats. La dernière évaluation actuarielle du régime a été effectuée au 31 décembre 2014. À ce moment, le régime était entièrement capitalisé.

14. Garanties

Le RLISS est assujetti aux dispositions de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Par conséquent, dans le cours normal de ses activités, le RLISS ne peut conclure d'entente prévoyant l'indemnisation de tiers, sauf conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à la ligne directrice connexe sur l'indemnisation.

Le directeur général a bénéficié d'une indemnisation fournie directement par le RLISS conformément aux dispositions de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* et conformément au chapitre 28 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Est

Notes complémentaires
31 mars 2015

15. Engagements

Le RLISS a des engagements en vertu de divers contrats de location-exploitation visant des locaux et du matériel. Les paiements minimaux exigibles au titre de la location de locaux s'établissent comme suit :

	$
2016	224 064
2017	224 064
2018	224 064
2019	224 064
2020	224 064
Par la suite	205 392
	1 325 712

Le RLISS a également des engagements de financement envers des fournisseurs de services de santé liés par des ententes de responsabilisation. Au 31 mars 2015, le RLISS avait conclu des ententes de rendement avec tous les hôpitaux et les organismes communautaires pour une durée variant du prochain exercice aux trois prochains exercices, selon le secteur. Les montants réels qui seront ultimement versés dépendent du financement réel du RLISS par le Ministère.

16. Obligations aux termes de contrats de location-acquisition

Le RLISS a un contrat de location inscrit au poste Obligations aux termes de contrats de location-acquisition pour des améliorations locatives. Le coût de ce contrat est inclus dans le matériel, et les passifs connexes sont inclus dans la dette à long terme afin de refléter l'acquisition et le financement de ces éléments. Le contrat de location de locaux arrive à échéance en février 2021.

La valeur actualisée des paiements minimaux futurs se détaille comme suit :

	$
2016	40 456
2017	40 456
2018	40 456
2019	40 456
2020	40 456
Par la suite	37 084
Paiements minimaux futurs au titre des contrats de location	239 364
Déduire : montant représentant les intérêts	(32 528)
Valeur actualisée des paiements minimaux futurs au titre des contrats de location	206 836

Les paiements en capital liés à cette dette à long terme qui sont exigés pour les cinq prochains exercices se détaillent comme suit :

	$
2016	30 814
2017	32 390
2018	34 048
2019	35 789
2020	37 621
Par la suite	36 174
	206 836

RLISS du Sud-Ouest

201, avenue Queens, bureau 700
London, ON N6A 1J1
Téléphone : 519 672-0445
Sans frais : 1 866 294-5446
Télécopieur : 519 672-6562
www.southwestlhin.on.ca

Rapport sur les responsabilités de la direction

L'intégrité et l'objectivité des états financiers afférents incombent à la direction du Réseau local d'intégration des services de santé (RLISS) du Sud-Ouest. La Direction prépare les états financiers conformément à la loi, aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) et aux normes du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP).

La direction tient à jour un système de mécanismes de contrôle interne pour donner une assurance raisonnable que les éléments d'actif sont protégés, que les transactions sont autorisées et enregistrées comme il se doit et que des données financières fiables sont disponibles en temps opportune pour la préparation des états financiers. La surveillance et l'évaluation de ce système reviennent à la direction, au comité de vérification et au conseil d'administration.

La direction rencontre les vérificateurs externes et le conseil d'administration pour passer en revue les états financiers et discuter des questions importantes se rapportant à l'information financière ou au contrôle interne avant l'approbation des états financiers.

Les états financiers ont été verifiés par Deloitte LP, vérificateurs externes indépendants nommés par le conseil d'administration.

Michael Barrett
Chef de la direction

Lisa M Johnson
Contrôleuse/Le directeur d'entreprise entretient

le 30 mai 2015

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.
5140 Yonge Street
Suite 1700
Toronto (Ontario) M2N 6L7
Canada

Tél. : 416-601-6150
Téléc. : 416-601-6151
www.deloitte.ca

Deloitte.

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres du conseil d'administration du
Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Ouest

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Ouest, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2015 et les états des résultats, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de notre audit sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Ouest au 31 mars 2015, ainsi que de ses résultats de fonctionnement, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés, comptables agréés
Experts-comptables autorisés
Le 19 mai 2015

Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Ouest

État de la situation financière
au 31 mars 2015

	2015 $	2014 $
Actifs financiers		
Trésorerie	412,804	940,079
Montant à recevoir du ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère »)		
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 9)	13,808,587	11,537,917
Montant à recevoir au titre de la taxe de vente harmonisée	81,988	59,791
Montant à recevoir du RLISS de Waterloo Wellington (note 3c)	88,905	-
	14,391,284	12,445,787
Passifs		
Créditeurs et charges à payer	453,340	422,393
Montant à verser aux fournisseurs de services de santé (note 9)	13,808,587	11,537,917
Montant à verser au Ministère (note 3b)	88,636	537,813
Montant à verser au Bureau des services partagés des RLISS (note 4)	88,879	3,316
Apports de capital reportés (note 5)	68,726	140,632
	14,637,167	12,642,071
Dette nette	(88,883)	(196,284)
Engagements (note 6)		
Actifs non financiers		
Charges payées d'avance	17,168	55,652
Immobilisations corporelles (note 7)	68,726	140,632
	88,883	196,284
Surplus accumulé	-	-

Approuvé par le Conseil

_____, administrateur

_____, administrateur

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Ouest

État des résultats
pour l'exercice clos le 31 mars 2015

	Budget (note 8)	Montant réel 2015	Montant réel 2014
	$	$	$
Produits			
Financement fourni par le Ministère			
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 9)	2,187,364,300	2,280,035,712	2,215,587,081
Activités du RLISS	4,896,720	4,878,828	4,809,673
Projets			
Planification autochtone	35,000	35,000	35,000
Services en français	106,000	104,500	106,000
Soins aux malades en phase critique	75,000	75,000	75,000
Chef de service des urgences	75,000	75,000	68,220
Chef de la performance du projet Interventions d'urgence – Autre niveau de soins (« Urgences – ANS »)	100,000	99,576	100,000
Chef des soins primaires	75,000	75,000	75,000
Bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration	2,040,000	2,007,896	2,320,000
Centre régional de coordination de la lutte contre le diabète	1,182,370	1,178,307	946,212
Projets SPIRE et cSWO des services de cybersanté	-	-	187,738
Amortissement des apports de capital reportés (note 5)	111,400	111,400	139,890
	2,196,060,790	2,288,671,758	2,224,358,595
Montant accordé à d'autres RLISS au titre du bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration	(1,530,000)	(1,530,000)	(1,740,000)
Financement remboursable au Ministère (note 3a)	-	269	(237,813)
	2,194,530,790	2,287,581,877	2,222,581,782
Charges			
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 9)	2,187,364,300	2,280,035,712	2,215,587,081
Frais généraux et administratifs (note 11)	5,007,120	4,983,134	5,048,519
Projets (note 10)			
Planification autochtone	35,000	34,638	30,203
Services en français	106,000	104,880	93,908
Soins aux malades en phase critique	75,000	73,376	72,813
Chef de service des urgences	75,000	73,728	67,858
Chef de la performance du projet Urgences – ANS	100,000	99,372	94,386
Chef des soins primaires	75,000	74,687	72,052
Technologies habilitantes	510,000	405,540	511,019
Centre régional de coordination de la lutte contre le diabète	1,182,370	1,176,467	816,627
Projets SPIRE et cSWO des services de cybersanté	-	-	187,738
	2,194,530,790	2,287,581,877	2,222,581,782
Surplus de l'exercice et surplus accumulé à la fin de l'exercice	-	-	-

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Ouest

État de la variation de la dette nette
pour l'exercice clos le 31 mars 2015

	Montant réel 2015	Montant réel 2014
	$	$
Surplus de l'exercice	-	-
Variation des charges payées d'avance, montant net	50 000	(26 000)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(50 000)	(18 100)
Amortissement des immobilisations corporelles	111 000	132 000
Diminution de la dette nette	110 961	87 287
Dette nette au début de l'exercice	(198 248)	(285 535)
Dette nette à la fin de l'exercice	(87 287)	(198 248)

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Ouest

État des flux de trésorerie
pour l'exercice clos le 31 mars 2015

	2015	2014
	$	$
Activités de fonctionnement		
Surplus de l'exercice	—	—
Moins : éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations	[illegible]	[illegible]
Amortissement des apports de capital reportés (note 5)	[illegible]	[illegible]
Variation des éléments hors trésorerie liés à l'exploitation		
Augmentation du montant à recevoir du Ministère relativement aux paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé	[illegible]	[illegible]
Diminution du montant à recevoir du Bureau des services partagés des RLISS	—	[illegible]
(Augmentation) diminution des débiteurs	[illegible]	[illegible]
(Augmentation) diminution du montant à recevoir au titre de la taxe de vente harmonisée	[illegible]	[illegible]
Augmentation (diminution) des créditeurs et charges à payer	[illegible]	[illegible]
Augmentation du montant à verser aux fournisseurs de services de santé	[illegible]	[illegible]
(Diminution) augmentation du montant à verser au Ministère	[illegible]	[illegible]
Diminution du montant à verser à cyberSanté Ontario	—	[illegible]
Augmentation du montant à verser au Bureau des services partagés des RLISS	[illegible]	[illegible]
Diminution (augmentation) des charges payées d'avance	[illegible]	[illegible]
	[illegible]	[illegible]
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations corporelles	[illegible]	[illegible]
Activités de financement		
Apports de capital reportés reçus (note 5)	[illegible]	[illegible]
Diminution nette de la trésorerie	[illegible]	[illegible]
Trésorerie au début de l'exercice	[illegible]	[illegible]
Trésorerie à la fin de l'exercice	[illegible]	[illegible]

Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Ouest

Notes complémentaires
31 mars 2015

1. **Description des activités**

Le Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Ouest a été constitué par lettres patentes le 9 juillet 2005 à titre de société sans capital-actions. Par suite de la sanction royale du projet de loi 36, le 25 mars 2006, il a poursuivi ses activités en vertu de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* (la « Loi »), sous l'appellation Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Ouest (le « RLISS »), et ses lettres patentes ont été dissoutes. À titre de mandataire de l'État, le RLISS n'est pas imposé.

Le RLISS est mandataire de l'État et agit à ce titre uniquement. Les restrictions imposées au RLISS en ce qui a trait à certaines activités sont énoncées dans la Loi.

Le RLISS a pour mandat de planifier, de financer et d'intégrer le système de santé local dans une région géographique précise. Le RLISS couvre une région géographique clairement définie et permet aux collectivités locales et aux fournisseurs de services de santé de cette région de collaborer en vue de cibler les priorités locales, de planifier les services de santé et de les assurer de façon plus coordonnée. Le RLISS couvre le territoire allant de Tobermory, au nord, à Long Point, au sud, soit une superficie d'environ 22 000 kilomètres carrés. Le RLISS conclut des ententes de responsabilisation avec des fournisseurs de services.

Le RLISS est financé par la province de l'Ontario en vertu d'une entente de rendement des RLISS (l'« entente de rendement ») conclue avec le Ministère décrivant des arrangements budgétaires pris par le Ministère. Ces états financiers reflètent les arrangements budgétaires convenus approuvés par le Ministère. Le RLISS ne peut approuver un montant excédant le budget consenti par le Ministère.

Le RLISS a pris en charge la responsabilité d'autoriser des paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé, avec prise d'effet le 1er avril 2007. Les montants des paiements de transfert sont fondés sur les modalités prévues aux ententes de responsabilisation conclues entre les divers fournisseurs et le RLISS. Au cours de l'exercice, le RLISS autorise le montant du paiement de transfert et en informe le Ministère qui, pour sa part, transfère le montant directement au fournisseur de services de santé. Les espèces liées au paiement de transfert ne transitent pas par le compte bancaire du RLISS.

Les états financiers du RLISS n'incluent aucun programme géré par le Ministère.

Le RLISS est également financé par cyberSanté Ontario, en vertu d'une entente de paiement de transfert des RLISS (l'« entente de paiement de transfert ») conclue avec cyberSanté Ontario décrivant des arrangements budgétaires pris par cyberSanté Ontario. Ces états financiers reflètent les arrangements budgétaires convenus approuvés par cyberSanté Ontario. Le RLISS ne peut approuver un montant excédant le budget consenti par cyberSanté Ontario.

2. **Principales méthodes comptables**

Les états financiers du RLISS constituent des déclarations de la direction et sont dressés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les principales méthodes comptables adoptées par le RLISS sont les suivantes :

Méthode de comptabilité

Les produits et les charges sont présentés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Selon cette méthode, les produits sont constatés dans l'exercice au cours duquel les événements ayant donné lieu aux produits surviennent et lorsque ceux-ci sont gagnés et peuvent être déterminés. Quant aux charges, elles sont constatées dans l'exercice au cours duquel les événements ayant donné lieu aux charges surviennent, lorsque les charges sont engagées, que les ressources sont consommées et qu'elles peuvent être mesurées.

En vertu de la comptabilité d'exercice, les charges incluent les éléments sans effet sur la trésorerie, comme l'amortissement des immobilisations corporelles.

Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Ouest

Notes complémentaires
31 mars 2015

2. Principales méthodes comptables (suite)

Paiements de transfert gouvernementaux

Les paiements de transfert gouvernementaux versés par le Ministère sont comptabilisés dans les états financiers de l'exercice au cours duquel ils sont autorisés, lorsque les faits ayant donné lieu à leur versement sont survenus, que les critères de rendement sont respectés et que des estimations raisonnables des montants peuvent être faites.

Certaines sommes, incluant les paiements de transfert versés par le Ministère, sont reçues conformément à des lois, à des règlements ou à des conventions, et peuvent uniquement être utilisées aux fins de l'administration de certains programmes ou aux fins de l'achèvement de projets précis. Le financement est uniquement constaté à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les dépenses connexes sont engagées ou les services connexes sont fournis. Les sommes non dépensées sont comptabilisées à la fin de la période au titre des montants à verser au Ministère. Certaines sommes reçues servent en outre à payer des dépenses relatives à des services n'ayant pas encore été fournis.

Apports de capital reportés

Toute somme reçue et utilisée aux fins du financement de charges comptabilisées à titre d'immobilisations corporelles est constatée à titre d'apports de capital reportés et amortie à titre de produits sur la durée de vie utile de l'actif reflétant la prestation des services connexes. Le montant comptabilisé à titre de produits à l'état des résultats est conforme à la politique d'amortissement s'appliquant aux immobilisations corporelles.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique, qui comprend les coûts directement liés à l'acquisition, à la conception, à la construction, au développement, à la mise en valeur ou à l'amélioration d'immobilisations corporelles. Les apports sous forme d'immobilisations corporelles sont comptabilisés à leur juste valeur estimée en date de l'apport. La juste valeur des apports sous forme d'immobilisations corporelles est estimée selon leur coût, leur valeur de marché ou leur valeur d'expertise, en fonction de celle qui convient le mieux. Lorsqu'il est impossible d'estimer la juste valeur des immobilisations corporelles, celles-ci sont comptabilisées à une valeur symbolique.

Les frais d'entretien et de réparation sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés, tandis que les améliorations permettant de prolonger la durée de vie utile ou d'augmenter la capacité d'une immobilisation corporelle de façon considérable sont immobilisées. Les coûts liés aux logiciels sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé. Les immobilisations corporelles sont amorties sur leur durée de vie utile estimative comme suit :

Matériel informatique	3 ans (méthode linéaire)
Améliorations locatives	Durée du bail (méthode linéaire)
Matériel, mobilier et agencements de bureau	5 ans (méthode linéaire)
Développement Web	3 ans (méthode linéaire)

L'amortissement des immobilisations qui sont acquises ou qui commencent à être utilisées en cours d'exercice est comptabilisé pour un exercice complet.

Informations sectorielles

Un secteur est défini comme une activité distincte ou un groupe d'activités distinct, à l'égard de laquelle ou duquel il est approprié de présenter l'information financière séparément. La direction a établi que les informations déjà présentées dans l'état des résultats et les notes complémentaires de l'exercice considéré et de l'exercice précédent sont adéquates en ce qui a trait aux secteurs pertinents et que, par conséquent, elle n'avait pas à présenter d'information additionnelle.

Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Ouest

Notes complémentaires
31 mars 2015

2. Principales méthodes comptables (suite)

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public exige que la direction effectue des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs et des passifs, sur l'information relative aux actifs et aux passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants déclarés des produits et des charges au cours de la période. Les éléments importants assujettis à ces estimations et hypothèses comprennent l'évaluation des charges à payer et de la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Les résultats réels pourraient différer des estimations.

3. Financement remboursable au Ministère

En vertu de l'entente de rendement, le RLISS doit afficher un bilan équilibré à la fin de chaque exercice. Par conséquent, toute somme reçue à titre de financement excédant les charges engagées doit être remboursée au Ministère.

En vertu de l'entente de paiement de transfert, le RLISS doit afficher un bilan équilibré à la fin de chaque exercice. Par conséquent, toute somme reçue à titre de financement excédant les charges engagées doit être remboursée à cyberSanté Ontario.

a) Le montant remboursable au Ministère relativement aux activités de l'exercice visé se compose des éléments suivants :

			2015	2014
	Financement	Charges admissibles	Excédent	Excédent
	$	$	$	$
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé	2 250 035 712	2 250 035 712	–	–
Activités du RLISS	4 875 026	4 873 728	1 298	844
Planification autochtone	35 000	34 638	362	4 797
Services en français	104 595	104 555	40	12 092
Technologies habilitantes	2 007 086	1 959 635	47 451	368 981
Chef des soins aux malades en phase critique	75 000	73 374	1 626	2 387
Chef de service des urgences	75 000	73 728	1 272	565
Chef des soins primaires	75 000	74 457	543	2 948
Chef du projet Urgences – ANS	98 576	98 372	204	15 614
Centres régionaux de coordination de la lutte contre le diabète	1 179 307	1 176 467	2 840	129 585
	2 258 560 302	2 258 504 666	55 636	537 813

Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Ouest

Notes complémentaires
31 mars 2015

3. Financement remboursable au Ministère (suite)

b) Le montant à verser au Ministère aux 31 mars se compose des éléments suivants :

	2015	2014
	$	$
Montant à verser au Ministère au début de l'exercice	**537 813**	176 111
Montant du financement remboursé au Ministère	**(537 813)**	(176 111)
Financement remboursable au Ministère relativement aux activités de l'exercice visé (note 3a)	**8 185**	237 813
Montant du financement remboursable au Ministère relativement aux activités du bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration du groupement pour l'exercice visé	**47 451**	300 000
Montant à recevoir du Ministère à la fin de l'exercice	**55 636**	537 813

c) Bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration

En date du 31 janvier 2014, le RLISS a conclu une entente avec les RLISS d'Érié St-Clair, de Hamilton Niagara Haldimand Brant et de Waterloo Wellington (le « groupement ») afin d'assurer une mise en œuvre efficace et efficiente des programmes et des initiatives de cybersanté sur le territoire du groupement. En vertu de cette entente, les décisions relatives aux activités financières et aux activités d'exploitation du bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration sont prises en commun. Aucun RLISS n'est en mesure d'exercer un contrôle unilatéral.

Le RLISS du Sud-Ouest a été désigné comme RLISS responsable des projets aux termes de cette entente et, par conséquent, il est responsable de la distribution des fonds et doit assurer la direction du bureau de gestion des projets partagé. Dans l'éventualité où le groupement enregistre un surplus, il incombe au RLISS responsable des projets de remettre ces fonds au Ministère. Le montant total du financement reçu par le groupement pour l'exercice clos le 31 mars 2015 s'est chiffré à 2 040 000 $ (2 320 000 $ en 2014).

Un financement de 1 530 000 $ (1 740 000 $ en 2014) a été accordé à d'autres RLISS au sein du groupement, qui ont engagé des charges admissibles de 1 474 095 $ (1 440 000 $ en 2014). Le RLISS a comptabilisé 55 905 $ à titre de montant à verser au Ministère.

Le Ministère a recouvré auprès du RLISS un montant de 30 000,00 $ au cours de l'exercice (néant en 2014). Le RLISS a comptabilisé 8 454 $ à titre de montant à recevoir du Ministère afin de couvrir ces charges.

Le tableau suivant présente de l'information financière résumée au sujet du financement et des charges liés au bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration, pour le groupement :

			2015	2014
	Financement accordé	Charges admissibles	Surplus	Surplus
	$	$	$	$
RLISS d'Érié St-Clair	**510 000**	**510 000**	**–**	**–**
RLISS de Hamilton Niagara Haldimand Brant	**510 000**	**510 000**	**–**	**–**
RLISS de Waterloo Wellington	**510 000**	**454 095**	**55 905**	**–**
RLISS du Sud-Ouest	**477 086**	**485 540**	**(8 454)**	**68 981**
	2 007 086	**1 959 635**	**47 451**	**68 981**

Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Ouest

Notes complémentaires
31 mars 2015

4. Opérations entre apparentés

Le Bureau des services partagés des RLISS (le « BSPR ») est une division du RLISS de Toronto-Centre et est assujetti aux mêmes politiques, lignes directrices et directives que le RLISS de Toronto-Centre. Le BSPR est responsable, au nom des RLISS, de la prestation de services à tous les RLISS. Le coût lié à la prestation de ces services est facturé à tous les RLISS. Toute tranche des charges d'exploitation du BSPR payée en trop (ou impayée) par les RLISS en fin d'exercice est comptabilisée à titre de montant à recevoir du BSPR (à verser au BSPR). Ces modalités sont toutes prévues aux termes de la convention de services partagés que le BSPR a conclue avec tous les RLISS.

Le partenariat des RLISS (le « PRLISS ») a été créé au cours de l'exercice 2010 afin de renforcer les liens entre les fournisseurs de services de santé, les associations et les RLISS, et de favoriser un alignement entre les différents systèmes. Le PRLISS a pour objectif de soutenir les RLISS dans leur démarche visant à obtenir la participation de la communauté des fournisseurs de services de santé afin que ceux-ci soutiennent une intégration efficace et réalisée en coopération avec les systèmes de soins de santé, de les appuyer dans leur rôle de gestionnaire de système et, quand il y a lieu, de favoriser l'implantation harmonieuse des stratégies et initiatives provinciales, ainsi que de permettre la détermination et la communication des pratiques exemplaires. Le PRLISS est un organisme dirigé par les RLISS et est responsable devant ces derniers. Le financement du PRLISS est assuré par les RLISS, avec une participation du Ministère.

5. Apports de capital reportés

	2015	2014
	$	$
Solde au début de l'exercice	**140 632**	262 387
Apports de capital reçus au cours de l'exercice (note 8)	**39 499**	18 135
Amortissement pour l'exercice	**(111 406)**	(139 890)
Solde à la fin de l'exercice	**68 725**	140 632

6. Engagements

Le RLISS a des engagements en vertu de divers contrats de location-exploitation visant des locaux et du matériel jusqu'en 2019 et qui sont assortis des modalités de renouvellement habituelles. Les paiements minimaux exigibles au titre de la location pour chacun des cinq prochains exercices s'établissent comme suit :

	$
2016	126 263
2017	4 789
2018	4 014
2019	191
2020	191

Le RLISS a également des engagements de financement envers des fournisseurs de services de santé liés par des ententes de responsabilisation. Les engagements minimaux envers les fournisseurs de services de santé en vertu des ententes de responsabilisation actuellement en vigueur s'établissent comme suit :

	$
2016	2 193 291 572

Les montants réels qui seront ultimement versés dépendent du financement réel du RLISS par le Ministère.

Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Ouest

Notes complémentaires
31 mars 2015

7. Immobilisations corporelles

	Coût	Amortissement cumulé	2015 Valeur comptable nette	2014 Valeur comptable nette
	$	$	$	$
Matériel informatique	242 202	189 715	52 487	42 000
Améliorations locatives	1 588 790	1 588 501	289	82 016
Matériel, mobilier et agencements de bureau	228 008	212 059	15 949	16 616
	2 059 000	1 990 275	68 725	140 632

8. Chiffres du budget

Le budget a été approuvé par le gouvernement de l'Ontario. Les chiffres du budget présentés à l'état des résultats reflètent le budget initial au 1er avril 2012. Ces chiffres ont été présentés pour que ces états financiers soient conformes aux exigences de communication d'information du CCSP. Le gouvernement a approuvé des ajustements budgétaires au cours de l'exercice. Les tableaux suivants présentent les ajustements apportés au budget du RLISS au cours de l'exercice.

Le budget final du financement des fournisseurs de services de santé de 2 250 035 712 $ se compose des éléments suivants :

	$
Budget initial	2 187 364 300
Ajustements en vertu d'annonces faites au cours de l'exercice	62 671 412
Budget de financement final des fournisseurs de services de santé	2 250 035 712

Le budget final du RLISS de 8 524 591 $, excluant le financement des fournisseurs de services de santé, se compose des éléments suivants :

	$
Budget initial	6 229 090
Financement additionnel reçu au cours de l'exercice	2 335 000
Montant considéré comme des apports de capital au cours de l'exercice	39 499
Budget d'exploitation final du RLISS	8 524 591

Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Ouest

Notes complémentaires
31 mars 2015

9. Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé

Le RLISS a l'autorisation d'accorder un financement de 2 250 035 712 $ aux divers fournisseurs de services de santé situés dans la région géographique qu'il dessert. Les paiements de transfert accordés par le RLISS à divers secteurs s'établissent comme suit pour 2014 :

	2015	2014
	$	$
Gestion d'hôpitaux	**1 550 296 136**	1 551 196 371
Subventions compensatoires à l'égard des taxes municipales – Hôpitaux publics	**439 800**	451 500
Centres de soins de longue durée	**329 020 764**	313 729 659
Centres d'accès aux soins communautaires	**214 373 167**	205 929 789
Services de soutien communautaires	**46 365 977**	42 588 870
Soins à domicile dans des logements avec services de soutien	**19 864 254**	17 999 245
Centres de soins de santé communautaires	**20 772 244**	18 679 068
Programmes communautaires de soins de santé mentale et de toxicomanie	**68 903 370**	65 022 559
	2 250 035 712	2 215 597 061

Le RLISS reçoit du Ministère un financement qu'il verse à son tour aux fournisseurs de services de santé. Au 31 mars 2015, un montant de 13 800 587 $ (11 537 917 $ en 2014) devait être reçu du Ministère et versé aux fournisseurs de services de santé. Ces montants ont été comptabilisés à titre de produits et de charges dans l'état des résultats du RLISS et sont présentés dans le tableau précédent.

10. Projets

Le RLISS a reçu du financement aux fins de diverses initiatives énumérées dans l'état des résultats. Le tableau suivant présente les charges relatives aux initiatives par objet :

	2015	2014
	$	$
Salaires et charges sociales	**1 557 657**	1 102 269
Services professionnels	**222 059**	294 000
Services partagés	**19 142**	112 490
Charges locatives	**58 481**	53 179
Relations publiques et engagement auprès de la communauté	**23 788**	11 377
Fournitures	**13 636**	10 126
Frais de poste, de messagerie et de télécommunications	**11 314**	1 349
Autres	**215 054**	57 400
	2 121 131	1 642 190

Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Ouest

Notes complémentaires
31 mars 2015

10. Projets (suite)

Centres régionaux de coordination de la lutte contre le diabète

Le Ministère a octroyé un montant de 1 192 370 $ (1 200 620 $ en 2014) au RLISS relativement aux initiatives liées aux centres régionaux de coordination de la lutte contre le diabète. Le RLISS a engagé des charges d'exploitation totalisant 1 176 467 $ (816 627 $ en 2014) et des dépenses en immobilisations de 13 063 $ (8 544 $ en 2014) qui ont été comptabilisées au titre des immobilisations, et le financement connexe a été comptabilisé à titre d'apports de capital reportés. Le RLISS a comptabilisé le solde restant de 2 840 $ à titre de montant à verser au Ministère. Les charges engagées se détaillent comme suit :

	2015	2014
	$	$
Salaires	**926 404**	742 683
Charges d'exploitation	**250 063**	70 239
Charges non récurrentes	**–**	8 250
Total	**1 176 467**	821 172

11. Frais généraux et administratifs

Alors que l'état des résultats présente les charges selon leur fonction, le tableau suivant présente les frais généraux et administratifs par objet :

	2015	2014
	$	$
Salaires et charges sociales	**3 533 796**	3 450 665
Charges locatives	**254 419**	224 980
Amortissement	**111 406**	139 890
Services partagés	**382 520**	341 521
Partenariat des RLISS	**50 929**	54 357
Relations publiques	**52 295**	87 185
Services-conseils et charges liées au projet	**23 875**	219 451
Fournitures	**17 840**	20 983
Indemnités quotidiennes du président du Conseil	**43 225**	44 145
Indemnités quotidiennes des membres du Conseil	**62 246**	64 623
Charges des membres du Conseil	**62 933**	55 832
Frais de poste, de messagerie et de télécommunications	**58 845**	61 992
Autres	**330 805**	282 895
	4 985 134	5 048 519

12. Conventions de prestations de retraite

Le RLISS verse des cotisations au Healthcare of Ontario Pension Plan (le « HOOPP »), un régime multiemployeurs, pour le compte d'environ 42 membres de son personnel. Il s'agit d'un régime à prestations déterminées qui précise le montant des avantages de retraite devant être reçu par les employés en fonction de leur ancienneté et de leur salaire. Le montant des cotisations versées au HOOPP relativement au coût des services rendus au cours de l'exercice 2015 s'est établi à 378 658 $ (330 642 $ en 2014), et ce montant a été passé en charges dans l'état des résultats. La dernière évaluation actuarielle du régime a été effectuée au 31 décembre 2014. Le régime était entièrement capitalisé à cette date.

Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Ouest

Notes complémentaires
31 mars 2015

13. Garanties

Le RLISS est assujetti aux dispositions de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Par conséquent, dans le cours normal de ses activités, le RLISS ne peut conclure d'entente prévoyant l'indemnisation de tiers, sauf conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à la ligne directrice connexe sur l'indemnisation.

Le directeur général a bénéficié d'une indemnisation fournie directement par le RLISS conformément aux dispositions de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* et conformément au chapitre 28 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

14. Chiffres correspondants

Certains chiffres correspondants ont été reclassés afin qu'ils soient conformes à la présentation adoptée pour l'exercice visé.

Réseau local d'intégration des services de santé de Toronto-Centre

425, rue Bloor Est, bureau 201
Toronto (Ontario) M4W 3R4
Tél. : 416-921-7453 • Téléc. : 416-921-0117
Sans frais : 1 866 383-5446
www.torontocentrallhin.on.ca

24 Juin, 2015

Responsabilité de la direction quant aux états financiers

Le Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Toronto (le « RLISS »), un organisme de la Couronne, adhère à des normes rigoureuses d'intégrité lors de la conduite de ses activités. Pour protéger les actifs du RLISS et garantir la fiabilité des renseignements financiers, le RLISS applique des procédures et des pratiques administratives saines, et maintient les systèmes d'information et les contrôles financiers internes appropriés.

La responsabilité de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers du RLISS ci-joints incombe à la direction. Ces états financiers ont été préparés conformément aux lois applicables et aux principes comptables généralement reconnus (PCGR), ainsi qu'aux normes et directives du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP).

La direction a également la responsabilité de maintenir un système de contrôles internes conçus pour garantir raisonnablement que les actifs sont convenablement protégés, que les transactions sont dûment autorisées et enregistrées, et que des renseignements financiers fiables sont produits en temps utile afin de permettre la préparation des états financiers. La responsabilité de la surveillance et de l'évaluation de ces systèmes incombe à la direction, au comité de vérification et au conseil d'administration.

Avant que les états financiers soient approuvés, la direction se réunit avec les vérificateurs externes et le conseil d'administration afin d'examiner les états financiers et de discuter de n'importe quelle question importante afférente aux rapports financiers ou aux contrôles internes.

Les états financiers ont été vérifiés par Deloitte & Touche s.r.l. – les vérificateurs externes indépendants nommés par le conseil d'administration.

Camille Orridge
Directrice générale

Raj Krishnapillai
Directeur principal et directeur des finances, finances, services internes et services partagés

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.
5140 Yonge Street
Suite 1700
Toronto (Ontario) M2N 6L7
Canada

Tél. : 416-601-6150
Téléc. : 416-601-6151
www.deloitte.ca

Deloitte.

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres du conseil d'administration du
Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Toronto

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-jointes du Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Toronto (le « RLISS »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2015 et les états des résultats, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du **RLRS** *au 31 mars 2015, ainsi que de ses résultats de fonctionnement, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.*

Deloitte S.E.N.C.R./s.r.l.

Comptables professionnels agréés, comptables agréés
Experts-comptables autorisés
Le 24 juin 2015

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Toronto

État de la situation financière
au 31 mars 2015

	2015	2014
	$	$
Actifs financiers		
Trésorerie	[illegible]	[illegible]
Montant à recevoir des Réseaux locaux d'intégration des services de santé (les « RLISS »)	[illegible]	[illegible]
Montant à recevoir du ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère ») relativement aux paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé	[illegible]	[illegible]
Montant à recevoir au titre de la taxe de vente harmonisée	[illegible]	[illegible]
	[illegible]	[illegible]
Passifs		
Créditeurs et charges à payer	[illegible]	[illegible]
Montant à verser aux fournisseurs de services de santé	[illegible]	[illegible]
Montant à verser au Ministère (note 4b)	[illegible]	[illegible]
Apports de capital reportés (note 5)	[illegible]	[illegible]
	[illegible]	[illegible]
Dette nette	([illegible])	([illegible])
Engagements (note 10)		
Actifs non financiers		
Charges payées d'avance	[illegible]	[illegible]
Immobilisations corporelles (note 6)	[illegible]	[illegible]
	[illegible]	[illegible]
Surplus accumulé	–	–

Approuvé par le Conseil

_______________ administrateur

_______________ administrateur

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Toronto

État des résultats
pour l'exercice clos le 31 mars 2019

	Budget (note 7)	2019 Montant réel	2018 Montant réel
	$	$	$
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Toronto

État de la variation de la dette nette pour l'exercice clos le 31 mars 2015

	2015 $	2014 $
Surplus de l'exercice	-	-
Acquisition d'immobilisations corporelles	(1 990 944)	(1 573 528)
Amortissement des immobilisations corporelles	1 379 579	871 994
Acquisition de charges payées d'avance	(71 869)	(75 150)
Utilisation de charges payées d'avance	75 150	69 067
Diminution (augmentation) de la dette nette	292 816	(707 617)
Dette nette au début de l'exercice	(2 578 208)	(1 870 591)
Dette nette à la fin de l'exercice	(2 285 392)	(2 578 208)

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Toronto

État des flux de trésorerie
pour l'exercice clos le 31 mars 2015

	2015	2014
	$	$
Activités de fonctionnement		
Surplus de l'exercice	-	-
Moins : éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	1 379 579	871 994
Amortissement des apports de capital reportés (note 5)	(1 379 579)	(871 994)
	-	-
Variation des éléments hors trésorerie liés à l'exploitation		
Montant à recevoir des RLISS	(111 428)	21 542
Montant à recevoir au titre de la taxe de vente harmonisée	113 189	(123 405)
Montant à recevoir du Ministère relativement aux paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé	6 546 403	(10 678 369)
Créditeurs et charges à payer	(303 102)	253 697
Montant à verser aux fournisseurs de services de santé	(6 546 403)	10 678 369
Montant à verser au Ministère	(10 800)	(132 209)
Charges payées d'avance	3 281	(6 083)
	(308 852)	13 542
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(1 090 044)	(1 573 528)
Activités de financement		
Augmentation des apports de capital reportés (note 5)	1 090 044	1 573 528
Variation nette de la trésorerie	(308 852)	13 542
Trésorerie au début de l'exercice	1 320 686	1 307 144
Trésorerie à la fin de l'exercice	1 011 834	1 320 686

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Toronto

Notes complémentaires
31 mars 2015

1. Description des activités

Le Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Toronto a été constitué par lettres patentes le 2 juin 2005 à titre de société sans capital-actions. Par suite de la sanction royale du projet de loi 36, le 28 mars 2006, il a poursuivi ses activités en vertu de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* (la « Loi »), sous l'appellation Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Toronto (le « RLISS »), et ses lettres patentes ont été dissoutes. À titre de mandataire de l'État, le RLISS n'est pas imposé.

Le RLISS est mandataire de l'État et agit à ce titre uniquement. Les restrictions imposées au RLISS en ce qui a trait à certaines activités sont énoncées dans la Loi.

Le RLISS a également conclu une entente de responsabilisation avec le ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère ») établissant le cadre des responsabilités et activités du RLISS.

Le RLISS a pour mandat de planifier, de financer et d'intégrer le système de santé local dans une région géographique précise. Le RLISS couvre une région géographique clairement définie et permet aux collectivités locales et aux fournisseurs de services de santé de cette région de collaborer en vue de cibler les priorités locales, de planifier les services de santé et de les assurer de façon plus coordonnée. Le RLISS couvre la ville de Toronto. Le RLISS conclut des ententes de responsabilisation avec des fournisseurs de services.

Le RLISS est financé par la province de l'Ontario, en vertu d'une entente de rendement des RLISS (l'« entente de rendement ») conclue avec le Ministère. Ces états financiers reflètent les modalités de l'entente de rendement liée à ce financement.

Le RLISS a pris en charge la responsabilité d'autoriser des paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé, avec prise d'effet le 1er avril 2007. Les montants des paiements de transfert sont fondés sur les modalités prévues aux ententes de responsabilisation conclues entre les divers fournisseurs et le RLISS. Au cours de l'exercice, le RLISS autorise le montant du paiement de transfert et en informe le Ministère qui, pour sa part, transfère le montant directement au fournisseur de services de santé. Les espèces liées au paiement de transfert ne transitent pas par le compte bancaire du RLISS. Avec prise d'effet le 1er avril 2007, tous les versements aux fournisseurs de services de santé de la région géographique desservie par le RLISS ont été imputés aux états financiers de ce dernier. Le financement attribué par le Ministère est comptabilisé à titre de produits, et un montant équivalent est passé en charges à titre de paiement de transfert aux fournisseurs de services de santé autorisés dans les états financiers du RLISS pour l'exercice clos le 31 mars 2015.

Les états financiers du RLISS n'incluent aucun programme géré par le Ministère.

Le RLISS est également financé aux fins du programme lié au Centre régional de coordination de la lutte contre le diabète, en vertu de l'entente de rendement entre le Ministère et le RLISS. Le mandat opérationnel, les responsabilités et le financement du programme lié au Centre régional de coordination de la lutte contre le diabète ont été transférés au RLISS au cours de l'exercice 2012-2013.

2. Principales méthodes comptables

Les états financiers du RLISS constituent des déclarations de la direction et sont dressés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les principales méthodes comptables adoptées par le RLISS sont les suivantes :

Méthode de comptabilité

Les produits et les charges sont présentés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Selon cette méthode, les produits sont constatés dans l'exercice au cours duquel les événements ayant donné lieu aux produits surviennent et lorsque ceux-ci sont gagnés et peuvent être déterminés. Quant aux charges, elles sont constatées dans l'exercice au cours duquel les événements ayant donné lieu aux charges surviennent, lorsque les charges sont engagées, que les ressources sont consommées et qu'elles peuvent être mesurées.

En vertu de la comptabilité d'exercice, les charges incluent les éléments sans effet sur la trésorerie comme l'amortissement des immobilisations corporelles.

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Toronto

Notes complémentaires
31 mars 2015

2. Principales méthodes comptables (suite)

Paiements de transfert gouvernementaux

Les paiements de transfert gouvernementaux versés par le Ministère sont comptabilisés dans les états financiers de l'exercice au cours duquel ils sont autorisés, lorsque les faits ayant donné lieu à leur versement sont survenus, que les critères de rendement sont respectés et que des estimations raisonnables des montants peuvent être faites.

Certaines sommes, incluant les paiements de transfert versés par le Ministère, sont reçues conformément à des lois, à des règlements ou à des conventions, et peuvent uniquement être utilisées aux fins de l'administration de certains programmes ou aux fins de l'achèvement de projets précis. Le financement est uniquement constaté à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les dépenses connexes sont engagées ou les services connexes sont fournis. Certaines sommes reçues servent en outre à payer des dépenses relatives à des services n'ayant pas encore été fournis. Ces sommes sont comptabilisées à la clôture de la période au titre des montants à verser au Ministère.

Apports de capital reportés

Toute somme reçue et utilisée aux fins du financement de dépenses comptabilisées à titre d'immobilisations corporelles est initialement constatée à titre d'apports de capital reportés et amortie à titre de produits sur la durée de vie utile de l'actif reflétant la prestation des services connexes. Le montant comptabilisé à titre de produits à l'état des résultats est conforme à la politique d'amortissement s'appliquant aux immobilisations.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique, qui comprend les coûts directement liés à l'acquisition, à la conception, à la construction, au développement, à la mise en valeur ou à l'amélioration d'immobilisations corporelles. Les apports sous forme d'immobilisations corporelles sont comptabilisés à leur juste valeur estimée en date de l'apport. La juste valeur des apports sous forme d'immobilisations corporelles est estimée selon leur coût, leur valeur de marché ou leur valeur d'expertise, en fonction de ce qui convient le mieux. Lorsqu'il est impossible d'estimer la juste valeur des immobilisations corporelles, celles-ci sont comptabilisées à une valeur symbolique.

Les frais d'entretien et de réparation sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés, tandis que les améliorations permettant de prolonger la durée de vie utile ou d'augmenter la capacité d'une immobilisation corporelle de façon considérable sont immobilisées. Les coûts liés aux logiciels sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé. Les immobilisations corporelles sont amorties sur leur durée de vie utile estimative comme suit :

Mobilier et agencements de bureau	5 ans (méthode linéaire)
Matériel informatique	3 ans (méthode linéaire)
Améliorations locatives	Durée du bail (méthode linéaire)

L'amortissement des immobilisations qui sont acquises ou qui commencent à être utilisées en cours d'exercice est calculé sur un exercice complet.

Information financière sectorielle

Les états financiers du RLISS incluent les comptes de ses divisions, soit le Bureau des services partagés des RLISS (le « BSPR ») et le Partenariat des RLISS (le « PRLISS »). Des états de la situation financière et des résultats distincts sont présentés pour le BSPR et la PRLISS dans les annexes jointes aux états financiers.

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Toronto

Notes complémentaires
31 mars 2015

2. Principales méthodes comptables (suite)

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public exige que la direction effectue des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs et des passifs, sur l'information relative aux actifs et aux passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants déclarés des produits et des charges au cours de la période. Les éléments importants assujettis à ces estimations et hypothèses comprennent l'évaluation des charges à payer et de la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Les résultats réels pourraient différer des estimations.

3. Opérations entre apparentés

Le Bureau des services partagés des RLISS (le « BSPR ») est une division du RLISS du Centre-Toronto et est assujetti aux mêmes politiques, lignes directrices et directives que le RLISS du Centre-Toronto. Le BSPR est responsable, au nom des RLISS, de la prestation de services à tous les RLISS. Toute tranche des charges d'exploitation du BSPR payée en trop (ou impayée) par les RLISS en fin d'exercice est comptabilisée à titre de montant à recevoir du BSPR (à verser au BSPR). Ces modalités sont toutes prévues aux termes de la convention de services partagés que le BSPR a conclue avec tous les RLISS.

Le Partenariat des RLISS (le « PRLISS ») est une division du RLISS du Centre-Toronto et est assujetti aux mêmes politiques, lignes directrices et directives que le RLISS du Centre-Toronto. Il incombe au PRLISS de fournir des conseils à tous les RLISS dans les domaines de la planification à l'égard de l'intégration et de l'engagement auprès des communautés, des méthodes de répartition, de la performance concernant la reddition de comptes et de l'alignement et de la coordination des systèmes. Toute tranche des charges d'exploitation du PRLISS payée en trop (ou impayée) par le RLISS à la clôture de l'exercice est comptabilisée à titre de montant à recevoir du PRLISS (à verser au PRLISS), conformément à la convention entre le PRLISS et tous les RLISS.

Bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration

En date du 1er avril 2013, le RLISS a conclu une entente avec les RLISS du Centre, du Centre-Ouest, du Centre-Est, de Mississauga Halton et de Simcoe Nord Muskoka (le « groupement ») afin d'assurer une mise en œuvre efficace et efficiente des programmes et des initiatives de cybersanté sur le territoire du groupement. En vertu de cette entente, les décisions relatives aux activités financières et aux activités d'exploitation du bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration sont prises en commun. Aucun RLISS n'est en mesure d'exercer un contrôle unilatéral.

Les états financiers du RLISS reflètent la partie qui lui revient du financement fourni par le Ministère au groupement en ce qui a trait au bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration et aux dépenses connexes. Au cours de l'exercice, le RLISS a reçu du Ministère un financement de 510 000 $ (580 000 $ en 2014) par l'intermédiaire du RLISS du Centre-Ouest.

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Toronto

Notes complémentaires
31 mars 2015

4. Financement remboursable au Ministère

En vertu de l'entente de rendement et de l'entente de paiement de transfert, le RLISS doit afficher un bilan équilibré à la fin de chaque exercice. Par conséquent, toute somme reçue à titre de financement excédant les charges engagées doit être remboursée au Ministère.

a) Le montant remboursable au Ministère relativement aux activités de l'exercice visé se compose des éléments suivants :

			2015	2014
	Financement reçu	Charges admissibles	Surplus	Surplus
	$	$	$	$
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé	4 761 002 833	4 761 002 833	–	–
Activités du RLISS	5 460 874	5 458 067	2 807	2 060
PRLISS	670 000	670 000	–	11 547
Services de cybersanté	510 000	510 000	–	–
Chef de service des urgences	75 000	75 000	–	–
Planification de la transition pour la santé des autochtones	20 000	20 000	–	–
Urgences – ANS	100 000	100 000	–	–
Chef des soins aux malades en phase critique	75 000	75 000	–	–
Harmonisation des ressources – ANS	370 000	370 000	–	–
Services de santé en français	106 000	106 000	–	–
Entités de planification des services en français	568 713	568 713	–	–
Chef des soins primaires	75 000	75 000	–	–
Centre régional de coordination de la lutte contre le diabète	1 129 301	1 129 301	–	–
Jeux panaméricains et parapanaméricains	414 498	414 498	–	–
Outils de communication pour la gestion des services d'urgence	800 000	800 000	–	–
	4 771 377 219	4 771 374 412	2 807	13 607

Au cours de l'exercice, le RLISS a reçu du Ministère un financement net de 568 713 $ (note 9) (568 713 $ en 2014) relativement aux entités de planification des services de santé en français, et le total du montant a été directement octroyé à l'entité de planification des services de santé en français du Centre-Toronto.

b) Le montant à verser au Ministère relativement aux activités de l'exercice visé aux 31 mars se compose des éléments suivants :

	2015	2014
	$	$
Montant à verser au Ministère au début de l'exercice	(13 607)	(145 816)
Paiement au Ministère	13 607	145 816
Financement remboursable au Ministère relativement aux activités de l'exercice visé (note 4a)	(2 807)	(13 607)
Montant à verser au Ministère à la fin de l'exercice	(2 807)	(13 607)

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Toronto

Notes complémentaires
31 mars 2015

5. Apports de capital reportés

	2015	2014
	$	$
Solde au début de l'exercice	**2 503 058**	1 801 524
Apports de capital reçus au cours de l'exercice	**1 090 044**	1 573 528
Amortissement pour l'exercice	**(1 379 579)**	(871 994)
Solde à la fin de l'exercice	**2 213 523**	2 503 058

6. Immobilisations corporelles

			2015	2014
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	$	$	$	$
Mobilier et agencements de bureau	**560 463**	**389 197**	**171 266**	218 667
Matériel informatique	**6 204 337**	**4 332 001**	**1 872 336**	1 750 354
Améliorations locatives	**2 032 454**	**1 862 533**	**169 921**	534 037
	8 797 254	**6 583 731**	**2 213 523**	2 503 058

7. Chiffres du budget

Les chiffres du budget présentés à l'état des résultats reflètent le budget initial au 1er avril 2014. Ces chiffres ont été présentés pour que ces états financiers soient conformes aux exigences de communication d'information du CCSP. Les tableaux suivants présentent les ajustements apportés au budget du RLISS au cours de l'exercice.

Le budget de financement total des fournisseurs de services de santé de 4 761 002 833 $ se compose des éléments suivants :

	$
Budget du financement initial des fournisseurs de services de santé	**4 621 561 004**
Ajustements en vertu d'annonces faites au cours de l'exercice	**139 441 829**
Budget final du financement des fournisseurs de services de santé	**4 761 002 833**

Le budget d'exploitation total, excluant le financement des fournisseurs de services de santé, se chiffre à 8 885 355 $.

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Toronto

Notes complémentaires
31 mars 2015

8. Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé

Le RLISS a l'autorisation d'accorder un financement total de 4 761 002 833 $ (4 715 109 989 $ en 2014) aux divers fournisseurs de services de santé situés dans la région géographique qu'il dessert. Les paiements de transfert accordés par le RLISS à divers secteurs s'établissent comme suit pour l'exercice 2015 :

	2015	2014
	$	$
Gestion d'hôpitaux	**3 584 903 808**	3 581 113 829
Centres de soins de longue durée	**267 424 716**	262 005 072
Centres d'accès aux soins communautaires	**244 702 630**	232 956 277
Services de soutien communautaires	**93 459 523**	84 357 083
Soins à domicile dans des logements avec services de soutien	**53 669 470**	49 625 351
Centres de soins de santé communautaires	**91 699 161**	92 931 485
Programmes communautaires de soins de santé mentale et de toxicomanie	**127 118 591**	118 555 888
Programmes de toxicomanie	**37 861 791**	34 698 561
Hôpitaux psychiatriques spécialisés	**260 163 143**	258 866 443
	4 761 002 833	4 715 109 989

9. Activités du RLISS – projets

Le RLISS a reçu du financement aux fins de diverses initiatives énumérées dans l'état des résultats. Le tableau suivant présente les charges relatives aux initiatives par objet :

	2015	2014
	$	$
Salaires et charges sociales	**3 102 353**	2 076 430
Services professionnels	**197 164**	211 303
Financement transféré	**568 713**	568 713
Autres	**375 282**	705 871
	4 243 512	3 562 317

Les charges d'exploitation relatives au Centre régional de coordination de la lutte contre le diabète qui sont comprises dans les charges liées au financement des projets présentées ci-dessus s'établissent comme suit :

	Montant réel 2015	Montant réel 2014
	$	$
Salaires et charges sociales	**954 043**	919 048
Autres	**175 258**	348 473
	1 129 301	1 267 521

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Toronto

Notes complémentaires
31 mars 2015

10. Frais généraux et administratifs

Alors que l'état des résultats présente les charges selon leur fonction, le tableau suivant présente le classement des frais généraux et administratifs :

	2015	2014
	$	$
Salaires et charges sociales	3 954 564	3 878 810
Charges locatives	263 686	259 113
Amortissement	204 342	333 116
Services partagés	317 718	371 494
PRLISS	50 929	47 500
Services-conseils	77 246	192 167
Services de traduction	55 390	19 250
Services professionnels	15 900	12 560
Fournitures	48 865	25 753
Frais liés à l'informatique	144 955	40 172
Frais de gouvernance	39 346	57 679
Frais de poste, de messagerie et de télécommunications	42 131	102 326
Autres	242 995	172 665
	5 458 067	5 512 605

Le tableau suivant présente les charges au titre des indemnités quotidiennes du président et des administrateurs du Conseil ainsi que les frais de déplacement et de formation qui sont inclus dans les frais de gouvernance du tableau des frais généraux et administratifs ci-dessus.

		2015	2014
	Budget	Montant réel	Montant réel
	$	$	$
Charge au titre des indemnités quotidiennes du président du Conseil	36 408	15 050	21 000
Charge au titre des indemnités quotidiennes des administrateurs du Conseil	61 677	23 950	35 575
Frais de déplacement et frais de formation des membres du Conseil	1 915	346	1 104
	100 000	39 346	57 679

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Toronto

Notes complémentaires
31 mars 2015

11. Bureau des services partagés des RLISS

Le tableau suivant présente la situation financière et les activités financières, par élément, du Bureau des services partagés des RLISS pour l'exercice :

Bureau des services partagés des RLISS
État de la situation financière
au 31 mars 2015

	2015	2014
	$	$
Actifs financiers		
Trésorerie	326 821	340 350
Montant à recevoir des RLISS	132 107	20 687
Montant à recevoir du PRLISS*	–	36 674
Montant à recevoir au titre de la taxe de vente harmonisée	235 921	416 649
	694 849	814 360
Passifs		
Créditeurs et charges à payer	649 741	978 647
Montant à verser au RLISS du Centre-Toronto*	96 153	(98 715)
Apports de capital reportés	1 401 857	1 630 410
	2 147 751	2 510 342
Dette nette	1 452 902	1 695 982
Actifs non financiers		
Charges payées d'avance	51 045	65 572
Immobilisations corporelles	1 401 857	1 630 410
	1 452 902	1 695 982
Surplus accumulé	–	–

* Les montants à verser au RLISS du Centre-Toronto et au PRLISS, et les montants à recevoir du RLISS du Centre-Toronto et du PRLISS sont éliminés à la consolidation.

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Toronto

Notes complémentaires
31 mars 2015

11. Bureau des services partagés des RLISS (suite)

Bureau des services partagés des RLISS
État des activités financières
pour l'exercice clos le 31 mars 2015

	Budget	2015 Montant réel	2014 Montant réel
	$	$	$
Produits			
Montants recouvrés ou recouvrables auprès des RLISS	5 663 296	4 783 918	4 505 756
Financement fourni par le Ministère	–	–	740 000
Amortissement des apports de capital reportés	–	1 040 008	468 218
	5 663 296	5 823 826	5 713 976
Charges**			
Salaires	1 878 077	1 983 744	1 430 609
Charges sociales	206 568	299 581	184 322
Fournitures	40 283	29 164	27 632
Télécommunications	24 180	11 387	4 531
Recrutement et perfectionnement des employés	5 840	20 040	6 845
Frais liés à l'informatique	357 706	463 862	596 139
Services-conseils	15 000	21 244	9 025
Services professionnels	21 500	21 970	19 500
Frais liés aux réunions	7 479	1 582	15
Amortissement	–	1 040 008	468 218
Charges locatives	181 185	167 912	167 750
Autres	33 600	28 530	18 790
Externalisation de services	2 891 978	2 122 962	2 780 590
Total des charges liées aux services communs du RLISS	5 663 296	5 823 826	5 713 976
Moins : opérations interentités éliminées à la consolidation***	–	(401 661)	(698 747)
	5 663 296	5 422 165	5 015 229

** Le total des charges ci-dessus comprend des charges de 750 151 $ relatives au service juridique dont une tranche de 637 313 $ est liée aux salaires et aux charges sociales.

*** Le total des charges ci-dessus comprend un montant de 401 661 $ (698 747 $ en 2014) lié à des opérations interentités qui ont été éliminées à la consolidation.

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Toronto

Notes complémentaires
31 mars 2015

12. Partenariat des RLISS

Le tableau suivant présente la situation financière et les activités financières, par élément, du Partenariat des RLISS pour l'exercice :

Partenariat des RLISS
État de la situation financière
au 31 mars 2015

	2015	2014
	$	$
Actifs financiers		
Trésorerie	188 446	188 000
Montant à recevoir au titre de la taxe de vente harmonisée	1 055	5 587
	189 501	197 005
Passifs		
Créditeurs et charges à payer	46 229	193 320
Montant à verser au RLISS du Centre-Toronto*	189 096	36 674
Apports de capital reportés	67 614	202 043
Montant à verser au Ministère (note 4a)	–	11 587
	303 439	431 304
Dette nette	73 938	203 719
Actifs non financiers		
Charges payées d'avance	6 324	676
Immobilisations corporelles	67 614	202 043
	73 938	203 719
Surplus accumulé	–	–

* Les montants à recevoir du BSPR et les montants à verser au RLISS du Centre-Toronto sont éliminés à la consolidation.

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Toronto

Notes complémentaires

31 mars 2015

12. Partenariat des RLISS (suite)

Partenariat des RLISS
État des activités financières
pour l'exercice clos le 31 mars 2015

		2015	2014
	Budget	Montant réel	Montant réel
	$	$	$
Produits			
Montants recouvrés ou recouvrables auprès des RLISS	916 280	713 000	749 349
Financement fourni par le Ministère	670 000	670 000	670 000
Amortissement des apports de capital reportés	–	136 229	70 000
	1 586 280	1 519 229	1 489 349
Financement remboursable au Ministère relativement aux activités	–	–	(11 547)
	1 586 280	1 519 229	1 477 802
Charges[(a)]			
Salaires	1 000 060	964 097	838 209
Charges sociales	284 580	187 613	213 159
Fournitures	10 044	8 282	6 079
Télécommunications	11 100	4 609	1 080
Recrutement et perfectionnement des employés	20 522	8 231	5 318
Frais liés à l'informatique	6 200	3 686	13 448
Services conseils	38 500	9 071	68 673
Frais liés aux réunions	13 000	7 847	3 941
Amortissement	–	136 229	70 000
Charges locatives	102 400	111 484	93 459
Autres	29 834	6 220	8 727
Services partagés	64 400	63 400	47 500
	1 586 280	1 519 229	1 477 802
Moins : opérations intercentités éliminées à la consolidation	–	(52 229)	(47 500)
	–	1 467 000	1 430 302

(a) Le total des charges ci-dessus comprend un montant de 52 229 $ (47 500 $ en 2014) lié à des opérations intercentités qui ont été éliminées à la consolidation.

Une tranche de 30 000 $ du financement reçu du Ministère (30 000 $ en 2014) a été affectée au réseau provincial de soins en fin de vie. De cette tranche, un montant de 11 547 $ a servi au remboursement du financement reçu du Ministère (note 4a).

13. Conventions de prestations de retraite

Le RLISS verse des cotisations au Healthcare of Ontario Pension Plan (le « HOOPP »), un régime multiemployeurs, pour le compte d'environ 70 membres de son personnel. Il s'agit d'un régime à prestations déterminées qui précise le montant des avantages de retraite devant être reçu par les employés en fonction de leur ancienneté et de leur salaire. Le montant des cotisations versées au HOOPP relativement au coût des services rendus au cours de l'exercice 2015 s'est établi à 616 320 $ (520 651 $ en 2014), et ce montant a été passé en charges dans l'état des résultats. La dernière évaluation actuarielle du régime a été effectuée au 31 décembre 2014. À ce moment, le régime était entièrement capitalisé.

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Toronto

Notes complémentaires
31 mars 2015

16. Garanties

Le RLISS est soumis aux dispositions de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Par conséquent, dans le cours normal de ses activités, le RLISS ne peut conclure d'entente prévoyant l'indemnisation de tiers, sauf conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à la ligne directrice connexe sur l'indemnisation.

Le directeur général a bénéficié d'une indemnisation fournie directement par le RLISS conformément aux dispositions de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* et conformément au chapitre 28 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

17. Engagements

Le RLISS a des engagements en vertu de divers contrats de location-exploitation visant des locaux et du matériel. Les contrats seront également probablement renouvelés. Les paiements minimaux exigibles au titre de la location pour les prochains exercices s'établissent comme suit :

	$
2016	660 720
2017	000
	660 720

Le RLISS a également des engagements de financement envers des fournisseurs de services de santé liés par des ententes de responsabilisation pour les exercices 2016 et 2016. Les montants réels qui seront ultimement versés dépendent du financement mis au RLISS par le Ministère.

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Toronto

État cumulé de la situation financière et des activités financières par division – Annexe I
au 31 mars 2015

État cumulé de la situation financière et des activités financières par division – Annexe I	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014
	Centre-Toronto		Bureau des services partagés		Partenariat		Total	Total
	$	$	$	$	$	$	$	$
Actifs financiers								
Trésorerie	486 887	792 289	328 821	340 350	188 446	188 288	1 011 854	1 320 888
Montant à recevoir du BSPR, du PRLISS et du RLISS du Centre-Toronto*	246 749	-	-	135 389	-	-	246 749	135 389
Montant à recevoir des Réseaux locaux d'intégration des services de santé (les « RLISS »)	-	-	132 107	20 687	-	-	132 107	20 687
Montant à recevoir du ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère ») relativement aux paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé	34 279 012	40 825 415	-	-	-	-	34 279 012	40 825 415
Montant à recevoir au titre de la taxe de vente harmonisée	216 206	140 125	236 921	416 849	1 055	9 597	453 182	566 371
	35 237 934	41 757 829	694 849	913 275	189 501	197 885	36 121 894	42 868 546
Passifs								
Créditeurs et charges à payer	870 216	840 320	849 741	979 847	48 229	150 320	1 696 185	1 969 287
Montant à verser au BSPR, au PRLISS et au RLISS du Centre-Toronto*	-	98 715	98 103	-	149 599	38 874	246 749	135 389
Montant à verser aux fournisseurs de services de santé	34 279 012	40 825 415	-	-	-	-	34 279 012	40 825 415
Apports de capital reportés	744 052	869 835	1 401 887	1 630 410	67 614	202 843	2 213 523	2 503 058
Montant à verser au Ministère	2 807	2 060	-	-	-	11 547	2 807	13 607
	35 896 086	42 438 315	2 147 751	2 609 257	263 439	403 584	38 407 276	45 446 756
Dette nette	759 852	679 507	1 452 802	1 695 982	73 938	203 719	2 286 392	2 578 208
Actifs non financiers								
Charges payées d'avance	14 800	8 702	51 045	65 572	6 324	876	71 869	75 150
Immobilisations corporelles	744 052	869 835	1 401 887	1 630 410	67 614	202 843	2 213 523	2 503 058
	758 852	878 537	1 452 902	1 695 982	73 938	203 719	2 285 392	2 578 208
Surplus accumulé	-	-	-	-	-	-	-	-

* Les montants à recevoir du/à verser au Bureau des services partagés des RLISS, les montants à recevoir du/à verser au PRLISS et les montants à recevoir du/à verser au RLISS du Centre-Toronto son éliminés à la consolidation.

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Toronto

État cumulé de la situation financière et des activités financières par division – Annexe I (suite)
pour l'exercice clos le 31 mars 2015

État cumulé de la situation financière et des activités financières par division – Annexe I (suite)

	Activités du RLISS du Centre-Toronto			Bureau des services partagés			Partenariat				
	2015	2015	2014	2015	2015	2014	2015	2015	2014	2015	2014
	Budget	Montant réel	Montant réel	Budget	Montant réel	Montant réel	Budget	Montant réel	Montant réel	Total	Total
	$	$	$	$	$	$	$	$	$	$	$
Produits											
Montants recouvrés ou recouvrables auprès des RLISS	-	-	-	5 693 289	4 783 818	4 503 758	818 250	710 000	748 349	5 493 818	5 252 107
Financement fourni par le Ministère	5 530 121	5 289 532	5 181 548	-	-	740 000	670 000	670 000	670 000	5 959 532	6 591 548
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 8)	4 621 581 004	4 781 002 833	4 715 109 869	-	-	-	-	-	-	4 781 002 833	4 715 109 869
Financement lié aux technologies habilitantes (note 8)	580 000	510 000	580 000	-	-	-	-	-	-	510 000	580 000
Chefs de service des urgences (note 8)	75 000	75 000	75 000	-	-	-	-	-	-	75 000	75 000
Planification de la transition pour la santé des autochtones (note 8)	20 000	20 000	20 000	-	-	-	-	-	-	20 000	20 000
Projet interventions d'urgence – Autre niveau de soins (« Urgences – ANS ») (note 8)	100 000	100 000	100 000	-	-	-	-	-	-	100 000	100 000
Chef des soins aux malades en phase critique (note 8)	75 000	75 000	75 000	-	-	-	-	-	-	75 000	75 000
Harmonisation des ressources et aiguillage (note 8)	209 722	370 000	628 000	-	-	-	-	-	-	370 000	628 000
Services de santé en français (note 8)	106 000	106 000	106 000	-	-	-	-	-	-	106 000	106 000
Entités de planification des services en français (note 8)	568 713	568 713	568 713	-	-	-	-	-	-	568 713	568 713
Chef des soins primaires (note 8)	75 000	75 000	75 000	-	-	-	-	-	-	75 000	75 000
Centre régional de coordination de la lutte contre le diabète (note 8)	1 129 301	1 129 301	1 287 521	-	-	-	-	-	-	1 129 301	1 287 521
Dépistage précoce du diabète (note 8)	-	-	50 000	-	-	-	-	-	-	-	50 000
Réforme en matière de physiothérapie (note 8)	-	-	27 341	-	-	-	-	-	-	-	27 341
Jeux panaméricains et parapanaméricains (note 8)	414 400	414 400	69 083	-	-	-	-	-	-	414 400	69 083
Outil de communication pour la gestion des services d'urgence (note 8)	-	800 000	-	-	-	-	-	-	-	800 000	-
Amortissement des apports de capital reportés (note 5)	-	226 342	222 116	-	1 015 008	469 218	-	138 229	72 960	1 379 579	871 994
	4 630 448 308	4 779 797 279	4 724 284 312	5 693 289	5 823 826	5 713 976	1 488 250	1 518 229	1 491 309	4 779 349 274	4 731 468 297
Surplus de financement remboursable au Ministère relativement aux activités (note 4e)	-	(2 807)	(2 080)	-	-	-	-	-	(11 847)	(2 807)	(13 607)
	4 630 448 308	4 779 794 472	4 724 282 232	5 693 289	5 823 826	5 713 976	1 488 250	1 518 229	1 479 462	4 779 346 467	4 731 454 690
Charges											
Frais généraux et administratifs (note 9)	5 530 121	5 459 097	5 512 605	-	-	-	-	-	-	5 459 097	5 512 605
Services partagés des RLISS* (note 10)	-	-	-	5 693 289	5 823 826	5 713 976	-	-	-	5 823 826	5 713 976
Partenariat des RLISS** (note 11)	-	-	-	-	-	-	1 488 250	1 518 229	1 479 462	1 518 229	1 479 462
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 8)	4 621 581 004	4 781 002 833	4 715 109 869	-	-	-	-	-	-	4 781 002 833	4 715 109 869
Technologies habilitantes (note 8)	580 000	510 000	580 000	-	-	-	-	-	-	510 000	580 000
Chefs de service des urgences (note 8)	75 000	75 000	75 000	-	-	-	-	-	-	75 000	75 000
Planification de la transition pour la santé des autochtones (note 8)	20 000	20 000	20 000	-	-	-	-	-	-	20 000	20 000
Projet interventions d'urgence – Autre niveau de soins (« Urgences – ANS ») (note 8)	100 000	100 000	100 000	-	-	-	-	-	-	100 000	100 000
Chef des soins aux malades en phase critique (note 8)	75 000	75 000	75 000	-	-	-	-	-	-	75 000	75 000
Harmonisation des ressources et aiguillage (note 8)	209 722	370 000	628 000	-	-	-	-	-	-	370 000	628 000
Services de santé en français (note 8)	106 000	106 000	106 000	-	-	-	-	-	-	106 000	106 000
Entités de planification des services en français (note 8)	568 713	568 713	568 713	-	-	-	-	-	-	568 713	568 713
Chef des soins primaires (note 8)	75 000	75 000	75 000	-	-	-	-	-	-	75 000	75 000
Centre régional de coordination de la lutte contre le diabète (note 8)	1 129 301	1 129 301	1 287 521	-	-	-	-	-	-	1 129 301	1 287 521
Dépistage précoce du diabète (note 8)	-	-	50 000	-	-	-	-	-	-	-	50 000
Réforme en matière de physiothérapie (note 8)	-	-	27 341	-	-	-	-	-	-	-	27 341
Jeux panaméricains et parapanaméricains (note 8)	414 400	414 400	69 083	-	-	-	-	-	-	414 400	69 083
Outil de communication pour la gestion des services d'urgence (note 8)	-	800 000	-	-	-	-	-	-	-	800 000	-
	4 630 448 308	4 779 794 472	4 724 282 232	5 693 289	5 823 826	5 713 976	1 488 250	1 518 229	1 479 462	4 779 346 467	4 731 454 690
Surplus de l'exercice et surplus accumulé à la fin de l'exercice	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

* Ces montants seront ajustés de 421 881 $ relativement aux opérations du RLISS du Centre-Toronto. Ces montants reflètent les opérations que le BSPR a effectuées au nom des 14 RLISS (note 11).
** Ces montants seront ajustés de 50 929 $ relativement aux opérations du RLISS du Centre-Toronto. Ces montants reflètent les opérations que le PRLISS a effectuées au nom des 14 RLISS (note 12).

RLISS de Waterloo Wellington

Rapport sur les responsabilités de la direction

Il incombe à la direction du Réseau local d'intégration des services de santé (RLISS) d'Waterloo Wellington de préparer les états financiers afférents conformément aux principes comptables généralement reconnus. La direction prépare les états financiers conformément aux conventions comptables appropriées et, en se fondant sur les meilleures estimations possibles et en faisant preuve de jugement éclairé, rend compte des activités et des transactions comme elles sont survenues. La direction a retenu des montants raisonnablement fondés pour s'assurer que les états financiers sont présentés fidèlement, à tous les égards importants. Les données financières incluses dans le présent rapport annuel sont préparées sur une base comparable à celle des états financiers.

La direction tient à jour un système de mécanismes de contrôle interne pour donner une assurance raisonnable, moyennant des frais raisonnables, que les éléments d'actif sont protégés et que les transactions sont exécutées et enregistrées conformément aux politiques régissant les activités du RLISS.

Il incombe au conseil d'administration de s'assurer que la direction assume ses responsabilités en matière d'information financière et de contrôle interne et de passer en revue et d'approuver en dernier ressort les états financiers consolidés. Ces responsabilités sont acquittées essentiellement par le comité de vérification. Le comité se réunit environ quatre fois par an pour passer en revue l'information financière vérifiée et non vérifiée. Deloitte & Touche LLP a libre et plein accès au comité de vérification.

La direction reconnaît qu'il lui incombe de présenter des renseignements financiers représentatifs des opérations du RLISS, uniformément fiables et pertinents pour l'évaluation éclairée des activités du RLISS.

M. Bruce Lauckner
Directeur général

Mrs. Zeynep Danis, CPA, CMA
Directeur général des finances

Le 23 juin 2015

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.
5140 Yonge Street
Suite 1700
Toronto (Ontario) M2N 6L7
Canada

Tél. : 416-601-6150
Téléc. : 416-601-6151
www.deloitte.ca

Deloitte.

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres du conseil d'administration du
Réseau local d'intégration des services de santé de Waterloo Wellington

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Réseau local d'intégration des services de santé de Waterloo Wellington, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2015 et les états des résultats, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de notre audit sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Réseau local d'intégration des services de santé de Waterloo Wellington au 31 mars 2015, ainsi que de ses résultats de fonctionnement, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés, comptables agréés
Experts-comptables autorisés
Le 28 mai 2015

Réseau local d'intégration des services de santé de Waterloo Wellington

État de la situation financière
au 31 mars 2015

	2015	2014
	$	$
Actifs financiers		
Trésorerie	**421 932**	844 942
Montant à recevoir du ministère de la Santé et des Soins de longue durée (note 9)	**5 546 146**	2 378 472
Autres débiteurs	**306 375**	124 090
	6 274 453	3 347 504
Passifs		
Créditeurs et charges à payer	**542 072**	667 663
Montant à verser au ministère de la Santé et des Soins de longue durée (note 3b)	**248 355**	334 506
Montant à verser aux fournisseurs de services de santé (note 9)	**5 546 146**	2 378 472
Montant à verser au Bureau des services partagés des Réseaux locaux d'intégration des services de santé (note 4)	**4 308**	89
Apports de capital reportés (note 5)	**249 620**	252 488
	6 590 501	3 633 218
Dette nette	**(316 048)**	(285 714)
Engagements (note 6)		
Actifs non financiers		
Charges payées d'avance	**66 428**	33 226
Immobilisations corporelles (note 7)	**249 620**	252 488
	316 048	285 714
Surplus accumulé	**-**	-

Approuvé par le Conseil

_____, président du conseil d'administration

_____, président du comité des finances et de vérification

Réseau local d'intégration des services de santé de Waterloo Wellington

État des résultats
pour l'exercice clos le 31 mars 2015

	Budget (note 8)	2015 Montant réel	2014 Montant réel
	$	$	$
Produits			
Financement fourni par le ministère de la Santé et des Soins de longue durée			
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 9)	**1 007 340 276**	**1 035 139 980**	1 021 950 105
Activités du Réseau local d'intégration des services de santé – frais généraux et administratifs	**4 107 342**	**4 107 343**	4 173 795
Projets (note 10)			
Centre régional de coordination de la lutte contre le diabète (note 10a)	**1 057 284**	**1 057 284**	1 341 284
Bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration (note 10b)	**510 000**	**510 000**	280 000
Chef de service des urgences (note 10c)	**75 000**	**75 000**	75 000
Chef de service des urgences – Autre niveau de soins (note 10d)	**100 000**	**100 000**	100 000
Planification autochtone (note 10e)	**5 000**	**5 000**	5 000
Services en français (note 10f)	**106 000**	**106 000**	106 000
Chef des soins aux malades en phase critique (note 10g)	**75 000**	**75 000**	75 000
Chef des soins primaires (note 10h)	**75 000**	**75 000**	75 000
Amortissement des apports de capital reportés (note 5)	**94 245**	**94 245**	81 134
	1 013 545 147	**1 041 344 852**	1 028 262 318
Financement remboursable au ministère de la Santé et des Soins de longue durée (note 3b)	-	**(248 355)**	(478 506)
	1 013 545 147	**1 041 096 497**	1 027 783 812
Charges			
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 9)	**1 007 340 276**	**1 035 139 980**	1 021 950 105
Activités du Réseau local d'intégration des services de santé – frais généraux et administratifs (note 11)	**4 201 587**	**4 085 542**	4 243 669
Projets (note 10)			
Centre régional de coordination de la lutte contre le diabète (note 10a)	**1 057 284**	**985 524**	998 133
Bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration (note 10b)	**510 000**	**454 095**	171 752
Chef de service des urgences (note 10c)	**75 000**	**75 000**	66 661
Service des urgences – Autre niveau de soins (note 10d)	**100 000**	**100 000**	100 000
Planification autochtone (note 10e)	**5 000**	**924**	360
Services en français (note 10f)	**106 000**	**105 432**	106 000
Chef des soins aux malades en phase critique (note 10g)	**75 000**	**75 000**	72 132
Chef des soins primaires (note 10h)	**75 000**	**75 000**	75 000
	1 013 545 147	**1 041 096 497**	1 027 783 812
Surplus de l'exercice et surplus accumulé à la fin de l'exercice	-	-	-

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

Réseau local d'intégration des services de santé de Waterloo Wellington

État de la variation de la dette nette
pour l'exercice clos le 31 mars 2015

	Budget (note 8)	2015	2014
	$	$	$
Surplus de l'exercice	-	-	-
Variation des charges payées d'avance, montant net	-	(33 202)	26 417
Acquisition d'immobilisations corporelles	(91 377)	(91 377)	(52 268)
Amortissement des immobilisations corporelles	94 245	94 245	81 134
Diminution (augmentation) de la dette nette	2 868	(30 334)	55 283
Dette nette au début de l'exercice	(285 714)	(285 714)	(340 997)
Dette nette à la fin de l'exercice	(282 846)	(316 048)	(285 714)

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

Réseau local d'intégration des services de santé de Waterloo Wellington

État des flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 mars 2015

	2015	2014
	$	$
Exploitation		
Surplus de l'exercice	-	-
Moins : éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	94 245	81 134
Amortissement des apports de capital reportés (note 5)	(94 245)	(81 134)
	-	-
Variation des éléments hors trésorerie liés à l'exploitation		
Montant à recevoir du ministère de la Santé et des Soins de longue durée	(3 167 674)	(2 378 472)
Augmentation des autres débiteurs	(182 285)	(67 959)
Créditeurs et charges à payer	(125 591)	(5 412)
Montant à verser au ministère de la Santé et des Soins de longue durée	(86 151)	(35 341)
Montant à verser aux fournisseurs de services de santé	3 167 674	2 378 472
Montant à verser au Bureau des services partagés des Réseaux locaux d'intégration des services de santé	4 219	(35 361)
Charges payées d'avance	(33 202)	26 417
	(423 010)	2 260 816
Acquisition d'immobilisations corporelles	(91 377)	(52 268)
Financement		
Apports de capital reçus (note 5)	91 377	52 268
Diminution nette de la trésorerie	(423 010)	(117 656)
Trésorerie au début de l'exercice	844 942	962 598
Trésorerie à la fin de l'exercice	421 932	844 942

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

Réseau local d'intégration des services de santé de Waterloo Wellington

Notes complémentaires
31 mars 2015

1. Description des activités

Le Réseau local d'intégration des services de santé de Waterloo Wellington a été constitué par lettres patentes le 2 juin 2005 à titre de société sans capital-actions. Par suite de la sanction royale du projet de loi 36, le 28 mars 2006, il a poursuivi ses activités en vertu de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* (la « Loi »), sous l'appellation Réseau local d'intégration des services de santé de Waterloo Wellington (le « RLISS »), et ses lettres patentes ont été dissoutes. À titre de mandataire de l'État, le RLISS n'est pas imposé.

Le RLISS est mandataire de l'État et agit à ce titre uniquement. Les restrictions imposées au RLISS en ce qui a trait à certaines activités sont énoncées dans la Loi.

Le RLISS a pour mandat de planifier, de financer et d'intégrer le système de santé local dans une région géographique précise. Le RLISS couvre une région géographique clairement définie et permet aux collectivités locales et aux fournisseurs de services de santé de cette région de collaborer en vue de cibler les priorités locales, de planifier les services de santé et de les assurer de façon plus coordonnée. Le RLISS comprend la totalité du comté de Wellington, la région de Waterloo et la ville de Guelph, en plus d'englober une partie du comté de Grey, que les RLISS du Sud-Ouest et de Simcoe Nord Muskoka se partagent également. Le RLISS conclut des ententes de responsabilisation avec des fournisseurs de services de santé.

Le RLISS est financé par la province de l'Ontario, en vertu d'une entente de rendement des RLISS (l'« entente de rendement ») conclue avec le ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère ») décrivant des arrangements budgétaires pris par le Ministère et établissant le cadre des responsabilités et des activités du RLISS. Ces états financiers reflètent les arrangements budgétaires convenus approuvés par le Ministère. Le RLISS ne peut approuver un montant excédant le budget consenti par le Ministère.

Le RLISS a pris en charge la responsabilité d'autoriser des paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé, avec prise d'effet le 1er avril 2007. Les montants des paiements de transfert sont fondés sur les modalités prévues aux ententes de responsabilisation conclues entre les divers fournisseurs et le RLISS. Au cours de l'exercice, le RLISS autorise le montant du paiement de transfert et en informe le Ministère qui, pour sa part, transfère le montant directement au fournisseur de services de santé. Les espèces liées au paiement de transfert ne transitent pas par le compte bancaire du RLISS.

Avec prise d'effet le 1er avril 2007, tous les versements aux fournisseurs de services de santé de la région géographique desservie par un RLISS ont été imputés aux états financiers de ce dernier. Le financement attribué par le Ministère est comptabilisé à titre de produits, et un montant équivalent est passé en charges à titre de paiement de transfert aux fournisseurs de services de santé autorisés dans les états financiers de chaque RLISS pour l'exercice clos le 31 mars 2015.

Les états financiers du RLISS n'incluent aucun programme géré par le Ministère.

2. Principales méthodes comptables

Les états financiers du RLISS constituent des déclarations de la direction et sont dressés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les principales méthodes comptables adoptées par le RLISS sont les suivantes :

Méthode de comptabilité

Les produits et les charges sont présentés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Selon cette méthode, les produits sont constatés dans l'exercice au cours duquel les événements ayant donné lieu aux produits surviennent et lorsque ceux-ci sont gagnés et peuvent être déterminés. Quant aux charges, elles sont constatées dans l'exercice au cours duquel les événements ayant donné lieu aux charges surviennent, lorsque les charges sont engagées, que les ressources sont consommées et qu'elles peuvent être mesurées. En vertu de la comptabilité d'exercice, les charges incluent des éléments sans effet sur la trésorerie comme l'amortissement des immobilisations corporelles.

Réseau local d'intégration des services de santé de Waterloo Wellington

Notes complémentaires
31 mars 2015

2. Principales méthodes comptables (suite)

Paiements de transfert gouvernementaux

Les paiements de transfert gouvernementaux versés par le Ministère sont comptabilisés dans les états financiers de l'exercice au cours duquel ils sont autorisés, lorsque les faits ayant donné lieu à leur versement sont survenus, que les critères de rendement sont respectés et que des estimations raisonnables des montants peuvent être faites.

Certaines sommes, incluant les paiements de transfert versés par le Ministère, sont reçues conformément à des lois, à des règlements ou à des conventions, et peuvent uniquement être utilisées aux fins de l'administration de certains programmes ou aux fins de l'achèvement de projets précis. Le financement est uniquement constaté à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les dépenses connexes sont engagées ou les services connexes sont fournis. Certaines sommes reçues servent en outre à payer des dépenses relatives à des services n'ayant pas encore été fournis. Ces sommes sont comptabilisées à la clôture de la période au titre des montants à verser au Ministère.

Apports de capital reportés

Toute somme reçue et utilisée aux fins du financement d'immobilisations est constatée à titre d'apports de capital reportés et amortie à titre de produits sur la durée de vie utile de l'actif reflétant la prestation des services connexes. Le montant comptabilisé à titre de produits à l'état des résultats est conforme à la politique d'amortissement s'appliquant aux immobilisations corporelles.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique, qui comprend les coûts directement liés à l'acquisition, à la conception, à la construction, au développement, à la mise en valeur ou à l'amélioration d'immobilisations corporelles. Les apports sous forme d'immobilisations corporelles sont comptabilisés à leur juste valeur estimée en date de l'apport. La juste valeur des apports sous forme d'immobilisations corporelles est estimée selon leur coût, leur valeur de marché ou leur valeur d'expertise, en fonction de ce qui convient le mieux. Lorsqu'il est impossible d'estimer la juste valeur des immobilisations corporelles, celles-ci sont comptabilisées à une valeur symbolique.

Les frais d'entretien et de réparation sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés, tandis que les améliorations permettant de prolonger la durée de vie utile ou d'augmenter la capacité d'une immobilisation corporelle de façon considérable sont immobilisées. Les coûts liés aux logiciels sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé. Les immobilisations corporelles sont amorties sur leur durée de vie utile estimative comme suit :

Matériel informatique, mobilier et agencements de bureau	3 ans (méthode linéaire)
Améliorations locatives	Durée du bail (méthode linéaire)
Matériel de bureau	5 ans (méthode linéaire)

L'amortissement des immobilisations qui sont acquises ou qui commencent à être utilisées en cours d'exercice est comptabilisé pour un exercice complet.

Informations sectorielles

Un secteur est défini comme une activité distincte ou un groupe d'activités distinct, à l'égard de laquelle ou duquel il est approprié de présenter l'information financière séparément. La direction a établi que les informations déjà présentées dans l'état des résultats et les notes complémentaires de l'exercice considéré et de l'exercice précédent sont adéquates en ce qui a trait aux secteurs pertinents et que, par conséquent, elle n'avait pas à présenter d'information additionnelle.

Réseau local d'intégration des services de santé de Waterloo Wellington

Notes complémentaires
31 mars 2015

2. **Principales méthodes comptables (suite)**

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public exige que la direction effectue des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs et des passifs, sur l'information relative aux actifs et aux passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants déclarés des produits et des charges au cours de la période. Les éléments importants assujettis à ces estimations et hypothèses comprennent l'évaluation des charges à payer et la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Les résultats réels pourraient différer des estimations.

3. **Financement remboursable au Ministère**

En vertu de l'entente de rendement, le RLISS doit afficher un bilan équilibré à la fin de chaque exercice. Par conséquent, toute somme reçue à titre de financement excédant les charges engagées doit être remboursée au Ministère.

a) Le montant remboursable au Ministère relativement aux activités de l'exercice visé se compose des éléments suivants :

			2015	2014
	Financement reçu	Charges admissibles	Surplus	Surplus
	$	$	$	$
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé	1 035 139 000	1 035 139 000	–	–
Activités du RLISS	4 201 500	4 085 542	115 958	11 280
Centre régional de coordination de la lutte contre le diabète	1 057 284	985 524	71 760	343 151
Technologies habilitantes	610 000	554 091	55 909	108 240
Chef des soins aux malades en phase critique	75 000	75 000	–	2 000
Chef de service des urgences	75 000	75 000	–	8 330
Chef du projet Urgences – Autre niveau de soins	100 000	100 000	–	–
Planification autochtone	5 000	924	4 076	4 643
Services en français	106 000	105 432	568	–
Chef des soins primaires	75 000	75 000	–	–
	1 041 443 784	1 041 195 513	248 271	479 508

b) Le montant à verser au Ministère aux 31 mars se compose des éléments suivants :

	2015	2014
	$	$
Montant à verser au Ministère au début de l'exercice	334 508	368 047
Paiement au Ministère au cours de l'exercice	(334 508)	(513 047)
Financement remboursable au Ministère relativement aux activités de l'exercice visé (note 3a)	248 271	479 508
Montant à verser au Ministère à la fin de l'exercice	248 271	334 508

Réseau local d'intégration des services de santé de Waterloo Wellington

Notes complémentaires
31 mars 2015

8. Opérations entre apparentés

Bureau des services partagés des RLISS et Partenariat des Réseaux locaux d'intégration des services de santé

Le Bureau des services partagés des RLISS (le « BSPR ») et le Partenariat des Réseaux locaux d'intégration des services de santé (le « PRLISS ») sont des divisions du RLISS de Toronto Central et sont assujettis aux mêmes politiques, lignes directrices et directives que le RLISS de Toronto Central. Le BSPR et le PRLISS sont responsables, au nom des RLISS, de la prestation de services à tous les RLISS. Le coût lié à la prestation de ces services est facturé à tous les RLISS. Toute tranche des charges d'exploitation du BSPR payée en trop (ou impayée) par les RLISS en fin d'exercice est comptabilisée à titre de montant à recevoir du BSPR (à verser au BSPR). Ces modalités sont toutes prévues aux termes de la convention de services partagés que le BSPR a conclue avec tous les RLISS.

Le PRLISS a été créé au cours de l'exercice 2011 afin de renforcer les liens entre les fournisseurs de services de santé, les associations et les RLISS, et de favoriser un alignement entre les différents systèmes. Le PRLISS a pour objectif de soutenir les RLISS :

- dans leur démarche visant à obtenir la participation de la communauté des fournisseurs de services de santé afin que ceux-ci soutiennent une intégration efficace et réalisée en collaboration avec les systèmes de soin de santé;
- dans leur rôle de gestionnaire de système;
- quand il y a lieu, dans l'implantation harmonieuse des stratégies et initiatives provinciales;
- dans la détermination et la communication des pratiques exemplaires.

Le PRLISS est un organisme dirigé par les RLISS et est responsable devant ces derniers. Le financement du PRLISS est assuré par les RLISS, avec une participation du Ministère.

Bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration

En date du 31 janvier 2014, le RLISS a conclu une entente avec les RLISS d'Erie St-Clair, de Hamilton Niagara Haldimand Brant et du Sud-Ouest (le « groupement ») afin d'assurer une mise en œuvre efficace et efficiente des programmes et des initiatives de cybersanté sur le territoire du groupement. En vertu de cette entente, les décisions relatives aux activités financières et aux activités d'exploitation du bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration sont prises en commun. Aucun RLISS n'est en mesure d'exercer un contrôle unilatéral.

Le Ministère a octroyé un montant de 2 040 000 $ (2 320 000 $ en 2014) au RLISS du Sud-Ouest relativement aux initiatives liées aux technologies habilitantes. Le RLISS du Sud-Ouest a fourni un apport de 310 000 $ (280 000 $ en 2014) lié à ce financement au RLISS de Waterloo Wellington.

9. Apports de capital reportés

	2015	2014
	$	$
Solde au début de l'exercice	(702 469)	(751 153)
Apports de capital reçus au cours de l'exercice	91 377	82 268
Amortissement pour l'exercice	(94 248)	(81 134)
	(705 340)	(750 019)

Réseau local d'intégration des services de santé de Waterloo Wellington

Notes complémentaires
31 mars 2015

6. Engagements

Le RLISS a des engagements en vertu de divers contrats de location-exploitation et de contrats d'entretien visant des locaux, des logiciels et du matériel. Les contrats seront également très probablement renouvelés. Les paiements minimaux exigibles au titre de la location pour chacun des cinq prochains exercices s'établissent comme suit :

	$
2016	334 982
2017	311 380
2018	311 380
2019	311 380
2020	77 845
Par la suite	–

Le RLISS a également des engagements de financement envers des fournisseurs de services de santé liés par des ententes de responsabilisation. Les montants réels qui seront ultimement versés dépendent du financement réel du RLISS par le Ministère.

7. Immobilisations corporelles

	Coût	Amortissement cumulé	2015 Valeur comptable nette	2014 Valeur comptable nette
	$	$	$	$
Matériel, mobilier et agencements de bureau	362 281	347 296	14 985	56 470
Matériel informatique	85 467	83 233	2 234	3 439
Améliorations locatives	358 630	126 229	232 421	192 571
	806 378	556 758	249 620	252 480

8. Chiffres du budget

Les chiffres du budget présentés à l'état des résultats reflètent le budget initial au 1er avril 2014 approuvé par le Conseil du RLISS. Ces chiffres ont été présentés pour que ces états financiers soient conformes aux exigences de communication d'information du CCSP. Le gouvernement a approuvé des ajustements budgétaires au cours de l'exercice. Les tableaux suivants présentent les ajustements apportés au budget du RLISS au cours de l'exercice.

Le budget final du financement des fournisseurs de services de santé de 1 035 139 980 $ se compose des éléments suivants :

	$
Budget initial	1 007 340 276
Financement additionnel reçu au cours de l'exercice	27 799 704
Budget final	1 035 139 980

Réseau local d'intégration des services de santé de Waterloo Wellington

Notes complémentaires
31 mars 2015

8. Chiffres du budget (suite)

Le budget final du RLISS de 6 204 871 $ pour les frais généraux et administratifs et les initiatives précises est calculé comme suit :

	$
Budget initial	6 296 248
Financement additionnel reçu au cours de l'exercice	–
Montant considéré comme des apports de capital au cours de l'exercice	(91 377)
Budget final	6 204 871

9. Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé

Au cours de l'exercice, le RLISS a pu accorder un financement de 1 035 139 980 $ (1 021 950 105 $ en 2014) aux divers fournisseurs de services de santé situés dans la région géographique qu'il dessert. Les paiements de transfert réels accordés par le RLISS à divers secteurs s'établissent comme suit pour l'exercice 2015 :

	2015	2014
	$	$
Gestion d'hôpitaux	591 089 080	592 553 624
Subventions compensatoires à l'égard des taxes municipales – hôpitaux publics	159 225	159 225
Centres de soins de longue durée	178 940 392	176 901 625
Centres d'accès aux soins communautaires	130 112 449	122 436 308
Services de soutien communautaires	27 176 605	25 334 972
Soins à domicile dans des logements avec services de soutien	6 013 278	5 923 778
Centres de soins de santé communautaires	21 393 493	20 799 606
Programmes communautaires de soins de santé mentale	38 641 303	36 660 812
Hôpitaux psychiatriques spécialisés	30 642 050	30 642 050
Programmes de toxicomanie	10 972 105	10 538 105
	1 035 139 980	1 021 950 105

Le RLISS reçoit du Ministère un financement qu'il verse à son tour aux fournisseurs de services de santé. Au 31 mars 2015, un montant de 5 546 146 $ (2 378 472 $ en 2014) devait être reçu du Ministère et versé aux fournisseurs de services de santé. Ces montants ont été comptabilisés à titre de produits et de charges dans l'état des résultats du RLISS et sont présentés dans le tableau précédent.

Réseau local d'intégration des services de santé de Waterloo Wellington

Notes complémentaires
31 mars 2015

10. Projets

Des financements distincts ont été accordés au RLISS par le Ministère relativement à certains projets. Alors que l'état des résultats présente ces produits et charges connexes par projet, le tableau suivant présente les charges relatives aux projets par objet :

	2015	2014
	$	$
Salaires, charges sociales et services-conseils	1 664 776	1 363 517
Charges locatives	74 338	82 957
Services partagés	120 008	103 467
Relations publiques	1 410	25 518
Frais de poste, de messagerie et de télécommunications	5 042	3 717
Autres	5 401	10 862
	1 870 975	1 590 038

Les charges d'exploitation relatives à la stratégie de lutte contre le diabète qui sont comprises dans les charges liées aux projets présentées ci-dessus s'établissent comme suit :

	2015	2014
	$	$
Salaires et charges sociales	857 288	799 082
Autres charges	128 236	199 052
Charge non récurrente	–	32 533
	985 524	1 030 667

11. Activités du RLISS – frais généraux et administratifs

Alors que l'état des résultats présente les charges selon leur fonction, le tableau suivant présente les frais généraux et administratifs par objet :

	2015	2014
	$	$
Salaires et charges sociales	2 579 361	2 843 504
Charges locatives	215 822	230 213
Amortissement	94 245	81 134
Services partagés	283 655	308 951
Partenariat des RLISS	47 500	36 743
Relations publiques	129 647	38 686
Services-conseils	271 347	142 928
Fournitures	67 888	45 784
Indemnités quotidiennes du président du Conseil	65 975	66 500
Indemnités quotidiennes de tous les autres membres du Conseil	26 550	34 925
Autres frais de gouvernance	53 023	45 343
Frais de poste, de messagerie et de télécommunications	44 148	39 512
Autres	206 381	329 446
	4 085 542	4 243 669

Réseau local d'intégration des services de santé de Waterloo Wellington

Notes complémentaires
31 mars 2015

12. Conventions de prestations de retraite

Le RLISS verse des cotisations au Hospitals of Ontario Pension Plan (le « HOOPP »), un régime multiemployeurs, pour le compte d'environ 35 membres de son personnel. Il s'agit d'un régime à prestations déterminées qui précise le montant des avantages de retraite devant être reçu par les employés en fonction de leur ancienneté et de leur salaire. Le montant des cotisations versées au HOOPP relativement au coût des services rendus au cours de l'exercice 2015 s'est établi à 299 130 $ (276 881 $ en 2014) et ce montant a été passé en charges dans l'état des résultats. La dernière évaluation actuarielle du régime a été effectuée le 31 décembre 2014. À ce moment, le régime était entièrement capitalisé.

13. Garanties

Le RLISS est assujetti aux dispositions de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Par conséquent, dans le cours normal de ses activités, le RLISS ne peut conclure d'entente prévoyant l'indemnisation de tiers, sauf conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à la ligne directrice connexe sur l'indemnisation.

Le directeur général a bénéficié d'une indemnisation fournie directement par le RLISS conformément aux dispositions de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* et conformément au chapitre 28 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

14. Chiffres correspondants

Certains chiffres correspondants ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle adoptée pour les états financiers de l'exercice visé.

Société d'exploitation de la Place de l'Ontario

Responsabilité de la direction relative aux états financiers

La direction de la Société d'exploitation de la Place de l'Ontario est responsable de l'intégrité et de la présentation fidèle des états financiers qui accompagnent le présent rapport. Ces états financiers ont été préparés selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public et comprennent des montants devant être nécessairement fondés sur les estimations et le jugement de la direction.

La Place de l'Ontario possède des systèmes de contrôle comptable interne visant à fournir un degré raisonnable de certitude que l'information financière est exacte et fiable, que l'actif et le passif de la Société sont comptabilisés adéquatement et que l'actif est protégé. Ces systèmes comportent des politiques et des procédures et une structure organisationnelle prévoyant une délégation de pouvoir et une séparation des responsabilités appropriées.

Les états financiers ont été revus par le comité de vérification de la Place de l'Ontario et ont été approuvés par son conseil d'administration. Ils ont de plus été audités par le Bureau du vérificateur général de l'Ontario, dont la responsabilité consiste à exprimer une opinion sur le fait que les états financiers ont été préparés selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public. Le rapport de l'auditeur indépendant qui fait partie des états financiers décrit la portée de l'examen du vérificateur et de son opinion.

Au nom de la direction :

Eriks Eglite	Hunter Saggar	Tsong Liu, CPA, CGA, MBA
Administrateur général – transition	Chef, Services généraux	Contrôleur des finances

Office of the Auditor General of Ontario
Bureau du vérificateur général de l'Ontario

Rapport de l'auditeur indépendant

À la Société d'exploitation de la Place de l'Ontario
et au ministre du Tourisme, de la Culture et du Sport

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société d'exploitation de la Place de l'Ontario, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2014, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Box 105, 15th Floor
20 Dundas Street West
Toronto, Ontario
M5G 2C2
416-327-2381
fax 416-326-3812

B.P. 105, 15e étage
20, rue Dundas ouest
Toronto (Ontario)
M5G 2C2
416-327-2381
telecopieur 416-326-3812

www.auditor.on.ca

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société d'exploitation de la Place de l'Ontario au 31 décembre 2014, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Vérificatrice général adjointe,

Toronto (Ontario)
Le 4 juin 2015

Susan Klein, CPA, CA, ECA

Société d'exploitation de la Place de l'Ontario

État de la situation financière
Au 31 décembre 2014

	2014 (milliers $)	2013 (milliers $)
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse non affectée	7 423	5 082
Encaisse affectée [Note 3]	1 453	1 650
Débiteurs [Note 4]	1 215	1 426
Stocks	13	27
Charges payées d'avance et charges différées	38	38
	10 142	8 223
Actif à long terme		
Immobilisations [Note 5]	109 262	109 876
Immobilisations – obligation, contrat de location-acquisition [Note 6]	125	157
Financement de remédiation à recevoir [Note 9]	50 000	-
	159 387	110 033
	169 529	118 256
PASSIF ET ACTIF NET		
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer [Note 8]	1 834	460
Prestations de cessation d'emploi [Note 12B)]	69	154
Portion à court terme des obligations, contrat de location-acquisition [Note 7]	73	57
Montant à verser à la province de l'Ontario	62	154
Crédit reporté	114	84
	2 152	909
Passif à long terme		
Charges à payer au titre des indemnités de départ d'employés [Note 12B)]	149	173
Obligations découlant d'un contrat de location-acquisition [Note 7]	-	73
Passif pour site contaminé [Note 9]	50 000	-
	50 149	246
Financement de remédiation différé	50 000	-
Contributions différées au titre des immobilisations [Note 10]	7 584	8 198
Contributions différées au titre des immobil. non dépensées [Notes 3 et 10]	1 453	1 650
	59 037	9 848
Actif net		
Investi dans les immobilisations [Note 11]	101 682	101 682
Non affecté	(43 491)	5 571
	58 191	107 253
	169 529	118 256

Éventualité [Note 16]

Se reporter aux annexes et aux notes accompagnant les états financiers.

Approved on behalf of the Corporation:

Director

Director

Société d'exploitation de la Place de l'Ontario

État des résultats
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2014

	2014 (milliers $)	2013 (milliers $)
Revenu d'exploitation [Annexe 1]	5 795	5 128
Charges de fonctionnement et frais d'administration [Annexe 2]	(6 323)	(5 941)
Déficit de fonctionnement avant les coûts de la clôture partielle	(528)	(813)
Recouvrement/(coûts) de la clôture partielle [Note 15]	(3)	217
Déficit d'exploitation avant les éléments suivants :	(531)	(596)
Subventions d'exploitation de la province de l'Ontario	1 500	2 210
Amortissement des contributions différées au titre des immobilisations	811	748
Amortissement des immobilisations	(811)	(748)
Amortissement des immobilisations en location	(31)	(31)
	1 469	2 179
Excédent des revenus par rapport aux charges pour l'exercice	938	1 583

Se reporter aux annexes et aux notes accompagnant les états financiers.

Société d'exploitation de la Place de l'Ontario

État de l'évolution de l'actif net
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2014

	2014 (milliers $)			2013 (milliers $)
	Investi dans les immobilisations	Non affecté	Total	Total
Actif net, début de l'exercice	101 682	5 571	107 253	105 670
Passif pour site contaminé [Note 9]	-	(50 000)	(50 000)	-
Actif net, début de l'exercice, redressé	101 682	(44 429)	57 253	105 670
Excédent des revenus par rapport aux charges	-	938	938	1 583
Actif net, fin de l'exercice	101 682	(43 491)	58 191	107 253

Se reporter aux annexes et aux notes accompagnant les états financiers.

Société d'exploitation de la Place de l'Ontario

État des flux de trésorerie
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2014

	2014 (milliers $)	2013 (milliers $)
Activités de fonctionnement		
Excédent des revenus par rapport aux charges	938	1 583
Redressements pour les postes n'exigeant pas de décaissement		
Amortissement des immobilisations	811	748
Amortissement des immobilisations louées	31	31
Amortissement des contributions différées au titre des immobilisations	(811)	(748)
Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	1 453	325
Portion à long terme des charges à payer au titre des indemnités de départ d'employés	(24)	6
Encaisse utilisée pour les activités de fonctionnement	2 368	1 945
Activités liées aux immobilisations		
Acquisitions d'immobilisations – net	(197)	(488)
Encaisse utilisée aux fins des activités d'investissement	(197)	(488)
Activités de financement		
Principal payé – obligation découlant d'un contrat de location-acquisition	(57)	(64)
Encaisse utilisée pour les activités de financement	(57)	(64)
Augmentation de l'encaisse durant l'exercice	2 144	1 393
Encaisse au début de l'exercice	6 732	5 339
Encaisse à la fin de l'exercice	8 876	6 732
Encaisse non affectée	7 423	5 082
Encaisse affectée	1 453	1 650
	8 876	6 732

Se reporter aux annexes et aux notes accompagnant les états financiers.

Société d'exploitation de la Place de l'Ontario

Annexes – Revenus d'exploitation et Charges de fonctionnement et frais d'administration
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2014

	2014 (milliers $)	2013 (milliers $)
Annexe 1 **Revenus d'exploitation**		
Amphithéâtre	2 367	1 991
Stationnement	1 233	1 047
Concessions et location des installations	1 141	969
Marina	513	671
Autres revenus	279	250
Ventes au détail	173	149
Intérêts créditeurs	69	51
	5 795	5 128
Annexe 2 **Charges de fonctionnement et frais d'administration**		
Salaires et traitements	1 976	2 102
Avantages sociaux des employés [Note 12]	346	418
Administration et impôt foncier	2 008	1 585
Services publics	980	921
Entretien des lieux	489	268
Coût des ventes au détail	168	155
Conciergerie	122	151
Transports et communications	94	119
Fournitures	120	93
Autre	30	129
	6 323	5 941

Se reporter aux notes accompagnant les états financiers.

Société d'exploitation de la Place de l'Ontario

Notes accompagnant les états financiers
31 décembre 2014

1. Nature des activités

La Société d'exploitation de la Place de l'Ontario (la « Société » ou la « Place de l'Ontario ») est un organisme de la Couronne provincial, constitué en société en vertu de la *Loi sur la Société d'exploitation de la Place de l'Ontario*, L.R.O. 1990. La Société est exonérée des impôts sur le revenu fédéraux et provinciaux.

Jusqu'au 1er février 2012, la Société a exploité un site de 155 acres s'étendant sur trois îles créées à l'aide de terre de remblai, le long du secteur riverain de Toronto. Le site avait été conçu dans le but d'offrir aux visiteurs un aperçu des ressources et des réalisations ontariennes. Les frais exigés pour les divers services du parc étaient soumis à l'approbation du ministère du Tourisme, de la Culture et du Sport.

Le 1er février 2012, le ministre du Tourisme, de la Culture et du Sport a annoncé la fermeture partielle et la revitalisation de la Place de l'Ontario. On a annoncé que les installations suivantes continueraient à fonctionner pendant l'élaboration des plans de revitalisation : la marina de la Place de l'Ontario, l'amphithéâtre Molson Canadian, le pavillon Atlantis et les terrains de stationnement. Toutes les autres installations, dont la cinesphère, le parc d'attractions nautiques, les manèges et les jeux, ainsi que les comptoirs des concessions, ont cessé leurs activités.

La Place de l'Ontario exploite directement divers services, et la Société accorde des licences et des baux fonciers à différentes entreprises privées et conclut des ententes pour la tenue d'événements spéciaux.

La province accorde des subventions à la Société pour l'aider à payer une partie du coût des opérations courantes.

2. Principales conventions comptables

A) PRINCIPES COMPTABLES

Les états financiers sont préparés par la direction conformément aux normes comptables pour le secteur public au Canada, dont les normes 4200 pour les organismes sans but lucratif du secteur public.

B) ADOPTION D'UNE NOUVELLE NORME COMPTABLE POUR LE SECTEUR PUBLIC (SP)

En 2014, la Société a adopté la nouvelle norme comptable SP 3260, Passif au titre des sites contaminés. Cette norme définit la façon de comptabiliser et de déclarer un passif associé à la remédiation de sites contaminés. Des sites sont contaminés à la suite de l'introduction dans le sol, l'air ou l'eau d'une substance chimique, organique ou radioactive ou d'organismes vivants à des concentrations excédant les niveaux acceptables en vertu d'une norme environnementale. Conformément à la nouvelle norme, la Société comptabilise un passif associé à la remédiation de sites contaminés lorsque tous les critères suivants sont remplis :

- une norme environnementale existe;
- la contamination excède les niveaux acceptables de la norme environnementale;
- la Société :
  - soit est directement responsable;
  - soit en accepte la responsabilité;
- la Société s'attend à ce que de futurs avantages économiques soient abandonnés;
- une estimation raisonnable des montants peut être faite.

Société d'exploitation de la Place de l'Ontario

Notes accompagnant les états financiers
31 décembre 2014

2. Principales conventions comptables (suite)

Des renseignements détaillés sur l'impact de l'adoption de cette nouvelle norme sont fournis à la Note 9, Passif pour site contaminé et financement différé.

c) CONSTATATION DES REVENUS

Les subventions sont constatées selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Les subventions provinciales affectées à l'achat d'immobilisations sont différées et amorties au titre des revenus au cours de la même période que les immobilisations dont il s'agit.

Les subventions provinciales reçues pour décontaminer le site sont différées et comptabilisées au titre des revenus lorsque les coûts de décontamination sont engagés.

Les revenus générés par les frais de stationnement, les locations, les concessions et les droits de bassin de la marina sont constatés lorsque les biens ou les services sont fournis.

Les revenus provenant de l'amphithéâtre constituent des revenus de location pour les baux fonciers, selon ce qui est déterminé par contrat. Les revenus sont calculés selon une échelle croissante en fonction du niveau de revenus bruts générés par l'amphithéâtre ou sur d'un montant de location de base.

d) STOCKS

Les stocks sont évalués au prix coûtant.

e) IMMOBILISATIONS

Les immobilisations sont comptabilisées en fonction du coût déduction faite de l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée d'utilisation estimative des immobilisations tel qu'indiqué ci-après :

Immeubles	25 ans
Altérations	10 ans
Équipement, agencements	10 ans
Matériel informatique	4 ans
Équipement – contrat de location-acquisition	10 ans

f) INCERTITUDE DE MESURE

La préparation des états financiers selon les normes comptables pour le secteur public au Canada exige que la direction fasse des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur le montant déclaré de l'actif et du passif au moment de la production des états financiers et les sommes déclarées de revenus et de dépenses pour la période. Les postes exigeant des estimations considérables englobent le passif pour site contaminé, et les débiteurs et les revenus différés comptés pour financer ce passif. Les montants réels peuvent être différents de ces estimations.

Société d'exploitation de la Place de l'Ontario

Notes accompagnant les états financiers
31 décembre 2014

2. Principales conventions comptables (suite)

G) INSTRUMENTS FINANCIERS

La Place de l'Ontario suit les normes comptables pour le secteur public au Canada relatives aux instruments financiers. L'actif et le passif financiers de la Société sont comptabilisés de la façon suivante :

- L'encaisse et l'encaisse affectée sont assujetties à un risque négligeable de changement de valeur. La valeur comptable est environ la même que la juste valeur.
- Les débiteurs sont comptabilisés en fonction du coût déduction faite de tout montant de provisions pour dépréciation. Les provisions pour dépréciation visent à révéler les débiteurs au moindre du coût et de la valeur recouvrable nette, lorsqu'il y a un risque de perte quant au recouvrement. Les variations des provisions pour dépréciation sont constatées dans l'état des résultats.
- Les créditeurs et charges à payer, le montant à verser à la province et les revenus reportés sont comptabilisés en fonction du coût.

La Place de l'Ontario n'a pas recours à des instruments dérivés.

3. Encaisse affectée

Les subventions suivantes de la province de l'Ontario sont détenues par la Place de l'Ontario en tant qu'encaisse affectée à l'externe :

	2014 (milliers $)	2013 (milliers $)
Contributions différées au titre des subventions d'équipement inutilisées	1 453	1 650
	1 453	1 650

Les contributions différées au titre des immobilisations qui n'ont pas été dépensées sont décrites à la note 10.

4. Débiteurs

	2014 (milliers $)	2013 (milliers $)
Province de l'Ontario	500	-
Commerce	697	1 414
Autre	31	25
	1 228	1 439
Moins : Provision pour créances douteuses	(13)	(13)
	1 215	1 426

Société d'exploitation de la Place de l'Ontario

Notes accompagnant les états financiers
31 décembre 2014

5. Immobilisations

	2014			2013
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	(milliers $)	(milliers $)	(milliers $)	(milliers $)
Terrains, lots de grève	101 660	-	101 660	101 660
Immeubles	7 246	2 124	5 122	5 313
Attractions	2 004	1 211	793	967
Équipement, agencements	3 096	1 517	1 579	1 869
Matériel informatique	169	61	108	67
	114 175	4 913	109 262	109 876

Les charges d'amortissement pour 2014 se chiffrent à 811 000 $ (748 000 $ pour 2013).

6. Immobilisations – obligation découlant d'un contrat de location-acquisition

	2014 (milliers $)	2013 (milliers $)
Équipement (coût)	314	314
Amortissement cumulé	(189)	(157)
	125	157

Le montant de l'amortissement imputé aux charges en 2014 est 31 300 $ (31 300 $ pour 2013).

7. Obligation découlant de contrats de location-acquisition

Le tableau suivant renferme les futurs paiements minimums de location en vertu de contrats de location-acquisition venant à expiration en 2015, ainsi que le solde de l'obligation.

	2014 (milliers $)	2013 (milliers $)
2014	—	57
2015	75	79
Total des paiements minimums de location	75	136
Intérêt	(2)	(6)
Solde de l'obligation	73	130
Moins : portion à court terme	(73)	(57)
	—	73

Société d'exploitation de la Place de l'Ontario

Notes accompagnant les états financiers
31 décembre 2014

8. Créditeurs et charges à payer

Les créditeurs et les charges à payer ont principalement trait aux opérations commerciales normales avec des fournisseurs externes et sont assujettis aux conditions commerciales standard.

9. Passif pour site contaminé et financement de remédiation différé

Le 1er janvier 2014, la Société a adopté la nouvelle norme comptable SP3260, Passif au titre des sites contaminés. Cette norme exige la constatation dans les états financiers d'un passif découlant de la remédiation de sites contaminés lorsque les critères de constatation décrits dans la norme sont respectés. Cette modification des principes comptables a été appliquée rétroactivement dans l'actif net puisque l'effet de cette modification sur des périodes antérieures précises ne peut être raisonnablement déterminé.

Le site de la Place de l'Ontario a été créé dans les années 1970 grâce à des travaux de remblayage au bord du lac en utilisant de la terre excédentaire d'autres projets d'aménagement exécutés dans la ville de Toronto. Lors de l'aménagement du parc, il n'existait pas de normes environnementales pour le sol et l'eau. Par conséquent, l'utilisation de matériau de remblayage urbain était alors une pratique acceptable. Selon des études environnementales indépendantes, le sol du site a des niveaux de contaminants supérieurs aux niveaux acceptables de la norme actuelle, mais le rapport indique qu'il est improbable que les personnes qui se rendent à la Place de l'Ontario soient en contact direct avec le sol contaminé. L'estimation du passif est une provision comptable fondée sur le réaménagement prévu de la Place de l'Ontario pour de futures utilisations. L'impact de l'adoption de cette norme comptable est donc le suivant :

	2014 (milliers $)
Augmentation du passif pour site contaminé	50 000
Diminution de l'actif net au début de l'exercice – Non affecté	(50 000)

Le passif est fondé sur la meilleure estimation de la direction découlant d'études environnementales effectuées par des experts indépendants et illustre les coûts de remédiation du site.

La province s'est engagée à octroyer à la Société des subventions pour cette remédiation.

Société d'exploitation de la Place de l'Ontario

Notes accompagnant les états financiers
31 décembre 2014

10. Contributions différées au titre des immobilisations et contributions différées au titre des immobilisations non dépensées

Les immobilisations acquises ont été comptabilisées et les subventions d'équipement correspondantes ont été différées avec les subventions d'équipement inutilisées. Les subventions d'équipement utilisées sont amorties en tant que bénéfices de la même façon que les actifs sous-jacents. Les changements qui sont survenus dans le total des contributions différées au titre des immobilisations se présentent comme suit :

	2014 (milliers $)	2013 (milliers $)
Solde au début de l'exercice	9 848	10 596
Montant amorti en tant que revenus	(811)	(748)
Solde à la fin de l'exercice	9 037	9 848

	2014 (milliers $)	2013 (milliers $)
Contributions différées au titre des immobilisations	7 584	8 198
Contributions différées au titre des immobilisations non dépensées	1 453	1 650
Solde à la fin de l'exercice	9 037	9 848

Les contributions différées au titre des immobilisations non dépensées sont incluses dans l'encaisse affectée, comme cela est décrit à la note 3.

11. Investi dans les immobilisations

Le solde au poste Investi dans les immobilisations représente le montant net de l'investissement de la Société dans les immobilisations moins le solde des contributions différées au titre des immobilisations à la fin de l'exercice.

12. Avantages sociaux des employés

A) PRESTATIONS DE RETRAITE

La Société offre un régime de retraite à tout son personnel permanent, ainsi qu'aux membres du personnel non permanent qui veulent y participer, par l'entremise de la Caisse de retraite des fonctionnaires (CRF) et de la Caisse de retraite du Syndicat des employées et employés de la fonction publique de l'Ontario (SEFPO), qui sont des régimes interentreprises, établis par la province de l'Ontario. La province de l'Ontario, qui est le seul promoteur de la CRF et co-promoteur de la Caisse de retraite du SEFPO, détermine les paiements annuels que la Société doit verser à ces caisses. Par conséquent, la charge de retraite est la part assumée par la Société de la cotisation exigée au titre de la CRF et de la Caisse de retraite du SEFPO, qui s'élevait à 98 450 $ pour l'année (137 770 $ en 2013) et elle est comprise dans les avantages sociaux des employés à l'annexe Charges de fonctionnement et frais d'administration.

Société d'exploitation de la Place de l'Ontario

Notes accompagnant les états financiers
31 décembre 2014

12. Avantages sociaux des employés (suite)

B) AVANTAGES NON LIÉS À LA RETRAITE

Le coût des vacances inutilisées et des indemnités de départ imposées par la loi acquises par les employés actuels est intégré aux états financiers dans la portion à long terme des charges à payer au titre des indemnités de départ d'employés. Les montants à verser aux employés actuels à l'intérieur d'un an sont inclus dans le poste Créditeurs et charges à payer.

Les montants liés aux indemnités de départ et autres à verser aux employés mis à pied sont inclus dans les prestations de cessation d'emploi.

Le coût des autres avantages non liés à la retraite obtenus par les employés à la retraite est assumé par le ministère des Services gouvernementaux et n'est pas inclus dans l'état des résultats.

13. Appel lié aux impôts fonciers

La Société en a appelé des impôts fonciers payés pour les années d'imposition 2009 à 2013 auprès de la ville de Toronto. Si la Société a gain de cause, elle récupérera une partie des impôts payés durant cette période. On ne peut déterminer de montant à l'heure actuelle, car le résultat de l'appel est incertain.

14. Instruments financiers

A) RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est le risque que la Société ne soit pas en mesure de s'acquitter de ses obligations au moment opportun ou à un coût raisonnable. La Société gère son risque de liquidité en surveillant ses besoins de fonctionnement. Elle prépare son budget et ses prévisions de trésorerie de façon à s'assurer qu'elle ait suffisamment de fonds pour s'acquitter de ses obligations. Les créditeurs et charges à payer sont généralement exigibles dans les 30 jours suivant la réception d'une facture.

B) RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier fasse subir une perte financière à l'autre partie en ne s'acquittant pas d'une obligation. La Société est exposée à un risque de crédit qui découle des comptes clients. En raison de la nature de ces débiteurs, la Société les comptabilise en appliquant une dépréciation fondée sur les tendances historiques.

De l'avis de la direction, en raison de la nature de ses autres instruments financiers, la Société n'est exposée à aucun risque important lié aux taux d'intérêt, aux devises, à la liquidité ou au crédit.

Société d'exploitation de la Place de l'Ontario

Notes accompagnant les états financiers
31 décembre 2014

15. Revitalisation du parc

En juillet 2014, la province a fait connaître sa vision à long terme pour la revitalisation de la Place de l'Ontario. La première étape de ce projet de revitalisation consiste à aménager un nouveau parc urbain et un sentier riverain pour 2017. L'étape suivante comportera un processus d'évaluation environnementale et d'aménagement du territoire, d'autres consultations auprès de la population de l'Ontario et la remédiation du sol.

En raison de la clôture de la plupart des attractions du parc et du projet de revitalisation, la direction a comptabilisé les coûts/(recouvrements) suivants dans ces états financiers :

	2014 (milliers $)	2013 (milliers $)
Gain sur la vente d'actif	-	(257)
Indemnités de départ	3	26
Autre	–	14
	3	(217)

16. Passif éventuel

Suite à la décision prise par la province en 2012 de fermer partiellement et de revitaliser la Place de l'Ontario, la Société fait l'objet d'une poursuite liée à ses opérations avant la fermeture partielle. L'aboutissement de cette poursuite étant incertain, on ne peut déterminer le coût que la Société devra assumer, le cas échéant. Voilà pourquoi aucune provision n'a été constituée dans les états financiers à l'égard de cette poursuite. La province devrait financer le coût de tout règlement.

17. Chiffres correspondants

Les chiffres correspondants de l'exercice antérieur ont été redressés pour qu'ils soient conformes à la présentation de l'exercice en cours.

SOCIÉTÉ DE GESTION DU FONDS DU PATRIMOINE DU NORD DE L'ONTARIO

Responsabilité en matière de communication de l'information financière

Les états financiers de la Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario (SGFPNO), ci-joints, ont été préparés conformément aux *Normes comptables canadiennes du secteur public* et sont la responsabilité de la direction. La préparation des états financiers nécessite l'utilisation d'estimations qui sont fondées sur le jugement de la direction, surtout lorsque les opérations qui ont une incidence sur l'exercice en cours ne peuvent être complétées avec certitude qu'au cours d'exercices ultérieurs. Les états financiers ont été préparés judicieusement selon un seuil d'importance relative et sont fondés sur l'information disponible au 11 juin 2015.

Il incombe à la direction de veiller à l'intégrité des états financiers et de mettre en place et d'appliquer un système de contrôles internes conçu pour assurer dans une mesure raisonnable la protection des actifs et l'accès en temps opportun à des renseignements financiers fiables. Le système comprend des politiques et méthodes formelles, de même qu'une structure organisationnelle qui assure la délégation judicieuse des pouvoirs et la séparation équilibrée des responsabilités.

Il incombe au conseil d'administration de veiller, par l'entremise du comité de vérification, à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités relativement à la communication de l'information financière et aux contrôles internes. En général, le comité de vérification, dont les membres sont ni employés ni représentants de la SGFPNO, se réunit périodiquement avec la direction et le Bureau du vérificateur général pour s'assurer que chacun s'est acquitté, comme il se doit, de sa responsabilité respective.

Les états financiers ont été vérifiés par le Bureau du vérificateur général de l'Ontario. Il incombe au vérificateur général d'indiquer si, à son avis, les états financiers ont été présentés fidèlement, conformément aux *Normes comptables canadiennes du secteur public*. Le rapport du vérificateur général décrit la portée de l'examen effectué par le vérificateur ainsi que l'opinion de ce dernier.

D. Bruce Strapp
Directeur général
SGFPNO

Susan E. Richichi, CPA C.A.
Chef, Services financiers
SGFPNO

Jocelyn Ouellet, CPA, CMA
Conseillère financière principale
SGFPNO

John Barbeau
Chef par intérim, Services relatifs aux programmes
SGFPNO

Office of the Auditor General of Ontario
Bureau du vérificateur général de l'Ontario

Rapport de l'auditeur indépendant

À la Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario
et au ministre du Développement du Nord et des Mines

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2015, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif financier net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminés à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario au 31 mars 2015, ainsi que des résultats de son exploitation, de l'évolution de son actif financier net et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Vérificatrice générale adjointe,

Susan Klein, CPA, CA, ECA

Toronto (Ontario)
Le 11 juin 2015

SOCIÉTÉ DE GESTION DU FONDS DU PATRIMOINE DU NORD DE L'ONTARIO

État de la situation financière

Au 31 mars 2015, avec informations comparatives pour 2014

(en milliers de dollars)	2015	2014
Actif financier		
Actif à court terme :		
Trésorerie et équivalents (note 3)	263 932 $	237 926 $
Intérêts courus	1 268	1 488
Prêts en cours (note 4)	45 547	63 126
	310 747	302 540
Passif financier		
Créditeurs et charges à payer (note 5)	15 176	2 338
Actif financier net	295 571	300 202
Actif non financier		
Immobilisations corporelles (note 6)	12	16
Engagements (note 9)		
Investissement net de la province de l'Ontario	295 583 $	300 218 $

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil d'administration :

_____ coprésident

_____ coprésidente

_____ directeur général

SOCIÉTÉ DE GESTION DU FONDS DU PATRIMOINE DU NORD DE L'ONTARIO

État des résultats

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2015, avec informations comparatives pour 2014

(en milliers de dollars)	Budget 2015	2015	2014
Revenus :			
Subvention de la province de l'Ontario	100 000 $	100 000 $	100 000 $
Intérêts sur la trésorerie et les équivalents	2 205	2 770	2 502
Intérêts sur les prêts en cours	2 114	1 727	2 873
Recouvrements	–	676	561
	104 319	105 173	105 936
Charges :			
Contributions conditionnelles	84 622	77 250	69 751
Pertes sur créances (note 7)	9 018	25 904	11 627
Administration (note 8)	8 047	6 654	6 191
	101 687	109 808	87 569
Excédent (insuffisance) des revenus sur les charges	2 632	(4 635)	18 367
Investissement net de la province de l'Ontario, en début d'exercice		300 218	281 851
Investissement net de la province de l'Ontario, en fin d'exercice		295 583 $	300 218 $

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

SOCIÉTÉ DE GESTION DU FONDS DU PATRIMOINE DU NORD DE L'ONTARIO

État de l'évolution de l'actif financier net

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2015, avec informations comparatives pour 2014

(en milliers de dollars)	2015	2014
Excédent (insuffisance) des revenus sur les charges	(4 630) $	18 367 $
Amortissement des immobilisations corporelles	4	4
Augmentation (diminution) de l'actif financier net	(4 631)	18 371
Actif financier net, en début d'exercice	300 202	281 831
Actif financier net, en fin d'exercice	295 571 $	300 202 $

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

SOCIÉTÉ DE GESTION DU FONDS DU PATRIMOINE DU NORD DE L'ONTARIO

État des flux de trésorerie

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2015, avec informations comparatives pour 2014

(en milliers de dollars)	2015	2014
Activités de prêt, d'investissement et d'aide financière :		
Décaissements relatifs aux prêts	(18 081) $	(20 212) $
Encaissements et recouvrements relatifs aux prêts	10 673	12 918
Contributions conditionnelles	(65 196)	(68 278)
Intérêts reçus sur les prêts en cours	2 204	2 078
Autres revenus	12	302
	(70 388)	(73 192)
Activités de financement :		
Contributions en espèces de la province au titre des activités de prêt et d'aide financière	100 000	100 000
Activités de fonctionnement :		
Amortissement	(8)	(4)
Intérêts reçus sur la trésorerie et les équivalents	2 469	2 097
Charges administratives	(5 887)	(6 476)
	(3 426)	(4 383)
Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents	26 186	22 425
Trésorerie et équivalents, en début d'exercice	237 926	215 501
Trésorerie et équivalents, en fin d'exercice	264 112 $	237 926 $

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

SOCIÉTÉ DE GESTION DU FONDS DU PATRIMOINE DU NORD DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2015

1. **Nature des activités :**

La Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario (la « Société ») a été constituée sans capital-actions le 1er juin 1999 en vertu de la *Loi sur le Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario*. La raison d'être de la Société consiste à financer les améliorations infrastructurelles et les possibilités de développement économique dans le Nord de l'Ontario en accordant une aide financière sous forme de contributions conditionnelles, de prêts subventionnés liés au rendement et de prêts d'encouragement à terme. À titre d'organisme de la Couronne de l'Ontario, la Société bénéficie d'une exemption des impôts fédéral et provincial en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

La Société a exercé aux collectivités, aux entreprises et aux entrepreneurs à l'activité du Nord de l'Ontario pour créer des emplois et pour renforcer l'économie du Nord. Elle offre cinq programmes clés : le Programme stratégique d'infrastructure économique, le Programme de renforcement des capacités des collectivités du Nord, le Programme d'innovation pour le Nord, le Programme des débouchés commerciaux pour le Nord et le Programme de stages dans le Nord de l'Ontario.

2. **Principales méthodes comptables**

Les principales méthodes comptables utilisées pour préparer ces états financiers sont résumées dans les paragraphes qui suivent :

(a) Mode de comptabilisation :

La direction a préparé ces états financiers conformément aux *Normes comptables canadiennes pour le secteur public* applicables aux entités comptables provinciales. Ces normes ont été établies par le *Conseil sur la comptabilité dans le secteur public* du Canada.

(b) Opérations conclues avec la province de l'Ontario :

La province de l'Ontario constitue des fonds pour financer les activités de prêt et d'aide financière. L'investissement net de la province de l'Ontario augmente ou diminue selon qu'il y a excédent ou insuffisance des revenus sur les charges.

(c) Trésorerie et équivalents :

La trésorerie et les équivalents sont constitués principalement de fonds mis en dépôt dans des banques à charte et de placements à court terme mis en dépôt auprès de l'*Office ontarien de financement*, un apparenté.

SOCIÉTÉ DE GESTION DU FONDS DU PATRIMOINE DU NORD DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2015

2. Principales méthodes comptables (suite) :

(d) Instruments financiers :

Les instruments financiers qui font l'objet d'opérations de pleine concurrence, c'est-à-dire sans lien de dépendance, sont d'abord évalués à leur juste valeur. Les prêts sans intérêt sont actualisés à leur juste valeur lors de leur comptabilisation initiale. Les instruments financiers sont évalués par la suite selon l'une de deux méthodes : i) la juste valeur; ii) le coût ou le coût après amortissement. La Société recourt à la méthode de la juste valeur en ce qui concerne l'évaluation ultérieure de la trésorerie et des équivalents, et elle recourt à la méthode du coût après amortissement en ce qui concerne l'évaluation ultérieure des prêts en cours et des créditeurs et charges à payer.

(e) Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles sont constatées au coût, lequel comprend tous les montants qui sont directement attribuables à l'acquisition ou à l'amélioration de l'immobilisation.

Le coût, déduction faite de la valeur résiduelle de l'immobilisation corporelle, est amorti selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative comme suit :

	Nombre d'années
Automobiles	7

(f) Provision pour pertes sur créances :

Les pertes sur créances proviennent de prêts en cours consentis par la Société. En plus de certaines sommes radiées et sommes amorties, on conserve une provision pour pertes sur créances d'un montant jugé suffisant pour éponger les éventuelles pertes sur créances. La provision pour pertes sur prêts comprend des provisions à l'égard de certains prêts ainsi qu'une provision générale pour les autres prêts et est déduite des prêts en cours.

Les sommes radiées et sommes amorties durant l'exercice et les variations des provisions figurent au poste des pertes sur créances dans l'état des résultats. Les recouvrements sont constitués de fonds reçus durant l'exercice en raison de prêts consentis pendant un exercice précédent et sont constatés comme recouvrements dans l'état des résultats.

SOCIÉTÉ DE GESTION DU FONDS DU PATRIMOINE DU NORD DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2015

(g) Constatation des revenus :

Les subventions qui sont consenties par le gouvernement sont constatées à leur encaissement, les montants sont déterminables et leur recouvrabilité est assurée. Les intérêts créditeurs sont constatés selon la méthode de comptabilité d'exercice. Les intérêts créditeurs sur prêts en cours sont constatés dans les états financiers et le montant indiqué est une valeur recouvrable estimative. Les intérêts créditeurs sur prêts douteux ne sont plus constatés.

(h) Contributions conditionnelles et prêts-subventions :

La Société passe en charges les contributions conditionnelles et prêts-subventions à leur décaissement. Les engagements approuvés sont constatés dans les états financiers une fois que les bénéficiaires remplissent les conditions relatives à l'aide financière.

(i) Utilisation d'estimations :

La préparation des états financiers conformément aux *Normes comptables canadiennes pour le secteur public* exige de la direction qu'elle fasse des estimations et qu'elle pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants constatés au titre de l'actif et du passif et au titre des revenus et des charges au cours de l'exercice. Les résultats réels peuvent différer des estimations. Les estimations importantes comprennent la provision pour pertes sur créances et l'écart d'actualisation des prêts.

3. Trésorerie et équivalents :

La *Loi sur le Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario* limite les investissements aux titres émis ou garantis par les provinces, le Canada, les États-Unis, le Royaume-Uni, la Banque internationale de reconstruction et de développement ainsi que toute banque canadienne des annexes I et II, de même qu'aux autres placements autorisés par le lieutenant-gouverneur en conseil. En vertu d'une entente de gestion des placements conclue avec l'*Office ontarien de financement*, la Société investit ses fonds excédentaires dans des titres autorisés par la *Loi*.

La trésorerie et les équivalents se détaillent comme suit :

(en milliers de dollars)	2015	2014
Trésorerie	66 132 $	75 998 $
Placements à court terme	197 800	161 928
	263 932	237 926

SOCIÉTÉ DE GESTION DU FONDS DU PATRIMOINE DU NORD DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2015

Les placements à court terme sont constitués de bons du Trésor (arrivant à échéance dans un délai de 365 jours) qui ont affiché un rendement moyen de 0,99 % (1,03 % en 2014). Tous les bons du Trésor sont remboursables sur demande.

4. Prêts en cours :

(en milliers de dollars)	2015	2014
Prêts courants	6 824 $	7 305 $
Prêts à long terme	79 819	83 679
Prêts en souffrance et non remboursés	15 900	15 592
Provision pour pertes sur créances	(56 650)	(43 002)
Écart d'actualisation des prêts	(346)	(448)
	45 547 $	63 126 $

En général, les prêts portent des intérêts à taux fixe variant de 0 % à 8,70 % et sont entièrement remboursables dans les vingt ans qui suivent la date à laquelle ils ont été déboursés.

La variation de la provision pour pertes sur créances se détaille comme suit :

(en milliers de dollars)	2015	2014
Solde, en début d'exercice	43 002 $	31 941 $
Radiations de prêts au cours de l'exercice	(11 621)	(306)
Variation de la provision pour prêts	25 269	11 367
Solde, en fin d'exercice	56 650 $	43 002 $

La variation du solde de l'écart d'actualisation des prêts se détaille comme suit :

(en milliers de dollars)	2015	2014
Solde, en début d'exercice	448 $	1 046 $
Montant de l'écart d'actualisation des prêts passé en charges/amorti	(52)	2
Montant amorti au titre des intérêts sur les prêts en cours	(50)	(600)
Solde, en fin d'exercice	346 $	448 $

SOCIÉTÉ DE GESTION DU FONDS DU PATRIMOINE DU NORD DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2015

5. Créditeurs et charges à payer :

Les créditeurs et charges à payer visent en grande partie les opérations commerciales normales conclues avec les bénéficiaires, conformément aux ententes relatives aux contributions conditionnelles, et le solde réciproque entre le Ministère et la Société.

6. Immobilisations corporelles :

(en milliers de dollars)	2015	2014
Coût		
Ouverture	26 $	26 $
Ajouts	–	–
Clôture	26	26
Amortissement cumulé :		
Ouverture	10	6
Amortissement	4	4
Clôture	14	10
Valeur comptable nette, en fin d'exercice	12 $	16 $

7. Pertes sur créances :

Les pertes sur créances figurant à l'état des résultats se détaillent comme suit :

(en milliers de dollars)	2015	2014
Radiations de prêts au cours de l'exercice	11 621 $	306 $
Moins : montants prévus au cours des exercices précédents	(11 119)	(125)
	502	181
Variation de la provision pour prêts en cours	25 432	11 446
Variation de la provision pour pertes sur créances	25 934	11 627
Rajustement de l'écart d'actualisation	(30)	–
Pertes sur créances	25 904 $	11 627 $

SOCIÉTÉ DE GESTION DU FONDS DU PATRIMOINE DU NORD DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2015

8. Charges administratives :

Les charges administratives engagées durant l'exercice se détaillent comme suit :

(en milliers de dollars)	Budget 2015	2015	2014
Traitements, salaires et avantages sociaux	1 887 $	1 685 $	1 688 $
Transports et communications	222	237	371
Services	3 627	1 381	1 623
Frais de gestion	2 244	3 293	2 303
Marketing	–	8	120
Fournitures et matériel	67	34	60
Système d'information financière	–	12	22
Amortissement des immobilisations corporelles	–	4	4
	8 047 $	6 654 $	6 191 $

Le ministère des Services gouvernementaux accorde des prestations de retraite à tous les membres du personnel permanent de la Société en cotisant au Régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario et au Régime de retraite du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario, tous deux des régimes de retraite interentreprises à prestations déterminées, établis par la province de l'Ontario. Le Ministère acquitte les coûts des régimes de retraite et les coûts d'autres avantages après-retraite non liés aux prestations de retraite qui sont accordés aux salariés admissibles, mais ces coûts ne figurent pas dans ces états financiers.

9. Engagements :

Les fonds qui ont été engagés mais qui n'ont pas été versés au 31 mars 2015 totalisent 185 735 628 $ (197 773 924 $ en 2014).

10. Montants budgétés :

Les montants budgétés approuvés par le conseil d'administration de la Société ont été fournis à des fins de comparaison.

SOCIÉTÉ DE GESTION DU FONDS DU PATRIMOINE DU NORD DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2015

11. Instruments financiers :

Le 1er avril 2012, la Société a adopté la nouvelle norme comptable du chapitre 3450 du *Manuel du secteur public* intitulé « Instruments financiers ». Cette norme stipule que tous les instruments financiers doivent être évalués à leur juste valeur, à leur coût ou à leur coût après amortissement. Elle comprend des exigences exhaustives relatives à la comptabilisation, à l'évaluation et à la présentation des instruments financiers ainsi qu'aux informations à fournir. Les instruments financiers de la Société comprennent la trésorerie et les équivalents, les prêts en cours et les créditeurs et charges à payer. L'adoption de cette nouvelle norme n'a eu aucune incidence financière sur les états financiers de la Société.

Les principaux risques auxquels sont exposés les instruments financiers de la Société sont le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché.

(a) Risque de crédit :

Le risque de crédit s'entend du risque que la partie contractante à un instrument financier manque de s'acquitter d'une obligation ou d'un engagement. Dans le cours normal de ses activités, la Société accorde du crédit aux clients de son portefeuille de prêts. Pour atténuer le risque, elle présélectionne les demandeurs de prêts, exige une garantie sur tous les prêts et tient une provision pour pertes sur créances éventuelles.

(b) Risque de liquidité :

L'exposition de la Société au risque de liquidité est faible car la trésorerie et les équivalents excèdent les engagements actuels. La Société réduit ce risque en surveillant les activités de trésorerie et les décaissements escomptés.

(c) Risque de marché :

Le risque de marché comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et d'autres risques de prix. La Société ne conclut pas d'opérations qui sont libellées en devises. Les prêts en cours consentis par la Société portent des taux d'intérêt fixes. Le solde de la trésorerie et des équivalents inclut des bons du Trésor dont la valeur marchande se rapproche du coût; le risque de marché est par conséquent faible.

12. Données comparatives :

Certaines données comparatives ont été reclassées pour tenir compte de la présentation des états financiers adoptée pendant l'exercice en cours.

WATERFRONTtoronto

Société de revitalisation du secteur riverain de Toronto

Responsabilité de la direction pour les états financiers

Le 24 juin 2015

L'intégrité et l'objectivité des états financiers ci-joints de Toronto Waterfront Revitalization Corporation ("la Société") est la responsabilité de la direction. Ces états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour les organismes sans but lucratif créé par les Comptables Professionnels Agréés du Canada (CPA Canada). Les principales conventions comptables de la société sont décrites à la note 2 aux états financiers.

La Direction est également responsable du maintien du système de contrôle interne conçu pour fournir une assurance raisonnable que les actifs sont protégés, que les transactions sont dûment autorisées et enregistrées, et que l'information financière fiable est disponible pour la préparation des états financiers.

La direction rencontre les auditeurs externes, les comités de finances, de vérification et de gestion des risques et le Conseil d'administration pour examiner les états financiers et pour discuter des rapports financiers ou contrôles internes significatifs avant l'approbation des états financiers.

Les états financiers ont été audités par BDO Canada, s.r.l., les auditeurs externes indépendants désignés par le Conseil d'administration. Le rapport de l'auditeur indépendant ci-joint décrit les responsabilités de la direction, les responsabilités de l'auditeur, la portée de son examen et de son opinion sur les états financiers de la société.

Président et PDG

Directeur général des Finances

BDO

Tél. : 905 270 7700
Téléc. : 905 270 7915
Tél. sans frais : 866 248 6660
www.bdo.ca

BDO Canada LLP
1, City Centre Drive, bureau 1700
Mississauga ON L5B 1M2 Canada

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux administrateurs de
Toronto Waterfront Revitalization Corporation

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de Toronto Waterfront Revitalization Corporation, qui comprennent les états de la situation financière au 31 mars 2015, et les états des revenus et dépenses, des gains et pertes de réévaluation, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ses états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Toronto Waterfront Revitalization Corporation au 31 mars 2015, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

BDO Canada s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés
Mississauga (Ontario)
Le 24 juin 2015

BDO Canada s.r.l./S.E.N.C.R.L., une société canadienne à responsabilité limitée/société en nom collectif à responsabilité limitée, est membre de BDO International Limited, société de droit anglais, et fait partie du réseau international de sociétés indépendantes BDO.

Toronto Waterfront Revitalization Corporation

État de la situation financière
au 31 mars 2015

	31 mars 2015	31 mars 2014
	$	$
Actif		
Court terme		
Encaisse	**8,810,690**	8,673,954
Placements à court terme	**46,087,847**	63,817,965
Créances (Note 3)	**23,653,033**	889,461
Dépôts, frais payés d'avance, loyer à recevoir et autres actifs (Note 4)	**9,441,035**	10,024,704
	87,992,605	83,406,084
Encaisse affectée (Note 5)	**11,755,821**	7,385,064
Actifs en développement (Note 6)	**391,734,680**	297,723,741
Immobilisations corporelles (Note 7)	**106,119,033**	112,652,795
Autres actifs (Note 8)	**8,369,275**	389,673
	605,971,414	501,557,357
Passif et actifs nets		
Court terme		
Créditeurs et frais courus (Note 9)	**31,130,219**	17,911,692
Contributions reportées et subventions (Note 10)	**50,608,189**	74,061,090
Autres passifs et obligations futurs (Note 11)	**257,574**	257,574
	81,995,982	92,230,356
Autres passifs et obligations futurs (Note 11)	**2,544,981**	2,527,204
	84,540,963	94,757,560
Actifs nets (Note 12)	**521,430,451**	406,799,797
	605,971,414	501,557,357

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Au nom du conseil d'administration :

Administrateur

Administrateur

Toronto Waterfront Revitalization Corporation

État des revenus et dépenses

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2015

	31 mars 2015	31 mars 2014
	$	$
Revenus		
Province de l'Ontario	**9,979,800**	58,911,600
Ville de Toronto	**63,679,947**	57,893,132
Organisations non gouvernementales	**26,039,225**	3,701,380
	99,698,972	120,506,112
Moins: Contributions gouvernementales pour acquisition de terrains et/ou actifs en développement	**(94,010,939)**	(60,747,047)
Augmentation/(diminution) des contributions reportées pour la continuité des opérations reliées aux exercices futurs	**23,452,901**	(23,535,727)
	29,140,934	36,223,338
Dépenses (Note 13)		
Projet initiatives Waterfront-Wide	**22,535,319**	29,022,637
Projet East Bayfront	**5,926,603**	2,060,532
Projet Port Lands	**2,015,596**	2,740,076
Projet West Don Lands	**827,577**	1,597,764
Projet Central Waterfront	**623,298**	992,733
	31,928,433	36,413,742
Excédent des dépenses sur les revenus avant autres items	**(2,787,499)**	(190,404)
Autres revenus de fonctionnement nets (Note 16)	**3,513,013**	2,210,374
Gain net sur disposition de terrain (Note 17)	**19,917,081**	-
Excédent des revenus sur les dépenses	**20,642,595**	2,019,970

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Toronto Waterfront Revitalization Corporation

État des gains et pertes de réévaluation

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2015

	31 mars 2015	31 mars 2014
	$	$
Gains de réévaluation accumulés, début de l'exercice	124,690	85,955
Gains non réalisés (pertes non réalisées) attribuables à:		
Placements à court terme	(22,920)	38,735
Gains (pertes) de réévaluation nets (nettes) de l'exercice	(22,920)	38,735
Gains de réévaluation accumulés, fin de l'exercice	**101,770**	124,690

État de l'évolution des actifs nets

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2015

	31 mars 2015	31 mars 2014
	$	$
Actifs nets, début de l'exercice	496,795,797	343,994,085
Augmentation: Excédent des revenus sur les dépenses	20,642,595	2,019,970
Diminution: Gains (pertes) de réévaluation non réalisés (non réalisées)	(22,920)	38,735
Augmentation: Contributions gouvernementales pour acquisition des actifs en développement	94,010,939	60,747,047
Actifs nets, fin de l'exercice	**521,430,451**	496,795,797

Toronto Waterfront Revitalization Corporation

État des flux de trésorerie

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2015

	31 mars 2015	31 mars 2014
	$	$
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement		
Sorties de fonds:		
Contributions gouvernementales liées aux activités de fonctionnement	[illegible]	[illegible]
Autres contributions affectées liées aux activités de fonctionnement	[illegible]	[illegible]
Revenus de placement reçus liés aux activités de fonctionnement	[illegible]	[illegible]
Divers liées aux ventes	[illegible]	[illegible]
	[illegible]	[illegible]
Sorties de fonds:		
Dépenses de planification et de mise en œuvre	[illegible]	[illegible]
Dépenses support aux projets	[illegible]	[illegible]
Paiements de transfert	[illegible]	[illegible]
	[illegible]	[illegible]
Rentrées de fonds nettes liées aux activités de fonctionnement	[illegible]	[illegible]
Flux de trésorerie liés aux activités de capital		
Sorties de fonds de contributions gouvernementales pour des actifs en développement	[illegible]	[illegible]
Sorties de fonds pour l'acquisition d'immobilisations corporelles	[illegible]	[illegible]
Sorties de fonds pour l'acquisition d'actifs en développement	[illegible]	[illegible]
Rentrées (sorties) de fonds nettes liées aux activités de capital	[illegible]	[illegible]
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Sorties de fonds des retraits de placements à court terme	[illegible]	[illegible]
Sorties de fonds pour achat additionnel de placements en valeur mobilière	[illegible]	[illegible]
Placements d'un an ou moins	[illegible]	[illegible]
Rentrées (sorties) de fonds nettes liées aux activités d'investissement	[illegible]	[illegible]
Augmentation nette de la trésorerie	[illegible]	[illegible]
Trésorerie, au début de l'exercice	[illegible]	[illegible]
Trésorerie, à la fin de l'exercice	[illegible]	[illegible]

Toronto Waterfront Revitalization Corporation

Notes complémentaires

Au 31 mars 2015

1. Nature des opérations

Toronto Waterfront Revitalization Corporation (la "société" ou "TWRC") a été constituée le 1er novembre 2001 en vertu des lois de l'Ontario avec la Province de l'Ontario, qui est l'unique actionnaire.

En vertu de la loi de 2002 sur la Société de revitalisation du secteur riverain de Toronto, le 15 mai 2003, la société a poursuivi ses opérations à titre de société sans capital-actions. La société est réputée ne pas être un organisme de la Couronne au sens de la loi sur les organismes de la Couronne.

En vertu de la loi, les objectifs de la société sont :

(a) de mettre en œuvre un plan qui améliore la valeur économique, sociale et culturelle du secteur désigné riverain et de créer un secteur riverain accessible et actif pour l'habitation, le travail et les loisirs et de le faire d'une façon responsable financièrement et écologiquement;

(b) de s'assurer que le développement du secteur désigné riverain puisse continuer d'une façon financièrement autosuffisante;

(c) de promouvoir et encourager la participation du secteur privé dans le développement du secteur désigné riverain;

(d) d'encourager la participation du public dans le développement du secteur désigné riverain; et

(e) de s'engager dans d'autres activités qui peuvent être prescrites selon les réglementations.

2. Principales méthodes comptables

(a) *Référentiel comptable*

Les états financiers ont été dressés selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif incluant les parties de standards 4200 notice dans le Manuel de CPA Canada.

(b) *Constatation des produits*

La société suit la méthode du report pour comptabiliser les contributions affectées. En vertu de cette méthode, les contributions affectées sont comptabilisées dans les revenus de l'année où les charges connexes sont engagées. Les contributions affectées pour lesquelles les restrictions demeurent incomplètes sont comptabilisées comme contributions reportées.

Les contributions affectées pour l'achat des immobilisations corporelles amortis sont reportées et amorties dans le revenu à un taux correspondant au taux d'amortissement pour les immobilisations corporelles connexes. Les contributions pour l'achat d'immobilisations non amortis telles qu'un terrain, sont reconnues comme une contribution directe dans l'actif net.

Selon les ententes de contributions, les contributions gouvernementales peuvent seulement être appliquées contre les paiements des coûts admissibles à l'égard des activités de projet telles que définies dans les ententes de contributions. Les contributions non affectées, telles que d'autres éléments d'exploitation, sont comptabilisées dans les revenus de la période courante.

Toronto Waterfront Revitalization Corporation

Notes complémentaires
Au 31 mars 2015

2. **Principales méthodes comptables (suite)**

(c) *Instruments financiers*

Les instruments financiers sont initialement comptabilisés au coût, à l'exception des contributions comptabilisées à la juste valeur. Ultérieurement, les placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif sont évalués à la juste valeur, avec tous gains et pertes non-réalisés enregistrés dans l'état des gains et pertes de réévaluation. Tous les autres instruments financiers sont comptabilisés au coût ou au coût après amortissement, si applicable. Les actifs financiers sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Pour les instruments financiers évalués à la juste valeur, la société comptabilise les coûts de transaction à l'état des résultats de l'exercice où ils sont engagés.

Les instruments financiers qui sont ultérieurement évalués à la juste valeur sont classifiés comme niveau 1 à 3, basé sur le degré d'observation de la juste valeur:

L'évaluation de la juste valeur au niveau 1 est basée sur les prix cotés (non ajustés) sur un marché actif pour actifs ou passifs identiques, en utilisant la dernière soumission;
L'évaluation de la juste valeur au niveau 2 est basée sur les données autres que les prix cotés inclus au niveau 1, observable pour l'actif ou le passif, soit directement (ex. prix) ou indirectement (ex. basé sur les prix); et
L'évaluation de la juste valeur au niveau 3 est basée sur l'évaluation technique qui inclue les données pour les actifs et passifs qui ne sont pas observés sur des données du marché (données non-observables).

Les placements à court terme incluent des certificats de placement garanti (CPG) et des obligations encaissables à court terme entre novembre 2015 et septembre 2017. Les CPG sont classifiés comme niveau 1 dans la hiérarchie de la juste valeur où leur juste valeur est basée sur les prix cotés sur un marché actif pour actifs identiques. Les obligations encaissables sont classifiées comme niveau 2 dans la hiérarchie de la juste valeur où leur juste valeur est basée sur des données autres que les prix cotés inclus au niveau 1, observable pour l'actif soit directement ou indirectement. Il n'y a eu aucun mouvement du niveau 1 au niveau 2 ou niveau 3.

(d) *Paiements de transfert et subventions*

La société a conclu des ententes avec les bénéficiaires admissibles responsables de la gestion des divers projets dans le secteur riverain de Toronto. Les dépenses liées à ces projets sont enregistrées dans les états financiers de la société selon la méthode de la comptabilité d'exercice basée sur les demandes de financement et les demandes de financement estimées soumises par les bénéficiaires admissibles conformément aux plans de travail approuvés du projet. Selon les termes des ententes, la société n'assume pas la propriété ou les responsabilités opérationnelles à l'achèvement du projet.

(e) *Répartition des frais de soutien généraux*

La société a un certain nombre de frais de soutien généraux qui sont communs à l'administration de l'organisation et chacun de ses projets. Les frais de soutien sont engagés pour soutenir les zones fonctionnelles de la construction et de la mise en œuvre, de la planification, de la conception et des approbations et de la gestion de projet. Les dépenses sont allouées à l'aide d'un taux fondé sur une proportion des frais directs de main-d'oeuvre.

(f) *Impôts sur le revenu*

La société est exonérée des impôts sur le revenu selon le paragraphe 149 (1) (d.3) de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada) et est éligible à un remboursement d'environ 86,5 % de la TVH payée sur les biens et services acquis en vertu de l'article 123 (1) (b) de la Loi sur la taxe d'accise.

Toronto Waterfront Revitalization Corporation

Notes complémentaires
Au 31 mars 2015

2. Principales méthodes comptables (suite)

(g) *Actifs en développement*

Les actifs en développement représentent les investissements en actifs que la société a été demandée de développer sous un entente. La société à titre de propriété réel ou bénéfique durant la phase de développement. Les terrains sous cette catégorie représentent tout les coûts liés à la préparation d'un terrain pour le développement, incluant les coûts liés à contracter un développeur, le rezonage, et la gestion et traitement du sol.

Suite à l'achèvement substantiel, ces actifs sont soit transférés à un gouvernement respectif qui prend possession et assume les responsabilités opérationnelles, soit transférés comme immobilisation dans la société ou soit vendus à un tiers. Ces actifs transférés à un gouvernement respectif sont considérés une transaction entre apparentée et la différence entre le coût et le produit de disposition et comptabilisés dans les actifs nets. Les gains ou pertes sur les actifs vendus à un tiers sont enregistrés dans l'état des revenus et dépenses.

Les actifs en développement sont évalués au coût, ne sont pas amortis et inclus les coûts directs du projet ainsi que les coûts variables directement attribuables à l'actif en développement.

(h) *Immobilisations corporelles*

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé. À l'exception du terrain qui n'est pas amortissable, l'amortissement est calculé en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire ci-dessous :

Stationnement	10 ans
Améliorations locatives	5 ans
Matériel et équipement	5 ans
Matériel informatique	3 ans
Mobilier de bureau	5 ans

Les améliorations, qui étendent la durée de vie estimée de l'actif incluant le terrain, sont capitalisées. Les frais de réparation et de maintenance sont imputés dans les dépenses.

(i) *Utilisation d'estimations*

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur le montant présenté au titre des actifs et des passifs à la date des états financiers et sur le montant présenté au titre des produits et des charges au cours de la période considérée. Les résultats actuels peuvent différer de ces estimations. Les postes à estimations significatives sont les créances à recevoir de la Ville de Toronto, l'amortissement des immobilisations corporelles, les frais courus, les contributions reportées et les prestations courus.

3. Créances

	31 mars 2015	31 mars 2014
	$	$
Ville de Toronto	18,425,497	-
TVH à recevoir	929,796	889,461
Autres créances reliées à la disposition de terrain	4,297,740	-
	23,653,033	889,461

Toronto Waterfront Revitalization Corporation

Notes complémentaires
Au 31 mars 2015

3. Créances (suite)

Les créances à recevoir se composent principalement des montants à recevoir de la Ville de Toronto en vertu d'accords de livraison conclus pour les projets d'améliorations provisoires Waterfront Sanitary Servicing Infrastructure, Martin Goodman Trail West et East Bayfront Queens Quay. Les autres créances concernent principalement la vente de terrain. Ceux-ci ne portent pas d'intérêt et sont recouvrables le 31 mars 2016. Ceux-ci sont garanties par une lettre de crédit irrévocable.

4. Dépôts, frais payés d'avance, loyer à recevoir et autres actifs

	31 mars 2015	31 mars 2014
	$	$
Dépôts de construction	**7,932,770**	5,851,903
Frais de développement à recevoir, loyer et autres	**1,064,925**	3,731,934
Frais payés d'avance	**410,873**	408,400
Portion court des frais payés d'avance et des loyers à recevoir (Note 8)	**32,467**	32,467
	9,441,035	10,024,704

La société a fourni à la ville de Toronto (la "Ville") et à la société Hydro Toronto avec certains dépôts de construction pour garantir la bonne exécution, l'achèvement des travaux et les obligations connexes requis pour la construction des infrastructures municipales et électriques par la société. Les dépôts de construction seront libérés à Waterfront Toronto à l'expiration de certains critères de rendement et délais de garantie . Les dépôts de construction versés à la ville de $ 2,181,199 (2014 - $2,181,199) portant aucun intérêt, et les dépôts de construction à Hydro Toronto de $ 5,751,571 (2014 - $ 3,670,179), y compris les intérêts au taux préférentiel fixé par la Banque du Canada moins deux pourcent, seront retournés à Toronto Waterfront Revitalization Corporation.

5. Encaisse affectée

La société a $ 11,755,821 (2014 - $ 7,385,064) en espèces qui est soumises à des restrictions qui empêchent son utilisation à court terme. De ce solde, $ 7,900,572 fait partie d'un fonds de sécurité mis en place avec la ville pour une initiative de développement à West Don Lands . Selon les termes de l'entente, Toronto Waterfront Revitalization Corporation ne peut pas retirer de l'argent du fonds de sécurité sans l'autorisation de la ville, et la ville peut seulement retirer de l'argent du fonds de sécurité sous réserve de certaines conditions et doit fournir suffisamment de préavis à la société. Du solde restant, $ 2,435,249 se rapporte à des fonds de dépôt requis pour satisfaire les obligations futures à des développeurs et $1,420,000 se rapporte à des fonds restrictés à la construction d'un établissement de garde d'enfants à East Bayfront.

Toronto Waterfront Revitalization Corporation

Notes complémentaires
Au 31 mars 2015

6. Actifs en développement

Le tableau suivant représente le détail des actifs en développement par catégorie:

	31 mars 2015	31 mars 2014
	$	$
Chemins, domaine public et services publics	**326,868,745**	239,234,380
Parc	**38,669,694**	36,378,635
Terrain en développement	**26,196,241**	22,110,726
	391,734,680	297,723,741

Le tableau suivant représente le détail des actifs en développement par secteur:

	East Bayfront	Central Waterfront	West Don Lands	Total
	$	$	$	$
Début de l'exercice, 31 mars 2014	119,296,099	75,861,552	102,566,090	297,723,741
Augmentation capital	32,381,076	47,645,830	6,553,764	86,580,670
Gestion de projets - Note 13	1,924,466	942,434	403,915	3,270,815
Dépenses générales et de soutien - Note 13	2,440,720	1,206,465	512,269	4,159,454
Fin de l'exercice, 31 mars 2015	**156,042,361**	**125,656,281**	**110,036,038**	**391,734,680**

7. Immobilisations corporelles

	31 mars 2015		31 mars 2014	
	Coût	Amortissement cumulé	Coût	Amortissement cumulé
	$	$	$	$
Terrain	87,305,565	-	92,588,484	-
Stationnement	21,200,570	3,218,766	21,200,570	1,972,319
Matériel informatique	2,992,309	2,485,193	2,759,757	2,263,850
Améliorations locatives	1,177,570	996,688	1,176,055	894,574
Matériel et équipement	659,867	655,983	659,867	647,008
Mobilier de bureau	438,345	298,562	308,580	262,767
	113,774,225	7,655,192	118,693,313	6,040,518
Coût moins amortissement cumulé		**106,119,033**		112,652,795

La société possède du terrain contenant une contamination de l'environnement. Les coûts associés à la remise en état des terrains, qui dépend de l'utilisation finale des terrains, seront reconnus dans la période à laquelle la dépense aura lieu.

La société possède des immeubles sur un certain nombre de ses propriétés. Étant donné que les immeubles n'ont aucun usage autre que sur une base de location temporaire et qu'ils vont tous finir par être démolis, ils ont été enregistrés à la valeur comptable de $ Néant (2014 - $ Néant).

Toronto Waterfront Revitalization Corporation

Notes complémentaires
Au 31 mars 2015

8. Autres actifs

	31 mars 2015	31 mars 2014
	$	$
Frais payés d'avance	375,117	360,800
Loyer à recevoir/créances reliées à la disposition de terrain	8,026,625	61,340
	8,401,742	422,140
Moins: portion court terme (Note 4)	32,467	32,467
	8,369,275	389,673

Les créances reliées à la disposition de terrain représentent la portion long terme qui est percevable en deux versements égaux ($4M chacun, le 31 mars 2017 et le 31 mars 2018, respectivement et sont sans intérêt). Ceux-ci sont garanties par une lettre de crédit irrévocable.

9. Créditeurs et frais courus

	31 mars 2015	31 mars 2014
	$	$
Frais courus	17,552,305	13,016,248
Fournisseurs	2,102,839	707,688
Retenues à payer	11,475,074	4,187,756
	31,130,219	17,911,692

10. Contributions reportées et subventions

Les contributions reportées et les subventions représentent des contributions de projets spécifiques des gouvernements et de tiers, qui n'ont pas été appliquées aux dépenses éligibles au 31 mars 2015, ainsi que des contributions reçues pour l'acquisition d'immobilisations qui n'ont pas encore été amorties.

	31 mars 2015	31 mars 2014
	$	$
Dépenses d'exercices futurs		
Solde, début de l'exercice	63,747,419	38,306,733
Plus: contributions additionnelles	5,324,202	59,961,024
Moins: montants comptabilisés comme revenus	(27,526,261)	(34,520,338)
Solde, fin de l'exercice	41,545,360	63,747,419
Contributions en capital		
Solde, début de l'exercice	10,313,671	12,218,630
Plus: contributions pour l'acquisition d'immobilisations et actifs en développement	94,374,770	60,545,087
Moins: contributions directes aux actifs nets	(94,010,939)	(60,747,047)
Moins: montants amortis aux revenus	(1,614,673)	(1,702,999)
Solde, fin de l'exercice	9,062,829	10,313,671
	50,608,189	74,061,090

Toronto Waterfront Revitalization Corporation

Notes complémentaires
Au 31 mars 2015

11. Autres passifs et obligations futurs

Les autres passifs et obligations futurs représentent principalement les dépôts de sécurité et des développeurs.

	31 mars 2015	31 mars 2014
	$	$
Dépôts reçus	2,431,433	2,567,875
Passifs - prestations courus	371,122	216,903
Total des autres passifs	2,802,555	2,784,778
Moins: portion court terme	257,574	257,574
	2,544,981	2,527,204

12. Actifs nets

a) Les actifs nets enregistrés à l'état de la situation financière sont constitués des éléments suivants :

	31 mars 2015	31 mars 2014
	$	$
Montants investis dans les immobilisations (net des apports de capital reportés)	97,056,205	102,339,124
Montants investis dans les actifs en développement	391,734,680	297,723,741
Surplus non affecté (Note 12b)	32,537,796	6,612,282
Gain de réévaluation accumulé	101,770	124,650
	521,430,451	406,799,797

b) Surplus non affecté

	31 mars 2015	31 mars 2014
	$	$
Surplus non affecté, début de l'exercice	6,612,282	4,592,312
Tranfert des montants investis dans les immobilisations	5,282,919	-
Excédent des revenus sur les dépenses	20,642,595	2,019,970
Surplus non affecté, fin de l'exercice	32,537,796	6,612,282

Toronto Waterfront Revitalization Corporation

Notes complémentaires
Au 31 mars 2015

13. Dépenses par secteur et par fonction

	Waterfront Wide-Initiatives	East Bayfront	Port Lands	West Don Lands	Central Waterfront	Total 31 mars 2015
	$	$	$	$	$	$
Coûts des projets directs:						
Paiements de transfert et subventions	21,469,115	2,244,105	-	-	-	23,713,220
Planification de projets et mise en oeuvre	549,608	312,303	551,069	527,487	235,271	2,175,738
Amortissement	-	1,246,447	-	-	-	1,246,447
Gestion de projets - salaires, honoraires et bénéfices	227,949	2,863,036	646,176	536,642	1,119,338	5,393,141
moins gestion de projets - salaires, honoraires et bénéfices reliés aux actifs en développement (Note 6)	-	(1,924,466)	-	(403,915)	(942,434)	(3,270,815)
	22,246,672	4,741,425	1,197,245	660,214	412,175	29,257,731
Frais généraux et soutiens:						
Salaires, honoraires et bénéfices	153,376	1,926,400	434,781	361,081	753,149	3,628,787
Frais de bureau	85,908	1,079,000	243,526	202,246	421,848	2,032,528
Communications, publicité et relations gouvernementales	23,458	294,634	66,498	55,226	115,191	555,007
Technologie d'information	15,744	197,741	44,629	37,064	77,309	372,487
Amortissement	10,201	128,123	28,917	24,015	50,091	241,347
	288,687	3,625,898	818,351	679,632	1,417,588	6,830,156
Moins dépenses générales et de soutien reliées aux actifs en développement (Note 6)	-	(2,440,720)	-	(512,269)	(1,206,465)	(4,159,454)
	22,535,359	**5,926,603**	**2,015,596**	**827,577**	**623,298**	**31,928,433**

Les dépenses générales et de soutien pour l'exercice terminé le 31 mars 2015 ont été allouées aux secteurs en utilisant un taux de 1.27 (1.67 en 2014) pour chaque $1 de la main-d'oeuvre directe (gestion de projets - salaires et bénéfices). Le total des salaires et bénéfices de la société s'élève à $ 9,021,928 pour la période se terminant le 31 mars 2015 ($ 9,335,233 en 2014) et inclus les frais de gestion de projets - salaires et bénéfices de $5,393,141 ($4,561,466 - 2014) et les frais de soutien - salaires et bénéfices de $3,628,787 ($4,773,767 - 2014).

Le secteur Waterfront-Wide inclus la deuxième plate-forme du Union Station, Mimico Parc et Port Union Waterfront Park. Le secteur Port Lands inclus Tommy Thompson Park et Lower Don Lands.

Toronto Waterfront Revitalization Corporation

Notes complémentaires
Au 31 mars 2015

13. Dépenses par secteur et par fonction (suite)

	Waterfront Wide-Initiatives	East Bayfront	Port Lands	West Don Lands	Central Waterfront	Total 31 mars 2014
	$	$	$	$	$	$
Coûts des projets directs:						
Paiements de transfert et subventions	25,035,943	397,932	-	(558,561)	-	24,875,314
Planification de projets et mise en oeuvre	2,821,806	-	1,430,177	1,845,733	435,312	6,533,028
Amortissement	-	1,245,675	-	-	-	1,245,675
Gestion de projets - salaires, honoraires et bénéfices	436,617	1,838,658	490,969	638,210	1,157,012	4,561,466
Moins gestion de projets - salaires, honoraires et bénéfices reliés aux actifs en développement (Note 6)	-	(1,705,168)	-	(528,860)	(951,285)	(3,185,313)
	28,294,366	1,777,097	1,921,146	1,396,522	641,039	34,030,170
Frais généraux et soutiens:						
Salaires, honoraires et bénéfices	456,938	1,924,233	513,820	667,914	1,210,862	4,773,767
Frais de bureau	154,002	648,524	173,173	225,107	408,097	1,608,902
Communications, publicité et relations gouvernementales	64,026	269,623	71,996	93,588	169,666	668,900
Technologie d'information	21,060	88,686	23,681	30,783	55,807	220,018
Amortissement	32,245	135,792	36,260	47,134	85,449	336,879
	728,271	3,066,858	818,930	1,064,526	1,929,881	7,608,466
Moins dépenses générales et de soutien reliées aux actifs en développement (Note 6)	-	(2,783,423)	-	(863,284)	(1,578,187)	(5,224,894)
	29,022,637	**2,060,532**	**2,740,076**	**1,597,764**	**992,733**	**36,413,742**

Toronto Waterfront Revitalization Corporation

Notes complémentaires
Au 31 mars 2015

14. Engagements contractuels

La société s'est engagée en vertu de contrats à l'achat d'équipement et d'espace de bureau venant à échéance en 2017 pour la somme de $471,551. Les paiements annuels sont comme suit :

2016	377,988
2017	93,563
	$ 471,551

De plus, la société a d'autres engagements d'une valeur de $ 66,948,400. Ces engagements représentent des contrats directements conclus entre la société et les bénéficiaires admissibles qui sont responsables de la gestion des divers projets dans le secteur riverain de Toronto.

15. Informations sur les risques

Risque de crédit
La société est exposée à un risque de crédit sur l'encaisse et les placements à court terme détenus par les banques, les gouvernements et les autres débiteurs, incluant les comptes à recevoir. L'exposition maximale au risque de crédit est égale à la valeur comptable (nette des provisions) des actifs financiers. L'objectif de gestion du risque de crédit des contreparties est de prévenir des pertes sur les actifs financiers. La société évalue la qualité de crédit des partenaires financiers et des débiteurs, en tenant compte de leur situation financière, leur expérience passée et autres facteurs.

Risque de liquidité
Le risque de liquidité est le risque qu'une société éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. Le risque de liquidité comprend le risque qui, en raison des besoins en trésorerie opérationnels, la société n'aura pas suffisamment de fonds pour régler une transaction à la date d'échéance; sera forcée à vendre des actifs financiers à un montant plus bas que le prix du marché; ou sera dans l'impossibilité de régler ou recouvrir un actif financier. La société gère son risque de liquidité en exerçant une surveillance constante des fournisseurs et autres créditeurs, en mettant l'accent sur la collecte des créditeurs et en demandant le financement gouvernemental à l'avance.

Risque de marché
Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt du marché. La société est exposée à ce risque pour ces placements à court terme. Au 31 mars 2015, si les taux d'intérêts en vigueur avaient augmentés ou diminués de 1,0%, avec toutes les autres variables demeurant constantes, l'excédent des revenus sur les dépenses auraient augmenté ou diminué, respectivement de $217,778 (2014 - $394,069).

16. Autres revenus de fonctionnement nets

	31 mars 2015	31 mars 2014
	$	$
Revenus de location et autres revenus	7,698,286	4,043,461
Moins: frais de fonctionnement	(5,425,902)	(3,408,587)
	2,272,384	634,874
Intérêts et autres revenus	1,221,374	1,575,635
Revenus de placements réalisés (pertes)	19,255	(135)
Autres revenus de fonctionnement nets	3,513,013	2,210,374

Toronto Waterfront Revitalization Corporation

Notes complémentaires
Au 31 mars 2015

17. Gain net sur disposition de terrain

Au cours de l'exercice, la Société a vendu un terrain à East Bayfront à un promoteur en vertu d'un accord de développement conclu entre la Société et le partenaire de développement. Les produits nets de disposition ont été reconnus comme revenus sur l'état des revenus et dépenses.

	31 mars 2015	31 mars 2014
	$	$
Produits de disposition sur la vente de terrain	25,200,000	-
Moins: coût du terrain	(5,282,919)	-
	19,917,081	-

18. Rémunération du cadre supérieur

Au 1er janvier 2014, le contrat d'emploi du président et PDG a été remplacé par un accord de consultation, dont le taux est basé sur l'historique des rémunérations et n'est pas prévu à une augmentation des coûts à la société. Les honoraires payés et/ou courus en vertu de cet accord de consultation pour la période du 1er avril 2014 au 31 mars 2015 s'élevaient à $396,777 (honoraires $389,232, tarif aérien - $859, logement - $2,428, autres moyens de transport - $248, repas & autres - $2,527, développement professionel - $1,483) (1er janvier - 31 mars 2014 - $104,864).

19. Chiffres comparatifs

Pour fins de comparaison, certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice courant.

20. Obligations conditionnelles

(a) En vertu des termes et conditions des ententes de contributions, la société fournit un dédommagement à la ville, à la province de l'Ontario et au gouvernement du Canada et à leurs représentants, employés et agents respectifs, de et contre toutes réclamations, pertes, dommages, coûts, dépenses, actions et autres procédures liées à une blessure ou de la mort d'une personne ou de dommages ou de pertes de propriété, de la violation de droits ou de toute autre perte ou dommage, de quelque nature que ce soit découlant directement ou indirectement de toute négligence, omission ou délai de la part de la société, des dirigeants de la société, des directeurs, des employés, des sous-contractants, des agents ou des sous-traitants tiers, afin de réaliser un projet sauf dans le cas où la blessure, la perte ou le dommage a été causé par la ville, la province de l'Ontario et/ou le gouvernement du Canada ou leurs représentants, employés ou agents.

La société exige que tous les bénéficiaires admissibles indemnisent la société de et contre toute responsabilité sur la même base décrite ci-dessus.

La société exige la plupart des tiers sous-traitants d'indemniser chaque niveau de gouvernement et la société, ses dirigeants, employés et agents contre toutes les réclamations, les obligations et les exigences à l'égard de toutes blessures aux personnes (y compris la mort), dommages à ou de perte ou de destruction à la propriété ou de la transgression des droits de l'homme causés par ou découlant directement de :

(i) la rupture de l'une ou l'autre des conditions du contrat par le tiers sous-contractant ou de ses dirigeants, employés ou agents; ou

(ii) toute omission ou toute atteinte méchante ou acte de négligence du tiers sous-contractant ou de ses dirigeants, employés ou agents en ce qui concerne le projet.

Toronto Waterfront Revitalization Corporation

Notes complémentaires
Au 31 mars 2015

20. Obligations conditionnelles (suite)

(b) En vertu de l'entente de livraison avec chaque bénéficiaire admissible respectivement, la société prévoit une indemnité pour le compte du bénéficiaire admissible et ses dirigeants, employés et agents, de et contre toutes réclamations à l'égard de perte directe résultant de:

(i) la rupture par la société de l'entente de livraison ou de documents ou certificats livrés en vertu de l'entente; ou

(ii) toutes actes de négligence ou omissions de la société, ses dirigeants, directeurs, employés ou agents, en relation avec le projet.

La direction tente de limiter l'exposition de la société sous ces indemnisations par l'achat d'assurance pour les administrateurs et les dirigeants, la répartition des risques des bénéficiaires admissibles et des sous-traitants (décrites ci-dessus) et par l'application des politiques et des procédures de la société et des bénéficiaires admissibles, ainsi qu'une surveillance intense lorsqu'appropriée.

(c) La société a conclu un certain nombre d'ententes de développement avec les tiers constructeurs en ce qui concerne les terrains situés dans les secteurs West Don Lands et East Bayfront. En vertu de ces ententes, la société a fourni aux constructeurs certaines étapes de représentation basées sur des obligations particulières de la société en matière de développement. Les représentations se rapportent principalement aux délais. La responsabilité future maximale liée à la responsabilité de ces représentations est de $ 7,5 millions au titre d'une entente de développement avec un constructeur. Bien que les montants ne sont pas déterminables dans le cadre des autres ententes de développement, la responsabilité est limitée au montant des dépenses encourues par le constructeur pour le développement. Aucun montant pour ces instances à été inscrit dans les états financiers. La direction vise à limiter l'exposition potentielle de la société en vertu de ces garanties dans les délais, les coûts et la portée pratiques de gestion.

(d) La société a un passif éventuel lié à une entente d'accès municipale avec la ville de Toronto pour l'entretien continuel et l'élimination potentielle de tuyaux d'énergie urbaine dans le secteur West Don Lands. La direction estime la responsabilité potentielle maximale à $ 1,800,000. Ces coûts sont présentement pas financés.

OTTAWA CONVENTION CENTRE | CENTRE DES CONGRÈS D'OTTAWA

Responsabilité de la direction en matière de communication de l'information financière

La direction a préparé les états financiers et les renseignements financiers qui accompagnent le rapport annuel. Les états financiers ont été préparés en conformité avec des principes comptables canadiens pour le secteur public. La direction est responsable de la justesse, de l'intégrité et de l'objectivité des renseignements contenus dans les états financiers. Les renseignements financiers apparaissant ailleurs dans le rapport annuel correspondent à ceux que contiennent les états financiers.

En s'acquittant de sa responsabilité relativement à l'intégrité et à la justesse des états financiers, la direction maintient des systèmes et des pratiques de contrôle de la gestion et des finances qui sont conçus pour fournir une garantie raisonnable que les transactions sont autorisées, que les actifs sont sauvegardés et que des dossiers convenables sont conservés. Les systèmes comprennent des politiques et des procédures formelles ainsi qu'une structure organisationnelle qui fournit une délégation de pouvoirs appropriée et une séparation des responsabilités.

Le conseil d'administration doit veiller à ce que la direction assume ses responsabilités en matière de communication de l'information financière et de contrôle interne. Les membres du conseil se réunissent régulièrement afin de coordonner les activités financières de l'organisme et examinent annuellement les états financiers.

Les états financiers ont été examinés de façon indépendante par PricewaterhouseCoopers. Le rapport du vérificateur expose la portée de l'examen réalisé et fait part de son opinion sur les états financiers de l'entreprise.

Nina Kreeder
Président-directeur général

Dan Young, CPA, CMA
Vice-président, finance et administration

30 juin 2015

The Agency of the Government of Ontario | L'un organisme du gouvernement de l'Ontario

pwc

Le 26 juin 2015

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de la
Société du Centre des Congrès d'Ottawa / Ottawa Conventions Centre Corporation

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-jointe de la Société du Centre des Con. -tis d'Ottawa / Ottawa Convention Centre Corporation, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2015 et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes constituées d'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers
La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur
Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

PricewaterhouseCoopers s.e.n.c./s.r.l./s.a.r.l.
99, Bank Street, Suite 800, Ottawa, Ontario, Canada K1P 1E4
Tél. : +1 613 237 3702, Téléc. : +1 613 237 3963

« PwC » désigne le Cabinet de PricewaterhouseCoopers s.e.n.c./s.r.l./s.a.r.l., une société de responsabilité limitée de l'Ontario.

pwc

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion
À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société du Centre des Congrès d'Ottawa / Ottawa Convention Centre Corporation au 31 mars 2019, ainsi que des résultats de son exploitation, de l'évolution de son actif net et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Société du Centre des Congrès d'Ottawa / Ottawa Convention Centre Corporation

État de la situation financière

Au 31 mars 2015

	2015 $	2014 $
Actif		
Court terme		
Trésorerie	1 910 776	1 422 935
Débiteurs	284 285	330 231
Frais payés d'avance	81 088	82 423
	2 276 149	1 835 589
Immobilisations corporelles (note 3)	160 746 499	166 008 121
	163 022 648	167 843 710
Passif et Actifs Nets		
Court terme		
Créditeurs et charges à payer	2 012 365	1 668 662
Revenus reportés et dépôts	2 256 557	1 767 626
Portion de la dette à long terme échéant à moins d'un an (note 4)	140 698	134 288
	4 409 620	3 570 576
Revenus reportés et dépôts	407 909	302 214
Dette à long terme (note 4)	46 848 811	44 972 690
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles (note 5)	110 246 841	113 461 773
	161 915 181	162 307 253
Actifs nets	1 107 467	5 536 457
	163 022 648	167 843 710

Engagements (note 9)

Approuvé par le Conseil,

, administrateur

, administrateur

Société du Centre des Congrès d'Ottawa / Ottawa Convention Centre Corporation

État des résultats

Pour l'exercice clos le 31 mars 2015

	2015 $	2014 $
Revenus		
Nourriture et boissons	9 804 603	9 546 728
Location de salles	3 789 362	4 044 710
Commissions	1 356 986	1 469 330
Publicité	340 998	196 839
Autres	74 413	105 847
Intérêts gagnés	21 947	24 010
	15 388 309	15 387 464
Charges (note 6)		
Frais directs	7 141 871	6 966 624
Frais des installations	5 143 894	5 373 891
Frais de vente et d'administration et frais généraux	3 052 611	2 675 064
	15 338 376	15 015 579
Excédent des revenus sur les charges avant les éléments inhabituels	49 933	371 885
Intérêts sur la dette à long terme	(2 112 530)	(2 013 715)
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	3 212 931	3 212 931
Droits liés à la dénomination	(296 655)	–
Amortissement des immobilisations corporelles	(5 282 669)	(5 303 707)
Excédent des charges sur les revenus pour l'exercice	(4 428 990)	(3 732 606)

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Société du Centre des Congrès d'Ottawa / Ottawa Convention Centre Corporation

État de l'évolution des actifs nets

Pour l'exercice clos le 31 mars 2015

	2015 $	2014 $
Actifs nets à l'ouverture de l'exercice	5 536 457	9 269 063
Excédent des charges sur les revenus pour l'exercice	(4 428 990)	(3 732 606)
Actifs nets à la clôture de l'exercice	1 107 467	5 536 457

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Société du Centre des Congrès d'Ottawa / Ottawa Convention Centre Corporation

État des flux de trésorerie

Pour l'exercice clos le 31 mars 2015

	2015 $	2014 $
Flux de trésorerie liés aux :		
Activités d'exploitation		
Excédent des charges sur les revenus pour l'exercice	(4 428 990)	(3 732 606)
Éléments sans effet sur la trésorerie –		
Amortissement des immobilisations corporelles	5 282 669	5 303 707
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	(3 212 931)	(3 212 931)
Capitalisation des intérêts sur la dette à long terme	2 016 819	1 911 885
	(342 433)	270 055
Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement (note 7)	985 609	(295 640)
	643 176	(25 585)
Activité d'investissement		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(21 047)	(119 248)
Activité de financement		
Remboursement de la dette à long terme	(134 288)	(128 171)
Augmentation (diminution) de la trésorerie au cours de l'exercice	487 841	(273 004)
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	1 422 935	1 695 939
Trésorerie à la clôture de l'exercice	1 910 776	1 422 935
Information supplémentaire		
Intérêts payés	95 712	102 327

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Société du Centre des Congrès d'Ottawa / Ottawa Convention Centre Corporation

Notes annexes

31 mars 2015

1 Nature des activités

Société du Centre des Congrès d'Ottawa / Ottawa Convention Centre Corporation (« le Centre ») a été constitué en société en vertu d'une loi spéciale de la province d'Ontario. Le Centre a pour mandat d'exploiter, d'entretenir et de gérer un centre de congrès de classe internationale dans la ville d'Ottawa, de façon à promouvoir et à développer le tourisme et le commerce en Ontario. Le Centre est exonéré d'impôts sur le revenu.

2 Sommaire des principales méthodes comptables

Mode de présentation

Les états financiers de la Société du Centre des Congrès d'Ottawa / Ottawa Convention Centre Corporation sont établis conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, y compris les normes comptables s'appliquant aux organismes gouvernementaux sans but lucratif.

Constatation des revenus

Les revenus provenant de la nourriture, des boissons, de la location de salles et autres sont constatés lorsque les biens ou les services sont fournis aux clients. Les revenus de publicité sont constatés au courant de l'exercice où la publicité est fournie au client. Les revenus de commissions sont constatés au courant de l'exercice où l'événement relié a lieu.

Le Centre suit la méthode du report pour la comptabilisation des apports. Les apports grevés d'une affectation sont constatés en tant que revenus au cours de l'exercice où sont comptabilisées les charges auxquelles ils ont été affectés. Les apports non affectés sont constatés à titre de revenus lorsqu'ils sont reçus ou sont à recevoir si le montant à recevoir peut être raisonnablement estimé et qu'il est raisonnable de croire que son encaissement est assuré.

Apports reçus sous forme de matériel et services

De temps à autre, le Centre reçoit du matériel et des services. Étant donné que ces apports en matériel et services n'ont pas été acquis dans le cours normal par le Centre ou que leur juste valeur ne peut pas être raisonnablement estimée, les apports en matériel et services n'ont pas été constatés dans les présents états financiers.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public oblige la direction à faire des estimations et à formuler des hypothèses qui influent sur les montants constatés de l'actif et du passif et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants constatés des revenus et des charges de la période considérée. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Les estimations significatives faites lors de la préparation de ces états financiers comprennent la durée de vie utile des immobilisations corporelles et les revenus de commissions. De par leur nature, ces estimations sont

Société du Centre des Congrès d'Ottawa / Ottawa Convention Centre Corporation

Notes annexes

31 mars 2015

exposées à une incertitude relative à la mesure, et l'incidence sur les états financiers de changements futurs apportés à ces estimations pourrait être importante.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût diminué du cumul des amortissements. L'amortissement est établi selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative des diverses catégories d'actifs, sauf dans l'année d'acquisition, où l'amortissement de l'actif est comptabilisé au prorata sur la base du trimestre au cours duquel l'actif a été acquis. L'amortissement se calcule comme suit.

Bâtiment	40 ans linéaire
Logiciels	5 ans linéaire
Mobilier, matériel et agencement	10 ans linéaire
Réseau technologique	15 ans linéaire

Le Centre soumet ses actifs à long terme à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que l'actif n'a plus de potentiel d'utilisation à long terme pour le Centre. La perte de valeur, s'il en est, correspond à l'excédent de la valeur comptable sur la valeur résiduelle. Les pertes de valeur ne sont pas reprises au cours de périodes ultérieures.

Revenus reportés et dépôts

Les revenus reportés et dépôts représentent les montants versés d'avance par des clients pour des services qui seront rendus au cours de périodes ultérieures.

Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles

Les apports reportés représentent les montants qui ont été reçus de divers paliers du gouvernement et d'un des principaux associés du Centre et qui seront affectés à la construction et à l'acquisition d'immobilisations corporelles.

Les apports reportés sont constatés comme revenus selon la même méthode que l'amortissement des immobilisations corporelles.

Avantages sociaux futurs

Tous les employés à temps plein du Centre peuvent adhérer au régime de retraite à cotisations déterminées du Centre. En vertu de ce régime, les employés reçoivent, au moment de leur retraite ou à la fin de leur contrat de travail, des prestations de retraite d'un montant correspondant aux cotisations cumulées qu'ils ont versées et que le Centre a versées en leur faveur, majoré de tout revenu provenant du placement de ces cotisations. Les cotisations que doit verser le Centre sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle l'employé fournit les services.

Au cours de l'exercice, le Centre a comptabilisé une charge de 86 609 $ (90 264 $ en 2014) au titre de cotisations versées au régime de retraite à cotisations déterminées, qui est comprise dans les frais de vente et d'administration et frais généraux.

Société du Centre des Congrès d'Ottawa / Ottawa Convention Centre Corporation

Notes annexes

31 mars 2015

Instruments financiers

Les instruments financiers du Centre se composent de la trésorerie, des débiteurs, des créditeurs et charges à payer, et de la dette à long terme.

Le Centre a classé ses instruments financiers comme suit.

Actif/passif	Évaluation
Trésorerie	Juste valeur
Débiteurs	Coût après amortissement
Créditeurs et charges à payer	Coût après amortissement
Dette à long terme	Coût après amortissement

La valeur comptable de ces actifs financiers et passifs financiers correspond approximativement à leur juste valeur, à moins d'indication contraire.

3 Immobilisations corporelles

	2015		
	Coût $	Cumul des amortissements $	Valeur comptable nette $
Bâtiment	170 119 370	17 011 053	153 108 317
Logiciels	274 577	260 662	13 915
Mobilier, matériel et agencement	8 394 470	3 339 869	5 054 601
Réseau technologique	2 476 912	660 509	1 816 403
Terrain	753 263	–	753 263
	182 018 592	21 272 093	160 746 499

	2014		
	Coût $	Cumul des amortissements $	Valeur comptable nette $
Bâtiment	170 119 370	12 758 070	157 361 300
Logiciels	274 577	233 947	40 630
Mobilier, matériel et agencement	8 373 422	2 502 025	5 871 397
Réseau technologique	2 476 912	495 381	1 981 531
Terrain	753 263	–	753 263
	181 997 544	15 989 423	166 008 121

Société du Centre des Congrès d'Ottawa / Ottawa Convention Centre Corporation

Notes annexes

31 mars 2015

4 Dette à long terme

Le 2 novembre 2012, le Centre a obtenu qu'une modification soit apportée à l'entente de financement conclue avec l'Office ontarien de financement. En conséquence de cette modification, le Centre ne sera pas tenu de payer les annuités d'intérêt ou de capital à l'égard de l'emprunt concerné pour une période allant jusqu'à cinq ans (« la période »), durant laquelle les intérêts continueront de s'accumuler. À la discrétion de l'Office ontarien de financement et au plus tard en septembre 2018, le Centre devra recommencer à verser les paiements d'intérêts et de capital, en fonction d'un tableau d'amortissement de l'emprunt rajusté qui sera fourni par l'Office ontarien de financement à la fin de la période. Cet emprunt a été présenté comme un passif à long terme en se fondant sur l'hypothèse que l'Office ontarien de financement ne demandera aucun remboursement anticipé.

	2015 $	2014 $
Emprunt à l'Office ontarien de financement, portant intérêt à un taux correspondant au coût des fonds du gouvernement de l'Ontario majoré de 0,525 % (0,525 % en 2014), les intérêts étant composés annuellement, y compris des intérêts capitalisés de 3 824 910 $ (1 868 800 $ en 2014). Au 31 mars 2015, le taux d'intérêt s'établissait à 4,7 % (4,7 % en 2014)	45 014 144	42 997 325
Dette liée à l'acquisition du réseau technologique, portant intérêt à un taux annuel de 4,7 % et prévoyant des versements mensuels de capital et d'intérêts de 19 167 $ (19 167 $ en 2014) d'avril 2011 à mars 2026.	1 975 365	2 109 653
	46 989 509	45 106 978
Moins : portion échéant à moins d'un an	140 698	134 288
	46 848 811	44 972 690

La dette à long terme, à l'exclusion de l'emprunt à l'Office ontarien de financement, vient à échéance au cours des cinq prochains exercices, comme suit.

	$
Exercice se terminant le 31 mars 2016	140 698
2017	147 414
2018	154 451
2019	161 823
2020	169 548

Société du Centre des Congrès d'Ottawa / Ottawa Convention Centre Corporation

Notes annexes

31 mars 2015

5 Apports reportés

	2015 $	2014 $
Solde à l'ouverture de l'exercice	113 461 773	116 674 704
Amortissement	(3 212 932)	(3 212 931)
Solde à la clôture de l'exercice	110 248 841	113 461 773

6 Charges

Le tableau suivant présente les charges par fonction.

	2015 $	2014 $
Frais directs	7 141 871	6 966 624
Frais des installations	10 426 563	10 677 598
Frais de vente et d'administration et frais généraux	3 349 266	2 675 064
Frais de financement	2 112 530	2 013 715
	23 030 230	22 333 001

Le classement des charges par fonction présenté ci-dessus ne tient pas compte de l'amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles, ceux-ci étant considérés comme des revenus selon les méthodes comptables du Centre décrites à la note 2.

7 Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement

La variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement représente la variation des actifs et des passifs à court terme, comme suit.

	2015 $	2014 $
Débiteurs	45 946	176 229
Frais payés d'avance	1 334	3 014
Créditeurs et charges à payer	343 703	(224 826)
Revenus reportés et dépôts – court terme	488 931	(185 592)
Revenus reportés et dépôts – long terme	105 695	(64 465)
	985 609	(295 640)

Société du Centre des Congrès d'Ottawa / Ottawa Convention Centre Corporation

Notes annexes

31 mars 2015

8 Instruments financiers et gestion des risques

Les données d'entrée utilisées pour réaliser les évaluations à la juste valeur des instruments financiers sont classées selon la hiérarchie suivante.

- Niveau 1 – Cours (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques;
- Niveau 2 – Données autres que les cours du marché, qui sont observables directement ou indirectement pour l'actif ou le passif concerné;
- Niveau 3 – Données non observables concernant l'actif ou le passif; les hypothèses sont fondées sur les meilleures informations internes et externes disponibles et elles constituent les hypothèses les plus appropriées, compte tenu du type d'instrument financier évalué, pour déterminer quel aurait été le prix de transaction à la date d'évaluation dans des conditions normales de marché.

La trésorerie, qui représente le seul instrument financier évalué à la juste valeur, a été évaluée comme un instrument financier de niveau 1.

Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque d'une perte découlant du manquement d'une contrepartie à ses obligations contractuelles envers le Centre. Les politiques de réservation du Centre sont conçues pour minimiser les sommes dues par les clients à la fin de leur événement et ainsi, réduire leur exposition au risque de crédit. De plus, la direction du Centre révise régulièrement la solvabilité de sa clientèle et dispose de politiques de recouvrement qui semblent suffisantes pour minimiser les pertes dans ce domaine. Le Centre estime que ses débiteurs ne posent pas de risque significatif de crédit.

Au 31 mars 2015, selon la date de facturation, les débiteurs suivants étaient en souffrance mais n'étaient pas considérés comme dépréciés.

	De 31 à 60 jours $	De 61 à 90 jours $	De 91 à 120 jours $	Plus de 120 jours $
Débiteurs	36 785	1 935	–	–

Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que le Centre éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. Le Centre est exposé à ce risque principalement par l'emprunt. Au 31 mars 2015, le Centre respectait les clauses restrictives liées à l'emprunt et était en mesure de s'acquitter de ses obligations. En novembre 2012, le Centre a renégocié avec succès sa convention de prêt à long terme conclue avec l'Office ontarien de financement (note 4), de sorte qu'il prévoit continuer de respecter les clauses restrictives liées à l'emprunt et être en mesure de s'acquitter de ses obligations pour l'exercice 2016.

Société du Centre des Congrès d'Ottawa / Ottawa Convention Centre Corporation

Notes annexes

31 mars 2015

Le tableau qui suit présente le classement par échéance des passifs financiers du Centre au 31 mars 2015 à l'exclusion de l'emprunt à l'Office ontarien de financement (note 4) :

	Au plus 6 mois $	Entre 6 mois et 1 an $	Entre 1 an et 5 ans $	Plus de 5 ans $	Total $
Créditeurs et charges à payer	1 881 124	5 648	62 796	62 797	2 012 365
Dette à long terme (à l'exclusion des intérêts non capitalisés)	69 529	71 169	633 237	1 201 430	1 975 365
	1 950 653	76 815	696 035	1 264 227	3 987 730

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur des instruments financiers ou des flux de trésorerie futurs liés aux instruments financiers fluctue en raison des variations des taux d'intérêt du marché sur la juste valeur des instruments financiers ou des flux de trésorerie afférents à ces instruments. Le Centre détient un emprunt de 45 014 144 $ (42 997 323 $ en 2014) portant intérêt au coût des fonds du gouvernement de l'Ontario majoré de 0,525 % annuellement (note 4). La direction estime que le Centre ne s'expose pas à un risque significatif de taux d'intérêt, autre que celui lié à son emprunt.

Au 31 mars 2015, l'exposition totale du Centre au risque de taux d'intérêt s'établissait à 45 014 144 $. Le Centre estime qu'une augmentation ou une diminution de 1 % du taux d'intérêt sur l'emprunt, toutes les autres variables demeurant constantes par ailleurs, entraînerait une augmentation ou une diminution des actifs nets d'environ 450 041 $. Dans les faits, les résultats réels peuvent différer de cette analyse de sensibilité et l'écart peut être important.

Financement disponible

Le Centre dispose d'une marge de crédit inutilisée de 5 000 000 $ (5 000 000 $ en 2014) jusqu'en mars 2016. La marge porte intérêt au taux préférentiel.

Analyse de sensibilité

L'analyse de sensibilité présentée dans cette note doit être utilisée avec prudence, puisque les variations sont hypothétiques et ne constituent pas une prévision du rendement futur. Les sensibilités ci-dessus ont été calculées en fonction des soldes de clôture de l'exercice et varieront par suite des fluctuations des soldes au cours des périodes à venir. De plus, pour les besoins de l'analyse de sensibilité, l'incidence de la variation d'une hypothèse donnée sur la juste valeur des instruments financiers a été mesurée sans égard aux variations possibles d'autres hypothèses. Les variations réelles d'un facteur donné pourraient entraîner des variations d'un autre facteur, ce qui pourrait amplifier ou atténuer l'incidence sur la juste valeur de l'instrument financier.

Société du Centre des Congrès d'Ottawa / Ottawa Convention Centre Corporation

Notes annexes

31 mars 2015

9 Engagements

Le Centre a conclu un contrat de services pour les installations et un contrat de services pour la technologie relativement à l'établissement du nouveau Centre, les deux échéant en 2026. Selon le contrat de services pour les installations, parmi d'autres termes, le Centre paiera des frais de gestion de 230 000 $ (220 000 $ en 2014) avec des hausses annuelles de 10 000 $ par la suite. Selon le contrat de services pour la technologie, le Centre fera des paiements annuels de 290 000 $ (286 000 $ en 2014) se rapportant au contrat de services courant. Tous les montants excluent les taxes applicables.

10 Gestion du capital

Sur le plan de la gestion du capital, le Centre a pour objectif de maintenir sa capacité de fonctionnement afin d'exécuter son mandat consistant à exploiter un centre de congrès de classe mondiale. La structure du capital du Centre se compose de ses actifs nets et de ses apports reportés afférents aux immobilisations corporelles. En matière de gestion de la structure du capital, le Centre vise à garantir l'accès à un flux de trésorerie suffisant pour poursuivre ses activités et remplir ses obligations au titre du service de la dette à l'Office ontarien de financement.

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

Rapport de la direction

Les états financiers joints tombent sous la responsabilité de la direction de la Société du palais des congrès de la communauté urbaine de Toronto. Les états financiers ont été préparés par la direction conformément aux exigences comptables de la Loi sur l'administration financière, incluant le règlement 395/11 de l'Ontario. Les états comportent certains montants dont la valeur est basée sur des estimations et des jugements. La direction définit de tels montants sur une base raisonnable pour assurer que les états financiers sont présentés équitablement dans tous les aspects matériels.

La direction assure le maintien d'un système de contrôles comptables et administratifs internes conçus pour offrir une assurance raisonnable que les renseignements financiers sont pertinents, fiables et exacts et que les actifs de la Société sont correctement évalués et adéquatement conservés.

Les états financiers ont été audités par KPMG LLP, une firme d'auditeurs externes indépendants embauchée par le comité de direction. Le rapport est joint à la présente.

Imtiaz Dhanjee

Vice-président des finances

26 juin 2015

KPMG s.r.l./s.e.n.c.
Bay Adelaide Centre
333, rue Bay, Bureau 4600
Toronto (Ontario) M5H 2S5
Canada

Téléphone (416) 777-8500
Télécopieur (416) 777-8818
Internet www.kpmg.ca

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Au conseil d'administration de la Société
du palais des congrès de la communauté urbaine de Toronto
et au ministre du Tourisme, de la Culture et du Sport

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société du palais des congrès de la communauté urbaine de Toronto, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2015, les états des résultats et de l'excédent accumulé, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation de ces états financiers conformément aux exigences comptables de la *Loi sur l'administration financière*, y compris le Règlement de l'Ontario 395/11, *Paiements de transfert*, de la *Loi sur l'administration financière*, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève de notre jugement, et notamment de notre évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, nous prenons en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

KPMG s.r.l./s.e.n.c., soit une société canadienne à responsabilité limitée et un cabinet membre du réseau KPMG de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Coopérative (« KPMG International »), entité suisse.
KPMG Canada fournit des services à KPMG s.r.l./s.e.n.c.

Opinion

À notre avis, les états financiers de la Société du palais des congrès de la communauté urbaine de Toronto au 31 mars 2015 et pour l'exercice clos à cette date ont été préparés, dans tous leurs aspects significatifs, conformément aux exigences comptables de la *Loi sur l'administration financière*, y compris le Règlement de l'Ontario 395/11 de la *Loi sur l'administration financière*.

Observations

Sans pour autant modifier notre opinion, nous attirons l'attention sur la note 2 afférente aux états financiers, qui indique que les états financiers ont été préparés conformément à la *Loi sur l'administration financière*, y compris le Règlement de l'Ontario 395/11 de la *Loi sur l'administration financière*.

KPMG s.r.l.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés
Le 15 juin 2015
Toronto, Canada

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

État de la situation financière

Au 31 mars 2015, avec informations comparatives de 2014

	2015	2014
Actifs financiers		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5 176 954 $	2 720 725 $
Acomptes des clients (note 3)	12 744 735	12 993 950
Débiteurs (note 8)	4 248 228	3 429 741
	22 169 917	19 144 416
Passifs		
Créditeurs et charges à payer	6 037 917	7 102 938
Revenus reportés	12 744 735	12 993 950
Avantages sociaux futurs (note 6)	2 292 700	2 331 800
Apports reportés liés aux immobilisations corporelles	45 683 108	46 676 219
	66 758 460	69 104 907
Dette nette	(44 588 543)	(49 960 491)
Actifs non financiers		
Immobilisations corporelles (note 4)	188 739 644	190 338 215
Stocks	548 090	503 370
Charges payées d'avance	688 435	516 162
	189 976 169	191 357 747
Engagements (note 9)		
Excédent accumulé (note 5)	145 387 626 $	141 397 256 $

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil,

_____, administrateur

_____, administrateur

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

État des résultats et de l'excédent accumulé

Exercice clos le 31 mars 2015, avec informations comparatives de 2014

	31 mars 2015 Montants budgétés	31 mars 2015 Résultats réels	31 mars 2014 Résultats réels
Revenus			
Aliments et boissons	24 400 100 $	24 908 262 $	22 436 078 $
Location d'installations	16 200 000	16 173 121	15 552 597
Stationnement	10 700 000	10 675 527	10 173 778
Commissions	6 100 000	5 609 899	5 196 088
Communications	1 780 000	2 028 459	1 841 002
Apports en capital	993 100	993 111	993 111
Autres	3 028 600	3 270 518	2 906 998
Montant brut total des revenus	63 201 800	63 658 897	59 099 652
Charges (note 7)			
Location d'installations	4 513 800	4 362 530	4 361 425
Services événementiels	524 200	535 660	497 882
Aliments et boissons	15 823 600	15 548 725	14 802 338
Communications	635 500	640 644	532 058
Stationnement	2 886 700	2 695 616	2 673 215
Vente et commercialisation	4 526 800	3 952 508	3 273 975
Services d'ingénierie	5 136 100	5 123 863	5 055 090
Énergie	3 384 400	3 092 339	3 126 574
Charges générales et administratives	7 796 400	7 484 841	7 147 821
Autres	2 778 400	2 709 646	2 705 522
Amortissement	8 618 200	8 522 155	7 997 729
Total des charges	56 624 100	54 668 527	52 173 629
Excédent de l'exercice	6 577 700	8 990 370	6 926 023
Excédent accumulé à l'ouverture de l'exercice	140 826 400	141 397 256	136 971 233
Distribution (note 5)	(3 500 000)	(5 000 000)	(2 500 000)
Excédent accumulé à la clôture de l'exercice	143 904 100 $	145 387 626 $	141 397 256 $

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

État de la variation de la dette nette

Exercice clos le 31 mars 2015, avec informations comparatives de 2014

	31 mars 2015 Montants budgétés	31 mars 2015 Résultats réels	31 mars 2014 Résultats réels
Excédent de l'exercice	6 577 700 $	8 990 370 $	6 926 023 $
Acquisition d'immobilisations corporelles	(7 909 000)	(6 923 584)	(10 398 174)
Amortissement des immobilisations corporelles	8 618 200	8 522 155	7 997 729
	7 286 900	10 588 941	4 525 578
Acquisition de stocks	(5 300 000)	(5 273 120)	(5 151 856)
Acquisition de charges payées d'avance	(650 000)	(949 403)	(605 642)
Consommation des stocks	5 400 000	5 228 400	5 128 744
Utilisation de charges payées d'avance	638 800	777 130	621 524
Distribution	(3 500 000)	(5 000 000)	(2 500 000)
Variation de la dette nette	3 875 700	5 371 948	2 018 348
Dette nette à l'ouverture de l'exercice	(50 815 700)	(49 960 491)	(51 978 839)
Dette nette à la clôture de l'exercice	(46 940 000) $	(44 588 543) $	(49 960 491) $

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars 2015, avec informations comparatives de 2014

	2015	2014
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) :		
Activités de fonctionnement		
Excédent de l'exercice	8 990 370 $	6 926 023 $
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement	8 522 155	7 997 729
Avantages sociaux futurs	(39 100)	(320 000)
Apports reportés liés aux immobilisations corporelles	(993 111)	(993 111)
	16 480 314	13 610 641
Variation des actifs et des passifs hors trésorerie		
Débiteurs	(818 487)	129 112
Stocks	(44 720)	(23 112)
Charges payées d'avance	(172 273)	15 882
Créditeurs et charges à payer	(1 065 021)	1 116 568
	14 379 813	14 849 091
Activités de financement		
Distribution (note 5)	(5 000 000)	(2 500 000)
Activités d'investissement en immobilisations		
Entrées d'immobilisations corporelles	(6 923 584)	(10 398 174)
Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	2 456 229	1 950 917
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice	2 720 725	769 808
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice	5 176 954 $	2 720 725 $

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2015

La Société du palais des congrès de la communauté urbaine de Toronto (la « Société ») a été constituée en société sans capital social en vertu du projet de loi 141 devenu la *Loi sur la Société du palais des congrès de la communauté urbaine de Toronto* de 1988 et est soumise à l'autorité du gouvernement de la province de l'Ontario par l'entremise du ministère du Tourisme, de la Culture et du Sport de l'Ontario. En vertu de cette même loi, la Société est considérée comme un organisme de la Couronne et elle est exonérée de l'impôt sur le bénéfice.

La Société exploite des installations qui peuvent accueillir des congrès, des salons professionnels, des salons à l'intention des consommateurs, des événements mis sur pied par des entreprises et des événements où sont servis des aliments et des boissons. Elle exploite aussi des stationnements.

1. Principales méthodes comptables

a) Constatation des revenus

Les revenus que génèrent la vente d'aliments et de boissons, la location d'installations et l'utilisation des stationnements de la Société sont constatés dès que les services sont rendus. Les revenus tirés des commissions sont comptabilisés à mesure qu'ils sont gagnés. Des frais d'annulation sont constatés lorsqu'un événement est annulé.

b) Stocks

Les stocks sont inscrits au coût ou à la valeur de réalisation nette, si celle-ci est inférieure.

c) Apports reportés liés aux immobilisations corporelles

Le financement fourni par la province d'Ontario utilisé pour l'acquisition d'immobilisations corporelles amortissables est inscrit à titre d'apports reportés. Ces montants sont inscrits comme un recouvrement dans l'état des résultats à hauteur de l'amortissement porté en déduction des immobilisations corporelles amortissables connexes, la variation annuelle de celles-ci, de 993 111 $ (993 111 $ en 2014), ayant été comptabilisée dans l'état des flux de trésorerie.

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2015

1. Principales méthodes comptables (suite)

d) Actifs non financiers

Les actifs non financiers ne sont pas affectables au règlement des passifs existants et sont destinés à être utilisés à des fins de prestation de services. Leurs durées de vie utile s'étendent au-delà de la clôture de l'exercice en cours et ils ne sont pas destinés à être vendus dans le cours normal des activités.

e) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au coût, moins l'amortissement cumulé. L'amortissement des immobilisations corporelles est imputé selon la méthode linéaire sur les durées de vie utiles prévues suivantes :

Bâtiment	50 ans
Mobilier, agencements et matériel informatique	De 3 à 10 ans
Améliorations locatives	De 5 à 20 ans

Les immobilisations corporelles sont soumises à un test de dépréciation dès que les conditions indiquent qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de la Société de fournir des services, ou dès que la valeur des avantages économiques futurs liés à une immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette.

f) Revenus reportés

Les revenus reportés représentent les acomptes reçus des clients en échange de l'utilisation future des installations de la Société. Les acomptes sont portés en diminution du montant facturé au client.

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2015

1. Principales méthodes comptables (suite)

g) Recours à des estimations

La préparation d'états financiers exige que la direction fasse un certain nombre d'estimations et pose diverses hypothèses relatives aux valeurs comptables de l'actif et du passif et à la présentation de l'actif et du passif éventuels à la date des états financiers et aux valeurs comptables des revenus et des charges de l'exercice à l'étude. Les éléments importants pour lesquels la direction doit faire des estimations et poser des hypothèses comprennent la durée de vie utile des immobilisations corporelles, la provision pour moins-value des débiteurs ainsi que l'actif et les obligations liés aux avantages sociaux futurs. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

h) Instruments financiers

À la comptabilisation initiale, les instruments financiers sont comptabilisés à la juste valeur. Par la suite, ils sont comptabilisés au coût ou au coût amorti.

i) Montants budgétés

Les montants budgétés ont été tirés du plan d'affaires approuvé par le conseil d'administration le 26 février 2014.

2. Mode de présentation

La *Loi sur l'administration financière* exige que les états financiers soient établis conformément aux normes comptables utilisées par la province d'Ontario, c'est-à-dire les normes comptables canadiennes pour le secteur public (« SP ») publiées par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (le « CCSP »), et prévoit que des changements à ces normes pourraient être nécessaires en raison de la réglementation.

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2015

2. Mode de présentation (suite)

Le Règlement de l'Ontario 395/11 exige que les paiements de transfert utilisés pour l'acquisition d'immobilisations corporelles amortissables soient comptabilisés en tant qu'apports reportés et soient inscrits comme un recouvrement dans l'état des résultats à hauteur de l'amortissement porté en déduction des immobilisations corporelles amortissables connexes. Cette exigence comptable n'est pas conforme aux exigences des normes comptables canadiennes pour le secteur public, qui exigent que les paiements de transfert soient comptabilisés à titre de revenus lorsqu'ils sont approuvés par les cédants et que les critères d'admissibilité sont remplis, à moins que le paiement de transfert ne contienne une clause créant un passif, auquel cas il est considéré comme un revenu au cours de la période où le passif est éteint.

Par conséquent, les présents états financiers ont été établis conformément aux exigences en matière de comptabilité de la *Loi sur l'administration financière*, notamment le Règlement de l'Ontario 395/11, *Paiements de transfert*, de la *Loi sur l'administration financière*.

3. Acomptes des clients

Les acomptes des clients s'entendent des montants en trésorerie reçus aux fins de l'utilisation future des installations de la Société. Le solde des acomptes comprend un montant de 3 000 000 $ qui a été investi dans un certificat de placement garanti échéant le 24 juillet 2015.

4. Immobilisations corporelles

			2015	2014
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Bâtiment	229 390 495 $	75 858 580 $	153 531 915 $	155 066 269 $
Mobilier, agencements et matériel informatique	36 731 125	26 740 032	9 991 093	10 007 626
Améliorations locatives	66 221 973	41 005 337	25 216 636	25 264 320
	332 343 593 $	143 603 949 $	188 739 644 $	190 338 215 $

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2015

5. Excédent accumulé

L'excédent accumulé total comprend le surplus d'apport, la distribution accumulée et l'excédent de l'exercice, comme suit :

	Surplus d'apport	Distribution accumulée	Excédent annuel accumulé	Excédent accumulé total
Solde au 31 mars 2014	142 850 705 $	(54 000 000) $	52 546 551 $	141 397 256 $
Distribution	–	(5 000 000)	–	(5 000 000)
Excédent de l'exercice	–	–	8 990 370	8 990 370
Solde au 31 mars 2015	142 850 705 $	(59 000 000) $	61 536 921 $	145 387 626 $

Le solde du surplus d'apport a été créé à la suite de la libération de la Société, le 30 mars 2003, par l'Office ontarien du financement (l'« OOF »), de toutes ses obligations aux termes du financement provisoire destiné aux travaux d'agrandissement.

La Société a convenu d'effectuer une distribution minimale annuelle à la province d'Ontario d'un montant de 2 500 000 $, moins tout montant de substitution aux impôts fonciers qu'elle verse au cours d'un exercice donné et moins tout montant supplémentaire annuel convenu par écrit par la Société et l'OOF.

Le 18 février 2015, le conseil d'administration a approuvé le versement d'une distribution de 5 000 000 $ en se basant sur les résultats financiers de l'exercice 2015 (2 500 000 $ pour l'exercice 2014). Depuis l'instauration de la politique en matière de distributions, la Société a versé au total 59 000 000 $ en distributions (54 000 000 $ à la clôture de l'exercice 2014).

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2015

6. Avantages sociaux futurs

La Société offre un régime de retraite agréé qui comporte un volet à prestations déterminées et un volet à cotisations déterminées. Dans le cas du volet à prestations déterminées, les salariés versent des cotisations à des taux déterminés et le promoteur verse des cotisations dont le montant et le calendrier sont établis par les actuaires-conseils. Le volet à prestations déterminées du régime fournit des prestations de retraite fondées sur le nombre d'années de service et sur la meilleure moyenne des gains ouvrant droit à pension. Certains salariés à la retraite touchent également des prestations de maladie et autres avantages complémentaires de retraite payés par la Société. En outre, la Société a aussi établi un régime d'allocations de retraite non capitalisé à l'intention d'un dirigeant pour lequel les allocations s'accumulent à raison de 15 % du salaire de base de ce dirigeant, ainsi qu'une convention de retraite à l'intention d'un dirigeant retraité pour laquelle les prestations ont cessé de s'accumuler.

La Société comptabilise ses obligations au titre du régime de retraite à prestations déterminées à mesure que les salariés rendent les services nécessaires pour gagner les prestations de retraite et les avantages complémentaires de retraite. L'évaluation actuarielle des obligations au titre des prestations constituées relatives aux prestations de retraite et aux avantages complémentaires de retraite est fondée sur la méthode de répartition des prestations au prorata des services (qui incorpore la meilleure estimation de la direction concernant l'évolution future des niveaux de salaire, la croissance d'autres coûts, l'âge de départ à la retraite des salariés et d'autres facteurs actuariels). La date d'évaluation des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi et des conventions de retraite correspond à la date de clôture d'exercice de la Société, et l'évaluation du régime de retraite à prestations déterminées est faite en date du 31 décembre. Les dates des plus récentes évaluations actuarielles du régime de retraite à prestations déterminées à des fins de capitalisation (et celle des prochaines évaluations requises) et l'évaluation actuarielle des autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi (et celle des prochaines évaluations requises) sont les suivantes :

a) régime de retraite agréé à prestations déterminées – 31 décembre 2013 (31 décembre 2016);

b) autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi – 31 mars 2014 (31 mars 2017);

c) convention de retraite – 31 mars 2015 (31 mars 2016);

d) régime d'allocations de retraite – 31 mars 2015 (31 mars 2016).

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2015

6. Avantages sociaux futurs (suite)

Les gains et les pertes actuariels au titre des actifs des régimes découlent de l'écart entre le taux de rendement réel des actifs des régimes sur une période donnée et le taux de rendement prévu pour cette même période. Pour les besoins du calcul du rendement prévu des actifs des régimes, ceux-ci sont évalués à la juste valeur. Les gains et les pertes actuariels sur l'obligation au titre des prestations constituées découlent de l'écart entre les résultats réels et les résultats prévus, ainsi que des modifications apportées aux hypothèses actuarielles qui ont servi à calculer l'obligation au titre des prestations constituées. Les gains et les pertes actuariels nets cumulatifs sont amortis sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des salariés (« DMERCA »).

Comme l'indique le tableau suivant, la Société a un déficit de 1 800 100 $ (2 600 800 $ en 2014) relativement à ses régimes d'avantages sociaux futurs. Le déficit de capitalisation est contrebalancé par un gain actuariel net non amorti de 492 592 $ (perte actuarielle de 358 200 $ en 2014), ce qui a donné lieu à un passif de 2 292 708 $ au titre des avantages sociaux futurs (2 321 868 $ en 2014) inscrit dans les états financiers.

Actuellement, 120 salariés participent au régime à prestations déterminées et 188 au régime à cotisations déterminées. Au cours de 2008, la Société a mis un terme au volet à prestations déterminées de son régime. Tous les nouveaux membres admissibles au régime doivent adhérer au volet à cotisations déterminées du régime. Au 31 mars 2015, le régime à cotisations déterminées était entièrement capitalisé.

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2015

9. Avantages sociaux futurs (suite)

Le tableau ci-après donne des renseignements précis sur les régimes de retraite et d'avantages sociaux de la Société :

	2015			2014		
	Régimes de retraite	Avantages sociaux	Total	Régimes de retraite	Avantages sociaux	Total
Charges au titre de régimes à prestations déterminées						
Coût des prestations de l'exercice	[illegible] $	[illegible] $	[illegible] $	[illegible] $	[illegible] $	[illegible] $
Enrichissement des autres avantages	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Cotisations des salariés	[illegible]	–	[illegible]	[illegible]	–	[illegible]
Charges au titre de régimes à prestations déterminées	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Charges d'intérêts au titre de régimes à prestations déterminées						
Coût financier de l'obligation au titre des prestations constituées	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Revenu net prévu des actifs des régimes	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Charges d'intérêts au titre de régimes à prestations déterminées	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Charges inscrites au titre de régimes à prestations déterminées	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Coût de régimes à cotisations déterminées	[illegible]	–	[illegible]	[illegible]	–	[illegible]
Charges inscrites au titre des régimes	[illegible] $	[illegible] $	[illegible] $	[illegible] $	[illegible] $	[illegible] $

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2015

6. Avantages sociaux futurs (suite)

	2015			2014		
	Régimes de retraite	Avantages sociaux	Total	Régimes de retraite	Avantages sociaux	Total
Solde de clôture prévu de l'obligation au titre des prestations constituées						
Solde réel de l'obligation au titre des prestations constituées à l'ouverture de l'exercice	27 524 600 $	2 280 800 $	29 805 400 $	24 178 600 $	2 126 560 $	26 307 300 $
Coûts des prestations de l'exercice en cours	1 160 200	89 000	1 249 200	1 175 100	87 100	1 262 200
Coût financier	1 589 200	110 000	1 699 200	1 400 800	100 800	1 501 600
Prestations versées	(853 800)	(64 400)	(1 018 200)	(808 900)	(83 200)	(892 100)
Solde de clôture prévu de l'obligation au titre des prestations constituées à la clôture de l'exercice	29 340 200 $	2 365 400 $	31 735 600	25 945 600 $	2 233 200 $	28 179 000 $

	2015			2014		
	Régimes de retraite	Avantages sociaux	Total	Régimes de retraite	Avantages sociaux	Total
Actifs prévus des régimes						
Actifs réels des régimes à l'ouverture de l'exercice	26 334 200 $	781 200 $	27 115 400 $	22 361 400 $	776 600 $	23 138 400 $
Cotisations de l'employeur	1 758 600	93 700	1 312 300	1 589 000	33 200	1 622 200
Cotisations des salariés	185 800	-	185 800	193 700	-	193 300
Rendement prévu des actifs des régimes	1 526 300	22 100	1 550 400	1 314 300	21 700	1 336 000
Prestations versées	(853 800)	(64 400)	(1 018 200)	(808 900)	(83 200)	(892 100)
Actifs prévus des régimes à la clôture de l'exercice	28 951 100 $	774 600 $	29 125 700 $	24 649 100 $	749 700 $	25 398 800 $
Amortissement des gains/pertes sur l'obligation au titre des prestations constituées						
Solde de clôture prévu de l'obligation au titre des prestations constituées	29 340 200 $	2 365 400 $	31 735 600	25 945 600 $	2 233 200 $	28 179 000
Solde réel de l'obligation au titre des prestations constituées	29 555 671	2 469 800	32 944 671	27 524 600	2 280 800	29 805 400
Perte actuarielle	(215 471) $	(83 400) $	(298 771)	(1 578 900) $	(47 600) $	(1 626 400)
Amortissement associé sur la DMERCA	(35 600) $	(10 100) $	(35 700)	(116 700) $	(3 700) $	(122 400)

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2015

6. Avantages sociaux futurs (suite)

	2015			2014		
	Régimes de retraite	Avantages sociaux	Total	Régimes de retraite	Avantages sociaux	Total
Amortissement des gains sur les actifs des régimes						
Solde de clôture prévu des actifs des régimes	28 351 100 $	777 600 $	29 128 700 $	24 649 100 $	749 700 $	25 398 800 $
Actifs réels des régimes	29 452 600	792 163	30 244 763	26 334 262	781 200	27 115 400
Gain actuariel	1 101 500 $	14 563 $	1 116 063 $	1 685 100 $	31 500 $	1 716 600 $
Amortissement amorti sur la DMERCA	105 000 $	1 100 $	106 100 $	126 700 $	2 200 $	128 800 $
Montant réel du passif comptabilisé au titre des retraites dans les états de la situation financière						
Solde réel de l'obligation au titre des prestations constituées	29 565 871 $	2 489 000 $	32 044 871 $	27 524 600 $	2 280 800 $	29 805 400 $
Actifs réels des régimes	(29 452 600)	(792 163)	(30 244 763)	(26 334 700)	(781 200)	(27 115 400)
Déficit	103 271	1 696 837	1 800 108	1 190 400	1 499 600	2 690 000
Gains (pertes) actuariels non amortis	703 829	(211 237)	492 592	(202 600)	(155 600)	(358 200)
Montant réel du passif comptabilisé au titre des retraites	807 100 $	1 485 600 $	2 292 700 $	887 800 $	1 344 000 $	2 331 800 $

Le passif total au titre des prestations constituées de 2 292 700 $ (2 331 800 $ en 2014) est inclus dans l'état de la situation financière de la Société.

Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour comptabiliser les régimes sont les suivantes :

	2015		2014	
	Régimes de retraite	Avantages sociaux	Régimes de retraite	Avantages sociaux
Taux d'actualisation	5,50 %	2,90 % - 5,50 %	5,75 %	3,25 % - 5,75 %
Rendement prévu des actifs des régimes	5,75 %	2,88 %	5,75 %	2,88 %
Taux de croissance de la rémunération	2,50 %	s.o.	3,75 %	s.o.
Taux d'indexation	1,50 %	1,50 %	1,75 %	1,75 %
DMERCA (en années)	10,5	8,8 – 13,3	13,3	10,3 - 14,1

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2015

6. Avantages sociaux futurs (suite)

Le tableau qui suit présente les taux tendanciels hypothétiques du coût des soins de santé aux 31 mars :

	2015	2014
Taux tendanciel initial du coût des soins de santé	8,0 %	6,4 %
Niveau vers lequel baisse le taux tendanciel	4,0 %	3,0 %
Année où le taux devrait se stabiliser	2031	2031

7. Charges

Les charges comprennent des salaires et avantages sociaux de 25 804 761 $ (24 909 185 $ en 2014).

8. Instruments financiers, gestion des risques et gestion du capital

a) Instruments financiers

Le chapitre SP 3450 exige qu'un organisme classe les évaluations à la juste valeur selon une hiérarchie des justes valeurs qui comporte trois niveaux de données pouvant servir à évaluer la juste valeur :

- Niveau 1 – les prix (non rajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques;
- Niveau 2 – les données observables ou corroborées, autres que les données du niveau 1, telles que les prix cotés pour des actifs ou des passifs semblables sur des marchés inactifs ou les données de marché observables sur pratiquement toute la durée des actifs et des passifs;
- Niveau 3 – les données non observables soutenues par peu ou pas d'activité sur le marché et qui influent largement sur la juste valeur des actifs ou des passifs.

Les actifs financiers de la Société inscrits à la juste valeur, y compris la trésorerie et les équivalents de trésorerie et les acomptes des clients, sont classés au niveau 1.

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2015

8. Instruments financiers, gestion des risques et gestion du capital (suite)

Aux 31 mars 2015 et 2014, aucun instrument financier n'avait été classé au niveau 2 ou au niveau 3.

Au cours de l'exercice, il n'y a eu aucune modification au classement des actifs financiers et des passifs financiers aux trois niveaux de la hiérarchie des justes valeurs.

La valeur comptable de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des acomptes des clients, des débiteurs et des créditeurs et charges à payer avoisine leur juste valeur en raison de leur nature à court terme.

b) Gestion des risques

En raison de ses activités, la Société est exposée à divers risques financiers, notamment le risque de crédit et le risque de liquidité. La direction de la Société est responsable de la gestion des risques et elle identifie et évalue les risques financiers. Les risques importants font l'objet d'un suivi et sont abordés avec le comité des finances et d'audit du conseil d'administration. La Société n'utilise pas d'instruments financiers dérivés.

i) Risque de crédit

Le risque de crédit découle de la trésorerie détenue auprès des banques et des institutions financières ainsi que des débiteurs. La gestion du risque de crédit de la contrepartie a pour objectif de prévenir les pertes liées aux actifs financiers. La Société évalue la qualité de ses contreparties en tenant compte de leur solvabilité et de leur réputation, l'expérience passée et d'autres facteurs.

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2015

8. Instruments financiers, gestion des risques et gestion du capital (suite)

Le classement chronologique des débiteurs se présente comme suit :

	2015	2014
Courant	1 721 045 $	2 225 475 $
En souffrance depuis moins de 60 jours	2 195 444	889 988
En souffrance depuis plus de 60 jours	4 740	23 551
Moins le compte de correction de valeur pour créances douteuses	(24 264)	(40 354)
Total des créances clients	3 896 965	3 098 660
Débiteurs non commerciaux	351 263	331 081
	4 248 228 $	3 429 741 $

Les valeurs comptables des débiteurs représentent l'exposition maximale au risque de crédit.

ii) Risque de liquidité

Le risque de liquidité découle d'obligations financières plus élevées que les actifs financiers qui pourraient venir à échéance à tout moment donné. La gestion du risque de liquidité de la Société a pour objectif de maximiser les réserves de trésorerie disponibles afin qu'elle puisse être en mesure de respecter ses obligations en matière de liquidité lorsque celles-ci viennent à échéance. La Société a mis en place une politique de placement prudente afin d'atteindre cet objectif et la gestion de cette politique repose sur le pouvoir de la Société d'investir des sommes d'argent excédentaires dans les placements suivants seulement :

a) titres des gouvernements canadiens (fédéral et provinciaux);

b) certificats de placement garanti;

c) récépissés, billets de dépôt et acceptations bancaires (banque de l'annexe A ou B).

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2015

8. Instruments financiers, gestion des risques et gestion du capital (suite)

La politique prévoit également des exigences minimales en matière de qualité ainsi que des agences reconnues de notation des obligations pour les placements susmentionnés.

Les passifs financiers de la Société, y compris les créditeurs et charges à payer, viennent habituellement à échéance à moins de un an.

c) Gestion du capital

La gestion du capital de la Société a pour objectif de préserver sa capacité de poursuivre son exploitation et de verser des distributions à l'OOF.

9. Engagements

La Société s'est engagée à verser des loyers annuels minimums (à l'exclusion des charges liées aux aires communes) conformément à divers contrats de location-exploitation pour des installations, des stationnements, des locaux de bureaux, du matériel informatique et du matériel, comme suit :

2016	1 950 597 $
2017	905 986
2018	821 441
2019	690 726
2020	562 824
Par la suite	1 588 275
	6 519 849 $

La distribution annuelle minimale de la Société de 2 500 000 $ devant être versée à l'OOF, comme il est indiqué à la note 5, a été exclue du tableau des engagements énoncés ci-dessus.

Société du Partenariat ontarien de marketing touristique

Rapport de gestion

La direction de la Société du Partenariat ontarien de marketing touristique est responsable des états financiers ci-joints. Ces états financiers ont été établis par la direction conformément aux normes comptables pour les organismes du secteur public du Canada. La préparation d'états financiers nécessite l'utilisation d'estimations fondées sur le jugement. La direction a fixé ces montants de façon raisonnable pour veiller à ce que les états financiers soient établis en bonne et due forme, à tous importants égards.

La direction maintient un système de contrôle comptable et administratif interne conçu pour assurer dans une mesure raisonnable la pertinence, l'exactitude et la fiabilité des renseignements financiers et pour veiller à ce que l'actif de la Société soit justifié et bien préservé.

Les états financiers ont été vérifiés par BDO Dunwoody LLP, un cabinet de vérificateurs externe indépendant, nommé par le conseil d'administration, dont le rapport est annexé ci-après.

Ronald Holgerson
Président-directeur général
Le 26 mai 2015

Lidia Maleckyj
Trésorière
Le 26 mai 2015

BDO

Tel: 905 270-7700
Fax: 905 270-7915
Toll-free: 866 248 6660
www.bdo.ca

BDO Canada LLP
1 City Centre Drive, Suite 1700
Mississauga ON L5B 1M2 Canada

Rapport de l'auditeur indépendant

Au conseil d'administration de la Société du Partenariat ontarien de marketing touristique

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société du Partenariat ontarien de marketing touristique, qui comprennent le bilan au 31 mars 2015, résultats d'exploitation, l'état de l'évolution de l'actif net et l'état de l'évolution de la situation financière pour les exercice clos au 31 mars 2015, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers
La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables pour les organismes du secteur public du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur
Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion
À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société du Partenariat ontarien de marketing touristique au 31 mars 2015, ainsi que de ses résultats d'exploitation et de l'évolution de sa situation financière pour l'exercice clos au 31 mars 2015, conformément aux normes comptables pour les organismes sans but lucratif du secteur public du Canada.

BDO Canada LLP

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Mississauga (Ontario)
Le 26 mai 2015

SOCIÉTÉ DU PARTENARIAT ONTARIEN DE MARKETING TOURISTIQUE

Bilan

	Au 31 mars 2015 (en milliers de dollars)	Au 31 mars 2014 (en milliers de dollars)
ACTIFS		
Actif à court terme		
Encaisse	12 230	10 780
Débiteurs	1 432	1 295
Montant à recevoir de la Province	7 186	4 224
Charges payées d'avance	17	38
	20 865	16 337
Immobilisations (note 3)	5 142	1 320
	26 007	17 657
PASSIF ET ACTIF NET		
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer	7 394	3 709
Produit comptabilisé d'avance (note 4)	5 417	947
	12 811	4 656
Obligation au titre des prestations futures des employés	1 591	1 876
	794	278
Apports de capitaux comptabilisés d'avance (note 5)		
	2 385	2 154
	15 196	6 810
Actif net		
Non affecté	147	-
Fonds pour projets spéciaux (note 2i)	6 316	9 805
Investissement en immobilisations	4 348	1 042
	10 811	10 847
	26 007	17 657

Approuvé au nom du conseil d'administration

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

SOCIÉTÉ DU PARTENARIAT ONTARIEN DE MARKETING TOURISTIQUE

État des résultats d'exploitation

Pour l'exercice clos le 31 mars	2015 (en milliers de dollars)	2014 (en milliers de dollars)
Recettes		
Subvention de la province de l'Ontario (note 6)	47 479	44 297
Ventes de publicité	2 023	2 561
Centres d'information touristique – Ventes et locations	706	697
Intérêts (créditeurs)	144	110
Promotions commerciales	128	108
Amortissement des apports comptabilisés d'avance	241	274
Recherche en marketing et autres recettes	-	84
	50 721	48 131
Charges		
Publicité et marketing	29 028	26 486
Partenariats et ventes	624	851
Centres d'information touristique (note 7)	5 312	5 368
Administration (note 8)	7 884	7 062
Système Info-tourisme Ontario	3 511	2 640
Programme de promotion des activités	1 987	2 018
Recherche	742	667
Amortissement des immobilisations	1 130	1 319
Frais du conseil d'administration et des comités (note 9)	31	64
	49 919	46 477
Excédent des recettes sur les charges	802	1 654

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

SOCIÉTÉ DU PARTENARIAT ONTARIEN DE MARKETING TOURISTIQUE

État de l'évolution de l'actif net

	Fonds non affecté (en milliers de dollars)	Fonds affecté (en milliers de dollars)	Investissement en immobilisations (en milliers de dollars)	Total 2015 (en milliers de dollars)	Total 2014 (en milliers de dollars)
Actif net au début de l'exercice	-	**9 805**	**1 042**	**10 847**	10 319
Excédent (déficit) des recettes sur les charges pour l'exercice	**1 691**	-	**(889)**	**802**	6 54 1 73
Intérêts créditeurs	**(144)**	**144**	-	-	-
Réserve pour le projet de refonte du SITO	**(1 400)**	**1 400**	-	-	
Frais de refonte du SITO (note 2i)	-	**(838)**	-	**(838)**	(1 199)
Acquisition d'immobilisations	-	**(4 195)**	**4 195**	-	
Actif net à la clôture de l'exercice	**147**	**6 316**	**4 348**	**10 811**	10 847

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

SOCIÉTÉ DU PARTENARIAT ONTARIEN DE MARKETING TOURISTIQUE

État de l'évolution de la situation financière

Pour l'exercice clos le 31 mars	2015 (en milliers de dollars)	2014 (en milliers de dollars)
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des recettes sur les charges	882	1 654
Plus (moins) les postes hors caisse :		
Amortissement des apports de capitaux comptabilisés d'avance	(241)	(274)
Amortissement des immobilisations	1 139	1 319
Obligation au titre des prestations futures des employés	(580)	66
	1 400	2 765
Intérêts créditeurs – *Fonds pour projets spéciaux*	-	73
Frais de refonte du SITO – *Fonds pour projets spéciaux*	(8 588)	(1 198)
Évolution du fonds de roulement hors caisse	9 677	(6 325)
	2 489	(2 686)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Vente de placements de trésorerie	-	12 000
CAPITAUX		
Nouvelles immobilisations	(4 962)	(603)
Apport de capitaux comptabilisés d'avance	787	-
	(4 196)	(603)
Augmentation de l'encaisse au cours de l'exercice	1 450	8 711
Encaisse au début de l'exercice	10 788	2 069
Encaisse à la clôture de l'exercice	12 238	10 780

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

SOCIÉTÉ DU PARTENARIAT ONTARIEN DE MARKETING TOURISTIQUE

Notes afférentes aux états financiers

Au 31 mars 2015

1. NATURE DE LA SOCIÉTÉ

La Société du Partenariat ontarien de marketing touristique a été fondée à titre de société sans capital-actions le 30 novembre 1998, en vertu du Règlement de l'Ontario 810/98 pris en application de la Loi sur les sociétés de développement. Le Règlement a été modifié par le Règlement de l'Ontario 271/08 en septembre 2008 pour prolonger le mandat de la Société notamment. La Société a commencé ses opérations le 1er avril 1999. Voici ses objectifs :

(a) faire la promotion de l'Ontario à titre de destination touristique;

(b) entreprendre des initiatives de marketing conjointes avec l'industrie du tourisme;

(c) appuyer les efforts de marketing déployés par l'industrie touristique et contribuer à ces efforts;

(d) promouvoir l'Ontario à titre de destination touristique, en coopération avec l'industrie du tourisme, le gouvernement de l'Ontario, d'autres échelons gouvernementaux et d'autres organismes gouvernementaux.

La Société conclut des accords avec des partenaires des secteurs privé et public afin d'accroître la valeur ajoutée des programmes de marketing touristique. La Société effectue un suivi de la valeur monétaire (levier financier, contributions en nature) de ces accords pour démontrer l'impact de ses investissements sur les programmes de partenariat dans le domaine du marketing. Cependant, les recettes et les dépenses des partenaires ne figurent pas dans les états financiers de la Société.

La Société est un organisme à but non lucratif et n'est donc pas assujettie à l'impôt sur le revenu.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

(a) Méthode comptable

Les états financiers sont la responsabilité de la direction et ont été préparés conformément aux normes comptables pour les organismes sans but lucratif du secteur public du Canada contenues dans le manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA).

(b) Constatation des produits

La Société suit la méthode du report pour la comptabilisation des produits.

Subvention de la province de l'Ontario

La Société est financée principalement par la province de l'Ontario. Des subventions de fonctionnement sont enregistrées en tant que recettes durant la période visée. Les subventions qui sont approuvées mais non pas reçues à la fin d'une période comptable sont comptabilisées. Lorsqu'une partie de la subvention concerne une période future, elle est reportée et prise en compte au cours de la période ultérieure.

Ventes de publicité et Centres d'information touristique – Ventes et locations

Recettes provenant des ventes de publicité et Centres d'information touristique – Les ventes et les locations sont prises en compte durant la période où les services sont rendus ou pendant la durée du programme, à condition de pouvoir estimer et percevoir raisonnablement le montant.

SOCIÉTÉ DU PARTENARIAT ONTARIEN DE MARKETING TOURISTIQUE

Notes afférentes aux états financiers

Au 31 mars 2015

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Intérêts créditeurs

Les intérêts créditeurs sont pris en compte pendant la période durant laquelle ils sont gagnés.

Divers

Les autres recettes sont prises en compte durant la période visée, à condition de pouvoir les estimer et les percevoir raisonnablement.

(n) Soutien des partenaires

La Société bénéficie de certains services offerts par l'industrie du tourisme, comme les frais de transport (billets d'avion et d'autobus), et les frais d'hébergement et de repas (chambres d'hôtel et repas aux restaurants offerts au rabais ou à titre gratuit). Étant donné qu'il est difficile d'établir leur juste valeur, les services obtenus à titre gratuit ne sont pas inclus dans les états financiers.

(o) Placements de trésorerie

Les placements de trésorerie détenus de temps à autre consistent en des Certificats de placement garantis ayant une date d'échéance initiale de plus de trois mois, mais une date de maturité de moins de 12 mois, à la date du bilan. Au 31 mars 2015, il n'y avait pas de placements de trésorerie.

(p) Stocks

Les stocks détenus de temps à autre sont constitués des marchandises offertes à la vente dans les centres d'information touristique.

Les stocks sont comptabilisés en appliquant la méthode du moindre du prix coûtant et de la valeur de réalisation nette. Le prix est déterminé en appliquant la méthode du premier entré, premier sorti.

(q) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au prix coûtant. L'amortissement suit la méthode de l'amortissement linéaire pour la durée de vie utile des immobilisations, compte tenu d'un amortissement d'une demi-année au cours de l'année d'acquisition et de cession. La durée d'amortissement des immobilisations est de trois à cinq ans.

Les immobilisations en cours représentent des actifs en construction ou en développement. Leur amortissement débute lorsqu'elles sont prêtes à être utilisées.

(r) Apports de capitaux comptabilisés d'avance

Les apports de capitaux comptabilisés d'avance représentent les montants reçus du ministère du Tourisme, de la Culture et du Sport pour financer l'acquisition d'immobilisations. L'amortissement des apports de capitaux comptabilisés d'avance est inscrit en tant que produit dans l'état des résultats d'exploitation au même titre que l'amortissement des actifs auxquels ils s rapportent.

SOCIÉTÉ DU PARTENARIAT ONTARIEN DE MARKETING TOURISTIQUE

Notes afférentes aux états financiers

Au 31 mars 2015

2. **PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES** (suite)

(h) Fonds investis en immobilisations

Les fonds investis en immobilisations représentent les fonds mis à disposition en vue de l'acquisition et du financement d'immobilisations. Le financement des fonds investis en immobilisations est transféré des opérations sur une base annuelle.

(i) Fonds pour projets spéciaux

Le conseil d'administration a approuvé la création du Fonds pour projets spéciaux grevé d'affectations d'origine interne en vue de la dotation de projets spéciaux à long terme. En ce moment, on détient un montant de 6 316 000 $ (2014 – 9 805 000 $) pour le projet de refonte du Système Info-tourisme Ontario. Les travaux pour ce projet ont commencé pendant l'été 2013 (note 10a). Au cours de l'exercice, le conseil d'administration a approuvé que les coûts de la refonte du système s'élevant à 838 000 $ (2014 - 1 199 000 $) soient directement imputés au Fonds. Les intérêts produits par ces fonds sont ajoutés au Fonds.

(j) Utilisation des estimations

La préparation des états financiers en conformité avec les principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction fasse des estimations et émette des hypothèses qui influent sur les éléments d'actif et de passif déclarés à la date des états financiers, ainsi que sur les montants déclarés pour les recettes et les charges de l'exercice. Les résultats réels pourraient diverger de ces estimations à mesure que de nouveaux renseignements pourraient devenir disponibles.

(k) Instruments financiers

À moins d'indication contraire, la direction est d'avis que la Société n'est pas exposée à d'importants risques d'intérêt, de change ou de crédit liés à ces instruments financiers.

Les instruments financiers sont constatés au coût lors de leur acquisition ou leur émission. Au cours des périodes ultérieures, les placements négociés sur un marché actif sont constatés à leur juste valeur marchande. Tous les autres instruments financiers sont constatés au coût ou amortis au coût diminué des pertes de valeur, le cas échéant. Les actifs financiers sont soumis à un test de dépréciation lorsque des changements de circonstances indiquent qu'un actif pourrait avoir perdu de la valeur. Les frais de transaction liés à l'acquisition, la vente ou l'émission d'instruments financiers sont comptabilisés en charges pour les éléments réévalués à leur juste valeur à la date de chaque bilan et imputés à l'instrument financier pour ceux qui sont évalués au coût après amortissement.

(l) Prestations futures des employés

Les coûts de toutes prestations de départ prévues par la *Loi de 2006 sur la fonction publique de l'Ontario* et de tout droit à congé payé non utilisé acquis par le personnel sont constatés au moment de l'acquisition par les employés admissibles. Pour l'exercice, ces coûts ont diminué de 285 000 $ (2014 - augmentation de 66 000 $). L'obligation au titre de ces prestations, calculée au moyen de la méthode de répartition des prestations et selon certaines hypothèses, est estimée à 1 591 000 $ (2014 - 1 876 000 $). Les hypothèses utilisées sont les suivantes : une hausse des salaires et des traitements de 1,94 % (2014 - 1,89 %), un taux d'actualisation de 0,79 (2014 - 0,79) et un nombre moyen d'années avant la retraite estimé à 12,32 ans (2014 - 11,70 ans).

SOCIÉTÉ DU PARTENARIAT ONTARIEN DE MARKETING TOURISTIQUE

Notes afférentes aux états financiers

Au 31 mars 2015

(m) Conversion des devises

Les comptes en devises estrangères sont convertis en dollars canadiens comme suit :

À la date de la transaction, tous les actifs, passifs, revenus ou frais sont convertis en dollars canadiens selon le taux de change en vigueur à cette date. À la date de la fin d'exercice, les éléments d'actif et de passif monétaires sont convertis en dollars canadiens selon le taux de change en vigueur à cette date. Les gains et les pertes résultant de la conversion des devises sont inclus dans les revenus de l'exercice en cours.

3. IMMOBILISATIONS

	2015 (en milliers de dollars)		2014 (en milliers de dollars)	
	Coût	Amortissement accumulé	Coût	Amortissement accumulé
Mobilier	396	378	396	384
Améliorations locatives	2 434	1 697	1 677	1 599
Système Info-tourisme Ontario	10 678	6 291	5 880	5 273
Immobilisations en cours	-	-	603	-
	13 508	8 366	8 556	7 236
Coût moins l'amortissement accumulé		5 142		1 320

4. PRODUIT COMPTABILISÉ D'AVANCE

	2015 ($ 000)	2014 ($ 000)
Ministère du Tourisme, de la Culture et du Sport		
CITO – immobilisations	71	895
Secrétariat des Jeux panaméricains et parapanaméricains*	5 25	-
Programmes de publicité	95	52
	5 417	947

- Au cours de l'exercice, la Société a signé une lettre d'attentes avec le ministère du Tourisme, de la Culture et du Sport pour la mise en place de la Zone de célébrations des Jeux panaméricains et parapanaméricains 2015. La prestation de ce programme coûtera jusqu'à 9 684 000 $ et elle est financée sur deux exercices. Pendant l'exercice, la Société a reçu 5 454 000 $, a dépensé 203 000 $ et le reste a été comptabilisé d'avance.

SOCIÉTÉ DU PARTENARIAT ONTARIEN DE MARKETING TOURISTIQUE

Notes afférentes aux états financiers

Au 31 mars 2015

5. APPORTS DE CAPITAUX COMPTABILISÉS D'AVANCE

Les apports de capitaux comptabilisés d'avance représentent les apports reçus relativement aux immobilisations en cours :

	2015 (en milliers de dollars)		2014 (en milliers de dollars)	
	Apports versés	**Amortissement accumulé**	Apports versés	Amortissement accumulé
Apports reçus	**1 688**	**894**	931	653
Apports moins l'amortissement cumulé		**794**		278

6. RECETTES : PROVINCE DE L'ONTARIO

La Société a reçu de la province de l'Ontario les fonds suivants, comptabilisés comme revenus :

	2015 (en milliers de dollars)	2014 (en milliers de dollars)
Financement de base	**39 868**	40 118
Zone des célébrations des Jeux pan/parapanaméricains (note 4)	**203**	-
Achats de médias	**7 186**	3 961
CITO - immobilisations	**100**	93
Programme Expérience Été	**122**	125
	47 479	44 297

7. CENTRES D'INFORMATION TOURISTIQUE

Les dépenses des Centres d'information touristique étaient les suivantes :

	2015 (en milliers de dollars)	2014 (en milliers de dollars)
Salaires et avantages sociaux	**2 983**	3 042
Locaux	**1 292**	1 302
Services	**407**	413
Transport et communications	**152**	113
Fournitures et matériel	**56**	75
Marchandise à vendre	**422**	423
	5 312	5 368

Les contributions de la Société liées à la Caisse de retraite des fonctionnaires et à la caisse de retraite de la SEFPO pour l'exercice s'élevaient à 177 000 $ (2014 – 185 000 $) et sont incluses dans les salaires et avantages sociaux.

SOCIÉTÉ DU PARTENARIAT ONTARIEN DE MARKETING TOURISTIQUE

Notes afférentes aux états financiers

Au 31 mars 2015

8. FRAIS D'ADMINISTRATION

Certains services administratifs, tels que les services d'appui juridiques et de ressources humaines, ont été fournis sans frais par le ministère du Tourisme, de la Culture et du Sport. Tous les autres frais d'administration ont été assumés par la Société et sont les suivants :

	2015 (en milliers de dollars)	2014 (en milliers de dollars)
Salaires et avantages sociaux	**6 411**	6 090
Services	**981**	785
Transports et communications	**137**	160
Fournitures et matériel	**25**	27
	7 554	7 062

La Société offre un régime de retraite à tous ses employés à temps plein par l'entremise de la Caisse de retraite des fonctionnaires et de la Caisse de retraite du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario, deux régimes de retraite interentreprises à prestations déterminées mis sur pied par la province. Ces régimes sont comptabilisés comme des régimes à cotisations déterminées, car la Société ne dispose pas des renseignements nécessaires pour appliquer à ces régimes de retraite des méthodes comptables propres aux régimes à prestations déterminées. Les cotisations de la Société à ces deux régimes de retraite pour l'exercice se chiffrent à 427 000 $ (2013 – 419 000 $) et sont comprises dans les salaires et avantages sociaux.

Les coûts des avantages sociaux à remettre à la retraite aux employés non couverts par le régime de retraite sont versés par le Secrétariat du Conseil de gestion et ne sont pas inclus dans les frais d'administration.

9. FRAIS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DES COMITÉS

Les membres du conseil d'administration et des comités reçoivent un remboursement des frais de déplacement engagés pour assister aux réunions du conseil d'administration et des comités connexes. Les membres du conseil d'administration et des comités ne touchent pas d'indemnité journalière pour participer aux réunions du conseil et des comités.

10. REFONTE DU SYSTÈME INFO-TOURISME ONTARIO ET ENGAGEMENTS

a) À la suite d'un processus d'approvisionnement concurrentiel en 2013, Hewlett Packard s'est vu attribuer un contrat de cinq ans à titre de fournisseur de services pour l'hébergement, l'exploitation, l'entretien et la refonte du Système Info-tourisme Ontario. Au 31 mars 2015, le montant total engagé s'élevait à 25 174 000 $. Au cours de l'exercice, la somme de 7 716 000 $ a été versée, soit un paiement total de 11 223 000 $ au titre du contrat. Les paiements estimatifs des trois prochaines années sont les suivants :

SOCIÉTÉ DU PARTENARIAT ONTARIEN DE MARKETING TOURISTIQUE

Notes afférentes aux états financiers

Au 31 mars 2015

	(en milliers de dollars)
2016	7 347
2017	3 628
2018	2 976

a) Au cours de l'exercice, les coûts encourus pour le système Info-tourisme de l'Ontario se sont élevés à 8 544 000 $ (2014 - 4 442 000 $). Sur cette somme, 838 000 $ (2014 - 1 199 000 $) ont été imputés directement au Fonds pour projets spéciaux (note 2i) et 4 195 000 $ (2014 - 603 000 $) ont été capitalisés dans les fonds investis en immobilisations. Les 3 511 000 $ restants (2014 - 603 000 $) sont comptabilisés dans l'état des résultats d'exploitation.

b) La Société a plusieurs contrats de location-exploitation pour ses locaux et publicités. Voici les paiements locatifs annuels minimums pour les cinq prochaines années :

	(en milliers de dollars)
2016	1 019
2017	1 019
2018	1 019
2019	589
2020	445

Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario

États financiers

Responsabilité relative à la présentation de l'information financière

Les états financiers de la SFIEO, ci-joints, ont été dressés selon les normes comptables pour le secteur public canadien et c'est à la direction qu'en revient la responsabilité. La préparation des états financiers nécessite l'utilisation d'estimations fondées sur l'appréciation de la direction, particulièrement lorsque l'issue d'opérations courantes ne peut être déterminée avec certitude avant des exercices ultérieurs. Les états financiers ont été dressés correctement compte tenu de l'importance relative et à la lumière des renseignements disponibles le 30 juillet 2015.

La direction dispose d'un système de contrôles internes conçus pour fournir l'assurance raisonnable que l'actif est protégé et qu'une information financière fiable est disponible en temps opportun. Le système comprend des politiques et des procédés formels ainsi qu'une structure organisationnelle prévoyant la délégation appropriée des pouvoirs et la séparation adéquate des responsabilités. La Division de la vérification interne de l'Ontario du Secrétariat du Conseil du Trésor évalue de manière indépendante et continue l'efficacité de ces contrôles internes et présente ses conclusions à la direction ainsi qu'au comité de vérification du conseil.

Il incombe au conseil de s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière de présentation de l'information financière et de contrôle interne. Le comité de vérification aide le conseil à s'acquitter de ces responsabilités. Il rencontre périodiquement la direction, les vérificateurs internes et le vérificateur externe pour étudier les questions soulevées par ces derniers et pour passer en revue les états financiers avant d'en recommander l'approbation au conseil.

Les états financiers ont été vérifiés par le vérificateur général de l'Ontario. La responsabilité de ce dernier consiste à préciser si, à son avis, les états financiers de la SFIEO donnent une image fidèle de sa situation financière conformément aux normes comptables pour le secteur public canadien. Dans son rapport présenté à la page suivante, le vérificateur précise l'étendue de son examen et exprime son opinion.

Au nom de la direction,

Gadi Mayman
Vice-président et chef de la direction

Ken Kandeepan
Directeur general des finances

Rapport du vérificateur

Bureau du vérificateur général de l'Ontario
Bureau du vérificateur général de l'Ontario

Rapport de l'auditeur indépendant

À l'attention de la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2015 et les états des résultats d'exploitation et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction en ce qui a trait aux états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Rapport de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario au 31 mars 2015, ainsi que des résultats de ses résultats d'exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Box 105, 15th Floor
20 Dundas Street West
Toronto, Ontario
M5G 2C2
416-327-2381
fax 416-326-3812

B.P. 105, 15e étage
20, rue Dundas ouest
Toronto (Ontario)
M5G 2C2
416-327-2381
télécopieur 416-326-3812

www.auditor.on.ca

Toronto, Canada
30 juillet 2015

Bonnie Lysyk, MBA, CPA, CA, Expert-comptable autorisé
Vérificatrice générale

Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario
Bilan

Au 31 mars 2015 (en millions de dollars)

	2015	2014
ACTIF		
Encaisse et quasi-espèces (note 4)	1 $	7 $
Comptes client (note 5)	440	653
Intérêt à recevoir	30	30
Sommes à recouvrer de la Province de l'Ontario (note 6)	4 903	3 865
Effets à recevoir et prêts en cours (note 7)	12 755	13 055
	18 129 $	17 610 $
PASSIF		
Comptes débiteurs et charges à payer (note 8)	128 $	169 $
Intérêt à payer	387	415
Dette (note 9)	25 320	26 111
Contrats d'achat d'électricité (note 11)	479	696
	26 314	27 391
PASSIF NON PROVISIONNÉ (notes 1, 3 et 13)	(8 185) $	(9 781) $

Éventualités et garanties (note 14)

Au nom du conseil :

Scott Thompson
Président

Gadi Mayman
Vice-président et chef de la direction

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario

État des résultats d'exploitation

Pour l'exercice clos le 31 mars 2015 (en millions de dollars)

	2015	2014
REVENUS		
Redevance de liquidation de la dette (notes 1 et 13)	956 $	954 $
Paiements tenant lieu d'impôts (notes 1 et 13)	180	543
Intérêts (note 7)	727	719
Contrats d'approvisionnement en électricité : recouvrements (note 11)	950	1 296
Réduction nette des contrats d'achats d'électricité (note 11)	217	243
Revenu réservé au secteur de l'électricité (notes 6 et 13)	1 038	599
Autre devise	9	8
	4 077 $	4 362 $
DÉPENSES		
Intérêts	1 385 $	1 447 $
Contrats d'approvisionnement en électricité : coûts (note 11)	950	1 296
Frais de garantie d'emprunt	131	136
Exploitation	6	7
Industrial electricity incentive program costs (note 12)	9	-
	2 481	2 866
Excédent des revenus sur les dépenses	1 596	1 476
Passif non provisionné, au début de l'exercice	(9 781)	(11 257)
Passif non provisionné, à la fin de l'exercice	(8,185)	(9,781) $

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario

État des flux de trésorerie

Pour l'exercice clos le 31 mars 2015 (en millions de dollars)

	2015	2014
FLUX DE TRÉSORERIE AFFECTÉS À L'EXPLOITATION		
Excédent des revenus sur les dépenses	1 596 $	1 476 $
Rajustements :		
Paiements tenant lieu d'impôts (notes 1 et 13)	185	(175)
Réduction nette des contrats d'achats d'électricité (note 11)	(217)	(243)
Revenu réservé au secteur de l'électricité (notes 6 et 13)	(1 038)	(599)
Autres éléments	(33)	(144)
Flux de trésorerie fournis par l'exploitation	493 $	315 $
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DU FINANCEMENT		
Émission de dette à long terme	1 875 $	3 381 $
Remboursement de dette à long terme	(2 686)	(4 916)
Émission de dette à court terme, montant net	10	260
Effet à recevoir remboursement (avance), montant net	302	(7)
Flux de trésorerie requis par le financement	(499)	(1 282)
Diminution de l'encaisse et des quasi-espèces	(6)	(967)
Encaisse et quasi-espèces, à la fin de l'exercice	7	974
Encaisse et quasi-espèces, à la fin de l'exercice	1 $	7 $
Intérêts payés durant la période et inclus dans l'excédent des revenus sur les dépenses	1 413 $	1 506 $

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Notes afférentes aux états financiers

1) Réforme du secteur de l'électricité

Le 1er avril 1999, en vertu de la *Loi de 1998 sur l'électricité* (la Loi), Ontario Hydro a été prorogée en tant que société sans capital-actions sous le nom de Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO). Cette dernière est exonérée des impôts fédéral et provincial en vertu de l'alinéa 149(1)(d) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

La SFIEO est une société d'État dont la mission inclut la gestion des contrats conclus par l'ancienne Ontario Hydro avec les PPE; l'apport d'une aide financière aux sociétés remplaçantes d'Ontario Hydro; la conclusion d'ententes de nature financière ou autre visant l'approvisionnement et la gestion de la demande de l'Ontario en électricité; et la gestion des actifs, du passif, des droits et des obligations d'Ontario Hydro qui n'ont pas été transférés à d'autres sociétés remplaçantes.

Ces autres sociétés remplaçantes sont :

- Ontario Power Generation (OPG), qui est une société de production d'électricité;
- Hydro One, qui est une société réglementée de transmission et de distribution d'électricité;
- la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (SIERE), qui coordonne le système indépendant centralisé et réglementé et qui est chargée de diriger les opérations du système et d'exploiter le marché de l'électricité, de planifier et de sécuriser les ressources afin de satisfaire les exigences à moyen et à long terme et de coordonner les efforts de conservation;
- l'Office de la sécurité des installations électriques (OSIE), qui exerce la fonction de réglementation en matière d'inspection des installations électriques.

Le 1er avril 1999, les unités fonctionnelles, y compris les éléments d'actif, le passif, le personnel, les droits et les obligations, de l'ancienne Ontario Hydro ont été transférées à l'OPG et à Hydro One (ainsi qu'à leurs filiales) et à la SIERE en contrepartie, respectivement, de 8,5 milliards de dollars, de 8,6 milliards de dollars et de 78 millions de dollars, sous forme de titres de créance remboursables à la SFIEO. À la même date, la Province de l'Ontario (la Province) a échangé ses participations de 5,1 milliards de dollars dans l'OPG et de 3,8 milliards de dollars dans Hydro One contre des titres de créance remboursables à la SFIEO.

Le passif non provisionné à l'ouverture, soit 20,9 milliards de dollars au 1er avril 1999, comprenait un passif de 38,1 milliards de dollars hérité de l'ancienne Ontario Hydro, moins la valeur des actifs transférés à la SFIEO le 1er avril 1999, dont 17,2 milliards de dollars en effets à recevoir. Après l'encaissement de 1,5 milliard de dollars de prêts en cours et autres actifs, le passif non provisionné s'élevait à 19,4 milliards de dollars. Au 1er avril 1999, la valeur actualisée des futurs paiements tenant lieu d'impôts et du revenu réservé au secteur de l'électricité était estimée à 13,1 milliards de dollars. Une fois cette somme déduite de la dette insurmontable de 20,9 milliards de dollars, le reliquat de dette insurmontable s'élevait à 7,8 milliards de dollars.

La dette, le passif et les frais de financement connexes de la SFIEO seront remboursés par prélèvement sur les intérêts sur les effets à recevoir de la Province et des sociétés remplaçantes

et sur le revenu réservé au secteur de l'électricité reçu sous forme de paiements tenant lieu d'impôts sur le revenu de société, d'impôts fonciers et de frais calculés sur les revenus bruts en vertu de la Loi et provenant des sociétés remplaçantes et des services municipaux de distribution d'électricité. La redevance de liquidation de la dette (RLD), qui est versée par les consommateurs d'électricité au taux de 0,7 cent le kilowatt pour la plupart des consommateurs de l'Ontario. La Loi de 1998 sur l'électricité prévoit le paiement de la RLD jusqu'au remboursement du reliquat de la dette. Comme prévu dans le *Budget de 2014*, le gouvernement a décidé de retirer les frais de RLD de la facture d'électricité des utilisateurs résidentiels après le 31 décembre 2015. Le taux de la catégorie résidentielle correspond environ au tiers de la charge d'électricité assujettie à la RLD. Le reste de la charge d'électricité est utilisée par les utilisateurs des secteurs commercial, institutionnel et industriel.

L'Office ontarien de financement (OOF), l'organisme de la Province chargé d'emprunter et d'investir l'argent de la Province et des autres organismes publics, offre à la SFIEO des services de gestion quotidienne.

Le 9 décembre 2004 a été adoptée la *Loi de 2004 sur la restructuration du secteur de l'électricité*, ce qui a été à l'origine d'un secteur de l'électricité entièrement réglementé et concurrentiel, constitué de divers producteurs recevant des prix fixés au moyen de différents mécanismes. L'électricité produite par des centrales de production d'énergie nucléaire et par des centrales de production d'hydro-électricité de base de l'OPG fait l'objet de prix réglementés; l'électricité provenant des producteurs qui ont conclu des contrats existants ou de nouveaux contrats est consentie à des prix établis en vertu de ces mêmes contrats; et l'électricité provenant d'autres sources est payée suivant les prix courants au comptant de l'électricité. Cette dernière inclut les autres actifs de production d'hydro-électricité de l'OPG qui n'ont pas conclu de contrats d'approvisionnement et qui ont reçu des prix sur le marché au comptant jusqu'au 31 octobre 2014. Depuis le 1er novembre 2014, la Commission de l'énergie de l'Ontario établit les prix réglementés pour ces actifs. Les consommateurs versent un amalgame de ces coûts, y compris les répercussions des prix réglementés sur les usines réglementées par l'OPG et les coûts totaux de production établis par les contrats actuels et nouveaux.

La *Loi de 2004 sur la restructuration du secteur de l'électricité* a également créé l'Office de l'électricité de l'Ontario (OEO). L'OEO est chargée de veiller à un approvisionnement d'électricité adéquat à long terme. En vertu des modifications apportées à la *Loi de 1998 sur l'électricité* dans le cadre de la *Loi de 2014 ouvrant des perspectives et assurant notre avenir (mesures budgétaires)*, l'OEO et la SIERE ont été fusionnées pour former une nouvelle entité également nommée la SIERE, depuis le 1er janvier 2015.

2) Résumé des principales méthodes comptables

Sommaire des principales conventions comptables
Méthode comptable Comme la SFIEO est un organisme gouvernemental, les présents états financiers ont été dressés selon les normes comptables du secteur public canadien.

Présentation de la dette nette
Un état des modifications de la dette nette n'est pas présenté puisque cette information ressort clairement. En raison de la nature unique de la société, aucun chiffre budgétaire n'a été fourni.

Incertitude de mesure
Une incertitude de mesure peut influer sur la constatation d'un élément dans les états financiers. Une telle incertitude existe lorsqu'il est raisonnable de croire qu'il pourrait y avoir un écart important entre le montant qui a été constaté et une autre valeur possible, comme dans le cas où des estimations sont utilisées. Dans les présents états financiers, une incertitude de mesure concerne l'évaluation des contrats d'achat d'électricité et des paiements tenant lieu d'impôts et des créances fiscales. Les estimations sont fondées sur la meilleure information disponible au moment de l'établissement des états financiers.

Constatation des revenus
Les revenus sont constatés pendant l'exercice au cours duquel ils sont gagnés.

Dette
La dette comprend des obligations, effets et débentures à court, moyen et long terme. La dette libellée en devises et couverte est convertie en dollars canadiens aux taux de change établis aux termes des contrats de couverture. La dette libellée en devises non couvertes, les passifs et les actifs sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Conformément aux normes comptables du secteur public canadien, les gains et pertes de change sont reportés et amortis sur la durée résiduelle des éléments connexes.

Les escomptes, primes et commissions payables à l'émission ou au remboursement avant l'échéance des titres d'emprunt, et les frais et autres coûts liés autres dérivés liés à la dette sont reportés et amortis en fonction de l'échéance de la dette sous-jacente. Les frais d'émission d'instruments d'emprunt non amortis sont inclus à la dette totale.

Les frais et autres coûts liés autres dérivés liés à la dette sont reportés et amortis en fonction de l'échéance de la dette sous-jacente. Les montants non amortis sont classés sous les comptes débiteurs et charges à payer.

Contrats d'achat d'électricité
Le passif au titre des contrats d'achat d'électricité était initialement calculé en actualisant les pertes estimatives réparties sur la durée des contrats. En vertu de la *Loi de 2004 sur la restructuration du secteur de l'électricité*, la SFIEO a commencé à recevoir des consommateurs les prix réels des contrats d'électricité, à compter du 1er janvier 2005, et ne subit plus de pertes sur ces contrats d'achat d'électricité. À cette date, le ministère des Finances avait estimé que l'élimination effective de ce passif surviendrait pendant la durée d'application restante des contrats, soit 12 ans. En conséquence, une grande partie du passif est amorti en fonction des revenus sur cette période.

3) Continuité de l'exploitation

La SFIEO dépend d'emprunts faits par la Province pour financer sa dette échue et pour couvrir toute insuffisance de liquidités, et du paiement par l'OPG de ses effets à recevoir. Elle est également subordonnée au plan à long terme d'élimination du passif non provisionné adopté par le gouvernement comme décrit à la note 13.

4) Encaisse et quasi-espèces

L'encaisse et les quasi-espèces comprennent les dépôts en espèces et les placements très liquides. Ils sont comptabilisés à leur prix coûtant, lequel se rapproche de leur valeur marchande.

5) Comptes à recevoir

Les comptes à recevoir au 31 mars 2015 comprennent les éléments suivants (millions de dollars) :

	2015	2014
Redevance de liquidation de la dette	137 $	137 $
Paiements tenant lieu d'impôts	207	401
Contrats d'approvisionnement en électricité : recouvrements	89	111
Autres éléments à recevoir	7	4
Total	**440 $**	**653 $**

6) Sommes à recouvrer de la Province de l'Ontario

En 1999, la Province a pris un engagement politique visant à remettre annuellement à la SFIEO la fraction du bénéfice net combiné de l'OPG et de Hydro One qui dépasse les intérêts à payer par la Province pour sa participation dans ses filiales de l'industrie de l'électricité. Selon ces arrangements, la Province peut reconstituer tous les coûts cumulatifs associés à ses placements dans des filiales de l'industrie de l'électricité, et ce, avant la remise de la fraction du bénéfice net combiné et sa reconnaissance par la SFIEO. Pour l'exercice clos le 31 mars 2015, à titre de revenu réservé du secteur de l'électricité, l'OPG et Hydro One ont enregistré un bénéfice total de 1 558 millions de dollars (1 119 millions de dollars en 2014). Après avoir déduit les frais d'intérêt annuels de l'investissement de la Province dans ces filiales, qui s'élève à 520 millions de dollars, la province, à son entière discrétion, a remis 1 038 millions de dollars à titre de revenu réservé au secteur de l'électricité de la SFIEO (599 millions de dollars en 2014), ce qui a augmenté le montant cumulatif dû par la province à 4 903 millions de dollars.

7) Effets à recevoir et prêts en cours

(en millions de $)	Échéance	Taux d'intérêt	Intérêts à verser	31 mars 2015	31 mars 2014
Province de l'Ontario	2039–2041	5,85	Mensuel	8 885 $	8 885 $
OPG	2015–2042	2,96 à 6,33	Bisannuel	3 665	3 965
SIERE	2017	Variable/2,05	Mensuel/bisannuel	120	122
				12 670	12 972
Plus : prêts en cours aux producteurs privés d'électricité (PPE)				85	83
Total				**12 755 $**	**13 055 $**

La SFIEO a convenu avec l'OPG et la SIERE de ne pas céder les effets dus par ces sociétés remplaçantes sans leur autorisation préalable.

En 2015, le revenu en intérêts de la corporation de 727 million de dollars (719 millions de dollars en 2014) comprenait les intérêts des effets à recevoir de 715 millions de dollars (714 millions de dollars en 2014) et 12 millions de dollars (5 millions de dollars en 2014) d'autres sources y compris les placements temporaires.

La SFIEO a convenu d'accorder à l'OPG, aux conditions du marché, des prêts échelonnés sur 10 ans et sur 30 ans pour le développement de nouveaux projets de production d'électricité. La SFIEO a accepté de fournir jusqu'à 1,6 milliard de dollars pour le projet de construction d'un tunnel à Niagara et fournit jusqu'à 700 millions de dollars pour l'investissement de l'OPG dans le projet Lower Mattagami. Au titre de ces ententes, 1 065 millions de dollars ont été avancés pour le projet du tunnel à Niagara et on n'effectuera aucun emprunt supplémentaire en vertu de cette facilité. L'OPG n'a pas effectué d'emprunt à ce jour à la SFIEO pour le projet Lower Mattagami.

La SFIEO a convenu d'accorder à l'OPG une facilité de crédit de 500 millions de dollars au plus venant à échéance le 31 décembre 2014 pour les besoins généraux de la société, notamment la phase de définition du projet de la réfection de Darlington. On n'a effectué aucun emprunt en vertu de cette facilité. La SFIEO a également accepté de fournir à l'OPG une facilité de crédit pouvant atteindre 800 millions de dollars prenant fin le 31 décembre 2016 à des fins générales d'entreprise, notamment le projet de remise en état de la centrale nucléaire de Darlington.

Voici un résumé de la dette de l'OPG envers la SFIEO par année d'échéance :

Exercice	Montant (en millions de $)
2015–2016	200
2016–2017	320
2017–2018	1 125
2018–2019	260
2019–2020	505
2020–2021	420
2021–2022	185
2022–2023	130
2023–2024	20
2040–2041	150
2041–2042	350
Total	**3 665 $**

En avril 2014, la SFIEO a refinancé un effet à recevoir avec la SIERE qui devait arriver à échéance le 30 avril 2014 pendant 3 années supplémentaires. Le refinancement a augmenté le capital impayé de 78,2 millions de dollars au 31 mars 2014 à 90 millions de dollars au 30 avril 2014.

En avril 2014, la SFIEO a également prolongé au 30 avril 2017 la date d'expiration de ses facilités de crédit renouvelables avec la SIERE et a diminué ses facilités de crédit de 110 millions de dollars à 95 millions de dollars. Les facilités de crédit portent un intérêt à taux variable égal au taux d'intérêt d'un emprunt à 30 jours pour la Province majoré à 50 points de base. Ces facilités serviront à des fins de trésorerie et de financement temporaire des besoins en fonds de roulement. Au 31 mars 2015, la SIERE avait prélevé 30 millions de dollars sur ces facilités de crédit.

Les encours de prêts aux PPE au 31 mars 2015 ont totalisé 85 millions de dollars (83 millions de dollars en 2014).

8) Comptes débiteurs et charges à payer

Les comptes débiteurs et charges à payer au 31 mars 2015 comprennent les éléments suivants (millions de dollars) :

	2015	2014
Contrats d'approvisionnement en électricité : coûts	93 $	118 $
Paiements tenant lieu d'impôts : remboursable	31	40
Autres passifs	4	11
Total	**128 $**	**169 $**

9) Dette

Le tableau suivant présente l'encours de la dette au 31 mars 2015, par échéance et par devise, exprimé en dollars canadiens.

(en millions de $) Devise	Dollar canadien	Dollar américain	Autre devise étrangère	2015 Total	2014 Total
Échéance :					
1 an	3 601 $	$	83 $	3 684 $	4 327 $
2 ans	2 493		480	2 973	2 033
3 ans	1 645	295	179	2 119	2 986
4 ans	482	74	171	727	2 119
5 ans	1 384			1 384	723
1 à 5 ans	9 605	369	913	10 887	12 188
6 à 10 ans	8 839			8 839	8 438
11 à 15 ans	2 317	–	–	2 317	2 519
16 à 20 ans	850	–	–	850	850
21 à 25 ans	1 312	–	–	1 312	1 204
26 à 50 ans	1 157	–	–	1 157	1 007
	24 080 $	**369 $**	**913 $**	**25 362 $**	**26 206 $**
Frais d'émission de titres d'emprunt				**(42)**	**(95)**
Total				**25 320 $**	**26 111 $**

Le taux d'intérêt effectif du portefeuille d'endettement était de 5,17 % (5,47 % en 2014), compte tenu de l'incidence des instruments dérivés servant à la gestion du risque de taux. L'échéance la plus longue est le 2 décembre 2046. La dette totale libellée en devises au 31 mars 2015 était de 1,3milliard de dollars, couverte à 100 % en dollars canadiens (1,8 milliard de dollars, soit 100 %, en 2014). Les obligations et les effets à payer qui sont détenus par la Province ou dont le capital et les intérêts sont garantis par celle-ci sont présentés dans le tableau suivant :

	31 mars 2015			31 mars 2014		
(en millions de $)	**Détenus par la Province**	**Garantis par la Province**	**Total**	**Détenus par la Province**	**Garantis par la Province**	**Total**
Titres à court terme	1 651 $	–	1 651 $	1 641 $	–	1 641 $
Tranche actuelle des titres à long terme	2 033	–	2 033	2 038	648	2 686
Titres à long terme	15 326	6 310	21 636	15 474	6 310	21 784
Total	**19 010 $**	**6 310 $**	**25 320 $**	**19 153 $**	**6 958 $**	**26 111 $**

La juste valeur de la dette émise est proche des montants auxquels les titres d'emprunt pourraient être échangés au cours d'une opération courante entre des parties consentantes. Pour évaluer la dette de la SFIEO, la juste valeur est estimée à l'aide de la valeur actualisée des flux de trésorerie et d'autres techniques et, le cas échéant, elle est comparée aux valeurs boursières. Ces estimations sont touchées par les hypothèses formulées à l'égard des taux d'actualisation de même que du montant et du calendrier des flux monétaires futurs.

Au 31 mars 2015, la juste valeur estimative de la dette de la SFIEO s'élevait à 31,1 milliards de dollars (30,5 milliards de dollars en 2014). Elle était supérieure à la valeur comptable de 25,3 milliards de dollars (26,1 milliards de dollars en 2014), parce que les taux d'intérêt courants sont généralement inférieurs à ceux qui étaient en vigueur au moment de l'émission, ainsi qu'en raison des fluctuations des taux de change. La juste valeur de la dette ne reflète pas l'incidence des instruments dérivés connexes.

10) Gestion des risques et instruments dérivés

La SFIEO observe des limites très strictes afin d'assurer une gestion prudente et économique des risques auxquels ses activités l'exposent. Diverses stratégies sont mises en œuvre, y compris le recours à des instruments dérivés. Les instruments dérivés sont des contrats financiers dont la valeur découle de l'actif sous-jacent. La SFIEO utilise de tels instruments pour couvrir le risque de taux et réduire au minimum les frais d'intérêts. Les opérations de couverture prennent généralement la forme de swaps, c'est-à-dire de contrats aux termes desquels la SFIEO convient avec une autre partie d'échanger, pendant une période déterminée, des flux de trésorerie fondés sur un ou plusieurs montants théoriques. La SFIEO peut ainsi compenser ses passifs existants et les convertir efficacement en obligations assorties de caractéristiques plus intéressantes. Elle utilise également d'autres instruments dérivés comme les contrats de change à terme, les contrats de garantie de taux d'intérêt, les contrats à terme normalisés et les options.

Le risque de change découle du fait que les paiements de capital et d'intérêts sur des titres de créance en devises ainsi que les montants des opérations en devises varient en dollars canadiens en raison des fluctuations des taux de change. Afin de gérer le risque de change, des instruments dérivés sont utilisés pour convertir les flux de trésorerie libellés en devises en flux libellés en dollars canadiens. Aux termes de la politique en vigueur, les paiements de capital sur des titres de créance en devises non couverts, déduction faite des liquidités en devises, ne peuvent dépasser 5,0 % du total de la dette. Au 31 mars 2015, une tranche de 0,0 % de ces paiements et montants sur la dette totale (0,0 % en 2014) était dépourvue de couverture.

Le risque de révision du taux d'intérêt net découle de l'évolution des taux d'intérêt. Ce risque est réduit en utilisant des instruments dérivés pour convertir les paiements assortis de taux d'intérêt variables en paiements assortis de taux fixes. Aux termes de la politique en vigueur, la dette à taux variable non couverte et la dette à taux fixe arrivant à échéance au cours des 12 prochains mois, déduction faite des liquidités, ne peuvent dépasser 35,0 % du total de la dette.

Au 31 mars 2015, la dette exposée au risque de révision du taux d'intérêt net représentait 20,4 % de la dette totale de la SFIEO (21,4 % en 2014).

Le risque d'illiquidité est le risque que la SFIEO ne soit pas en mesure de rembourser sa dette à court terme actuelle. Comme l'explique la note 3, la SFIEO est subordonnée aux emprunts faits par la Province pour financer sa dette échue et pour couvrir toute insuffisance de liquidités, et au paiement par l'OPG de ses effets à recevoir.

Le tableau qui suit indique les dates d'échéance des instruments dérivés de la SFIEO, par type, en cours au 31 mars 2015, en fonction du montant théorique des contrats. Les montants théoriques représentent le volume des contrats en cours; ils ne sont indicatifs ni des risques de crédit ou de marché ni des flux de trésorerie réels.

Montants théoriques du portefeuille d'instruments dérivés

Au 31 mars 2015 (en millions de dollars)

Maturité (ans) Exercice d'échéance	2015	2016	2017	2018	2019	6 à 10 ans	Plus de 10 ans	Total	Mars 2013
Swaps de devises	83 $	755 $	660 $	203 $	– $	– $	– $	1 701 $	2 193 $
Swaps de taux d'intérêt	234	1 123	613	698	–	100	653	3 421	5719
Contrats de change à terme	530	–	–	–	–	–	–	530	516
Total	**847 $**	**1 878 $**	**1 273 $**	**901 $**	**– $**	**100 $**	**653 $**	**5 652 $**	**8 428 $**

Le recours à des instruments dérivés entraîne un risque de crédit découlant du défaut éventuel par l'une des parties de remplir ses obligations aux termes des contrats, dans les cas où la SFIEO a des gains non réalisés. Le tableau ci-après présente le risque de crédit lié au portefeuille d'instruments dérivés, mesuré selon la valeur de remplacement des instruments dérivés, au 31 mars 2015.

Risque de crédit (en millions de dollars)	**31 mars 2015**	**31 mars 2014**
Risque de crédit brut	248 $	225 $
Moins : compensation	(202)	(170)
Risque de crédit net	**46 $**	**55**

La SFIEO gère le risque de crédit lié aux instruments dérivés, notamment, en traitant uniquement avec des contreparties qui ont une bonne cote de crédit et en s'assurant régulièrement du respect des limites de crédit. En outre, la SFIEO conclut des contrats (contrats-cadres) avec la quasi-totalité des contreparties, ce qui lui permet de régler les instruments dérivés sur la base de solde net en cas de défaut d'une contrepartie. Le risque de crédit brut représente la perte que subirait la SFIEO si toutes ses contreparties faisaient défaut au même moment et qu'aucune compensation du risque négatif n'était permise ou possible. Le risque de crédit net tient compte de l'effet d'atténuation de ces accords de compensation.

11) Contrats d'approvisionnement en électricité

Les contrats d'approvisionnement en électricité incluent à la fois les contrats d'achat d'électricité et les contrats de vente d'électricité. Des accords d'achat d'électricité et des accords de prêt connexes ont été conclus entre Ontario Hydro et les producteurs privés d'électricité (PPE) de l'Ontario. À titre de continuité juridique de l'ancienne Ontario Hydro, la SFIEO est devenue la contrepartie à ces contrats. Les contrats, qui viennent à échéance à diverses dates d'ici 2048, prévoient l'achat d'électricité à des prix qui devaient être supérieurs aux prix futurs du marché. Par conséquent, le passif au titre des PPE a été inscrit à 4 286 millions de dollars selon la méthode de la valeur actualisée des flux de trésorerie (VAFT) lorsque la SFIEO est devenue la continuité juridique de l'ancienne Ontario Hydro, le 1er avril 1999.

En vertu des réformes législatives apportées au marché de l'électricité, la SFIEO a commencé à percevoir les prix des contrats réels des consommateurs d'électricité à compter du 1er janvier 2005 et ne subit plus de pertes subséquentes sur ces contrats. En 2005, le ministre des Finances avait estimé que la plus grande part de ce passif serait éliminée sur 12 ans, soit la durée restante des contrats existants. En conséquence, la SFIEO amortit ce passif en grande partie en fonction des revenus sur cette période.

De plus, la SFIEO a conclu avec l'OPG un accord de soutien, l'entente de soutien éventuel (ESE), applicable à compter du 1er janvier 2009, par lequel l'OPG s'engage à assurer la fiabilité et la disponibilité des centrales alimentées au charbon de Lambton et de Nanticoke à la suite de la mise en œuvre d'une stratégie de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Aux termes du contrat, la SFIEO a convenu de garantir à l'OPG le recouvrement des coûts réels de l'exploitation des centrales après la mise en œuvre de la stratégie. Tous les frais éventuellement encourus par la SFIEO au titre de ce contrat seront entièrement remboursés par les

contribuables. Au 31 décembre 2013, le SFIEO a appliqué une clause de résiliation anticipée de l'ESÉ afin de refléter l'accélération anticipée de la fermeture de ces usines, soit d'ici la fin de 2013. L'OPG peut récupérer les coûts réels en vertu de l'ESÉ qui ne peuvent être raisonnablement évités ou mitigés, depuis la période de la date de fermeture précoce jusqu'au 31 décembre 2014, en conformité avec la date de fin initiale de l'ESÉ.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2015, le coût des contrats d'approvisionnement en électricité de la SFIEO a représenté un total de 950 millions de dollars, dont 902 millions de dollars d'électricité achetée aux PPE (997 millions de dollars en 2014) et 48 millions de dollars de coûts relatifs aux contrats de soutien à l'OPG (299 millions de dollars en 2014).

État du passif au titre des contrats d'achat d'électricité
Au 31 mars 2015 (en millions de dollars)

	2015	2014
Passif au début de l'exercice	696 $	939 $
Amortissement	(217)	(243)
Passif à la fin de l'exercice	**479 $**	**696 $**

12) Coût du Programme des tarifs préférentiels d'électricité pour le secteur industriel

Conformément à ses objectifs, la SFIEO appuiera le programme de gestion de la demande d'électricité de la SIERE, le Programme des tarifs préférentiels d'électricité pour le secteur industriel (TPESI). Le TPESI apporte un soutien à la gestion de la demande d'électricité en encourageant l'augmentation de la production industrielle au moyen d'importantes réductions des tarifs d'électricité. Grâce à ce programme offert en trois volets, les participants qualifiés peuvent recevoir des tarifs d'électricité réduits pour la consommation progressive admissible pendant une période précisée.

Le 31 mars 2014, la SFIEO a conclu un accord avec l'ancienne OEO afin de soutenir les volets 1 et 2 du programme, qui a été modifié le 13 mai 2015 afin de tenir compte du nouveau volet 3. À la suite de la fusion du 1er janvier 2015 entre la SIERE et l'OEO en une nouvelle entité, également nommée la SIERE, le contrat lie désormais la SIERE et la SFIEO. Cette dernière fournit des paiements à la SIERE afin de compenser le coût de la portion de la RLD de la facture d'électricité payée à la SFIEO sur la consommation progressive admissible au TPESI aux participants du programme. L'accord sera en vigueur jusqu'au 31 décembre 2024, moment où le volet 3 prendra fin. Les contrats sont assujettis à différentes clauses de résiliation. La SIERE n'a pas conclu de contrats connexes au volet 1.

13) Passif non provisionné

Aux termes de la Loi et conformément aux principes de la restructuration du secteur de l'électricité, le gouvernement a mis en place un plan à long terme pour éliminer le passif non provisionné au sein même du secteur. Le plan est notamment fondé sur la répartition des recettes provenant des sources suivantes :

Des effets à recevoir de la Province (8,9 milliards de dollars), de l'OPG (3,4 milliards de dollars), de Hydro One (4,8 milliards de dollars) et de la SIERE (0,1 milliard de dollars), soit 17,2 milliards de dollars au total au 1er avril 1999, suivant le transfert des actifs aux sociétés remplaçantes;

Les paiements tenant lieu d'impôts sur les bénéfices des sociétés, d'impôts fonciers et de frais calculés sur les revenus bruts effectués par l'OPG, par Hydro One et par les services municipaux de distribution d'électricité;

Une redevance de liquidation de la dette (RLD) à verser par les abonnés en fonction de leur consommation d'électricité;

Un revenu réservé au secteur de l'électricité. Conformément à la promesse du gouvernement de garder les revenus de l'électricité au sein du secteur de l'électricité, la fraction du bénéfice net combiné de l'OPG et de Hydro One qui dépasse les intérêts à payer par la Province pour sa participation dans ses filiales de l'industrie de l'électricité est réservée par la Province pour contribuer à l'amortissement de la dette de la SFIEO.

14) Éventualités et garanties

La SFIEO est partie prenante dans diverses poursuites judiciaires découlant de la conduite normale des affaires. Dans certains cas qui concernent l'ancienne Ontario Hydro avant la création de la SFIEO, le 1er avril 1999, l'OPG ou Hydro One doit indemniser la SFIEO de toutes obligations issues des poursuites. Il n'y a actuellement aucune poursuite de la sorte. Pour ce qui est des obligations qui resteraient à la charge de la SFIEO et des poursuites dont il est impossible de déterminer le résultat et le règlement à l'heure actuelle, il sera tenu compte de ces règlements, le cas échéant, dans la période au cours de laquelle ils ont lieu.

Sous réserve d'une franchise de 10 millions de dollars, la SFIEO a convenu d'indemniser Hydro One en cas d'opposition à la propriété d'un actif, d'un droit ou d'une chose ayant fait l'objet ou devant faire l'objet d'un transfert à l'entreprise en date du 1er avril 1999, en cas d'inexécution d'un ordre de transfert d'un actif, d'un droit ou d'une chose et à l'égard des paiements, encaissements ou autres opérations concernant un compte de capital d'Ontario Hydro, y compris certains litiges connexes. La Province a accepté de prendre en charge tout passif pouvant découler de ces indemnisations. Un engagement analogue d'indemnisation à l'égard de l'OPG a pris fin le 31 mai 2006.

La SFIEO a un passif éventuel au titre des garanties accordées à des tiers ayant fourni du financement à long terme à certains producteurs privés d'électricité relativement aux contrats d'achat d'électricité décrits à la note 11. Ces garanties totalisaient environ 4 millions de dollars au 31 mars 2015 (9 millions de dollars en 2014).

En vertu d'une décision rendue le 12 mars 2015, la Cour supérieure de justice de l'Ontario a statué qu'à la suite de la promulgation du règlement de l'Ontario 398/10 en vertu duquel l'attribution du Rajustement global chez les consommateurs d'électricité a été modifiée à compter du 1er janvier 2011, la Corporation avait incorrectement calculé les indices de prix pour certains contrats d'achat d'électricité entre cette dernière et les producteurs privés d'électricité demandeurs. La Corporation a interjeté appel du jugement qui devrait être entendu d'ici la fin de 2015. La direction croit qu'il y a des motifs solides de faire appel. Si l'appel devait ne pas aboutir, en vertu du jugement, le montant qui devrait être payé par la Corporation aux producteurs privés d'électricité demandeurs avoisine 130 millions de dollars, entièrement facturés au Rajustement global. Par conséquent, aucun montant n'a été fourni dans ces états financiers.

15) Opérations entre apparentés

Dans le cadre usuel de ses activités, la SFIEO a conclu des opérations avec les apparentés suivants. Toutes les opérations d'importance ont été divulguées dans les notes des états financiers. Chacune des entités suivantes est comprise dans les états financiers de la Province :

a) Province de l'Ontario;
b) Ontario Power Generation Inc.
c) Hydro One Inc.;
d) Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité
e) Office ontarien de financement
f) Office de l'électricité de l'Ontario

Depuis le 1er janvier 2015, la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité et l'Office de l'électricité de l'Ontario ont été fusionnée en une entité fusionnée également appelée la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité.

16) Événements subséquents

Le 16 avril 2015, la Province a annoncé qu'elle avait l'intention d'aller de l'avant en 2015-2016 avec le PAPE de 15 pour cent de Hydro One. Le projet de loi d'exécution du budget de 2015, *Loi de 2015 pour favoriser l'essor de l'Ontario*, comprenait une modification à la *Loi de 1998 sur l'électricité* visant à assurer que les avantages tirés de la ventes d'actions de Hydro One sont pris en compte par la SFIEO et affectés à la réduction constante de son passif non capitalisé. Cela contribuerait aussi à contrebalancer l'incidence sur le reliquat de la dette insurmontable d'une réduction de la valeur actuelle projetée des futurs revenus dédiés à la SFIEO concernant Hydro One. Une fois que des actions auraient été vendues, le ministre des Finances évaluerait l'impact en découlant sur la valeur annuelle du reliquat de la dette insurmontable déterminée et sur le moment où il devrait être éliminé.

777 Bay Street, 2nd Floor
Toronto (Ontario) M5G 2E5
Tel: (416) 585-6400
Fax: (416) 585-7250

777, rue Bay, 2e étage
Toronto (Ontario) M5G 2E5
Tél : (416) 585-6400
Téléc. : (416) 585-7250

Ontario

Ontario Mortgage and Housing Corporation

Société ontarienne d'hypothèques et de logement

SOCIÉTÉ ONTARIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

Responsabilité de la direction par rapport aux états financiers

Les états financiers ci-joints de la Société ontarienne d'hypothèques et de logement ont été établis conformément aux normes de comptabilité dans le secteur public canadien et sont la responsabilité de la direction. La préparation des états financiers requiert nécessairement l'utilisation d'estimations fondées sur le jugement de la direction, en particulier lorsque les transactions touchant la période comptable actuelle ne peuvent être conclues avec certitude que pendant les prochaines périodes. Les états financiers ont été adéquatement préparés selon des seuils d'importance relative raisonnables, et en tenant compte des renseignements disponibles jusqu'au 18 juin 2015.

La direction maintient un système de contrôles internes conçus pour donner une assurance raisonnable que les biens sont protégés et qu'une information financière fiable est disponible en tout temps.

Le système comprend des politiques et procédures officielles ainsi qu'une structure organisationnelle qui permet la délégation de pouvoirs et la séparation des responsabilités appropriées. Une fonction de vérification interne évalue de façon indépendante l'efficacité de ces contrôles internes sur une base périodique, et les conclusions sont présentées à la direction et au conseil d'administration.

Le conseil d'administration doit s'assurer que la direction assume ses responsabilités en matière de production de rapports financiers et de contrôles internes. Il examine et approuve les états financiers.

Les états financiers présentés ont été vérifiés par le Bureau du vérificateur général de l'Ontario. La responsabilité du vérificateur général est de donner son avis à savoir si les états financiers présentent une image fidèle conformément aux normes de comptabilité dans le secteur public canadien. Le rapport du vérificateur indépendant, qui est présenté à la page suivante, résume la portée de l'examen du vérificateur général et son avis.

Au nom de la direction,

Alison Coke
Présidente-directrice générale

Office of the Auditor General of Ontario
Bureau du vérificateur général de l'Ontario

Rapport de l'auditeur indépendant

À la Société ontarienne d'hypothèques et de logement
et au ministre des Affaires municipales et du Logement

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société ontarienne d'hypothèques et de logement, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2015, et les états des résultats et du déficit accumulé et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société ontarienne d'hypothèques et de logement au 31 mars 2015, ainsi que de ses résultats et son déficit accumulé et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

La vérificatrice générale adjointe,

Toronto (Ontario)
Le 18 juin 2015

Susan Klein, CPA, CA, LPA

SOCIÉTÉ ONTARIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

État de la situation financière
au 31 mars 2015

	31 mars 2015 ($)	31 mars 2014 ($)
Passif		
Comptes créditeurs et charges à payer (note 5)	[illegible]	[illegible]
Dette à long terme (note 6)	[illegible]	[illegible]
Financement environnemental à long terme (note 7)	[illegible]	[illegible]
	[illegible]	[illegible]
Actifs financiers		
Liquidités	[illegible]	[illegible]
Intérêts courus des créances et collatéraux	[illegible]	[illegible]
Somme à recevoir de la province de l'Ontario	[illegible]	[illegible]
Investissements dans les logements pour étudiants (note 4)	[illegible]	[illegible]
	[illegible]	[illegible]
Passif net et déficit accumulé	[illegible]	[illegible]

Passif éventuel (note 7)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Au nom du conseil d'administration :

[illegible], présidente

[illegible], présidente-directrice générale

SOCIÉTÉ ONTARIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

État des résultats et du déficit accumulé pour l'exercice clos le 31 mars 2015

	Budget (k$)	2015 (k$)	2014 (k$)
Revenus			
Subventions de la province de l'Ontario :			
Charge du service de la dette	89 505	89 505	91 990
Assainissement environnemental (note 3)	312	689	1 794
Intérêt reçu des logements pour étudiants	706	595	804
Divers	10	31	40
Total des revenus	90 533	90 820	94 628
Charges			
Intérêt des débentures :			
Biens transmis	28 936	28 936	33 115
Logements pour étudiants	706	595	804
Assainissement environnemental (note 3)	312	-	2 108
Divers	10	-	4
Total des dépenses	29 964	29 531	36 031
Excédent des revenus par rapport aux charges (note 8)	60 569	61 289	58 597
Déficit accumulé, début de l'exercice financier, avant rajustement	(456 879)	(456 839)	(515 436)
Rajustement consécutif à l'adoption d'une nouvelle politique comptable pour les sites contaminés (note 3)	-	(62 705)	-
Déficit accumulé rajusté, début de l'exercice financier	(456 879)	(519 544)	(515 436)
Déficit accumulé, fin de l'exercice financier	(396 310)	(458 255)	(456 839)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SOCIÉTÉ ONTARIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

État des flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 mars 2015

	2015 (k$)	2014 (k$)
Transactions opérationnelles		
Excédent annuel	61 283	58 597
Recouvrement des intérêts courus des universités et collèges	72	23
Diminution de la somme à recevoir de la province de l'Ontario	1 762	2 027
Diminution des comptes créditeurs et charges à payer	(1 967)	(1 668)
Diminution de l'assainissement environnemental à long terme	(689)	-
Liquidités fournies par les transactions opérationnelles	60 467	58 979
Opérations de financement		
Recouvrement des dettes à long terme des logements pour étudiants en Ontario	4 253	1 482
Remboursement des dettes à long terme		
– Province de l'Ontario	(6 892)	(6 435)
– SCHL	(57 930)	(53 921)
Encaisse utilisée pour les opérations de financement	(60 569)	(58 874)
(Diminution) Augmentation des liquidités	(102)	105
Solde de trésorerie, début de l'exercice financier	1 442	1 337
Solde de trésorerie, fin de l'exercice financier	1 340	1 442

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SOCIÉTÉ ONTARIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

Notes accompagnant les états financiers pour l'exercice clos le 31 mars 2015

1. Nature des opérations

Aux termes de la *Loi de 2000 sur la réforme du logement social*, la Société a transféré, sans contrepartie, la propriété des logements sociaux aux sociétés locales de logement (SLL), qui sont administrées par les gestionnaires des services municipaux. La Société a conservé ses investissements dans les logements pour étudiants et certains autres biens, ainsi que la responsabilité de la gestion des dettes de la Société et du passif éventuel. Le ministère des Affaires municipales et du Logement de l'Ontario accorde des subventions à la Société pour assumer les paiements du service de la dette et d'autres dépenses.

2. Principales conventions comptables

Les principales conventions comptables suivies par la Société sont résumées ci-dessous :

(A) MÉTHODE DE COMPTABILITÉ

Ces états financiers ont été préparés par la direction conformément aux normes comptables du secteur public canadien établies par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public canadien.

(B) REVENUS

Les subventions de la province de l'Ontario (la « province ») sont comptabilisées comme des revenus lorsque des charges connexes sont engagées et lorsque le passif lié à l'assainissement environnemental est acquitté.

(C) CHARGES

Il a été rendu compte des charges selon la comptabilité d'exercice au moment où elles ont été engagées. Ces charges comprennent les frais de service de la dette tels que les frais d'intérêt.

(D) INSTRUMENTS FINANCIERS

- Trésorerie et équivalents de trésorerie

  La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent l'encaisse.

- Prêts exigibles et comptes débiteurs

  Les intérêts courus des universités et collèges, la somme à recevoir de la province, les investissements dans les logements aux étudiants (note 4) et les intérêts à recevoir sont évalués au coût après amortissement.

- Dette et autres passifs financiers

  Le passif à long terme, composé des prêts des débentures de la province et de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (note 6), est évalué au coût après amortissement.

  Les comptes créditeurs et les charges à payer (note 5) sont évalués au coût.

(E) PASSIF AU TITRE DES SITES CONTAMINÉS – ADOPTION D'UNE NOUVELLE NORME DE COMPTABILITÉ DANS LE SECTEUR PUBLIC (CSP)

En 2014-2015, la Société a adopté la nouvelle norme de CSP SP 3260 – Passif au titre des sites contaminés. Ce chapitre établit des normes sur la façon de comptabiliser et de présenter un passif au titre de l'assainissement de sites contaminés. Cette contamination a résulté de l'introduction dans l'air, le sol, l'eau ou les sédiments d'une substance chimique, organique ou radioactive ou d'un organisme vivant qui dépasse une norme

SOCIÉTÉ ONTARIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT
Notes accompagnant les états financiers pour l'exercice clos le 31 mars 2015

environnementale. Un passif au titre de l'assainissement des sites contaminés est comptabilisé lorsque tous les critères suivants sont remplis :

- il existe une norme environnementale;
- la contamination dépasse la norme environnementale;
- la Société :
  - soit est directement responsable;
  - soit accepte la responsabilité;
- il est prévu que des avantages économiques futurs seront abandonnés;
- il est possible de procéder à une estimation raisonnable du montant en cause.

Des renseignements détaillés sur l'incidence de l'adoption de cette nouvelle norme de CSP sont fournis dans la note 3, Passif au titre des sites contaminés.

(F) DÉFICIT ACCUMULÉ

Le déficit accumulé résultant du transfert sans contrepartie de propriétés aux SLL sera réduit chaque année d'un montant égal à la portion de la subvention de la province nécessaire pour couvrir les paiements sur le principal de la dette à long terme de la Société. Le déficit accumulé est également réduit d'un montant correspondant aux revenus provenant de la province visant à acquitter le passif de la Société au titre de l'assainissement environnemental à long terme.

(G) ÉTAT DES VARIATIONS DE LA DETTE NETTE

Un état des variations de la dette nette n'a pas été inclus dans les présents états financiers, car les renseignements que fournirait cet état se dégagent facilement des autres états financiers.

(H) UTILISATION DES ESTIMATIONS COMPTABLES

Conformément aux normes de comptabilité dans le secteur public du Canada, la préparation des états financiers exige que la direction établisse des estimations et des hypothèses concernant les montants déclarés. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Les estimations importantes comprennent le passif au titre de l'assainissement environnemental à long terme et le passif éventuel au titre des sites contaminés.

3. Assainissement environnemental à long terme

En date du 1er avril 2014, la Société a adopté la nouvelle norme SP 3260 – Passif au titre des sites contaminés. Cette norme prévoit qu'un passif au titre de l'assainissement de sites contaminés doit être comptabilisé lorsque certains critères énoncés dans cette norme sont remplis. Ce changement dans la politique comptable a été appliqué rétroactivement en rajustant le solde d'ouverture du passif net et déficit accumulé. L'incidence de l'adoption de cette norme est la suivante :

	1er avril 2014 (kS)
Augmentation du passif au titre de l'assainissement environnemental à long terme	62 705*
Augmentation du solde d'ouverture du passif net et déficit accumulé	(62 705)

SOCIÉTÉ ONTARIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

Notes accompagnant les états financiers pour l'exercice clos le 31 mars 2015

*Ce passif est actualisé en fonction du taux d'emprunt de la province pour les débentures de durée semblable (1,25 % en moyenne). La valeur non actualisée de la charge à payer est de 66,7 M$.

Ce passif représente la meilleure estimation de la direction fondée sur des études environnementales menées par des experts indépendants, et il reflète les coûts d'assainissement des sites. Cet assainissement devrait avoir lieu au cours des sept prochaines années.

Il y a deux projets d'assainissement de sites contaminés en date du 31 mars 2015; un projet en cours (le projet pluriannuel de réaménagement de Regent Park) et un projet éventuel (le réaménagement d'Alexandra Park).

Regent Park, ancienne propriété de la Société, est actuellement réaménagé par la Toronto Community Housing Corporation (TCHC). Le sol de ce site est contaminé en raison d'utilisations industrielles antérieures. Selon le plan de réaménagement de la TCHC, les phases 2 et 3 devraient être achevées d'ici 2018-2019, après quoi les phases 4 et 5 commenceront. D'après les rapports d'analyse du site, les coûts sont actuellement évalués à 34 M$ pour les phases 2 et 3 et à 29 M$ pour les phases 4 et 5.

En juin 2013, la TCHC a fait savoir qu'une évaluation environnementale de site avait permis d'établir que le sol et les eaux souterraines du site d'Alexandra Park sont contaminés. En mars 2014, la TCHC a demandé une aide financière à la Société pour l'assainissement du sol. Le coût de cet assainissement est évalué à 3,7 M$.

Le solde du passif au titre de l'assainissement environnemental à long terme se calcule comme suit :

	(k$)
Solde d'ouverture au 1er avril 2014	62 705
Moins : passif acquitté pendant l'exercice	689
Solde au 31 mars 2015	62 016

Le total des coûts d'assainissement des sites en date du 31 mars 2015 s'élève à 12,6 M$ (2014 – 11,9 M$).

4. Investissements dans les logements pour étudiants

Les investissements de la Société dans les logements pour étudiants représentent des fonds avancés à des universités et collèges pour payer les coûts de construction liés à des projets de logements pour étudiants. Chaque avance est associée à une créance à long terme particulière de la Société, et chaque établissement d'enseignement verse à celle-ci des paiements semestriels équivalant aux versements sur la dette à long terme correspondante de la Société. Une fois la dette intégralement remboursée, le titre des biens sera transféré aux établissements respectifs.

	31 mars 2015 (k$)	31 mars 2014 (k$)
Coût initial	35 115	35 115
Moins : Remboursement du capital accumulé	27 696	23 443
	7 419	11 672

SOCIÉTÉ ONTARIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

Notes accompagnant les états financiers pour l'exercice clos le 31 mars 2015

5. Comptes créditeurs et charges à payer

La plus grande partie du solde des comptes créditeurs et des charges à payer est composée des intérêts courus à payer sur la dette à long terme de la Société.

6. Dette à long terme

La dette à long terme comprend les éléments suivants :

	31 mars 2015 (kS)	31 mars 2014 (kS)
Société canadienne d'hypothèques et de logement	361 678	419 608
Prêts remboursables à la province	42 344	49 236
	404 022	468 844

La Société a emprunté des fonds auprès de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) et a reçu de la province des fonds de dépenses en immobilisations pour financer des investissements dans des biens immobiliers maintenant transférés aux SLL. Les fonds d'immobilisations fournis par la province ont été reclassés comme des prêts remboursables à la province, les intérêts et le capital étant remboursés au ministère des Finances de l'Ontario.

Les intérêts sur la dette due à la SCHL et les prêts remboursables à la province sont payables à des taux variés selon des ententes individuelles - les taux moyens pondérés sont respectivement de 6,22 % et de 6,97 % (6,33 % et 7,04 % respectivement en 2014). Les intérêts débiteurs pour l'exercice achevé le 31 mars 2015 s'élevaient à 29,5 M$ (33,9 M$ en 2014), dont 3,4 M$ (3,9 M$ en 2014) ont été versés à la province.

Les intérêts débiteurs sont inclus dans l'état des résultats d'exploitation et du déficit accumulé et sont compensés par les subventions provenant du ministère des Affaires municipales et du Logement de l'Ontario.

Voici le calendrier de remboursement au cours des cinq prochains exercices et par la suite :

	Remboursements bruts (kS)	Remboursements de principal (kS)
2016	86 508	63 177
2017	77 776	58 824
2018	71 046	56 339
2019	63 858	53 192
2020	41 483	34 604
Par la suite	85 051	74 265

SOCIÉTÉ ONTARIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

Notes accompagnant les états financiers pour l'exercice clos le 31 mars 2015

7. Passif éventuel

(A) DETTE GARANTIE

La Société avait par le passé conclu des accords d'assurance-prêt avec la SCHL concernant des prêts hypothécaires pour des projets financés aux termes de divers programmes de logement à but non lucratif financés par la province et administrés par le ministère. Aux termes de ces accords, la SCHL a assuré les prêts hypothécaires faits par des prêteurs autorisés en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* en vue de l'achat, de l'amélioration, de la construction ou de la modification de logements. Même si l'assurance est fournie par la SCHL, la Société est redevable à la SCHL des coûts nets, y compris du passif environnemental, découlant du défaut de paiement d'un prêt.

La Société demanderait que le ministère rembourse les coûts qu'elle a engagés. Au 31 mars 2015, les prêts hypothécaires impayés totalisaient 5,4 G$ (5,85 G$ en 2014) pour les ensembles financés par la province. À ce jour, il n'y a eu aucune demande d'indemnité pour défaut de paiement relativement aux prêts hypothécaires assurés.

(B) SITES CONTAMINÉS

La Société pourrait présenter un passif éventuel au titre de la décontamination d'anciens logements sociaux publics en vertu de la *Loi sur la protection de l'environnement*, comme l'indique l'ancienne *Loi de 2000 sur la réforme du logement social* et le confirme la *Loi de 2011 sur les services de logement*. Le ministère rembourse la Société pour les dépenses qu'elle a engagées.

En 2014-2015, le ministère a terminé son examen des plus de 1 500 anciens sites de la SOHL afin de mieux déterminer le passif éventuel au titre de la contamination environnementale. Ce passif éventuel concerne la contamination du sol et des eaux souterraines au sens de la *Loi sur la protection de l'environnement*. Les estimations ont été établies au moyen d'une démarche fondée sur le risque employée pour analyser les utilisations actuelles et antérieures du sol, le potentiel local de réaménagement, la date de construction et le type d'immeuble afin d'évaluer le risque environnemental possible. On a relevé au total 50 sites présentant un risque élevé de contamination éventuelle. Ces 50 sites représentent un passif éventuel d'environ 295 M$. Lorsqu'un gestionnaire de services municipaux désigne un site en vue de son réaménagement, il faut confirmer s'il est nécessaire de l'assainir.

8. Excédent des revenus par rapport aux charges

Les subventions de la province comprennent des montants destinés à couvrir les versements sur les intérêts et le principal de la dette à long terme de la Société. Les intérêts sont inclus dans les charges de la Société, et l'excédent des revenus par rapport aux charges représente les versements sur le principal. L'excédent des revenus par rapport aux charges comprend également les revenus utilisés pour acquitter le passif au titre de l'assainissement environnemental à long terme.

9. Opérations entre parties liées

La Société est administrée par la province et, par conséquent, est liée aux autres organismes administrés par le gouvernement provincial ou influencés de façon importante par ce dernier :

SOCIÉTÉ ONTARIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

Notes accompagnant les états financiers pour l'exercice clos le 31 mars 2015

(A) PRÊTS AUX COLLÈGES DE L'ONTARIO

En date du 31 mars 2015, le solde impayé des collèges concernant les prêts associés aux logements pour étudiants (note 4) était de 647 000 $ (705 000 $ en 2014). Le total des intérêts et des paiements de principal reçu des collèges s'est élevé à 108 000 $ (108 000 $ en 2014).

(B) DÉPENSES ADMINISTRATIVES

Le ministère a fourni des services administratifs à la Société gratuitement. La Société n'a aucune masse salariale étant donné que tous les membres de son personnel sont des employés du ministère, qui leur verse leur salaire.

10. Gestion des risques

La Société ne court pas de risques importants quant au crédit, puisque la plus grande partie des montants classés comme prêts exigibles et comptes débiteurs doivent être remboursés par la province ou par des universités et collèges financés par les fonds publics. La Société ne court pas de risques importants quant aux liquidités et aux taux d'intérêt. Ces risques sont assumés par la province.

11. Chiffres budgétisés

Les chiffres budgétisés ont été préparés par la Société et approuvés par le ministre des Affaires municipales et du Logement.

12. Fusion de la Société ontarienne d'hypothèques et de logement et de la Société d'hypothèques de l'Ontario

Le 1er avril 2015, conformément aux modifications apportées à la *Loi sur la Société ontarienne d'hypothèques et de logement*, la Société d'hypothèques de l'Ontario a été dissoute, et la Société ontarienne d'hypothèques et de logement a pris en charge son actif, son passif ainsi que ses droits, obligations et fonctions.

Société ontarienne de financement de la croissance

Le 22 juin 2015

Responsabilité de la direction relative à la production de rapports financiers

Les états financiers ci-joints de la Société ontarienne de financement de la croissance (« SOFC ») ont été préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public et relèvent de la responsabilité de la direction. La préparation des états financiers amène inévitablement la direction à faire des estimations fondées sur son jugement, particulièrement lorsque des opérations qui portent sur la période comptable considérée ne peuvent être arrêtées avec certitude avant une période ultérieure. Les états financiers ont été préparés adéquatement dans les limites raisonnables de l'importance relative et selon les informations disponibles en date du 22 juin 2015.

La direction maintient un système de contrôles internes conçu de manière à lui fournir l'assurance raisonnable que les actifs sont protégés et que des informations financières fiables sont disponibles en temps opportun. Le système comprend des politiques et des procédures structurées ainsi qu'une structure organisationnelle qui prévoit la délégation de pouvoir et la séparation des responsabilités de manière appropriée. La Division de la vérification interne du ministère des Finances de l'Ontario peut procéder périodiquement à une évaluation indépendante de l'efficacité de ces contrôles internes et en présenter, le cas échéant, les conclusions à la direction et au comité d'audit et des risques du conseil d'administration.

Il incombe au conseil d'administration de la société, en collaboration avec le comité d'audit et des risques, de s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités à l'égard de l'information financière et du contrôle interne. Le comité d'audit et des risques rencontre périodiquement la direction, les auditeurs internes et l'auditeur indépendant, le cas échéant, pour aborder les questions soulevées par ceux-ci et examiner les états financiers avant de recommander leur approbation par le conseil d'administration.

Les états financiers ont été audités par PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l., auditeur indépendant. La responsabilité de l'auditeur consiste à exprimer une opinion sur le fait que les états financiers de la SOFC donnent une image fidèle de sa situation financière selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Le rapport de l'auditeur, présenté à la page suivante, expose de façon sommaire l'étendue de l'examen effectué par l'auditeur et son opinion sur les états financiers.

Au nom de la direction,

John Marshall, président-directeur général

pwc

Le 22 juin 2015

Rapport de l'auditeur indépendant

Au conseil d'administration de la
Société ontarienne de financement de la croissance

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société ontarienne de financement de la croissance, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 mars, 2015 et 2014, les états des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé, des gains et des pertes de réévaluation, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes constituées d'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers
La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur
Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l.
PwC Tower, 18 York Street, Suite 2500, Toronto, Ontario, Canada M5J 0B2
Tél. : +1 416 863 1133, Téléc. : +1 416 365 8215

« PwC » s'entend de PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l., une société à responsabilité limitée de l'Ontario

pwc

Opinion
À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société ontarienne de financement de la croissance aux 31 mars 2015 et 2014, ainsi que des résultats de ses activités et des variations de son excédent de fonctionnement accumulé, de ses gains et pertes de réévaluation, de l'évolution de son actif net et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Société ontarienne de financement de la croissance

État de la situation financière

Aux 31 mars 2015 et 2014

	2015 $	2014 $
Actif		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4 242 043	8 203 839
Titres négociables (note 5)	92 838 003	113 187 187
Comptes débiteurs (note 4)	10 015 077	3 145 833
Fonds ontarien de capital-risque SC (FOCR) (note 6)	55 048 432	45 772 188
Fonds ontarien de développement des technologies émergentes (FODTE) (notes 7 et 10)	63 488 462	59 076 002
Northleaf Venture Catalyst Fund LP (NVCF) (note 8)	17 739 398	2 832 720
	243 168 083	230 067 527
Passif		
Comptes créditeurs (note 13)	281 327	312 500
Actif net	242 888 738	229 755 027
Excédent accumulé	242 888 738	229 755 027
L'excédent accumulé se compose de :		
Excédent de fonctionnement accumulé	241 418 846	228 744 633
Gains de réévaluation accumulés	1 468 892	1 010 394
	242 888 738	229 755 027

Approuvé par le conseil d'administration

_______________ administrateur _______________ administrateur

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

Société ontarienne de financement de la croissance
États des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé
Pour les exercices clos les 31 mars 2019 et 2018

	2019 $	2018 $
Revenus		
Financement et paiements de transfert de la Province de l'Ontario		
FCETIE (note 7)	[illegible]	[illegible]
NMCF (note 8)	-	[illegible]
Fonds de capital d'amorçage et de risque pour le secteur des sciences de la vie (FCARSSV) (notes 9 et 16)	[illegible]	-
Intérêts créditeurs	[illegible]	[illegible]
Revenu de placement – fonds (note 11)	[illegible]	[illegible]
Gains nets réalisés à la vente de placements dans des fonds	[illegible]	[illegible]
Gain de change	[illegible]	[illegible]
	[illegible]	[illegible]
Charges		
Remboursements au MRI (note 13)	[illegible]	[illegible]
Frais de gestion de la trésorerie (note 6)	[illegible]	[illegible]
Frais de services professionnels (note 6)	[illegible]	[illegible]
Allocations de présence – membres du conseil et des comités	[illegible]	[illegible]
Dépréciation de placements du FCETIE (note 12)	[illegible]	[illegible]
	[illegible]	[illegible]
Excédent de fonctionnement	[illegible]	[illegible]
Excédent de fonctionnement accumulé – début de l'exercice	[illegible]	[illegible]
Excédent de fonctionnement accumulé – fin de l'exercice	[illegible]	[illegible]

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

Société ontarienne de financement de la croissance

États des gains et des pertes de réévaluation

Pour les exercices clos les 31 mars 2015 et 2014

	2015 $	2014 $
Gains de réévaluation accumulés – début de l'exercice	1 010 594	171 143
Gains (pertes) de change non réalisés		
Change	693 452	462 182
Titres négociables	(146 559)	404 201
Montants reclassés dans l'état des résultats		
Disposition du placement dans le FODTE	(90 595)	(26 932)
	456 298	839 451
Gains de réévaluation accumulés – fin de l'exercice	1 466 892	1 010 594

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

Société ontarienne de financement de la croissance

États de l'évolution de l'actif net

Pour les exercices clos les 31 mars 2015 et 2014

	2015 $	2014 $
Actif net au début de l'exercice	229 755 027	154 118 584
Excédent de fonctionnement	12 675 413	74 796 992
Gains nets de réévaluation	456 298	839 451
Augmentation de l'actif net	13 131 711	75 636 443
Actif net à la fin de l'exercice	242 886 738	229 755 027

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

Société ontarienne de financement de la croissance

États des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 mars 2015 et 2014

	2015 $	2014 $
Flux de trésorerie liés aux		
Activités de fonctionnement		
Augmentation de l'actif net	13 131 711	75 636 443
Pertes (gains) non réalisés attribuables aux titres négociables	146 559	(404 201)
Dépréciation de placements du FODTE	6 160 906	2 652 198
Gains réalisés à la vente de placements dans des fonds	(519 657)	(12 412 364)
Variation des soldes hors trésorerie liés au fonctionnement		
Augmentation des comptes débiteurs	(7 250 405)	(601 648)
(Diminution) augmentation des comptes créditeurs	(31 173)	111 125
	11 637 941	64 981 553
Activités d'investissement		
Achat de titres négociables	(130 692 947)	(151 321 669)
Vente de titres négociables	151 478 063	77 532 183
Achat de placements dans le FOCR	(11 321 558)	(19 387 189)
Rendement du capital du FOCR	47 292	32 089 696
Achat de placements dans le NVCF	(15 106 678)	(2 632 720)
Achat de placements dans le FODTE	(11 514 032)	(11 436 315)
Vente de placements dans le FODTE	1 460 323	14 867 144
	(15 649 537)	(60 288 870)
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie au cours de l'exercice	(4 011 596)	4 692 683
Trésorerie et équivalents de trésorerie – début de l'exercice	8 253 639	3 560 956
Trésorerie et équivalents de trésorerie – fin de l'exercice	4 242 043	8 253 639

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

Société ontarienne de financement de la croissance

Notes complémentaires aux états financiers

Aux 31 mars 2015 et 2014

1 Description des activités de la Société

La Société ontarienne de financement de la croissance (SOFC ou la Société) est une personne morale sans capital-actions, établie en vertu de la *Loi de 2008 sur la Société ontarienne de financement de la croissance* (la Loi), qui a été promulguée le 1er février 2009, à titre d'organisme du ministère de la Recherche et de l'Innovation (MRI). Au 31 mars 2015, la SOFC relève du ministre de la Recherche et de l'Innovation (le ministre).

Le cadre juridique de la Société est énoncé dans la Loi. Aux termes de l'article 4 de la Loi, la Société a pour objet de :

a) recevoir, détenir, gérer et administrer la participation du gouvernement de l'Ontario dans la société en commandite appelée Fonds ontarien de capital-risque SC;

b) recevoir, détenir et administrer des biens, immeubles ou meubles, aux fins des objets visés à l'alinéa 4*a*);

c) réaliser les autres objets que prescrivent les règlements.

En juillet 2009, le *Règlement de l'Ontario 278/09*, pris en application de la Loi, a prescrit les objets additionnels suivants :

a) acquérir, gérer et administrer un portefeuille de placements dans des entreprises que la Société considère comme des entreprises de technologies émergentes, appelé Fonds ontarien de développement des technologies émergentes (FODTE) en français et Ontario Emerging Technologies Fund (OETF) en anglais;

b) recevoir, détenir, placer, vendre ou administrer des biens, immeubles ou meubles aux fins des objets décrits à l'alinéa 1*a*).

En mai 2013, le *Règlement de l'Ontario 149/13*, pris en application de la Loi, a prescrit d'autres objets additionnels de la Société, pour participer à la création d'un ou plusieurs fonds, acquérir des participations dans les fonds, et détenir, administrer et gérer ces participations, lorsque chaque fonds remplit les critères suivants :

- Il reçoit un financement, direct ou indirect, notamment d'une ou plusieurs des entités suivantes :
  - le gouvernement du Canada;
  - la Société;
  - des entités du secteur privé.

Société ontarienne de financement de la croissance

Notes complémentaires aux états financiers

Aux 31 mars 2015 et 2014

- Il vise notamment à promouvoir la création d'une industrie du capital-risque compétitive à l'échelle mondiale, à accroître l'offre et le déploiement efficace de capitaux d'investissement de départ, et à augmenter la dotation en gestionnaires de fonds performants pour gérer l'investissement de fonds de capital-risque en Ontario et au Canada.

- Il investit dans l'une ou l'autre des entités suivantes, ou les deux :

  - d'autres fonds qui fournissent des fonds de capital-risque aux entreprises;
  - des entreprises innovantes qui ont besoin de fonds de capital-risque.

- Il est géré par un gestionnaire de fonds du secteur privé.

En janvier 2014, dans le cadre de l'engagement de 50 millions de dollars, pris par le gouvernement de l'Ontario, d'établir un nouveau fonds ontarien de capital-risque, la Société a pris un engagement initial de 36,25 millions de dollars à l'égard du Northleaf Venture Catalyst Fund LP, de concert avec le gouvernement fédéral et des investisseurs du secteur privé. En juillet 2014, l'engagement a été porté à un total de 38,75 millions de dollars.

En mai 2014, le gouvernement de l'Ontario a annoncé un nouveau fonds de capital d'amorçage et de risque pour le secteur des sciences de la vie (FCARSSV) au capital allant jusqu'à 30 millions de dollars. La Société cherchera à établir le fonds de capital en partenariat avec des fondations hospitalières et le secteur privé pour participer au financement de nouvelles sociétés ontariennes des sciences de la vie.

Comme l'exige la directive pour les agences et les nominations, la Société et le ministre ont conclu un protocole d'entente qui définit les relations opérationnelles, administratives, financières et autres qui existent entre le ministre, le MRI et la Société.

La SOFC est considérée comme une entreprise opérationnelle. Elle est tenue de satisfaire aux obligations contractuelles de la Province de l'Ontario en qualité de commanditaire dans le Fonds ontarien de capital-risque (FOCR) et le Northleaf Venture Catalyst Fund LP (NVCF). Il incombe aussi à la SOFC d'établir, de détenir, de gérer et d'administrer le Fonds ontarien de développement des technologies émergentes (FODTE).

Le FOCR est une initiative conjointe entre la province de l'Ontario et les principaux investisseurs institutionnels. Sa structure est celle d'un fonds de fonds qui investit principalement dans des fonds de capital-risque et des fonds de croissance établis en Ontario et axés sur l'Ontario, qui, en retour, investissent dans des entreprises innovantes à forte croissance. Le FOCR a été établi pour fournir des fonds d'investissement à des gestionnaires de fonds de capital-risque et d'actions spéculatifs, capables d'obtenir des rendements supérieurs en investissant dans des entreprises ayant pour but de créer des sociétés d'envergure aptes à soutenir la concurrence sur la scène mondiale.

Le FODTE est structuré comme un fonds de co-investissement direct qui investit dans des entreprises innovantes à fort potentiel, en partenariat avec d'autres investisseurs qualifiés qui ont fait leurs preuves. Le FODTE est une initiative du gouvernement de l'Ontario visant à investir dans des sociétés innovantes, à fort potentiel et représentatives de l'Ontario, dans trois secteurs stratégiques : a) technologies propres; b) médias numériques et technologies de l'information et des communications; c) sciences de la vie et technologies de la santé de pointe.

Société ontarienne de financement de la croissance

Notes complémentaires aux états financiers

Aux 31 mars 2015 et 2014

Le NVCF est une initiative entreprise de concert par le gouvernement de l'Ontario, le gouvernement fédéral et des investisseurs du secteur privé. Sa structure est celle d'un fonds de fonds qui investit principalement dans des fonds de capital-risque et des fonds de croissance canadiens, qui investissent en retour dans des entreprises innovantes à fort potentiel. Le NVCF a été institué pour poursuivre les buts et objectifs du FOCR, c'est-à-dire produire des rendements ajustés en fonction des risques en investissant dans des entreprises dans le but de créer de grandes sociétés aptes à soutenir la concurrence sur la scène mondiale.

La SOFC demande une exonération de l'impôt sur le revenu fédéral et provincial au titre de l'alinéa 149(1)*d*) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Par suite de l'établissement d'une taxe de vente harmonisée (TVH), la SOFC paie la TVH sur les fournitures et les services taxables, puis demande un remboursement de la TVH acquittée.

L'exercice financier de la SOFC correspond à celui du gouvernement de l'Ontario et prend fin le 31 mars.

2 Résumé des principales conventions comptables

La monnaie fonctionnelle et de présentation de la SOFC est le dollar canadien. Toutes les informations fournies dans les états financiers ont été préparées conformément aux normes comptables pour le secteur public du Canada, établies par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public. Les principales conventions comptables de la Société sont résumées ci-dessous.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent des dépôts à vue aisément convertibles en sommes d'argent connues et assujetties à un risque insignifiant de fluctuation de valeur. Les équivalents de trésorerie comprennent des placements à court terme très liquides qui arrivent à maturité moins de trois mois après la date d'achat initiale.

Titres négociables

Les titres négociables cotés sur un marché actif sont évalués à la juste valeur aux dates des états de la situation financière, et tout gain ou toute perte non réalisés sont comptabilisés dans les états des gains et des pertes de réévaluation. Les gains et les pertes de réévaluation liés à un placement en particulier sont reclassés aux états des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé lorsque ce placement est liquidé. La juste valeur comprend la valeur des intérêts courus, le cas échéant.

Les placements dans des titres négociables qui ne sont pas négociés sur un marché actif sont évalués au coût. Les pertes, autres que temporaires, liées à une dépréciation sont comptabilisées dans les états des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé quand elles surviennent.

Fonds ontarien de capital-risque SC (FOCR)

L'investissement dans le FOCR est classé comme un instrument financier et est constaté au coût, en fonction du capital appelé par l'associé commandité du FOCR. Puisque les investissements dans le FOCR ne sont pas négociés sur un marché actif, leur juste valeur ne peut être aisément déterminée. Les placements du FOCR font

Société ontarienne de financement de la croissance

Notes complémentaires aux états financiers

Aux 31 mars 2015 et 2014

ultérieurement l'objet d'un test de dépréciation à la date de chaque état de la situation financière, et toute perte liée à une dépréciation est comptabilisée à cette date dans l'état des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé.

Fonds ontarien de développement des technologies émergentes (FODTE)

Les investissements dans le FODTE sont classés comme des instruments financiers et sont constatés au coût ou évalués à la juste valeur selon qu'il existe ou non un marché actif pour les titres. Les placements du FODTE cotés sur un marché actif sont évalués à la juste valeur aux dates des états de la situation financière, et tout gain ou toute perte non réalisés sont comptabilisés aux états des gains et des pertes de réévaluation. Les gains et les pertes de réévaluation sont reclassés aux états des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé quand un placement est déprécié ou cesse d'être comptabilisé. Les pertes, autres que temporaires, liées à une dépréciation sont inscrites aux états des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé lorsqu'elles sont comptabilisées. La juste valeur comprend la valeur des intérêts courus ou des dividendes à payer, selon le cas.

Si un investissement du FODTE n'est pas négocié sur un marché actif, il est évalué au coût. Les investissements du FODTE font l'objet d'un test de dépréciation à la date de chaque état de la situation financière, et toute perte liée à la dépréciation est comptabilisée dans l'état des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé à cette même date.

Les intérêts courus, les dividendes et les gains réalisés à la vente d'investissements du FODTE sont inscrits de la façon décrite ci-après sous la rubrique Constatation des produits. Si la Société dispose d'éléments d'information selon lesquels les sommes dues seront perçues, ces sommes entrent dans les produits à recevoir; sinon, une réserve correspondant à ces sommes est constituée. Si, dans un exercice ultérieur, la Société reçoit une somme qui avait été radiée, celle-ci est inscrite à titre de recouvrement d'un montant auparavant jugé irrécouvrable. Les sommes radiées ou recouvrées sont comptabilisées dans l'état des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé pendant l'exercice au cours duquel la radiation ou le recouvrement a lieu.

Northleaf Venture Catalyst Fund LP (NVCF)

L'investissement dans le NVCF est classé comme un instrument financier et est constaté au coût, en fonction du capital appelé par l'associé commandité du NVCF. Comme l'investissement dans le NVCF n'est pas négocié sur un marché actif, sa juste valeur ne peut être aisément déterminée. Après une période initiale d'au moins cinq ans d'engagements à l'égard des fonds sous-jacents, l'investissement dans le NVCF fera l'objet d'un test de dépréciation à la date de chaque état de la situation financière, et toute perte liée à une dépréciation sera comptabilisée dans l'état des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé à cette date.

Juste valeur et dépréciation

La valeur comptable respective de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des comptes débiteurs et des comptes créditeurs de la Société correspond à peu près à leur juste valeur, étant donné l'échéance immédiate ou rapprochée de ces instruments financiers.

La juste valeur respective des placements dans le FOCR et le NVCF ne peut être établie aisément et a été inscrite au coût. Ni le FOCR ni le NVCF n'ont un prix coté sur un marché actif. Sous réserve d'une politique relative à l'évaluation des dépréciations, la Société peut procéder à des contrôles périodiques des placements dans les fonds pour déterminer sils ont subi une perte de valeur autre que temporaire qui dénoterait une dépréciation. S'il est déterminé que le placement est déprécié, il est ramené à la nouvelle valeur comptable, et la perte de dépréciation en résultant est immédiatement comptabilisée dans l'état des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé.

Les co-investissements effectués dans le FODTE sont inscrits au coût, lequel représente la juste valeur au moment de l'acquisition. Les titres cotés sur un marché actif sont évalués à la juste valeur aux dates des états de la situation financière. Tout gain ou toute perte non réalisés à ces dates sont comptabilisés dans les états des gains et des pertes de réévaluation jusqu'à ce que l'investissement cesse d'être comptabilisé ou subisse une dépréciation autre que temporaire. Tous les autres investissements du FODTE sont évalués au coût ou au coût après amortissement. Dans le cadre du processus de déclaration à la Province de l'Ontario, la Société doit procéder à des évaluations périodiques des investissements du FODTE pour déterminer si les placements ont subi une perte de valeur autre que temporaire qui dénoterait une dépréciation. S'il est déterminé que les placements sont dépréciés, ils sont ramenés à la nouvelle valeur comptable, et les charges de dépréciation sont immédiatement comptabilisées dans les états des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé. En outre, dans la mesure où un titre détenu dans le FODTE est un instrument financier hybride et qu'un produit dérivé y est intégré, comme une option de conversion en actions, la valeur de ce produit dérivé à l'acquisition doit être évaluée à la juste valeur, à moins que ce produit dérivé soit lié et doive être réglé à la livraison d'instruments de capitaux propres non cotés, auquel cas le produit dérivé doit être évalué au coût. Pour les produits dérivés catégorisés à la juste valeur, la valeur est d'abord déterminée en fonction d'un cours sur un marché actif, ou, en l'absence d'un tel cours, en appliquant une technique d'évaluation appropriée.

Constatation des produits

Les intérêts créditeurs sont comptabilisés au fur et à mesure qu'ils sont gagnés. Dans le cas des titres négociables et des investissements du FODTE, les intérêts créditeurs sont cumulés selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les revenus de dividende sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel la Société est habilitée à recevoir le dividende particulier, conformément aux dispositions de l'émission des actions.

Les gains réalisés à la vente d'investissements du FODTE sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel la Société est habilitée à en recevoir le produit, conformément aux modalités de la disposition respective.

Les revenus provenant de distributions du FOCR et du NVCF sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel la Société est habilitée à recevoir la distribution conformément aux modalités de l'entente de société en commandite respective.

Le financement reçu pour les projets du FODTE et du NVCF représente des sommes transférées à la Société par le MRI, tel qu'il est décrit aux notes 7 et 8, respectivement.

Société ontarienne de financement de la croissance

Notes complémentaires aux états financiers

Aux 31 mars 2015 et 2014

Catégories de charges

Les frais de gestion de la trésorerie représentent principalement les frais payés à l'Office ontarien de financement (OOF) pour la gestion de la trésorerie et pour des services connexes.

Les honoraires professionnels représentent les montants payés à des tiers fournisseurs de services.

Les jetons de présence des membres du conseil d'administration et des comités représentent des sommes qui leur sont versées, conformément à la politique de rémunération des membres du conseil d'administration et des comités, laquelle est conforme à la directive du Conseil de gestion du gouvernement concernant les organismes et les nominations (février 2015).

Les remboursements au MRI représentent des charges directes de la SOFC réglées par le MRI en son nom à des fins administratives seulement.

Conversion des devises

Les gains et les pertes de change sur les éléments monétaires sont immédiatement comptabilisés dans les états des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé. Les gains et les pertes de change non réalisés sur les titres négociables et les placements dans le FOCR, le NVCF et le FODTE sont comptabilisés dans les états des gains et des pertes de réévaluation. Les gains et les pertes de change non réalisés sont reclassés, passant des états des gains et des pertes de réévaluation aux états des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé lorsque l'instrument financier cesse d'être comptabilisé.

Incertitude relative à l'évaluation

La préparation d'états financiers conformes aux normes comptables pour le secteur public du Canada exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses. Ces estimations ont une incidence sur les montants constatés des actifs et des passifs, sur la présentation des actifs et des passifs éventuels aux dates des états financiers et sur les montants constatés des revenus et des charges au cours de la période. Ces estimations sont fondées sur les meilleurs renseignements disponibles au moment de la préparation des états financiers et sont examinées périodiquement pour tenir compte de nouveaux renseignements lorsqu'ils sont disponibles. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

3 Instruments financiers

La Société est exposée à un risque de crédit, à un risque d'illiquidité, à un risque de change, à un risque de taux d'intérêt et à un autre risque de prix découlant des instruments financiers. Cette note présente de l'information sur l'exposition de la SOFC à chacun de ces risques.

Risque de crédit

Le risque de crédit découle de la possibilité qu'une partie manque à ses obligations. Actuellement, les instruments de créance convertibles détenus dans le FODTE par la Société exposent celle-ci à un risque de crédit.

La Société considère que les obligations des gouvernements de l'Ontario et du Canada sont relativement sans risque (note 5).

Risque d'illiquidité

Le risque d'illiquidité est le risque qu'une entité ait de la difficulté à obtenir du financement pour répondre aux besoins prévus et imprévus en liquidités associés à ses passifs financiers. La Société gère le risque d'illiquidité en détenant de la trésorerie ou des investissements très liquides. De plus, le MRI octroie du financement à la Société pour lui permettre de respecter ses obligations, au besoin.

Risque de change

Le risque de change est le risque lié aux résultats d'exploitation de la Société découlant de la fluctuation des taux de change et du degré de leur volatilité. L'exposition de la Société au risque de change est limitée à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie libellés en dollars américains et aux placements du FODTE libellés en dollars américains. La SOFC ne couvre pas son exposition au dollar américain. Elle avait une exposition nette de 5 278 556 $ au dollar américain au 31 mars 2015 (4 655 823 $ en 2014). Une appréciation de 5 % (dépréciation de 5 %) du dollar canadien par rapport au dollar américain au 31 mars 2015 entraînerait une incidence de 263 928 $ sur les états des gains et des pertes de réévaluation (232 791 $ en 2014) et serait sans incidence sur l'excédent de fonctionnement. Dans les faits, les résultats de négociations pourraient différer de cette analyse de sensibilité et l'incidence pourrait être importante.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la valeur d'un instrument financier soit défavorablement touchée par une variation des taux d'intérêt. Afin de réduire au minimum le risque lié à la fluctuation des taux d'intérêt, la Société gère l'exposition à ce risque dans le cadre de ses activités opérationnelles et financières courantes. Le principal risque pour la Société à cet égard est lié à ses titres négociables à court terme et aux investissements du FODTE. Le risque lié aux variations des taux d'intérêt pour les titres négociables est minime puisque les investissements sont détenus pour une durée de trois ans ou moins de façon à s'aligner sur les prélèvements du FOCR et du NVCF prévus par leurs gestionnaires de fonds. L'incidence des variations des taux d'intérêt sur les investissements du FODTE est considérée comme étant minime, puisque ces instruments sont surtout détenus à des fins d'appréciation du capital.

Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison de la variation des prix du marché ou de facteurs propres à un investissement en particulier. Le risque maximal lié aux instruments financiers correspond à leur juste valeur. Les titres négociables consistent en des bons du Trésor, qui ne sont pas assujettis à un risque de prix considérable. Au 31 mars 2015, si la valeur des investissements dans le FOCR, le NVCF et le FODTE avait augmenté ou diminué de 5 %, toutes les autres variables demeurant constantes, la valeur des investissements aurait varié de 6 813 713 $ (5 274 044 $ en 2014). Les investissements effectués par l'intermédiaire du FOCR ou du NVCF ou dans le FODTE sont hautement illiquides, n'ont pas un prix de marché facilement déterminable et se font généralement dans de jeunes entreprises pour lesquelles la valeur ultime du placement, lors de toute disposition éventuelle par la SOFC, est intrinsèquement imprévisible.

Société ontarienne de financement de la croissance

Notes complémentaires aux états financiers

Au 31 mars 2015 et 2014

Le rendement de ces investissements est tributaire de facteurs propres à chaque société (comme la performance financière, la viabilité du produit et la qualité de la gestion) et de forces externes (comme le contexte économique et les progrès technologiques des concurrents). La valeur comptable du portefeuille du FODTE est évaluée au coût, moins toute variation de valeur autre qu'une dépréciation temporaire à la date de l'état de la situation financière; toutefois, les montants qui pourraient être réalisés ultimement pourraient être sensiblement différents.

4 Comptes débiteurs

En tant qu'organisme régi par l'annexe A, la SOFC doit se conformer au modèle de paiement et de remboursement de la TVH sur les achats directs. La Société paie la TVH sur ses achats et soumet ensuite une demande mensuelle de remboursement à l'Agence du revenu du Canada. Au 31 mars 2015, les remboursements de TVH à recevoir se chiffraient à 15 077 $ (13 681 $ en 2014).

Les gains réalisés à la vente d'investissements du FODTE sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel la Société est habilitée à en recevoir le produit, conformément aux modalités des dispositions respectives. Il n'y avait pas de créances consécutives aux dispositions réalisées en 2015 (3 132 152 $ en 2014).

Le solde restant au 31 mars 2015, qui s'élève à 10 000 000 $, représente une créance de la province de l'Ontario dans le Fonds de capital d'amorçage et de risque pour le secteur des sciences de la vie (FCARSSV), comme il est décrit à la note 14 (0 $ en 2014).

5 Titres négociables

La SOFC peut investir à titre temporaire dans des fonds dont elle n'a pas besoin immédiatement pour réaliser ses objectifs :

- obligations émises ou garanties par le gouvernement du Canada ou une province canadienne; ou
- comptes et certificats de dépôt à court terme portant intérêt émis ou garantis par une banque à charte, société de fiducie, coopérative d'épargne ou caisse populaire.

La valeur des placements dans des titres négociables au 31 mars se présente comme suit :

	2015		2014	
	Valeur nominale $	Juste valeur $	Valeur nominale $	Juste valeur $
Bons du Trésor de la Province de l'Ontario échéant entre le 1er avril 2015 et le 22 juin 2016, taux d'intérêt nominal moyen de 0,00 %	74 325 000	74 111 483	53 230 000	52 666 610
Bons du Trésor de la Province de l'Ontario échéant le 16 août 2015, taux d'intérêt nominal moyen de 0,00 %	18 577 000	18 525 170	61 052 000	60 520 557
	92 902 000	92 636 653	114 282 000	113 187 167

Société ontarienne de financement de la croissance

Notes complémentaires aux états financiers

Aux 31 mars 2015 et 2014

La juste valeur comprend tout intérêt couru sur les bons du Trésor.

La juste valeur des titres négociables peut varier selon les taux d'intérêt. Pour l'exercice terminé le 31 mars 2015, une variation de 1,00 % des taux d'intérêt se traduirait par une incidence de 1,1 million de dollars (1,3 million de dollars en 2014) sur les résultats d'exploitation.

6 Fonds ontarien de capital-risque SC (FOCR)

Le FOCR a été créé en juin 2008 avec l'aide de la Province de l'Ontario, qui s'est engagée à y investir 90 millions de dollars. Ce fonds de 205 millions de dollars est une initiative mixte du gouvernement de l'Ontario et d'investisseurs institutionnels du secteur privé, créée pour investir principalement dans des fonds de capital-risque et des fonds d'actions de croissance établis en Ontario et axés sur l'Ontario qui appuient des entreprises innovantes et à fort potentiel.

L'investissement dans le FOCR est constaté au coût, en fonction du capital appelé par l'associé commandité du FOCR. Les titres du FOCR ne sont pas négociés sur un marché actif, et la juste valeur des investissements ne peut pas être aisément déterminée.

7 Fonds ontarien de développement des technologies émergentes (FODTE)

Le FODTE a été créé en juillet 2009 avec l'aide de la Province de l'Ontario, qui s'est engagée à investir 250 millions de dollars. Le FODTE, en tant que fonds de co-investissement direct, investit dans des entreprises novatrices à fort potentiel, avec d'autres investisseurs qualifiés qui ont fait leurs preuves. Le fonds investit dans trois secteurs stratégiques : a) technologies propres; b) médias numériques et technologies de l'information et des communications; c) sciences de la vie et technologies de la santé de pointe.

Le 30 mai 2012, la Société a cessé temporairement d'investir dans le cadre du FODTE pour une période indéterminée. Cette décision n'a pas porté atteinte à sa capacité de continuer à faire des investissements de suivi dans des sociétés existantes du portefeuille et n'a eu aucune incidence sur les investissements déjà approuvés par le conseil d'administration de la SOFC qui n'avaient pas encore été conclus.

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2015, les paiements de transfert reçus par le FODTE de la part du MRI totalisaient 8 000 000 $ (14 996 703 $ en 2014).

8 Northleaf Venture Catalyst Fund LP (NVCF)

Le 27 mars 2013, le MRI a conclu un accord de paiement de transfert avec la SOFC pour investir dans un nouveau fonds ontarien de capital-risque par la suite appelé Northleaf Venture Catalyst Fund. Le nouveau fonds, constitué en société en commandite, a un objectif d'investissement de 300 millions de dollars et reçoit des fonds du gouvernement de l'Ontario, du gouvernement du Canada et du secteur privé. Le gouvernement de l'Ontario a versé la totalité de la somme de 50 millions de dollars qu'il s'était engagé à verser à la Société avant l'établissement de cette société en commandite (NVCF) en janvier 2014.

Société ontarienne de financement de la croissance

Notes complémentaires aux états financiers

Pour les exercices clos les 31 mars 2015 et 2014

En juillet 2014, la SOFC a accru son investissement initial, qui est passé de 36,25 millions de dollars à un total de 38,75 millions de dollars. Après la fin de l'exercice terminé le 31 mars 2015, la SOFC a augmenté son investissement pour le porter à 44 millions de dollars. L'investissement dans le WACF est constaté au coût, en fonction du capital appelé, déduction faite de tout remboursement effectué par l'associé commandité du WACF. Comme les titres du WACF ne sont pas négociés sur un marché actif, la juste valeur des investissements ne peut pas être aisément déterminée.

9 Engagements contractuels

La SOFC a les engagements contractuels décrits ci-dessous.

- En vertu d'une entente de services financiers conclue entre FOCOF et la SOFC, FOCOF fournit des services et des activités de gestion de placements et de trésorerie pour la SOFC. L'OEOF est l'organisme de la Province de l'Ontario chargé de fournir des services financiers et des services centralisés de gestion de trésorerie au gouvernement. La SOFC paie à FOCOF des frais pour ces services en fonction des actifs gérés et lui remboursera les frais associés aux activités conservés sur une base de recouvrement des coûts.

- Aux termes de l'entente de société en commandite conclue avec la FOCIR, la SOFC s'engage à faire des apports en capital sur avis d'appel de capital. Au 31 mars 2015, le capital non appelé totalisait 34 654 051 $; cette somme sera utilisée au cours des années restantes de la société en commandite.

- En vertu du contrat conclu entre Ernst & Young LLP (E&Y) et la SOFC, E&Y fournit des services et des activités de contrôle préalable destinés à évaluer les co-investissements du FODTFE. La SOFC paie un montant forfaitaire ainsi qu'un tarif horaire pour ces services et activités, respectivement.

- En vertu du contrat conclu entre Covington Capital Corporation (Covington) et la SOFC, Covington fournit des services et des activités destinés à évaluer et à suivre les investissements du FODTFE ainsi qu'à y mettre fin. La SOFC paie un montant forfaitaire ainsi qu'un tarif horaire pour ces services et ces activités, respectivement.

- En vertu du contrat conclu entre CanCo Accounting & Tax Inc. (CanCo) et la SOFC, CanCo fournit des services de comptabilité ayant trait aux activités de la SOFC. La SOFC paie un tarif horaire pour ces services.

- Dans le cadre de l'entente de société en commandite avec le WACF, la SOFC s'engage à faire des apports en capital sur avis d'appel de capital. Au 31 mars 2015, le capital non appelé totalisait 22 000 000 $; cette somme sera utilisée au cours des années restantes de la société en commandite.

10 Investissements dans le FODTFE

Les investissements dans le FODTFE peuvent prendre la forme d'actions ou de titres de créance convertibles négociés en dollars canadiens (CAD) ou en dollars américains (USD). Le tableau ci-dessous résume les investissements dans le FODTFE au 31 mars 2015 et au 31 mars 2014.

Société québécoise de financement de la croissance

Notes complémentaires aux états financiers

Pour le week-end du 31 mars

	2015			2014		
	Coût d'acquisition $	Valeur comptable $	Dépassement éventuel* $	Coût d'acquisition $	Valeur comptable $	Dépassement éventuel* $
En Asie	82 108 800	98 708 822	100 000	94 882 214	94 828 178	4 225 000
En Afrique	3 893 825	8 728 940	422 200	16 212 788	8 950 823	-
	74 000 727	83 488 882	772 200	29 300 882	58 378 000	4 225 000

*Investissements de suivi que la Société s'est engagée à verser, mais qui n'ont pas été encore effectués.

Tous les investissements ont été faits en conformité avec les directives du FIDTPE. Au 31 mars 2015, le portefeuille du FIDTPE comprenait des placements dans 42 sociétés, représentant de 0,21 % à 4,36 % de l'actif net. Le calcul des pourcentages exclut les placements dépréciés dont la valeur comptable est symbolique ou nulle.

03 Revenus de placements dans les fonds

Au cours des exercices terminés les 31 mars 2015 et 2014, la Société a comptabilisé 76 555 $ et 1 481 $ respectivement au revenu de placement résultant d'investissements dans des fonds. En ce qui concerne les placements dans le FIDTPE, les intérêts cumulés réalisés ont été réinvestis dans de nouveaux titres des différentes catégories du portefeuille du FIDTPE dans le cadre de l'échange ou de la conversion et sont imputés au coût historique de ces titres.

04 Dépréciation de placements du FIDTPE

Pour les exercices terminés les 31 mars 2015 et 2014, la direction a déterminé des charges de dépréciation des placements du FIDTPE de 0 $ et 1 481 $ et de 1 555 038 $, respectivement, lesquelles ont été portées aux états des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé.

05 Conventions contractuelles

La Société et la WIL exercent leurs activités respectives sur la base du partage des coûts. La Société rembourse à la WIL certaines dépenses engagées en son nom. Il peut s'agir notamment de salaires, d'avantages sociaux, d'allocations pour technologie de l'information et frais de location accordés aux membres du personnel, de services juridiques externes, de conception de sites Web, de traduction en français et d'autres services.

La comptabilisation et l'évaluation de tout remboursement font l'objet d'un rapprochement annuel entre la Société et la WIL, et la nature ainsi que l'étendue des services fournis par la WIL doivent faire l'objet d'une approbation. Pour chaque exercice financier se terminant le 31 mars, la Société demande au WIL de confirmer que tout autre passif financier éventuel lié aux charges administratives assumées au nom de la Société est couvert ou inscrit sous autre compte.

Société ontarienne de financement de la croissance

Notes complémentaires aux états financiers

Aux 31 mars 2015 et 2014

La Société comptabilise les charges admissibles remboursables au MRI dans ses comptes créditeurs selon les estimations présentées par le MRI, lesquelles peuvent être vérifiées de façon indépendante par la Société. Les remboursements payables à terme échu le 31 mars 2015 totalisaient 136 196 $ (119 931 $ en 2014).

Au 31 mars 2015, le solde de 145 132 $ (192 569 $ en 2014) représentait les dettes échues envers divers fournisseurs de services.

14 Fonds de capital d'amorçage et de risque pour le secteur des sciences de la vie (FCARSSV)

Le 27 mars 2015, le MRI a conclu avec la SOFC l'entente de paiement de transfert portant sur le FCARSSV afin d'établir et d'investir dans un nouveau fonds de capital d'amorçage et de risque pour le secteur des sciences de la vie. Le fonds proposé a un capital allant jusqu'à 30 millions de dollars que le gouvernement de l'Ontario, des fondations hospitalières et le secteur privé se sont engagés à fournir.

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2015, la Société a respecté les modalités et conditions de l'accord de paiement de transfert du FCARSSV en vertu de laquelle le MRI devait verser la totalité des 10 millions de dollars correspondant à son engagement de financement, qui a été reçu après la fin de l'exercice (0 $ en 2014).

SOCIÉTÉ ONTARIENNE DE GESTION DES FONDS DES INVESTISSEURS IMMIGRANTS (SOGFII)

Responsabilité à l'égard de la présentation de l'information financière

La direction et le conseil d'administration sont responsables des états financiers présentés. Ces derniers ont été préparés par la direction conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. La préparation des états financiers nécessite l'utilisation d'estimations fondées sur le jugement de la direction. Les états financiers ont été établis en bonne et due forme suivant un seuil de signification raisonnable, compte tenu des renseignements disponibles au 6 juillet 2015.

La direction maintient un système de contrôles internes conçu pour assurer dans une mesure raisonnable la protection des actifs et l'accès en temps voulu à une information financière fiable. Ce système comprend des politiques et procédures officielles ainsi qu'une structure organisationnelle prévoyant une délégation des pouvoirs et un partage des responsabilités appropriés.

Ces états financiers ont été vérifiés par la vérificatrice générale de l'Ontario. La responsabilité de cette dernière consiste à exprimer une opinion sur la question de savoir si les états financiers sont présentés fidèlement conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Le rapport de la vérificatrice, qui est présenté à la page suivante, décrit la portée de son examen et son opinion.

Au nom de la direction

Le président,

Robert Burns

Office of the Auditor General of Ontario
Bureau du vérificateur général de l'Ontario

Rapport de l'auditeur indépendant

À la Société ontarienne de gestion des fonds des investisseurs immigrants
et au ministre des Affaires civiques, de l'Immigration et du Commerce international

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société ontarienne de gestion des fonds des investisseurs immigrants, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2015, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif financier net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société ontarienne de gestion des fonds des investisseurs immigrants au 31 mars 2015, ainsi que des résultats de son exploitation, de l'évolution de son actif financier net et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Avenir de la Société

Sans pour autant modifier mon opinion, j'attire l'attention sur la note 1 afférente aux états financiers qui précise que le gouvernement fédéral a mis fin à son Programme d'immigration des investisseurs. On prévoit que La Société poursuivra ses activités jusqu'à ce qu'elle ait remboursé toutes les répartitions provinciales des fonds des investisseurs immigrants au gouvernement fédéral, ce qui devrait se faire d'ici le 31 mars 2021.

La vérificatrice générale adjointe,

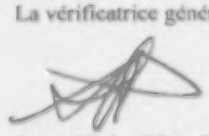

Susan Klein, CPA, CA, ECA

Toronto (Ontario)
Le 6 juillet 2015

Bur. 1000, 1100 Floor
20 Dundas Street West
Toronto, Ontario
M5G 2C2
416-327-2381
fax 416-327-9862
tty 416-327-6123

B.P. 105, 15e étage
20, rue Dundas ouest
Toronto (Ontario)
M5G 2C2
416-327-2381
télécopieur 416-327-9862
ats 416-327-6123

www.auditor.on.ca

Société ontarienne de gestion des fonds des investisseurs immigrants

État de la situation financière
31 mars 2015

	2015 (en milliers de dollars)	2014 (en milliers de dollars)
ACTIFS FINANCIERS		
Encaisse	4 656	10 241
Placements (note 3)	1 052 509	1 207 736
Comptes débiteurs	61	71
	1 057 226	1 218 048
PASSIFS ET EXCÉDENT ACCUMULÉ		
Comptes créditeurs	536	622
Allocations provinciales remboursables (note 4)	959 408	1 139 228
	959 944	1 139 850
Actifs financiers nets	97 282	78 198
Actifs non financiers		
Frais de commission reportés (note 5)	19 082	26 404
Excédent accumulé	116 364	104 602

Consulter les notes afférentes aux états financiers.

Approuvé au nom du conseil :

Administrateur

Administrateur

Société ontarienne de gestion des fonds des investisseurs immigrants

État des résultats
pour l'exercice terminé le 31 mars 2015

	2015 (en milliers de dollars)	2014 (en milliers de dollars)
Revenus		
Intérêts créditeurs	25 901	29 809
	25 901	29 809
Charges (note 6)		
Amortissement des frais de commission reportés (note 5)	12 034	14 596
Frais de gestion des placements (note 3)	2 105	2 270
	14 139	16 866
Excédent des produits sur les charges	11 762	12 943
Excédent accumulé au début de l'exercice	104 602	91 659
Excédent accumulé à la fin de l'exercice	116 364	104 602

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Société ontarienne de gestion des fonds des investisseurs immigrants

État de l'évolution de l'actif financier net pour l'exercice terminé le 31 mars 2015

	2015 (en milliers de dollars)	2014 (en milliers de dollars)
Excédent des revenus sur les charges	11 762	12 943
Frais de commission reportés payés	(4 801)	(15 150)
Amortissement des frais de commission reportés	12 034	14 596
Frais de commission reportés remboursés	89	20
Augmentation des actifs financiers nets	19 084	12 409
Actifs financiers nets au début de l'exercice	78 198	65 789
Actifs financiers nets à la fin de l'exercice	97 282	78 198

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Société ontarienne de gestion des fonds des investisseurs immigrants

État des flux de trésorerie pour l'exercice terminé le 31 mars 2015

	2015 (en milliers de dollars)	2014 (en milliers de dollars)
Encaisse générée par les activités d'exploitation (ou utilisées dans le cadre de ces activités)		
Intérêts reçus	804	604
Frais de gestion des placements payés	(2 182)	(2 214)
	(1 378)	(1 610)
Encaisse générée par les activités de placement et de financement (ou utilisée dans le cadre de ces activités)		
Allocations provinciales reçues moins les frais de commission	75 735	249 712
Allocations provinciales acquittées	(258 625)	(233 397)
Allocations provinciales remboursées	(1 640)	(266)
	(184 530)	16 049
Placements arrivés à échéance	578 830	477 769
Placements achetés	(398 507)	(493 757)
	180 323	(15 988)
(Diminution) nette de l'encaisse	(5 585)	(1 549)
Encaisse au début de l'exercice	10 241	11 790
Encaisse à la fin de l'exercice	4 656	10 241

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Société ontarienne de gestion des fonds des investisseurs immigrants

Notes afférentes aux états financiers
31 mars 2015

1. Nature et avenir de la Société

Le 30 avril 1999, la Société ontarienne de gestion des fonds des investisseurs immigrants (SOFGII) a été constituée à titre de société sans capital-actions en vertu du Règlement de l'Ontario 279/99 pris en application de la *Loi sur les sociétés de développement*.

La Société a été établie afin de participer au Programme d'immigration des investisseurs (PII) du gouvernement fédéral. Dans le cadre du PII, chaque province participante a créé un organisme chargé de recevoir et d'investir les sommes des investisseurs immigrants pour créer ou préserver des emplois au Canada et favoriser le développement d'une économie forte et viable. En retour, chaque province participante garantit aux investisseurs immigrants que leur placement leur sera remboursé sans intérêt au terme de cinq ans.

En février 2014, le gouvernement fédéral a annoncé sa décision de mettre fin au Programme d'immigration des investisseurs. Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) traite les 160 demandes en suspens pour lesquelles l'Ontario devrait recevoir la somme d'environ 29,8 millions de dollars. Toutefois, CIC a indiqué que les montants susmentionnés sont des estimations établies en fonction du nombre de demandes qui seront réellement approuvées. L'Ontario devrait recevoir sa part des fonds restants d'ici la fin du mois de mars 2016. Le remboursement de cette allocation aux investisseurs immigrants au terme de cinq ans aura lieu en mars 2021. Par conséquent, la Société poursuivra ses activités jusqu'à cette date pour s'acquitter de ses obligations en vertu du Programme d'immigration des investisseurs.

2. Principales conventions comptables

(A) MÉTHODE DE COMPTABILITÉ

Puisque la Société est un organisme gouvernemental, les présents états financiers ont été rédigés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

(B) COMPTABILISATION DES REVENUS

Les intérêts courus sont comptabilisés comme des gains, et les montants à recevoir sont inclus dans la valeur comptable des placements.

(C) INSTRUMENTS FINANCIERS

Un instrument financier est un actif ou un passif qui finit par être réglé en trésorerie.

- L'encaisse, les débiteurs et les créditeurs sont comptabilisés au coût, ce qui correspond plus ou moins à leur juste valeur en raison de la nature à court terme de ces instruments.
- Les placements sont d'abord comptabilisés au coût, auquel s'ajoutent les intérêts courus à ce jour.
- Les allocations provinciales remboursables sont d'abord comptabilisées au montant réel reçu et ne sont pas révisées avant d'être acquittées, étant donné que la dette ne porte pas intérêt. Elles n'ont pas été actualisées pour tenir compte de leur juste valeur.

Société ontarienne de gestion des fonds des investisseurs immigrants

Notes afférentes aux états financiers
31 mars 2015

2. Principales conventions comptables (suite)

(D) FRAIS DE COMMISSION REPORTÉS

Les commissions versées aux intermédiaires qui présentent de nouveaux investisseurs immigrants sont reportées et amorties selon la méthode de l'amortissement constant au cours de la période de l'allocation provinciale remboursable à partir de l'exercice où l'allocation est reçue. Si la demande de résidence permanente est retirée par l'investisseur immigrant ou refusée par le gouvernement fédéral, la Société recouvre la commission au cours de l'année où cela se produit. Les charges reportées représentent le solde non amorti des commissions.

3. Placements

Avant février 2011, la Société investissait la totalité de ses allocations dans des titres à revenu fixe émis par la province de l'Ontario et arrivant à échéance dans un délai de cinq ans ou moins. En règle générale, elle achetait des obligations à coupon zéro pour faire concorder les dates d'échéance avec le calendrier de remboursement des allocations provinciales présenté à la note 4. Au 31 mars 2015, ces titres à revenu fixe affichaient un rendement moyen pondéré de 2,56 % (2,84 % en 2014).

En septembre 2010, afin de satisfaire aux exigences du Programme d'immigration des investisseurs du gouvernement fédéral, la Société a approuvé une nouvelle stratégie de placement visant à transférer une grande partie des allocations reçues vers le programme de prêts géré par la Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier (IO), société apparentée. Grâce à ce programme de prêts, IO finance des centaines de projets d'infrastructure, comme la construction de routes, de ponts et d'installations, favorisant ainsi le développement économique et la création d'emplois.

La Société a conclu une entente avec IO pour qu'une bonne partie des allocations soit versée à IO chaque mois en échange de billets à ordre venant à échéance cinq ans après la date du transfert et à un taux d'intérêt fixe ou variable correspondant au coût d'emprunt de la province pour des durées semblables établi par l'Office ontarien de financement (OOF). Après l'annonce de la suppression du Programme d'immigration des investisseurs, les allocations provinciales ont été considérablement réduites. Au cours de l'exercice 2015, IO a reçu 42 millions de dollars à même les allocations provinciales (200 millions de dollars en 2014). Au 31 mars 2015, ces billets à ordre étaient assortis d'un taux d'intérêt moyen pondéré de 2,10% (2,09% en 2014).

La totalité du portefeuille de placement est gérée par l'OOF, société apparentée, conformément aux conditions énoncées dans une entente conclue entre l'OOF, la Société et la province. En contrepartie de ses services, l'OOF reçoit des honoraires de gestion des placements correspondant à 0,2 % de la moyenne de la valeur nominale des placements en cours durant l'année.

Société ontarienne de gestion des fonds des investisseurs immigrants

Notes afférentes aux états financiers
31 mars 2015

3. Placements (suite)

Le solde des placements, qui comprend les intérêts courus, est réparti comme suit :

	31 mars 2015 Coût (en milliers de dollars)	31 mars 2015 Marché (en milliers de dollars)	31 mars 2014 Coût (en milliers de dollars)	31 mars 2014 Marché (en milliers de dollars)
Billets à ordre d'IO	608 171	594 312	553 635	543 440
Obligations à coupon zéro	227 890	229 466	491 609	498 898
Obligations à revenu fixe	129 524	129 682	93 330	92 255
Bons du Trésor	86 924	86 924	69 162	69 162
	1 052 509	1 040 384	1 207 736	1 203 755

La Société est exposée à des risques de taux d'intérêt chaque fois que les fonds venant des immigrants sont placés dans des titres à revenu fixe, car le rendement futur et la valeur marchande de ces placements dépendent des taux d'intérêt en vigueur. Cependant, les risques de fluctuation des taux d'intérêt sont très faibles durant la période de cinq ans des allocations provinciales remboursables, étant donné que l'échéance des titres à revenu fixe coïncide avec celle des allocations.

De l'avis de la direction, la Société n'est pas exposée à des risques de devises ou de crédit importants puisque tous ses placements sont effectués auprès d'apparentés qui sont financés par la province et qu'aucun de ces placements n'est libellé en devises.

4. Allocations provinciales remboursables

Conformément aux conditions énoncées dans des ententes conclues en juin 1999 et en juin 2011 entre le ministre fédéral de la Citoyenneté et de l'Immigration et la Société, cette dernière contracte des obligations à long terme à l'égard des fonds reçus dans le cadre du Programme d'immigration des investisseurs fédéral. L'entente prévoit que le ministre fédéral, à titre de mandataire de la Société, reçoit des fonds des investisseurs immigrants et transfère à la Société la part des fonds revenant à l'Ontario (allocation provinciale). La Société rembourse toutes les allocations provinciales reçues sans intérêt à la fin de la période d'allocation, soit cinq ans après la date de réception.

Société ontarienne de gestion des fonds des investisseurs immigrants

Notes afférentes aux états financiers
31 mars 2015

4. Allocations provinciales remboursables (suite)

La province garantit le remboursement des allocations provinciales lorsqu'elles sont exigibles. Voici le calendrier de remboursement des allocations provinciales :

	(en milliers de dollars)
Exigible au cours de l'exercice 2016	257 993
Exigible au cours de l'exercice 2017	218 732
Exigible au cours de l'exercice 2018	138 575
Exigible au cours de l'exercice 2019	264 146
Exigible au cours de l'exercice 2020	79 962
	959 408

La demande de résidence permanente d'un investisseur peut être retirée par l'investisseur ou refusée par le gouvernement fédéral. Au 31 mars 2015, des demandes représentant une valeur de 967 000 $ étaient en cours de traitement. Si une demande est retirée par l'investisseur ou refusée par le gouvernement fédéral, l'allocation provinciale se rapportant à l'investisseur doit être retournée au gouvernement fédéral dans les 30 jours qui suivent la réception de la demande du gouvernement fédéral.

5. Frais de commission reportés

Les frais de commission reportés se présentent comme suit :

	2015 (en milliers de dollars)	2014 (en milliers de dollars)
Solde au début de l'exercice	26 404	25 870
Commissions – année en cours	4 801	15 150
Commissions récupérées	(89)	(20)
Amortissement	(12 034)	(14 596)
Solde à la fin de l'exercice	19 082	26 404

6. Services de soutien administratif

Le ministère du Développement économique, de l'Emploi et de l'Infrastructure et le ministère des Affaires civiques, de l'Immigration et du Commerce international offrent gratuitement un soutien opérationnel, des services de gestion stratégique et d'autres soutiens administratifs, y compris des services d'aménagement des locaux, financiers, juridiques et de ressources humaines.

INFRASTRUCTURE ONTARIO
RESPONSABILITÉ À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Les états financiers ci-jointes de la Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier ont été établis conformément aux principes comptables pour les gouvernements recommandés par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public des Comptables professionnels agréés du Canada et, le cas échéant, aux recommandations du Conseil des normes comptables des Comptables professionnels agréés du Canada. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction.

La direction maintient un système de contrôles internes conçu de manière à lui fournir l'assurance raisonnable que les actifs sont protégés et que des informations financières fiables sont disponibles en temps opportun. Le système comprend des politiques et des procédures structurées ainsi qu'une structure organisationnelle qui prévoit la délégation de pouvoir et la séparation des responsabilités de manière appropriée.

Le conseil d'administration, par l'intermédiaire de son comité d'audit, veille à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière d'information financière. Le comité d'audit examine les états financiers et les soumet au conseil d'administration pour approbation.

Les états financiers ont été audités par PricewaterhouseCoopers s.e.n.c.s.e.n. La responsabilité de l'auditeur consiste à exprimer une opinion indiquant si les états financiers donnent une image fidèle de la situation financière conformément aux principes comptables généralement reconnus. Le rapport de l'auditeur présente de façon sommaire l'ampleur de l'examen effectué par l'auditeur ainsi que son opinion sur les états financiers.

Au nom de la direction,

Bert Clark
Président et chef de la direction

Kristinan Ivar
Vice-président exécutif et directeur général des finances

pwc

Le 26 juin 2015

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux administrateurs de
la Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-jointe de la Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2015, et les états des résultats et de l'excédent accumulé, des gains et pertes de réévaluation, de la variation des actifs financiers nets et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes constituées d'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers
La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables pour le secteur public du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur
Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l.
Pwc Tower, 18 York Street, Suite 2500, Toronto, Ontario, Canada M5J 0B2
Tél. : +1 416 863 1133, Téléc. : +1 416 365 8215, www.pwc.com/ca/fr

« Pwc » s'entend de PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l., cabinet membre du réseau mondial de Pwc.

pwc

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société canadienne des infrastructures et de l'immobilier au 31 mars 2015, ainsi que de ses résultats, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables pour le secteur public du Canada.

Pricewaterhouse Coopers

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

INFRASTRUCTURE ONTARIO
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
31 mars
(en milliers de dollars)

	31 mars 2015	31 mars 2014
Actifs financiers		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 2)	1 084 827 $	787 321 $
Créances d'exploitation (note 3)	105 562	152 448
Intérêts à recevoir	63 966	59 038
Produits de placement à recevoir	2 173	1 919
Prêts en cours (note 4)	4 797 337	4 802 797
Dérivés (note 5)	357 464	209 279
Créances liées aux projets (note 6)	64 203	108 089
Placements (note 7)	215 211	225 917
	6 690 723	6 346 728
Passifs		
Dettes d'exploitation	7 695	70 042
Charges à payer	99 487	67 239
Intérêts à payer	72 698	59 222
Dérivés (note 5)	489 585	245 051
Produits reportés	19 891	5 915
Facilité de crédit du FRSF (note 8)	10 000	25 000
Dette – programme de prêts (note 9)	5 952 052	5 743 153
	6 651 248	6 215 622
Actifs financiers nets	39 475	131 106
Actifs non financiers		
Immobilisations corporelles (note 10)	4 021	5 365
	43 496	136 471
Excédent accumulé	175 557	172 243
Pertes de réévaluations accumulées	(132 061)	(35 772)
	43 496 $	136 471 $

Éventualités (note 16)
Engagements (note 17)

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Approuvé

Président du conseil

Administrateur et président du comité d'audit

INFRASTRUCTURE ONTARIO
ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE L'EXCÉDENT ACCUMULÉ
Exercices clos les 31 mars
(en milliers de dollars)

	2015 Prévisions (non audité)	2015	2014 (note 21)
Produits			
Produit d'intérêts (note 11)	184 086 $	175 721 $	159 424 $
Produits de placement (note 11)	15 596	28 270	7 291
Frais de livraison des projets	48 587	39 883	62 269
Frais de transaction liés aux projets	12 603	5 955	9 205
Frais de gestion	40 553	40 518	40 106
Coûts de consultation recouvrables	46 013	24 362	33 054
	347 438	315 709	311 349
Charges			
Salaires et avantages sociaux	65 755	64 081	58 030
Frais généraux et d'administration (note 12)	22 984	20 440	19 424
Charges relatives aux programmes			
Coûts de transaction liés aux projets	11 654	13 674	5 523
Coûts de consultation recouvrables	45 133	23 950	30 950
Charge d'intérêts (note 11)	183 903	164 687	154 379
Provision pour moins-value de prêts	2 471	5 686	7 230
Frais relatifs aux entrepreneurs	9 705	9 986	9 664
Frais de financement des projets	1 000	171	1 283
Total des charges relatives aux programmes	253 866	218 974	209 029
	342 605	312 595	286 483
Excédent	4 833	3 314	24 866
Excédent accumulé à l'ouverture de l'exercice	172 243	172 243	147 377
Excédent accumulé à la clôture de l'exercice	177 076 $	175 557 $	172 243 $

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

INFRASTRUCTURE ONTARIO
ÉTAT DES GAINS ET PERTES DE RÉÉVALUATION
Exercices clos les 31 mars
(en milliers de dollars)

	2015	2014
Pertes de réévaluation accumulées à l'ouverture de l'exercice	**(35 772) $**	(70 650) $
Pertes réalisées reclassées à l'état des résultats	**22 547**	21 897
Gains (pertes) de réévaluation	**(118 836)**	12 981
Gains (pertes) de réévaluation de l'exercice, montant net	**(96 289)**	34 878
Pertes de réévaluation accumulées à la clôture de l'exercice	**(132 061) $**	(35 772) $

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

INFRASTRUCTURE ONTARIO
ÉTAT DE LA VARIATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS
Exercices clos les 31 mars
(en milliers de dollars)

	2015	2014
Excédent	**3 314 $**	24 866 $
Acquisition d'immobilisations corporelles	**(661)**	(1 308)
Amortissement des immobilisations corporelles	**2 005**	1 779
Gains (pertes) de réévaluation de l'exercice, montant net	**(96 289)**	34 878
Variation nette des actifs financiers nets	**(91 631)**	60 215
Actifs financiers nets à l'ouverture de l'exercice	**131 106**	70 891
Actifs financiers nets à la clôture de l'exercice	**39 475 $**	131 106 $

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

INFRASTRUCTURE ONTARIO
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
Exercices clos les 31 mars
(en milliers de dollars)

	2015	2014
Activités d'exploitation		
Excédent net	**3 314 $**	24 866 $
Éléments sans incidence à court terme sur la trésorerie :		
Provision pour moins-value de prêts	**5 686**	7 230
Amortissement des coûts reportés sur prêts à conditions de faveur	**(8 206)**	(9 125)
Amortissement des immobilisations corporelles	**2 005**	1 779
	2 799	24 750
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement :		
Diminution (augmentation) des créances d'exploitation	**46 886**	(81 152)
Augmentation des intérêts à recevoir	**(4 928)**	(6 419)
Diminution des créances liées aux projets	**43 806**	47 581
(Diminution) augmentation des dettes d'exploitation	**(62 347)**	58 901
Augmentation des charges à payer	**32 168**	25 087
Augmentation des produits reportés	**13 976**	1 460
Entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation	**72 360**	70 208
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations corporelles	**(661)**	(1 308)
Sorties de trésorerie liées aux activités d'investissement en immobilisations	**(661)**	(1 308)
Activités d'investissement		
(Augmentation) diminution des produits de placement à recevoir	**(254)**	75
Achat de placements	**(2 181 797)**	(2 774 866)
Produit de la cession de placements	**2 192 503**	2 881 829
Émission de prêts	**(586 697)**	(767 760)
Remboursements sur prêts	**594 677**	259 360
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	**18 432**	(401 362)
Activités de financement		
Diminution des intérêts à payer	**13 476**	4 907
Remboursements sur la facilité de crédit de l'OOF	**(15 000)**	(48 000)
Émission de titres d'emprunt	**2 970 630**	3 472 141
Remboursements sur titres d'emprunt	**(2 761 731)**	(2 972 726)
Entrées de trésorerie liées aux activités de financement	**207 375**	456 322
Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	**297 506**	123 860
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice	**787 321**	663 461
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice	**1 084 827 $**	787 321 $

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

INFRASTRUCTURE ONTARIO
NOTES ANNEXES
31 mars 2015 et 2014

NATURE DE LA SOCIÉTÉ

La Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier (« Infrastructure Ontario » ou la « société »), qui est une société d'État, fait rapport au ministre du Développement économique, de l'Emploi et de l'Infrastructure (le « ministre ») et est classée par la province d'Ontario (la « province ») en tant qu'entreprise en exploitation.

Le mandat d'Infrastructure Ontario couvre les points suivants :

- fournir du financement pour les infrastructures des municipalités et des organismes publics admissibles;
- fournir au ministre des conseils et des services, notamment en matière de gestion de projets, de gestion de contrats et de développement portant sur les travaux publics dont le ministre est responsable;
- fournir au gouvernement des conseils et des services, notamment en matière de gestion de projets, de gestion de contrats et de développement portant sur les travaux publics dont le ministre n'est pas responsable lorsque le ministre l'ordonne par écrit;
- assurer la gestion financière des travaux publics administrés par le ministère du Développement économique, de l'Emploi et de l'Infrastructure (le « ministère ») ou par une société d'État sous la responsabilité du ministre;
- exercer le pouvoir, les devoirs et les fonctions qui lui sont délégués par le ministre en vertu de la *Loi de 2011 sur le ministère de l'Infrastructure*;
- fournir des conseils et des services relativement au parc immobilier des organismes du secteur public lorsque le ministre l'ordonne par écrit;
- fournir des conseils et des services au ministre ou à d'autres membres du conseil exécutif sur des questions financières, stratégiques et autres questions visant le gouvernement lorsque le ministre l'ordonne par écrit;
- mettre en œuvre des opérations pour le gouvernement ou aider à la mise en œuvre de telles opérations lorsque le ministre l'ordonne par écrit;
- fournir des conseils et des services, notamment des services de gestion de projets et de gestion de contrats pour des projets d'infrastructure en Ontario qui ne sont pas du ressort des travaux publics lorsque le ministre l'ordonne par écrit.

À titre de société d'État, Infrastructure Ontario est exonérée des impôts fédéral et provincial sur le revenu en vertu de l'alinéa 149(1) (d) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada. Infrastructure Ontario est assujettie à la taxe de vente harmonisée (la « TVH »).

1. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Référentiel comptable
Les présents états financiers sont établis en conformité avec les méthodes et les normes comptables recommandées par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (le « CCSP ») des Comptables professionnels agréés du Canada.

Estimations de la direction
La préparation d'états financiers en conformité avec les principes comptables généralement reconnus (les « PCGR ») du Canada exige de la direction qu'elle établisse des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés des actifs et des passifs et sur la présentation des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants des produits et des charges comptabilisés pour la période. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Les principaux éléments à l'égard desquels la direction a établi des estimations sont le pourcentage d'avancement aux fins d'évaluation des produits tirés des frais de livraison des projets, la provision pour moins-value du portefeuille de prêts et la juste valeur des dérivés. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations et d'autres estimations, auquel cas l'incidence de l'écart serait comptabilisée dans les périodes ultérieures.

INFRASTRUCTURE ONTARIO
NOTES ANNEXES
31 mars 2015 et 2014

Instruments financiers
Les actifs financiers d'Infrastructure Ontario sont composés de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des créances d'exploitation, des intérêts à recevoir, des produits de placement à recevoir, des prêts, des dérivés, des créances liées aux projets et des placements. Les passifs financiers d'Infrastructure Ontario sont composés des dettes d'exploitation, des charges à payer, des intérêts à payer, des dérivés, de la facilité de crédit de l'Office ontarien de financement (l'« OOF ») et de la dette liée au programme de prêts.

Comptabilisation et évaluation initiales
Tous les actifs et passifs financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur. La juste valeur s'entend du montant de la contrepartie dont conviendraient des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence. Lors de la comptabilisation initiale, les instruments financiers sont classés comme étant i) à la juste valeur ou ii) au coût ou au coût après amortissement. Les dérivés sont classés comme étant à la juste valeur. Tous les autres instruments financiers sont classés comme étant au coût ou au coût après amortissement.

On a déterminé que le coût après amortissement des prêts du programme de 2003-2004 (se reporter à la note 4) consentis par Infrastructure Ontario, qui étaient considérés comme des prêts à conditions de faveur, correspond à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs des prêts, le taux d'actualisation correspondant au coût d'emprunt d'Infrastructure Ontario. La différence entre la valeur nominale d'un prêt et sa valeur actualisée est, en soi, une subvention. La subvention est comptabilisée à titre de coût lié aux prêts à conditions de faveur à la date de l'octroi du prêt et est amortie sur la durée du prêt de façon à ce que les périodes d'amortissement de l'un et de l'autre concordent.

Les coûts de transaction liés aux instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement sont ajoutés à la valeur comptable de l'actif financier ou du passif financier ou déduits de celle-ci. Les coûts de transaction liés aux instruments financiers évalués à la juste valeur sont immédiatement passés en charges dans l'état des résultats et de l'excédent accumulé.

Les achats et les ventes d'actifs financiers prévoyant la livraison d'actifs dans une période prescrite par la réglementation ou une convention sur le marché (opérations normalisées) sont comptabilisés à la date de la transaction.

Évaluation ultérieure
L'évaluation ultérieure des actifs financiers dépend de leur classement dans l'une ou l'autre des catégories suivantes :

i. *Instruments financiers à la juste valeur*
Les instruments financiers à la juste valeur sont réévalués à leur juste valeur à la clôture de chaque période. Les gains ou pertes latents sont comptabilisés à l'état des gains et pertes de réévaluation, puis reclassés à l'état des résultats lors de la cession ou du règlement.

Infrastructure Ontario utilise la hiérarchie suivante pour déterminer et présenter la juste valeur de ses instruments financiers :

- Niveau 1 : Cours (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques
- Niveau 2 : Autres techniques en vertu desquelles toutes les données d'entrée qui ont une incidence importante sur la juste valeur sont observables directement ou indirectement
- Niveau 3 : Techniques s'appuyant sur des données d'entrée ayant une incidence importante sur la juste valeur qui ne sont pas fondées sur des données observables sur le marché

La juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif est déterminée au moyen de techniques d'évaluation appropriées, dont des modèles de prix à terme et de swaps, en fonction de calculs de la valeur actualisée. Les modèles intègrent diverses données d'entrée, y compris les courbes de taux d'intérêt à terme.

INFRASTRUCTURE ONTARIO
NOTES ANNEXES
31 mars 2015 et 2014

ii. *Instruments financiers au coût ou au coût après amortissement*
Les instruments financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur le sont au coût ou au coût après amortissement.

L'intérêt relatif aux actifs financiers et aux passifs financiers évalués au coût après amortissement est comptabilisé selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif s'entend du taux d'actualisation des sorties ou des entrées de trésorerie futures estimatives sur la durée attendue de l'instrument ou, le cas échéant, sur une période plus courte.

Dépréciation

i. *Perte de valeur d'un placement (non coté sur un marché actif)*
Une baisse de valeur est comptabilisée à l'état des résultats et de l'excédent accumulé lorsque la valeur d'un placement a subi une baisse « durable ». Une perte est considérée comme « durable » si la valeur comptable du placement est supérieure à sa valeur réelle pendant une période prolongée. La baisse de valeur portée à l'état des résultats n'est pas reprise, même si la valeur réelle du placement s'accroît par la suite.

ii. *Dépréciation de prêts*
Une provision pour moins-value du portefeuille de prêts est maintenue à un niveau qu'Infrastructure Ontario juge suffisant pour absorber les moins-values et les pertes sur prêts. Une provision pour moins-value de prêts est établie à l'égard du portefeuille de prêts, après évaluation par la direction de la conjoncture économique et des conditions du secteur et du portefeuille pour les différents secteurs de prêts. La provision pour moins-value est établie d'après un processus selon lequel une note de risque est attribuée au prêt lors de son montage, contrôlée régulièrement et ajustée pour tenir compte de l'évolution du risque de crédit sous-jacent. Plusieurs facteurs sont pris en compte lors de la détermination de la provision pour moins-value, notamment la sensibilité au risque, les secteurs d'activité, la qualité du portefeuille, la combinaison d'activités, la conjoncture économique et la situation des marchés du crédit. Une provision pour moins-value correspondant à la partie non recouvrable prévue du prêt est également établie en cas de détérioration comme du crédit du client.

Trésorerie et équivalents de trésorerie
La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de dépôts et de placements très liquides dont l'échéance est d'au plus un an.

Instruments financiers dérivés
Infrastructure Ontario a recours à des instruments financiers dérivés, plus précisément des swaps de taux d'intérêt, pour gérer son risque de taux d'intérêt. Ces instruments financiers dérivés sont initialement comptabilisés à la juste valeur à la naissance du dérivé, puis réévalués ultérieurement à la juste valeur à chaque date de clôture. Lorsque les variations de la juste valeur donnent lieu à une position débitrice, les instruments financiers sont constatés dans les actifs financiers; ceux-ci sont classés dans les passifs financiers lorsque les variations de la juste valeur donnent lieu à une position créditrice.

Les gains et pertes latents découlant des variations de la juste valeur des dérivés sont comptabilisés à l'état des gains et pertes de réévaluation et reclassés ultérieurement à l'état des résultats lors du règlement.

Immobilisations corporelles
Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative des actifs à compter de l'exercice au cours duquel ils sont acquis, une dotation correspondant à une demi-année étant calculée dans l'année de l'acquisition et dans l'année de la cession. La durée de vie utile estimative des actifs est la suivante :

Matériel informatique	3 ans
Logiciels	5 ans
Mobilier, agencements et matériel de bureau	De 3 à 10 ans
Améliorations locatives	De 5 à 10 ans

INFRASTRUCTURE ONTARIO
NOTES ANNEXES
31 mars 2015 et 2014

Dépréciation d'immobilisations corporelles
La société soumet la valeur comptable de ses immobilisations corporelles à un test de dépréciation si des événements ou des changements de situation indiquent la possibilité que la valeur comptable d'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité du gouvernement à fournir des biens et services ou que la valeur des avantages économiques futurs associés à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette. Le cas échéant, le coût de l'immobilisation corporelle est diminué pour refléter la baisse de valeur de l'actif. Il n'y a eu aucune perte de valeur à ce jour.

Constatation des produits
Produit d'intérêts et produits de placement
Les intérêts sur les placements et les prêts sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Frais de livraison des projets et frais de transaction liés aux projets
Infrastructure Ontario fournit des services professionnels aux termes de contrats rémunérés à l'acte ou de contrats à prix fixe. Les produits des contrats rémunérés à l'acte sont comptabilisés lorsqu'une entente est conclue, que les coûts sont engagés et que le recouvrement est raisonnablement assuré. Les produits des contrats à prix fixe sont comptabilisés selon la méthode de l'avancement des travaux. Le pourcentage d'avancement des travaux est calculé en se fondant sur le ratio des coûts engagés sur les coûts totaux estimatifs. Les pertes, le cas échéant, liées aux contrats à prix fixe sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle elles sont relevées.

Frais de gestion et coûts de consultation recouvrables
Les frais de gestion et les coûts de consultation recouvrables sont comptabilisés en produits lorsqu'une entente est conclue, que les services sont rendus et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

2. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

(en milliers de dollars)	2015	2014
Trésorerie	423 863 $	87 023 $
Équivalents de trésorerie	660 964	700 298
	1 084 827 $	787 321 $

Les équivalents de trésorerie sont composés de placements du marché monétaire et les instruments à revenu fixe à court terme comptabilisés au coût, lequel se rapproche de la juste valeur. Au 31 mars 2015, les taux d'intérêt sur ces placements variaient de 0,69 % à 1,06 % (de 1,00 % à 1,17 % en 2014).

3. CRÉANCES D'EXPLOITATION

(en milliers de dollars)	2015	2014
Créances clients	100 671 $	74 107 $
TVH à recevoir	4 891	78 341
	105 562 $	152 448 $

INFRASTRUCTURE ONTARIO
NOTES ANNEXES
31 mars 2015 et 2014

4. PRÊTS

(en milliers de dollars)	2015		2014	
Avances sur construction				
Programme de prêts pour le renouvellement de l'infrastructure	544 952 $		733 947 $	
	544 952		733 947	
Débentures à recevoir		Intérêts (%)		Intérêts (%)
Programme de prêts à conditions de faveur				
Échéances :				
De 6 à 10 ans	41 267	2,06-2,71	66 960	2,06-2,71
De 11 à 15 ans	36 686	2,28-2,67	42 030	2,28-2,67
De 16 à 20 ans	279 784	2,36-2,95	304 538	2,36-2,95
Plus de 20 ans	64 120	2,52-3,05	66 892	2,52-3,05
	421 857		480 419	
Programme de prêts pour le renouvellement de l'infrastructure				
Échéances :				
De 1 an à 5 ans	90 429	1,10-3,97	29 771	1,46-5,07
De 6 à 10 ans	564 874	1,86-5,51	470 932	2,42-5,20
De 11 à 15 ans	614 655	2,59-5,26	578 151	2,57-5,37
De 16 à 20 ans	1 073 929	2,77-5,09	1 024 380	3,17-5,09
Plus de 20 ans	1 553 781	2,77-5,91	1 554 857	3,19-5,91
	3 897 668		3 658 091	
Total	4 864 477		4 872 457	
Coûts reportés sur prêts à conditions de faveur				
Coûts reportés à l'ouverture de l'exercice	(58 616)		(67 741)	
Amortissement des coûts sur prêts à conditions de faveur	9 206		9 125	
Coûts reportés à la clôture de l'exercice	(49 410)		(58 616)	
Provision pour moins-value de prêts	(56 730)		(11 044)	
Prêts en cours	4 797 337 $		4 802 797 $	

Les avances sur construction sont des prêts consentis à des municipalités, à d'autres organismes publics et à des organismes sans but lucratif. Le taux d'intérêt des prêts à la construction correspond au taux des acceptations bancaires de 30 jours majoré d'un écart fixe en points de base qui dépend de la catégorie de risque que présente la contrepartie. Ces prêts sont assortis d'une durée plus courte que les débentures (habituellement moins de cinq ans) et sont remboursés lorsque la construction est achevée.

Les débentures à recevoir sont dues par des municipalités, d'autres clients du secteur public et des organismes sans but lucratif et sont assorties d'échéances de 5 à 40 ans.

Infrastructure Ontario gère le risque de crédit lié à son portefeuille de prêts au moyen de diverses dispositions énoncées dans les ententes de prêts. La société est dotée d'un mécanisme d'interception avec la province d'Ontario qui prévoit le réacheminement vers Infrastructure Ontario des fonds dus à un emprunteur recevant du financement de la province. Les prêts accordés à des emprunteurs non gouvernementaux sont assujettis à des clauses restrictives sur les actifs, et l'emprunteur est tenu de fournir des sûretés et, dans certains cas, une assurance sur le prêt.

Le prêt consenti au projet Medical and Related Sciences (« MaRS ») a été transféré au ministère de la Recherche et de l'Innovation le 31 mars 2015.

INFRASTRUCTURE ONTARIO
NOTES ANNEXES
31 mars 2015 et 2014

5. DÉRIVÉS

Infrastructure Ontario utilise diverses stratégies de gestion du risque et exerce ses activités en respectant des limites strictes d'exposition au risque afin de s'assurer que son exposition au risque est gérée de façon prudente et efficiente. Parmi les stratégies variées auxquelles elle a recours, il y a l'utilisation d'instruments financiers dérivés (les « dérivés »). Infrastructure Ontario n'utilise pas de dérivés à des fins de spéculation.

Les dérivés sont des contrats financiers qui tirent leur valeur d'instruments sous-jacents. Étant à la fois emprunteur et prêteur, Infrastructure Ontario utilise des dérivés pour constituer des couvertures à l'égard d'instruments ayant des dates d'échéance différentes. Le risque de variabilité des taux d'intérêt est géré au moyen de swaps de taux d'intérêt, qui sont des contrats légaux en vertu desquels Infrastructure Ontario convient avec une autre partie d'échanger des flux de trésorerie fondés sur une ou plusieurs valeurs nominales en utilisant des taux d'intérêt de référence stipulés pour une période déterminée. Les swaps de taux d'intérêt permettent à Infrastructure Ontario d'opérer compensation entre ses prêts et ses dettes et d'ainsi les convertir effectivement en instruments assortis de modalités qui minimisent l'exposition au risque de taux d'intérêt. Infrastructure Ontario a échangé certains de ses prêts à taux fixe et portefeuilles de titres de créance à taux fixe contre des instruments à taux variable.

Le tableau ci-dessous donne un échéancier des dérivés d'Infrastructure Ontario en cours au 31 mars 2015, en fonction des valeurs nominales des contrats. Les valeurs nominales des swaps de taux d'intérêt représentent le montant auquel les taux fixes et variables sont appliqués pour calculer l'échange de flux de trésorerie. Les valeurs nominales ne sont pas comptabilisées à l'état de la situation financière. Elles représentent le volume des dérivés en cours et ne sont pas représentatives du risque de crédit, du risque de marché ou des flux de trésorerie réels de ces instruments.

	Échéance					
(en millions de dollars)	À moins de 1 an	De 2 à 5 ans	De 6 à 10 ans	De 11 à 15 ans	À plus de 15 ans	Valeur nominale totale
Dette	786 $	1 109	976	-	855	3 725
Prêts en cours	270 $	1 065	1 240	772	971	4 318

Les dérivés ont été comptabilisés à la juste valeur au 31 mars 2015, ce qui a donné lieu à un actif dérivé de 357,4 M$, à un passif dérivé de 489,5 M$ et à une perte latente comptabilisée à l'état des gains et pertes de réévaluation de 132,1 M$ (actif dérivé de 209,3 M$, passif dérivé de 245,1 M$ et perte latente de 35,8 M$ comptabilisée à l'état des gains et pertes de réévaluation en 2014). Les justes valeurs de ces éléments ont été déterminées au moyen de techniques classées dans le niveau 2 de la hiérarchie, défini à la note 1.

Tous les swaps de taux d'intérêt, sauf un, ont été conclus avec l'OOF (entité également constituée par le gouvernement de l'Ontario) comme partie contractante. L'OOF a la faculté, à certaines dates à l'intérieur de la période de swap, de réviser un swap de taux d'intérêt individuel, ce qui peut donner lieu à un règlement en trésorerie ou à un encaissement, sans incidence sur l'efficacité de l'opération de swap. L'exception est un swap actuellement détenu avec MaRS, un ancien emprunteur auprès de la société. L'opération de swap a été exécutée afin de stabiliser le taux d'intérêt et les flux de trésorerie de MaRS relativement à son emprunt à taux variable auprès d'Infrastructure Ontario. L'emprunt a été transféré au ministère de la Recherche et de l'Innovation le 31 mars 2015. Infrastructure Ontario conserve toutefois le swap jusqu'à l'échéance.

La juste valeur des dérivés a été déterminée au moyen de modèles d'établissement des prix en fonction de données d'entrée observables sur le marché, compte tenu des prix du marché et des prix contractuels des instruments sous-jacents, ainsi que de la valeur temps et de la courbe de rendement qui sous-tendent les positions. Pour déterminer la juste valeur des dérivés, on doit tenir compte du risque de crédit et des coûts directs récurrents sur la vie des instruments.

INFRASTRUCTURE ONTARIO
NOTES ANNEXES
31 mars 2015 et 2014

6. CRÉANCES LIÉES AUX PROJETS

Les créances liées aux projets sont des montants qui ont été constatés à titre de produits ou de recouvrements de charges, selon la méthode de l'avancement des travaux ou lorsque les charges recouvrables ont été engagées mais n'ont pas encore été facturées. Certaines créances liées aux projets, y compris la charge d'intérêts engagée pour financer les créances, ne seront pas facturées avant l'achèvement du projet. Les créances liées aux projets sont dues par des ministères provinciaux, des sociétés d'État de l'Ontario et d'autres organismes du secteur public.

7. PLACEMENTS

Les placements consistent en des obligations utilisées comme instruments de couverture économique afin d'atténuer en partie le risque de taux d'intérêt entre le moment où les fonds sont empruntés et prêtés. Ces placements sont présentés au coût après amortissement. Au 31 mars 2015, les taux d'intérêt sur ces placements variaient de 2,10 % à 8,40 % (2,10 % à 3,50 % en 2014) et les échéances allaient de juin 2015 à juin 2024.

8. FACILITÉ DE CRÉDIT DE L'ODF

L'ODF, un organisme de la province, a consenti à Infrastructure Ontario une facilité de crédit renouvelable subordonnée de 200,0 M$ destinée au fonds de roulement nécessaire aux programmes de gestion de projets et de livraison des projets. Les avances doivent être remboursées à l'achèvement des projets distincts. Au 31 mars 2015, Infrastructure Ontario avait un emprunt de 30,0 M$ en cours au titre de cette facilité de crédit, portant intérêt à un taux d'intérêt correspondant au coût d'emprunt de la province pour des emprunts d'une durée semblable, soit 1,59 %, et venant à échéance en juillet 2015 (25,0 M$ en 2014).

Le 6 juin 2011, Infrastructure Ontario a adopté un règlement d'emprunt qui prolonge jusqu'au 29 juin 2016 l'autorisation d'emprunter des fonds de la société et reporte la date du remboursement obligatoire de tous les emprunts au 29 juin 2019. Par la suite, Infrastructure Ontario et l'ODF ont conclu une entente modificatrice qui prolonge jusqu'au 29 juin 2016 la période pendant laquelle Infrastructure Ontario peut emprunter des fonds et reporte la date du remboursement obligatoire au 29 juin 2019.

9. DETTE – PROGRAMME DE PRÊTS

Fonds affectés aux immobilisations

(en millions de dollars)

2015	2014
700,0$	700,0$
(30,0)	(30,0)
670,0$	670,0$

Financement du programme

(en millions de dollars)

2015	2014
- $	659,2$
725,0	-
950,0	950,0
2 700,0	2 600,0
576,2	534,5
4 951,2$	4 743,7$
(0,5)	(0,1)
4 950,7$	4 743,6$

INFRASTRUCTURE ONTARIO
NOTES ANNEXES
31 mars 2015 et 2014

Montant emprunté à la province d'Ontario
Infrastructure Ontario a obtenu de la province un emprunt subordonné de 50 ans d'environ 800 M$ en contrepartie d'un billet venant à échéance le 31 mars 2055. Les intérêts sur le billet sont révisés trimestriellement, le taux étant fixé au taux des bons du Trésor à trois mois de la province, et ils sont payables trimestriellement. Le 31 mars 2015, les intérêts sur le billet ont été fixés à 0,69 % (0,97 % en 2014).

Montant emprunté à l'Agence ontarienne des eaux
Infrastructure Ontario a obtenu de l'Agence ontarienne des eaux (l'« AOE »), un organisme de la province, un emprunt subordonné de 20 ans de 120 M$ en contrepartie d'un billet venant à échéance le 1er mars 2025. Les intérêts sur le billet sont révisés mensuellement, le taux d'intérêt étant fixé à quatre points de base sous le taux Canadian Dollar Offered Rate (« CDOR ») moyen, et ils sont payables trimestriellement. Le 31 mars 2015, les intérêts sur le billet ont été fixés à 0,98 % (1,22 % en 2014).

Conjugués, les montants empruntés à la province et à l'AOE fournissent à Infrastructure Ontario une réserve de liquidités lui assurant : i) une protection du crédit pour les investisseurs en obligations non subordonnées telles que les obligations pour le renouvellement de l'infrastructure et précédemment le papier commercial; ii) des liquidités de sûreté pour les besoins de financement d'Infrastructure Ontario; et iii) un capital de base à long terme stable qui permet à Infrastructure Ontario d'obtenir une notation élevée. Infrastructure Ontario investit ces fonds dans des titres à revenu fixe à court terme liquides.

Papier commercial
Infrastructure Ontario émettait des billets dans le cadre d'un programme de papier commercial pour financer son programme de prêts à la construction à court terme. Le programme de papier commercial était autorisé à émettre un maximum de 750 M$ pour des durées pouvant aller jusqu'à un an. Il a été refinancé par une facilité de crédit à court terme renouvelable auprès de la province d'Ontario et il est administré par l'OOF.

Facilité de crédit à court terme
Depuis mai 2014, Infrastructure Ontario émet des billets à court terme dans le cadre d'une facilité de crédit renouvelable à court terme pour financer ses prêts à la construction à court terme. La facilité de crédit renouvelable conclue avec la province d'Ontario est autorisée à émettre un maximum de 900 M$ pour des durées allant de trois mois jusqu'à un an. Au 31 mars 2015, les échéances s'échelonnaient du 1er avril 2015 au 15 juin 2015 et les intérêts sur les billets variaient entre 0,76 % et 1,12 %.

Obligations pour le renouvellement de l'infrastructure
Le 17 juillet 2006, au moment de sa fusion avec l'Office ontarien de financement de l'infrastructure stratégique (l'« OOFIS »), Infrastructure Ontario a pris en charge 450 M$ d'obligations pour le renouvellement de l'infrastructure. Les obligations portent intérêt au taux de 4,60 % par année et viennent à échéance le 1er juin 2015.

Le 19 avril 2007, Infrastructure Ontario a émis des obligations pour le renouvellement de l'infrastructure d'une valeur de 300 M$. Les obligations portent intérêt au taux de 4,70 % par année et viennent à échéance le 1er juin 2037.

Obligations de la SOTI et de la société et billets à taux fixe
Infrastructure Ontario a émis à la Société ontarienne de travaux d'infrastructure (« SOTI ») et à la Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier (la « société ») des obligations et des billets à taux variable en faveur de la province afin de financer son programme de prêts. Il s'agit d'obligations subordonnées d'Infrastructure Ontario qui seront remboursées après toutes les autres dettes non subordonnées actuelles et futures et la dette publique non garantie actuelle et future d'Infrastructure Ontario.

Au 31 mars 2015, les obligations à taux fixe portaient intérêt à des taux allant de 2,02 % à 8,96 % (de 2,02 % à 8,96 % en 2014) par an, et les échéances allaient de septembre 2015 à juin 2045. Les intérêts sur ces obligations sont versés semestriellement jusqu'à l'échéance. Les billets à taux variable portent intérêt à des taux correspondant au CDOR à trois mois majoré de 16 à 22 points de base et viennent à échéance le 30 juin 2018. L'intérêt est versé et rajusté trimestriellement jusqu'à l'échéance des billets à taux variable.

INFRASTRUCTURE ONTARIO
NOTES ANNEXES
31 mars 2015 et 2014

Montants empruntés à la Société ontarienne de gestion des fonds des investisseurs immigrants
Infrastructure Ontario obtient de la Société ontarienne de gestion des fonds des investisseurs immigrants (la « SOGFII »), un organisme de la province, des emprunts subordonnés d'une durée de cinq ans. Il s'agit d'obligations subordonnées d'Infrastructure Ontario qui seront remboursées après toutes les autres dettes non subordonnées actuelles et futures et la dette publique non garantie actuelle et future d'Infrastructure Ontario.

Au 31 mars 2015, les intérêts sur les obligations à taux fixe, qui sont composés [illegible] et sont payés à l'échéance, s'échelonnent de [illegible] % à [illegible] % ([illegible] % à [illegible] % en 2014). Les échéances [illegible] de janvier 2016 à juillet 2019. Les intérêts sur les obligations à taux variable sont fixés et composés trimestriellement et sont assortis d'un taux plancher de [illegible] % ([illegible] % en 2014) par année. Les échéances s'échelonnent d'octobre 2016 à janvier 2018.

10. **IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

(en milliers de dollars)	Matériel informatique	Logiciels	Mobilier, agencements et matériel de bureau	Améliorations locatives	Total
					Exercice clos le 31 mars 2015
Coût					
Solde au 1er avril 2014	[illegible] $	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Ajouts	[illegible]	–	–	–	[illegible]
Solde au 31 mars 2015	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Amortissement cumulé					
Solde au 1er avril 2014	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Dotation à l'amortissement	[illegible]	–	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Solde au 31 mars 2015	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Valeur comptable nette au 31 mars 2015	[illegible] $	–	[illegible]	[illegible]	[illegible]

(en milliers de dollars)	Matériel informatique	Logiciels	Mobilier, agencements et matériel de bureau	Améliorations locatives	Total
					Exercice clos le 31 mars 2014
Coût					
Solde au 1er avril 2013	[illegible] $	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Ajouts (cessions)	[illegible]	[illegible]	–	–	[illegible]
Solde au 31 mars 2014	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Amortissement cumulé					
Solde au 1er avril 2013	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Dotation à l'amortissement	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Solde au 31 mars 2014	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Valeur comptable nette au 31 mars 2014	[illegible] $	–	[illegible]	[illegible]	[illegible]

INFRASTRUCTURE ONTARIO
NOTES ANNEXES
31 mars 2015 et 2014

11. PRODUIT (CHARGE) D'INTÉRÊTS ET PRODUITS DE PLACEMENT

(en milliers de dollars)	2015 Prévisions (note 16a))	2015	2014
Produit d'intérêts	184 086 $	175 721 $	159 424 $
Produits de placement	15 596	20 270	7 291
Charge d'intérêts	(183 903)	(164 687)	(154 379)
Marge d'intérêts nette	15 779 $	31 304 $	12 336 $

La ventilation de la charge d'intérêts sur la dette est présentée ci-après :

(en milliers de dollars)	2015	2014
Intérêts sur les fonds affectés aux immobilisations		
Montant emprunté à la province d'Ontario	7 855 $	8 138 $
Montant emprunté à l'Agence ontarienne des eaux	1 415	1 410
	9 270 $	9 548 $

(en milliers de dollars)	2015	2014
Intérêts sur le financement de programmes		
Papier commercial	1 706 $	7 215 $
Facilité de crédit à court terme	5 391	-
Obligations pour le renouvellement de l'infrastructure	44 000	46 007
Obligations de la SOFI et de la société et billets à taux variable	91 695	81 976
Montants empruntés à la SOGEFI	12 535	9 633
	155 417 $	144 831 $
Charge d'intérêts totale	164 687 $	154 379 $

Suit un rapprochement des intérêts en trésorerie reçus et de la marge d'intérêts nette :

(en milliers de dollars)	2015	2014
Intérêts en trésorerie reçus	197 752 $	180 995 $
Intérêts en trésorerie payés	(171 677)	(168 926)
	26 075	12 069
Produits de placement et intérêts et hors trésorerie		
Gain (perte) à la vente de placements	4 586	(6 240)
Amortissement des coûts sur prêts à conditions de faveur (note 4)	9 286	9 125
Autres intérêts hors trésorerie	(7 563)	(2 618)
Marge d'intérêts nette	31 304 $	12 336 $

Les autres intérêts hors trésorerie comprennent le montant net du produit d'intérêts à recevoir et de la charge d'intérêts à payer ainsi que l'amortissement des frais d'émission de titres d'emprunt et des primes ou escomptes à l'achat de placements.

INFRASTRUCTURE ONTARIO
NOTES ANNEXES
31 mars 2015 et 2014

12. FRAIS GÉNÉRAUX ET D'ADMINISTRATION

(en milliers de dollars)	2015 Prévisions (non audité)	2015	2014
Communications et services de conseils stratégiques	472 $	233 $	166 $
Technologies de l'information	7 000	7 246	6 455
Bureau et administration	1 948	1 371	1 539
Locaux	5 461	5 528	5 082
Services professionnels et de consultation	6 333	4 037	4 403
Dotation à l'amortissement	1 800	2 005	1 779
	22 984 $	20 440 $	19 424 $

13. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

La société a une dépendance économique envers la province puisque 36 % de ses produits pour l'exercice clos le 31 mars 2015 (46 % en 2014) lui ont été versés par celle-ci afin de lui permettre de fournir des services à des sociétés d'État et ministères de l'Ontario, notamment le ministère de la Santé et des Soins de longue durée, le ministère du Procureur général, le ministère des Services gouvernementaux, le ministère de la Sécurité communautaire et des Services correctionnels et le ministère des Transports, en plus du ministère du Développement économique, de l'Emploi et de l'Infrastructure.

Les principales sources de produits d'Infrastructure Ontario provenant de la province sont les suivantes :

1. Frais de livraison des projets et frais de transaction liés aux projets
   Des frais fondés sur un pourcentage des coûts liés aux projets ou sur une base de recouvrement des coûts sont facturés pour des services, notamment en matière de gestion de projets et de contrats, qui sont offerts à différents organismes de la Couronne et ministères ontariens.

2. Frais de gestion
   Des frais sont facturés pour des services, notamment en matière de gestion immobilière et de gestion de projets, qui sont offerts au portefeuille immobilier général du ministère.

3. Coûts de consultation recouvrables
   Des services-conseils de tiers sont fournis à différents organismes de la Couronne et ministères ontariens sur une base de recouvrement des coûts.

Infrastructure Ontario a emprunté des montants portant intérêt à l'AOE, à la province d'Ontario, à la SOGFH et à l'ODF (notes 8 et 9).

Infrastructure Ontario a engagé des charges au titre des services de l'ODF s'élevant à 0,9 M$ pour l'exercice clos le 31 mars 2015 (0,9 M$ en 2014).

INFRASTRUCTURE ONTARIO
NOTES ANNEXES
31 mars 2015 et 2014

14. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

La société offre des prestations de retraite à certains de ses salariés à temps plein par sa participation au Régime de retraite des fonctionnaires, un régime multiemployeurs à prestations déterminées mis sur pied par la province. Le montant des cotisations au régime de retraite, soit 0,5 M$ pour l'exercice clos le 31 mars 2015 (0,5 M$ en 2014), est fondé sur des formules établies par la Commission du Régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario et a été passé en charges. Le coût des prestations complémentaires de retraite pour ces salariés est payé par le ministère des Services gouvernementaux et n'est pas compris dans les états financiers.

La société offre un régime de retraite à cotisations déterminées à tous ses autres salariés à temps plein. Pour l'exercice clos le 31 mars 2015, les cotisations de la société à ce régime se sont élevées à 2,8 M$ (2,5 M$ en 2014).

15. GESTION DES RISQUES

Les principaux risques auxquels Infrastructure Ontario est exposée du fait de ses instruments financiers sont le risque de crédit, le risque de marché, le risque de liquidité et le risque de taux d'intérêt. Le comité du risque du conseil d'administration passe en revue et le conseil d'administration approuve les politiques de gestion de chacun de ces risques, lesquels sont résumés dans les paragraphes suivants.

Risque de crédit
Le risque de crédit s'entend du risque de perte découlant de l'incapacité de la contrepartie à satisfaire à ses obligations contractuelles financières envers Infrastructure Ontario. La société est exposée au risque de crédit au titre des comptes caisse, des placements et des créances, et surtout des prêts. La société gère et contrôle le risque de crédit en mettant en œuvre des politiques et des processus d'examen.

Risque de crédit – prêts
La surveillance du risque de crédit et du programme de prêts incombe en grande partie au comité du risque du conseil d'administration.

La politique en matière de risque de crédit fait en sorte que les montants des prêts accordés sont proportionnels à la capacité de l'emprunteur d'assurer le service de la dette et à la tolérance au risque d'Infrastructure Ontario. La politique en matière de risque de crédit établit les principes d'évaluation du risque de crédit de chaque catégorie d'emprunteurs et place des limites de concentration aux prêts en fonction du risque et de la capacité de l'emprunteur d'assurer ultérieurement le service de la dette. Des fonctions de souscription et de crédit distinctes existent afin d'assurer l'examen indépendant et la remise en question dans le cadre du processus d'obtention d'autorisation. Un contrôle diligent est effectué, et la note finale ainsi que la recommandation de chaque demandeur sont soumises, si nécessaire, à l'approbation du comité d'examen du crédit de la direction et d'après la délégation de pouvoirs d'Infrastructure Ontario.

Infrastructure Ontario a mis en place un processus d'examen des prêts fondé sur les risques couvrant tous les secteurs de prêts et permettant de relever rapidement tout changement possible de la solvabilité des contreparties. L'examen des prêts vise à évaluer l'état des projets financés en cours de construction; à assurer le paiement et le respect des clauses restrictives sur la durée du prêt; à entreprendre des mesures correctives en temps utile afin d'atténuer les pertes de crédit potentielles; et à signaler les problèmes de remboursement potentiels au comité d'examen du crédit et au conseil d'administration.

L'exposition maximale d'Infrastructure Ontario au risque de crédit sur les prêts, compte non tenu des dérivés et des garanties ou autres rehaussements de crédit, s'établissait à 4 797,3 M$ au 31 mars 2015. Aucun prêt n'est en souffrance.

INFRASTRUCTURE ONTARIO
NOTES ANNEXES
31 mars 2015 et 2014

Infrastructure Ontario classe et gère ses prêts par catégories. Les emprunteurs de catégorie un reçoivent des produits fiscaux et des transferts provinciaux qui représentent d'excellentes sources de remboursement de la dette. Les emprunteurs de catégorie deux sont dans des secteurs qui sont réglementés ou ont droit de recevoir des contrats commerciaux à composante gouvernementale et, par conséquent, ils disposent d'une source stable de remboursement de la dette. Les emprunteurs de catégorie trois sont des organismes tributaires de produits autogénérés parce que les prix sont réglés par le marché ou qu'ils dépendent de dons et d'activités de collecte de fonds.

Puisque les emprunteurs d'Infrastructure Ontario appartiennent au secteur public, ils présentent un risque de crédit peu élevé du fait de leur capacité unique à générer ou à recevoir des produits en contrepartie de services publics essentiels ou de modèles d'affaires peu risqués qui servent les intérêts du secteur public. Le profil des prêts s'établissait comme suit au 31 mars 2015 :

(en milliers de dollars)	Encours brut	Provision pour moins-value de prêts	Montant net
Catégorie 1			
Municipalités	3 296 087 $		
Universités	171 174		
Régies locales des services publics	378		
	3 467 639	-	**3 467 639**
Catégorie 2			
Sociétés de distribution locales	272 561		
Soins de longue durée	168 138		
Logement abordable (SCHL)	125 930		
Logement abordable (hors SCHL)	188 536		
Logement social	303 410		
Centres autochtones d'accès aux soins de santé	3 910		
Centres de santé communautaires et de services sociaux	15 457		
	1 077 942	**(4 220)**	**1 073 722**
Catégorie 3			
Centrales électriques	143 115		
Systèmes énergétiques communautaires	29 001		
Corporations municipales (autres)	33 407		
Entités bénéficiaires (établissements de formation artistique, centres de soins palliatifs, etc.)	112 361		
Activités sportives et récréatives	1 012		
	318 896	**(12 510)**	**306 386**
Coûts reportés sur prêts à conditions de faveur			
Coûts reportés à l'ouverture de l'exercice	(58 616)		
Amortissement des coûts sur prêts à conditions de faveur	8 206		
Coûts reportés à la clôture de l'exercice	**(50 410)**	-	**(50 410)**
Prêts en cours	**4 814 067 $**	**(16 730)**	**4 797 337**

INFRASTRUCTURE ONTARIO
NOTES ANNEXES
31 mars 2015 et 2014

Garanties
Infrastructure Ontario accorde des prêts aux demandeurs capables d'assurer le service de la dette sur la durée du prêt. La société n'accorde aucun prêt sur la valeur résiduelle de l'actif et ne tient pas compte de la propriété ou du contrôle d'un actif lorsqu'elle évalue la couverture du service de la dette. Elle accorde des prêts aux demandeurs disposant de sources de flux de trésorerie permanents quasi assurés, plus précisément la capacité unique de bon nombre d'emprunteurs à générer des produits fiscaux ou à recevoir un financement de la province. Infrastructure Ontario atténue son risque de crédit au titre du portefeuille de prêts au moyen de diverses provisions d'atténuation et de contrôle. La société est dotée d'un mécanisme d'interception avec la province qui prévoit le réacheminement vers Infrastructure Ontario des fonds dus à certains emprunteurs (notamment des municipalités) recevant du financement de la province. Les clients qui ne reçoivent pas de financement provincial doivent fournir des sûretés adéquates telles que des garanties, des emprunts ou charges hypothécaires de premier rang, des contrats de sûreté générale, des cessions de loyers et de contrats de location, des cessions de comptes et d'accords ainsi que des nantissements.

Dépréciation
La provision pour moins-value de prêts est maintenue à un niveau qu'Infrastructure Ontario considère comme suffisant pour absorber les moins-values et les pertes sur prêts d'après les prévisions actuelles de remboursement.

La provision pour moins-value de prêts est constituée lorsqu'un examen de la conjoncture économique, du secteur et du portefeuille indique qu'il pourrait y avoir moins-value ou perte. La provision pour moins-value est établie d'après un processus selon lequel une note de risque est attribuée au prêt lors de son montage, contrôlée régulièrement et ajustée pour tenir compte de l'évolution du risque de crédit sous-jacent. La détermination du niveau de la provision pour moins-value tient compte de divers facteurs, y compris la sensibilité au risque, les secteurs économiques, la qualité du portefeuille, la combinaison d'activités, la conjoncture économique et la situation des marchés du crédit.

Risque de crédit – Trésorerie, créances et placements
L'exposition maximale d'Infrastructure Ontario au risque de crédit sur la trésorerie, les créances et les placements, exception faite des dérivés et sans tenir compte des garanties détenues sur d'autres rehaussements du crédit s'établissait comme suit au 31 mars 2015 :

(en milliers de dollars)	2015	En souffrance
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 084 827 $	- $
Créances d'exploitation	105 562	33 538
Intérêts à recevoir	63 966	-
Produits de placement à recevoir	2 173	-
Créances liées aux projets	64 203	-
Placements	215 211	-
	1 535 942 $	33 538 $

Aucune provision pour moins-value n'est constituée pour la trésorerie, les créances et les placements au 31 mars 2015.

Risque de marché
Le risque de marché s'entend du risque que la juste valeur d'un instrument financier fluctue par suite de variations des prix du marché. La société est exposée au risque de marché sur les placements qu'elle achète aux fins de couverture économique des fonds empruntés en sus de ses besoins immédiats en matière de financement de prêts. Ces placements sont vendus au besoin afin de financer les prêts. L'entité n'investit que dans des obligations autorisées selon les politiques approuvées, c'est-à-dire dont la notation accordée par des agences de notation reconnues est élevée et qui peuvent être facilement liquidées.

INFRASTRUCTURE ONTARIO
NOTES ANNEXES
31 mars 2015 et 2014

Risque de taux d'intérêt
Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctue par suite de variations des taux d'intérêt du marché. Il y a risque de taux d'intérêt lorsque la réévaluation des actifs n'est pas harmonisée avec la réévaluation des passifs. Si, par exemple, un prêt du portefeuille de la société est assorti d'une durée de 20 ans (actif) et que la dette connexe (passif) est assortie d'une durée inférieure, il pourrait être nécessaire d'émettre la dette à plusieurs reprises sur la durée de l'actif. Chaque fois que la dette est renouvelée ou refinancée, il existe un risque que les taux d'intérêt aient grimpé, ce qui donnerait lieu à une baisse du produit d'intérêts net sur le prêt.

La direction contrôle le risque de taux d'intérêt au moyen de swaps de taux d'intérêt et grâce à l'alignement des structures de risque et des échéances des actifs et des passifs. Par exemple, la direction a atténué la majeure partie de son risque de taux d'intérêt lié à ses fonds affectés aux immobilisations en effectuant des placements compensatoires dont les taux se rapprochent de ceux des emprunts consentis par la province et l'AOE.

Infrastructure Ontario est exposée aux fluctuations des taux d'intérêt dans la période entre l'émission de la dette à long terme et l'octroi de prêts. Afin de gérer ce risque de taux d'intérêt, Infrastructure Ontario investit dans des obligations assorties d'échéances semblables permettant de neutraliser le taux d'intérêt jusqu'à ce que les fonds soient prêtés.

Le risque de taux d'intérêt lié au portefeuille de prêts à la construction à taux variable est atténué en grande partie du fait que ces prêts sont financés par des billets à court terme assortis d'échéances semblables. La gestion du risque de taux d'intérêt lié aux prêts à taux fixe à long terme s'appuie sur le recours à un financement assorti d'échéances similaires et à des swaps de taux d'intérêt par l'intermédiaire de l'OOF.

En vertu de la politique de gestion de l'actif et du passif d'Infrastructure Ontario, le risque de taux d'intérêt est surveillé et communiqué en continu à la haute direction et au comité du risque du conseil d'administration. La politique de gestion de l'actif et du passif dote la haute direction des outils nécessaires à la gestion du risque de taux d'intérêt et de la capacité à charger l'effectif de la division des marchés financiers de l'OOF d'exécuter des transactions financières visant à gérer le risque de taux d'intérêt, y compris le recours aux dérivés. La société a établi une limite stricte en matière de risque de taux d'intérêt, laquelle précise la perte maximale attendue advenant une variation hypothétique de 100 points de base des taux d'intérêt, en plus de restreindre la perte potentielle en minimisant l'exposition à un point donné de la courbe de rendement.

Sensibilité aux fluctuations des taux d'intérêt
Une variation positive ou négative de un pour cent des taux d'intérêt aurait une incidence de 1,7 M$ (1,7 M$) sur l'excédent (le déficit) annuel, et une variation positive ou négative de un point de base (« pb ») des taux d'intérêt aurait une incidence de 1,1 M$ (1,1 M$) sur les gains et pertes de réévaluation accumulés.

Risque de liquidité
Le risque de liquidité s'entend du risque qu'Infrastructure Ontario ne soit pas en mesure de satisfaire à ses obligations financières à leur échéance. Ses prêteurs sont protégés par les fonds affectés aux immobilisations financés au moyen d'emprunts subordonnés à long terme accordés par la province et l'AOE. Les fonds affectés aux immobilisations sont essentiellement investis dans des instruments liquides à court terme pouvant être convertis en trésorerie advenant une crise de liquidité prévisible (p. ex. : l'impossibilité pour Infrastructure Ontario de conclure un placement de titres d'emprunt au moment prévu ou d'importants besoins en trésorerie imprévus par les clients).

L'objectif principal de la stratégie de placement est d'assurer la sécurité du capital ainsi que la souplesse et la liquidité de la réserve. La politique de gestion de l'actif et du passif impose des limites quant au type et à la teneur de tous les placements en pourcentage du total du portefeuille, en conformité avec la *Loi de 1990 sur l'administration financière* de la province.

INFRASTRUCTURE ONTARIO
NOTES ANNEXES
31 mars 2015 et 2014

Les règlements administratifs régissant les emprunts d'Infrastructure Ontario sont approuvés par le conseil d'administration, par le ministre du Développement économique, de l'Emploi et de l'Infrastructure et par le ministre des Finances. Les emprunts font l'objet d'un examen trimestriel par le comité du risque du conseil d'administration. Tous les emprunts sont effectués après prise en compte judicieuse des risques de taux d'intérêt et de liquidité, en conformité avec la politique de gestion de l'actif et du passif. L'OOF coordonne et exécute toutes les activités d'emprunt. Infrastructure Ontario emprunte des fonds directement auprès de la province afin de combler ses besoins de financement à long terme par l'intermédiaire de l'OOF.

Outre les directives en matière de gestion des liquidités énoncées dans la politique de gestion de l'actif et du passif, la société s'est dotée d'une politique de gestion du capital, laquelle, sous la supervision du comité du risque du conseil d'administration, vise le maintien de liquidités suffisantes. Les limites imposées par la politique de gestion du capital font en sorte que le capital destiné aux réserves pour risques est en tout temps suffisant pour empêcher les pertes sur prêts extrêmes d'avoir une incidence sur les investisseurs dans les obligations pour le renouvellement de l'infrastructure d'Infrastructure Ontario.

Le tableau suivant illustre les échéances des obligations contractuelles au 31 mars 2015 :

(en milliers de dollars)	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Après 5 ans	Total
Dettes d'exploitation	7 695 $	- $	- $	7 695 $
Charges à payer	99 407	-	-	99 407
Intérêts à payer	72 698	-	-	72 698
Facilité de crédit de l'OOF	10 000	-	-	10 000
Dette – programme de prêts	1 550 418	1 375 923	3 034 681	5 961 023
Frais d'émission de titres d'emprunt non amortis				(8 971)
Engagements de prêts non déboursés				940 170
Total des passifs financiers non dérivés	**1 740 218 $**	**1 375 923 $**	**3 034 681 $**	**7 082 022 $**

16. ÉVENTUALITÉS

La société est partie à divers différends et litiges. De l'avis de la direction, le règlement des différends, y compris les différends provisionnés, n'aura aucune incidence importante sur la situation financière consolidée de la société.

17. ENGAGEMENTS

Les paiements minimaux annuels de location en vertu des contrats de location-exploitation pour les locaux de bureau de la société pour les cinq prochains exercices sont présentés ci-après :

(en milliers de dollars)	
Exercice	**Montant**
2015 – 2016	4 597 $
2016 – 2017	4 735
2017 – 2018	4 877
2018 – 2019	5 023
2019 – 2020	5 174
	24 406 $

INFRASTRUCTURE ONTARIO
NOTES ANNEXES
31 mars 2015 et 2014

18. FONDS DÉTENUS EN FIDUCIE

Infrastructure Ontario détient en fiducie plusieurs comptes bancaires de fonctionnement et un compte de placements à court terme qu'elle administre au nom du ministère. Les comptes sont directement liés aux activités du portefeuille immobilier général du ministère de l'Infrastructure pour lequel la société agit à titre de gestionnaire financier en vertu de la *Loi de 2011 sur la Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier*. Pour l'exercice clos le 31 mars 2015, les fonds détenus en fiducie pour le compte du ministère se sont élevés à 225,4 M$ (197,9 M$ en 2014), montant qui n'est pas comptabilisé dans les présents états financiers.

La Société canadienne d'hypothèques et de logement (la « SCHL ») oblige Infrastructure Ontario à percevoir les impôts fonciers et les fonds de réserve comme condition pour pouvoir fournir des prêts au logement abordable. En vertu du certificat d'assurance de la SCHL, les fonds doivent être détenus dans un compte en fiducie administré par Infrastructure Ontario. Au 31 mars 2015, les fonds sous administration s'élevaient à 46,7 M$ (14,2 M$ en 2014).

Infrastructure Ontario détient un compte en fiducie de projets afin d'y verser les fonds reçus des ministères et devant être versés aux consortiums de construction de projets à titre de paiements au quasi-achèvement de projets, de paiements intermédiaires, de paiements d'allègement, ainsi que de paiements reçus au titre de variations, du matériel, du mobilier de bureau et des agencements. Les variations sont des changements de la portée du contrat dont il a été convenu après la conclusion initiale. On les appelle également des « autorisations de modification de contrat ». Tous les paiements susmentionnés sont versés directement par les ministères commanditaires, mais sont versés par le biais d'Infrastructure Ontario. Au 31 mars 2015, Infrastructure Ontario détenait un montant de 18,1 M$ (28,2 M$ en 2014) dans son compte en fiducie de projets.

INFRASTRUCTURE ONTARIO
NOTES ANNEXES
31 mars 2015 et 2014

19. INFORMATION SECTORIELLE

La structure d'information financière d'Infrastructure Ontario tient compte de la manière dont la société est gérée. Infrastructure Ontario gère ses activités de manière à permettre la livraison et la reddition de comptes à l'égard des priorités établies par le ministre et des objectifs fixés par le conseil. De plus, Infrastructure Ontario évalue et prévoit les affectations et les travaux futurs afin d'aligner ses ressources en conséquence. Ainsi, Infrastructure Ontario est en mesure de répartir efficacement ses ressources et les responsabilités entre les unités d'exploitation afin d'assurer l'efficacité et le caractère durable des activités sur la période couverte par le plan d'affaires. Le tableau suivant fournit un résumé de l'information financière par division :

	Exercice clos le 31 mars 2015				
(en milliers de dollars)	Grands projets	Projets commerciaux	Prêts	Immobilier	Total
Produits					
Produit d'intérêts	- $	-	175 721	-	175 721
Produits de placement	-	-	20 270	-	20 270
Frais de livraison des projets	25 224	3 557	-	10 302	39 083
Frais de transaction liés aux projets	5 955	-	-	-	5 955
Frais de gestion	-	-	-	40 518	40 518
Coûts de consultation recouvrables	18 878	3 307	-	2 177	24 362
	50 057	**6 864**	**195 991**	**52 997**	**305 909**
Charges					
Salaires et avantages sociaux	24 423	2 772	4 134	32 752	64 081
Frais généraux et d'administration	7 408	820	2 876	9 336	20 440
Charges relatives aux programmes					
Coûts de transaction liés aux projets	13 674	-	-	-	13 674
Coûts de consultation recouvrables	18 878	2 895	-	2 177	23 950
Charge d'intérêts	-	-	164 687	-	164 687
Provision pour moins-value de prêts	-	-	5 686	-	5 686
Frais relatifs aux entrepreneurs	-	-	-	9 906	9 906
Frais de financement relatifs aux projets	171	-	-	-	171
Total des charges relatives aux programmes	**32 723**	**2 895**	**170 373**	**12 083**	**218 074**
	64 554	**6 487**	**177 383**	**54 171**	**302 595**
Excédent (déficit)	**(14 497) $**	**377**	**18 608**	**(1 174)**	**3 314**

INFRASTRUCTURE ONTARIO
NOTES ANNEXES
31 mars 2015 et 2014

(en milliers de dollars)	Grands projets	Projets commerciaux	Prêts	Immobilier	Total
			Exercice clos le 31 mars 2014 (note 21)		
Produits					
Produit d'intérêts	- $	-	159 424	-	159 424
Produits de placement	-	-	7 291	-	7 291
Frais de livraison des projets	49 050	2 772	-	10 447	62 269
Frais de transaction liés aux projets	9 205	-	-	-	9 205
Frais de gestion	-	-	-	40 106	40 106
Coûts de consultation recouvrables	24 366	4 901	-	3 787	33 054
	82 621	7 673	166 715	54 340	311 349
Charges					
Salaires et avantages sociaux	20 531	3 110	4 063	30 326	58 030
Frais généraux et d'administration	5 737	721	3 430	9 536	19 424
Charges relatives aux programmes					
Coûts de transaction liés aux projets	5 523	-	-	-	5 523
Coûts de consultation recouvrables	24 366	3 778	-	2 806	30 950
Charge d'intérêts	-	-	154 379	-	154 379
Provision pour moins-value de prêts	-	-	7 230	-	7 230
Frais relatifs aux entrepreneurs	-	-	-	9 664	9 664
Frais de financement relatifs aux projets	1 283	-	-	-	1 283
Total des charges relatives aux programmes	31 172	3 778	161 609	12 470	209 029
	57 440	7 609	169 102	52 332	286 483
Excédent (déficit)	25 181 $	64	(2 387)	2 008	24 866

20. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE

Après le 31 mars 2015, la société a commencé à financer ses prêts de manière consécutive et directement auprès de la province. Les nouvelles structures de dette reflètent les prêts sous-jacents qu'elles financent et sont assorties de modalités semblables, notamment en ce qui concerne l'échéance, la fréquence de paiement et le mode d'amortissement. La nouvelle structure de financement permet une correspondance parfaite des actifs et des passifs et élimine la nécessité d'avoir recours à des dérivés pour couvrir le risque de taux d'intérêt.

La société a refinancé son obligation pour le renouvellement de l'infrastructure arrivée à échéance le 1er juin 2015 en émettant un billet à 10 ans à taux variable de 460 M$ en faveur de la province et en réglant le solde en trésorerie.

21. CHIFFRES COMPARATIFS

L'information sectorielle a été modifiée, passant de trois branches d'activité en 2014 à quatre branches d'activité en 2015, à des fins d'harmonisation avec les perspectives stratégiques de la société. La mise en valeur des terrains a été retirée de la catégorie Livraison des projets et incluse dans la catégorie Gestion et planification immobilières pour refléter la nature des initiatives immobilières. Les projets commerciaux ont été séparés de la livraison des projets pour mettre l'accent sur les services importants que fournit ce groupe en mettant à profit les partenariats et les investissements dans le secteur privé. Compte tenu de ces modifications, certains chiffres comparatifs ont été reclassés aux fins de conformité avec la présentation adoptée pour l'exercice écoulé.

Vous pouvez accéder au document en ligne à Ontario.ca/comptespublics

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2015
ISSN 0833-1189 (imprimé)
ISSN 1913-5564 (En ligne)